

# NEXANS BRINGS ENERGY TO LIFE\* ↗

*\* Nexans donne de l'énergie à la vie\**

 Nexans

Expert mondial des câbles et systèmes de câblage

# SOMMAIRE

Profil	1
Entretien avec le Président	2

## PRÉSENTATION DE NEXANS

La Direction du Groupe	5	Au service de besoins essentiels	10
Les chiffres clés 2013	6	Le plan stratégique 2013–2015	12
L'action Nexans	8		

## ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

<b>Rapport de gestion</b>	<b>14</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>106</b>
1 Activité du Groupe durant l'année 2013	16	Compte de résultat consolidé	108
2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées	23	État du résultat global consolidé	109
3 Recherche et Développement	24	État de la situation financière consolidée	110
4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2013	25	Variation des capitaux propres consolidés	112
5 Orientations et perspectives	25	Tableau des flux de trésorerie consolidés	114
6 Facteurs de risque	25	Notes annexes	115
7 Mandataires sociaux et dirigeants	34	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	197
8 Informations concernant la Société et son capital	49	<b>Comptes sociaux</b>	<b>200</b>
9 Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)	53	Bilan	202
Annexe 1		Compte de résultat	204
Résultats financiers au cours des cinq dernières années	71	Liste des filiales et participations	206
Annexe 2		Inventaire des valeurs mobilières	207
Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2013	72	Notes annexes	208
Annexe 3		Notes sur le bilan	210
Indicateurs environnementaux et sociaux	73	Notes sur le résultat	217
Annexe 4		Renseignements divers	219
Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	76	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	222
<b>Rapport du Président</b>	<b>78</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>224</b>
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	80	Renseignements sur le Groupe et Nexans S.A.	226
Rapport des Commissaires aux Comptes	104	Conventions réglementées	234
		Assemblée Générale 2014	243
		Information des actionnaires	245
		<b>Contrôle des comptes</b>	<b>246</b>
		<b>Attestation de la personne responsable</b>	<b>248</b>
		<b>Tables de concordance</b>	<b>250</b>

Le présent Document de référence contient le rapport financier annuel de Nexans pour l'exercice 2013.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 avril 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# NEXANS

L'accès à l'énergie et à l'information, la mobilité des personnes et des biens, la sécurité des infrastructures et des bâtiments conditionnent le développement et la qualité de vie.

Acteur mondial de l'industrie du câble, Nexans contribue à satisfaire ces besoins essentiels et croissants avec des câbles et des systèmes de câblage qui transportent l'électricité et les données indispensables au fonctionnement de nos sociétés.

Évoluant avec nos besoins et nos modes de vie, les câbles intègrent toujours plus de technologie pour satisfaire des exigences toujours plus élevées.

À l'avant-garde de son industrie depuis plus d'un siècle, le Groupe apporte à ses clients des solutions pour les applications les plus complexes et les environnements les plus exigeants.

Leadership technologique, expertise mondiale, ancrage local : Nexans satisfait des besoins essentiels et s'engage à le faire dans les meilleures conditions de sécurité, de performance, de respect des personnes et de l'environnement.

La société Nexans S.A. est cotée sur le marché NYSE Euronext Paris.

- **26 000 collaborateurs**
- **6,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires<sup>(1)</sup>**
- **Des implantations industrielles dans 40 pays**
- **Une présence commerciale mondiale**



Nexans figure dans le registre Ethibel Excellence et dans les indices ESI Excellence Europe et Euro destinés aux investisseurs qui prennent en compte les performances économiques, sociales et environnementales des entreprises.



Signataire du Pacte mondial des Nations unies, Nexans s'engage à soutenir et mettre en œuvre dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

(1) À cours des métaux non ferreux courants.

# Entretien avec Frédéric Vincent, Président-Directeur Général



Frédéric Vincent,  
Président-Directeur Général

## Quel bilan tirez-vous de 2013 ?

Nous avons dû faire face à un environnement économique européen et mondial difficile avec une dégradation sensible au second semestre. Les situations de marché ont été particulièrement défavorables en Amérique du Nord et en Australie et nous avons connu une baisse de la demande des distributeurs et installateurs et des grands opérateurs d'électricité en France et en Europe. Même si nous avons bénéficié d'une forte reprise de nos activités de haute tension sous-marine, en croissance de 13 %, et du dynamisme de nos activités transport, en hausse de 9 %, cela n'a pas permis de compenser les évolutions négatives de la période.

Néanmoins, le quatrième trimestre marque pour le Groupe une légère inflexion positive par rapport au troisième trimestre (+ 1,1 %) et par rapport au quatrième trimestre de l'année 2012 (+ 0,5 %).

À fin 2013, nos ventes à données comparables sont en léger retrait. Notre marge opérationnelle s'établit à 141 millions d'euros après retraitement d'effets non récurrents, et à 171 millions d'euros au total soit 3,6 % des ventes, contre 4,2 % en 2012.

Les provisions et charges de restructuration se montent à 180 millions d'euros, correspondant principalement aux plans et projets de réorganisation en Europe et en Asie-Pacifique. Les charges de dépréciation d'actifs se montent à 130 millions d'euros, montant correspondant aux dépréciations de nos filiales en Australie, en Égypte, en Argentine et en Russie principalement.

Sur ces bases, le résultat net part du Groupe est une perte de 333 millions d'euros.

La croissance du marché mondial du câble en 2013 a finalement été deux fois moins élevée que prévu : de l'ordre de 2,6 %, contre 5,1 % attendus.

Cet environnement nous a conduits à ajuster nos objectifs pour 2015. Nous escomptons ainsi une croissance moyenne annuelle des ventes<sup>(1)</sup> de l'ordre de 4,5 à 5,5 %, une marge opérationnelle de 5,1 à 5,7 % en 2015, et un retour sur capitaux employés supérieur à 9 %.

Nous avons également amélioré notre structure financière, grâce au succès de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2013 et à la réduction de notre besoin en fonds de roulement. Notre endettement net a ainsi été ramené de 606 millions d'euros à fin 2012 à 337 millions d'euros à fin 2013.

Enfin, les premiers résultats des initiatives stratégiques du plan 2015 commencent à être enregistrés.

### Où en sont les initiatives stratégiques engagées ?

Les initiatives stratégiques mises en œuvre pour redresser l'activité haute tension sous-marine, réduire nos coûts fixes et améliorer notre compétitivité produisent leurs premiers effets, en particulier dans la transmission sous-marine. Ces initiatives ont contribué à la marge opérationnelle 2013 à hauteur de 19 millions d'euros et ont permis de réduire notre besoin en fonds de roulement.

Nous avons engagé des réorganisations en Europe et dans la Zone Asie-Pacifique pour renforcer la compétitivité et l'efficacité de notre Groupe. Un premier plan de réorganisation est en cours en Australie et nous allons poursuivre la construction d'une Zone Asie-Pacifique intégrée. Elle s'appuiera sur les sources d'approvisionnement internes et externes les plus compétitives pour servir les marchés de la zone et en particulier sur nos unités chinoises et coréennes.

En Europe, cinq pays sont concernés par des réorganisations dans les activités de haute tension terrestre et d'Industrie. Parallèlement, nous renforçons nos moyens de recherche et de développement.

En 2013, nous avons également renforcé notre gouvernance, notamment par l'instauration d'un Comité Stratégique, le recrutement d'un *Chief Operating Officer* chargé de nos activités opérationnelles et l'élargissement de notre Comité de Direction. En février 2014, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a confirmé sa confiance à l'équipe dirigeante que je conduis.

### Quelles sont vos orientations pour 2014 ?

Nous devons regarder devant nous et prendre les initiatives nécessaires, avec l'ensemble des parties prenantes de Nexans pour l'avenir et le développement du Groupe.

Notre plan stratégique est solide et fait l'objet d'un suivi quotidien par une équipe dédiée. Les initiatives déployées pour retrouver le chemin de la croissance et d'une plus forte rentabilité exigent de nombreux efforts de la part de nos collaborateurs, dont certains sont directement touchés par les réorganisations, de la part de nos actionnaires à qui nous proposons de ne pas distribuer de dividende au titre de l'année passée. Je m'associe personnellement à cet effort en renonçant à la part variable de ma rémunération au titre de 2013.

Toute notre organisation est focalisée sur nos clients afin de leur assurer à chaque instant la qualité et le service qu'ils sont en droit d'attendre et qui nous permettent d'obtenir leur préférence. Nous avons ainsi débuté l'année 2014 en concluant d'importants contrats avec de grands opérateurs de l'énergie comme ERDF, Thüga. Nous avons signé avec Airbus un contrat-cadre pour cinq ans et remporté de nouveaux projets dans la haute tension sous-marine au Canada et en Norvège, dans le pétrole et le gaz au Brésil ou encore les télécommunications sous-marines en Europe du Nord.

L'innovation est un point fort de notre Groupe. Nous avons déposé 80 nouveaux brevets en 2013 et plusieurs innovations récentes suscitent un intérêt très prometteur. Notre système supraconducteur Ampacity a été récompensé par le prix de l'innovation 2013 de RWE. Notre câble Lo-Sag® à cœur composite est testé par RTE après avoir été installé avec succès à Rio de Janeiro. Notre offre de conducteurs aériens colorés à la demande a été retenue par l'opérateur norvégien Statnett pour minimiser l'impact visuel de ses lignes lorsqu'elles traversent un environnement protégé. Nexans est très bien positionné sur le grand marché d'avenir des *smart grids*.

L'ensemble de ces actions traduit notre détermination à transformer les atouts et les potentiels de notre Groupe en résultats. Cela se concrétisera dès 2014 par une progression de notre marge opérationnelle. À moyen terme, nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre nos objectifs.

# Présentation de Nexans

## LA DIRECTION DU GROUPE

### Le Management Board

Le *Management Board* est présidé par le Président-Directeur Général, Frédéric Vincent. Il a pour objectif de définir la stratégie, l'allocation des ressources et l'organisation du Groupe.

Il assure la bonne marche du management. Il réunit :

**Frédéric Vincent** – Président-Directeur Général

**Arnaud Poupard-Lafarge** – *Chief Operating Officer*. Toutes les activités opérationnelles du Groupe lui sont rattachées, couvrant l'ensemble des zones géographiques. Lui est également rattachée, la Direction Industrie, Supply Chain et Achats.

**Pascal Portevin** – Directeur Général Adjoint et Directeur de la Zone Europe. L'activité Haute Tension et Câbles sous-marins du Groupe et la Zone Moyen-Orient, Russie, Afrique sont placées sous sa supervision. L'activité Automobile et Faisceaux Industriels ainsi que la Direction des Systèmes d'Informations sont sous sa responsabilité directe.

**Anne-Marie Cambourieu** – Directeur des Ressources Humaines

**Benjamin Fitoussi** – Directeur de la Stratégie et du Développement. La Direction Technique lui est rattachée.

**Nicolas Badré** – Directeur Financier

**Patrick Noonan** – Directeur Juridique, Secrétaire Général

### Le Management Council

Le *Management Council* est présidé par Frédéric Vincent. Il a pour mission de définir la vision et de développer les projets majeurs du Groupe, d'assurer le suivi et les améliorations des modes de fonctionnement du Groupe. Il associe :

Les membres du *Management Board*, ainsi que :

**Nicholas Ballas** – Directeur de la Zone Asie-Pacifique

**Norbert Bluthé** – Directeur de la Zone Amérique du Sud

**Giuseppe Borrelli** – Directeur Europe de la ligne de marché *Utilities & Operators*

**Antoine Caillaud** – Directeur Industriel et Supply Chain. La Direction des Achats lui est rattachée

**William English** – Directeur de la Zone Moyen-Orient, Russie et Afrique

**Christopher Guérin** – Directeur Europe de la ligne de marché Industrie

**Stephen Hall** – Directeur de la Zone Amérique du Nord

**Jean-Philippe Machon** – Directeur Europe de la ligne de marché Distributeurs et Installateurs

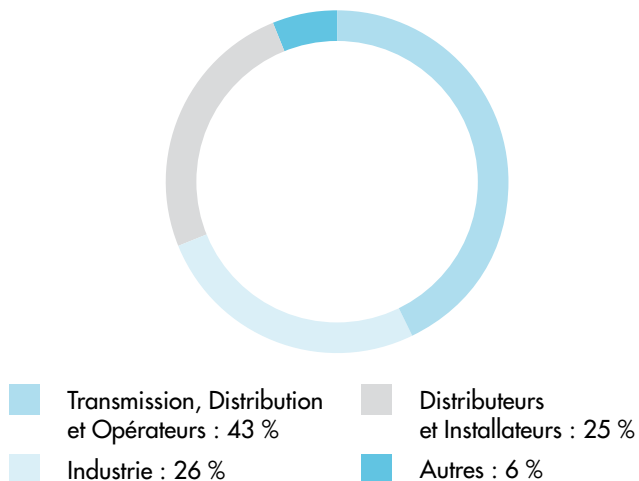
**Jean-Claude Nicolas** – Directeur de la Communication

**Dirk Steinbrink** – Directeur Haute Tension et Câbles Sous-Marins

Consultez les CV détaillés sur : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)

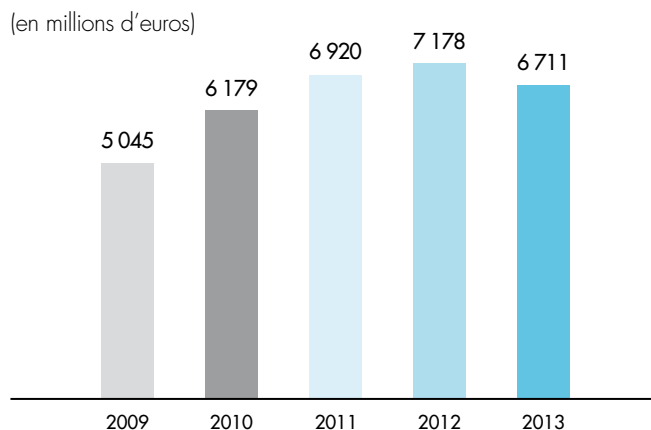
# LES CHIFFRES CLÉS 2013

## Chiffre d'affaires par activité<sup>(1)</sup>

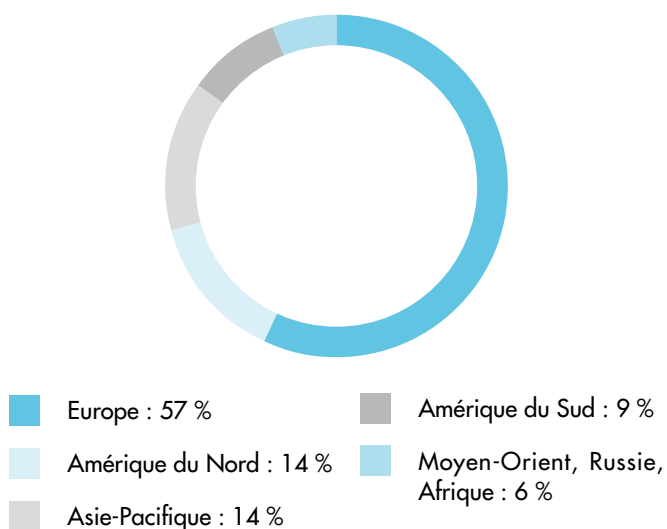


(1) À cours des métaux non ferreux constants.

## Chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants

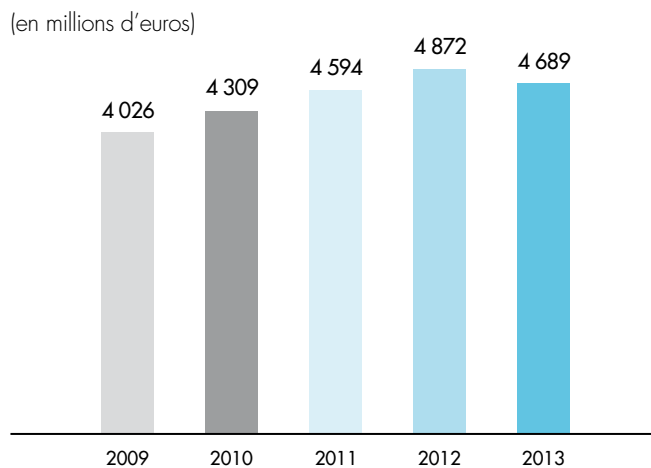


## Chiffre d'affaires par zone géographique<sup>(2)</sup>



(2) Par origine, à cours des métaux non ferreux constants.

## Chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants

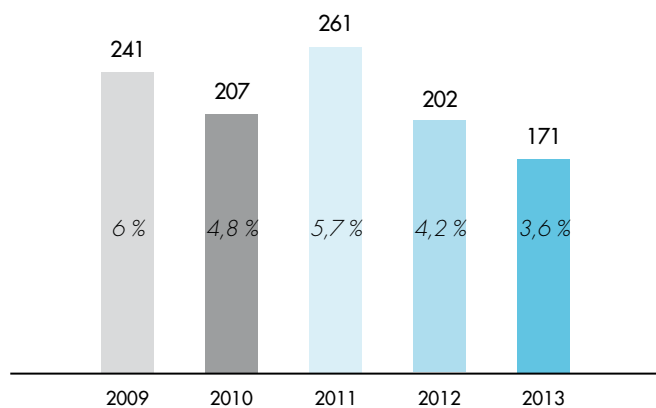


À périmètre et change constants, les ventes sont en retrait par rapport à l'année 2012 de 2,1 %.



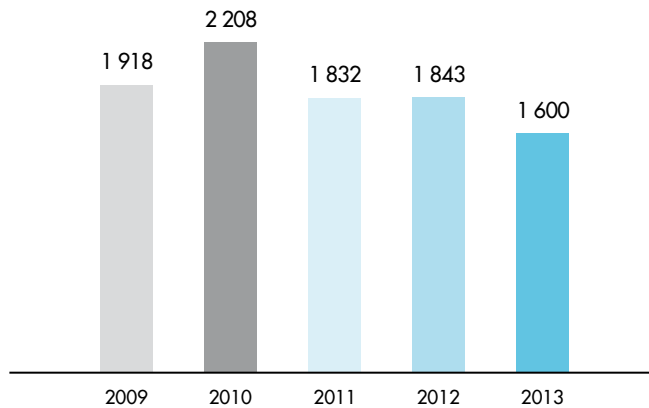
## Marge opérationnelle

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants)



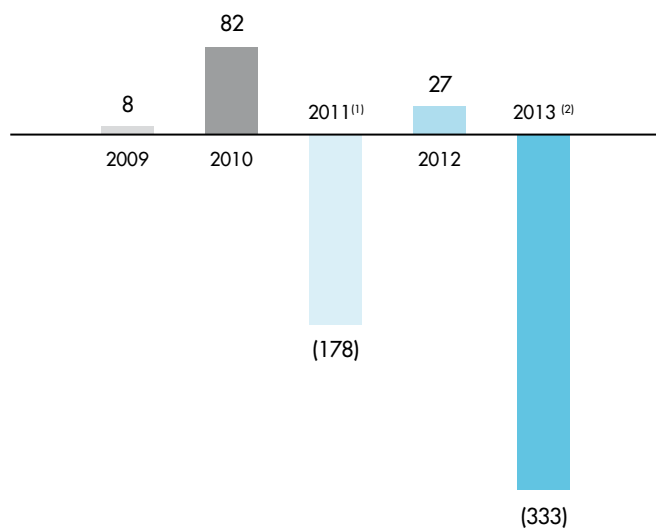
## Capitaux propres

(en millions d'euros)



## Résultat net (part du Groupe)

(en millions d'euros)

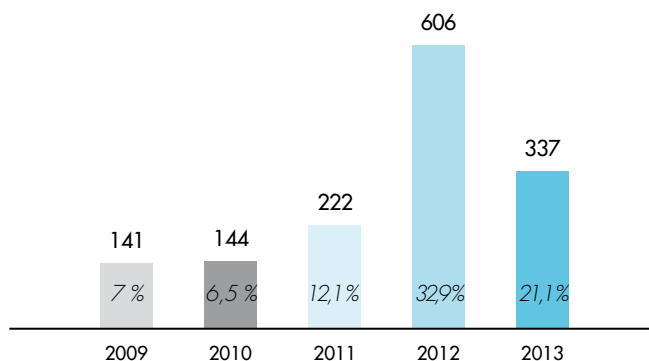


(1) Dont une provision de 200 millions d'euros pour risque d'amende liée à une enquête de concurrence de la Commission européenne.

(2) Dont 180 millions d'euros de provisions et charges de restructuration et 130 millions d'euros de charges de dépréciation d'actifs.

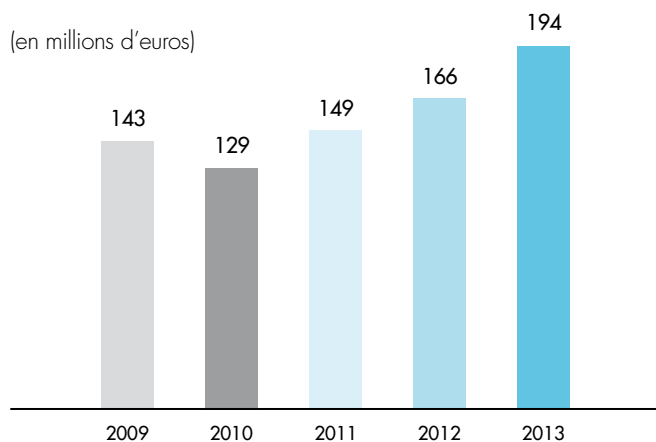
## Endettement net

(en millions d'euros et en % des capitaux propres)



## Investissements

(en millions d'euros)



## L'ACTION NEXANS

### L'action Nexans est cotée sur NYSE Euronext Paris Compartiment A

- Service à Règlement Différé
- Code ISIN FR0000044448
- Valeur nominale : 1 euro

### Capitalisation boursière

1 548 millions d'euros au 31 décembre 2013

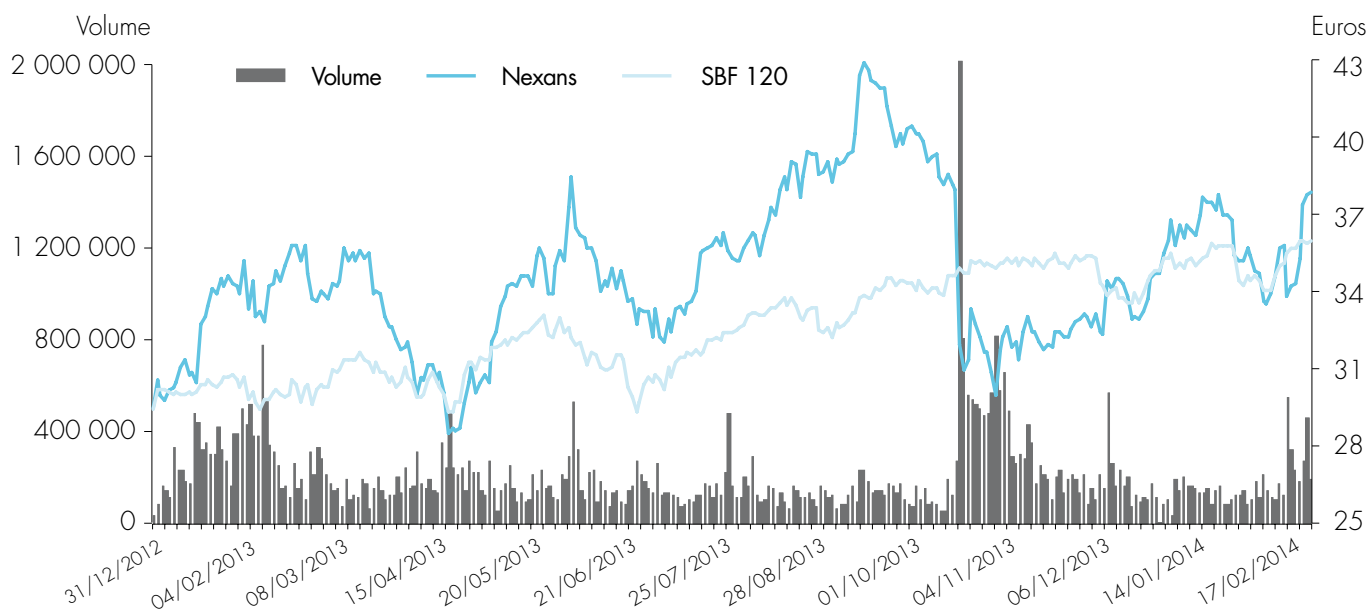
### Moyenne des échanges quotidiens

205 492 titres en 2013

### Indices

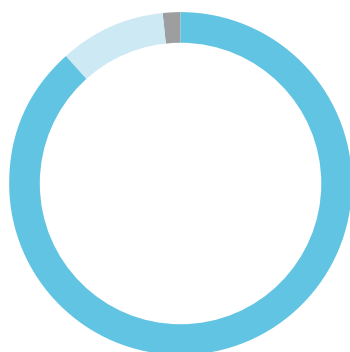
- SBF 120 : 0,11 % de l'indice au 31 décembre 2013
- ESI Excellence Europe
- ESI Excellence Euro

Évolution du cours de l'action du 31 décembre 2012 au 17 février 2014



### Répartition du capital

Estimation au 31 décembre 2013



- Investisseurs institutionnels : 88,4 %  
dont :
  - Invexans (Groupe Quiñenco, Chili)<sup>(1)</sup> : 26,55 %
  - Manning & Napier (États-Unis) : 7,9 %
  - Bpifrance (France) : 7,82 %
  - Amber Capital (Royaume-Uni) : 5 %
- Actionnaires individuels et salariés : 10 %  
dont :
  - Actionnaires individuels : 7 %
  - Actionnaires salariés : 3 %
- Actionnaires non identifiés : 1,6 %

(1) À la date du présent Document de référence, le Groupe Quiñenco, par l'intermédiaire de sa filiale Invexans, détient 28 % du capital et des droits de vote.

## Données par action

En euros (sauf ratios)	2013	2012	2011
Actif net <sup>(1)</sup>	36,84	61,00	62,56
Résultat net <sup>(2)</sup>	(10,66)	0,91	(6,21)
Résultat net dilué <sup>(3)</sup>	(10,66)	0,90	(6,21)
PER <sup>(4)</sup>	-	36,82	-
Dividende net <sup>(5)</sup>	-	0,50	1,10
Rendement net <sup>(4)</sup>	-	1,5 %	2,7 %

(1) Capitaux propres part du Groupe divisé par le nombre d'actions en circulation en 31 décembre.

(2) Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(3) Résultat net après prise en compte de l'exercice de droits qui auraient pour effet d'augmenter le nombre d'actions.

(4) Sur la base du cours au 31 décembre.

(5) Dividende 2013 proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 mai 2014.

## Évolution du capital en 2013

Nombre de titres au 31/12/2012	29 394 042
Annulation d'actions	-
Création d'actions : augmentation de capital	12 612 942
Levées d'options	36 161
Nombre de titres au 31/12/2013	42 043 145
Options de souscription ou d'achat d'actions	1 408 832
Actions gratuites et de performance	587 460
OCEANE 2016 et 2019	8 753 161,5
Nombre de titres totalement dilués au 31/12/2013	52 792 598,5
Nombre moyen de titres en 2013 utilisé pour le calcul	
- du résultat par action de base	31 271 353
- du résultat par action dilué	31 271 353

## Données boursières

Cours de l'action en euros (sauf ratios)	2013	2012 <sup>(4)</sup>	2011 <sup>(4)</sup>
Plus haut	42,58	48,66	65,25
Plus bas	28,92	24,81	33,40
Dernier cours de l'année	36,83	29,91	35,79
Évolution sur l'année	23,14 %	- 16,45 %	- 31,87 %
Évolution du SBF 120 sur l'année	19,49 %	16,50 %	- 16,21 %
Évolution du CAC 40 sur l'année	17,99 %	15,23 %	- 16,95 %
Capitalisation boursière au 31 décembre <sup>(1)</sup>	1 548,24	984,85	1 151,79
Moyenne des échanges quotidiens <sup>(2)</sup>	205 492	226 915	192 747
Nombre de titres composant le capital au 31 décembre	42 043 145	29 394 042	28 723 080
Taux de rotation des actions <sup>(3)</sup>	0,49 %	0,77 %	0,67 %

(1) En millions d'euros.

(2) En nombre de titres.

(3) Moyenne journalière sur l'année.

(4) Cours de l'action 2012 et 2011 retraités du fait de l'augmentation de capital de novembre 2013.

## AU SERVICE DE **BESOINS ESSENTIELS**

Allumer une lampe, prendre l'ascenseur, démarrer une chaîne de production, transporter l'énergie du soleil et du vent : derrière chacune de ces actions, il y a des câbles et des systèmes de câblage. Nexans accompagne ses clients sur trois grands marchés : les infrastructures d'énergie (transmission et distribution d'électricité), l'industrie et le bâtiment.

Transmission, Distribution et Opérateurs	Industrie	Distributeurs et Installateurs
<p><b>Énergie</b> Réseaux de transmission<sup>(1)</sup> et de distribution<sup>(2)</sup> d'électricité sous-marins, souterrains, aériens.</p> <p><b>Télécommunications</b> Réseaux cuivre et fibre optique terrestres et sous-marins.</p> <p>(1) Haute Tension. (2) Moyenne et Basse Tension.</p>	<p><b>Ressources</b> Pétrole &amp; gaz, Énergie nucléaire, Énergies renouvelables, Exploitations minières, Ombilicaux.</p> <p><b>Transport</b> Aéronautique, Défense, Construction navale, Matériel roulant ferroviaire et Réseaux ferroviaires.</p> <p><b>Faisceaux</b> Faisceaux automobiles, Harnais industriels.</p> <p><b>Autres équipements industriels</b> Machines-outils, Manutention, Robotique, Médical.</p>	<p><b>Bâtiment</b> Usines, Centres logistiques, Centres commerciaux, Hôpitaux, Universités, Musées, Hôtels, Bureaux, Logements résidentiels, commerciaux et industriels, Aéroports, Centres de données.</p> <p><b>Réseaux privés</b> Réseaux de données, surveillance et sécurité.</p>

### Infrastructures d'énergie et de télécommunication

L'offre du Groupe en infrastructures d'énergie contribue à la création de nouvelles lignes de transmission et de distribution sous-marines, souterraines et aériennes, à assurer la disponibilité et la sécurité des réseaux, accroître leur efficacité énergétique et leur capacité de transport, maîtriser les coûts d'investissement et de maintenance.

Nexans est un leader mondial de la haute tension et des applications sous-marines qui bénéficient de solides perspectives liées aux besoins d'interconnexions des réseaux entre pays, de liaisons entre les îles ou les installations off shore et le continent, de câblage des parcs éoliens, d'ombilicaux pour les plates-formes pétrolières et gazières, de communications. Pour servir cette demande mondiale, le Groupe dispose de capacités de production en Norvège et au Japon et possède l'un des navires les plus puissants du monde pour poser les câbles sous-marins. De la conception à l'enfouissement des câbles par robot pour les protéger des agressions accidentelles, le Groupe est en mesure d'apporter des solutions clés en main.

Nexans se distingue par une offre complète d'accessoires de connexion, des solutions avancées de câbles à cœur composite, de câbles et limiteurs de courant de défaut supraconducteurs. Ses technologies permettent d'évoluer vers des réseaux intelligents (*smart grids*) intégrant des fonctions de communication et de contrôle afin d'accueillir les sources de production d'électricité renouvelables, décentralisées et par nature intermittentes, et de maîtriser les pointes de consommation.

Sur le marché des infrastructures de télécommunications, le Groupe privilégie les solutions à hautes performances : applications à très haut débit pour les réseaux en cuivre, systèmes de déploiement des réseaux à fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH). Associé à Sumitomo Electric Industries (en Europe), l'un des premiers fabricants mondiaux de fibre optique, Nexans apporte à ses clients des solutions associant technologies avancées et simplicité d'installation.

## Industrie

Les câbles spéciaux pour l'industrie concernent notamment les secteurs des ressources, des transports et des faisceaux automobiles et industriels.

Dans le secteur des ressources qui couvre les exploitations minières, pétrolières et gazières et la génération d'électricité, Nexans apporte des équipements de câblage sûrs, robustes et de haute disponibilité, assortis de services de maintenance et de réparation. Il développe des solutions de câblage complètes pour les turbines et les fermes éoliennes, les équipements et installations photovoltaïques.

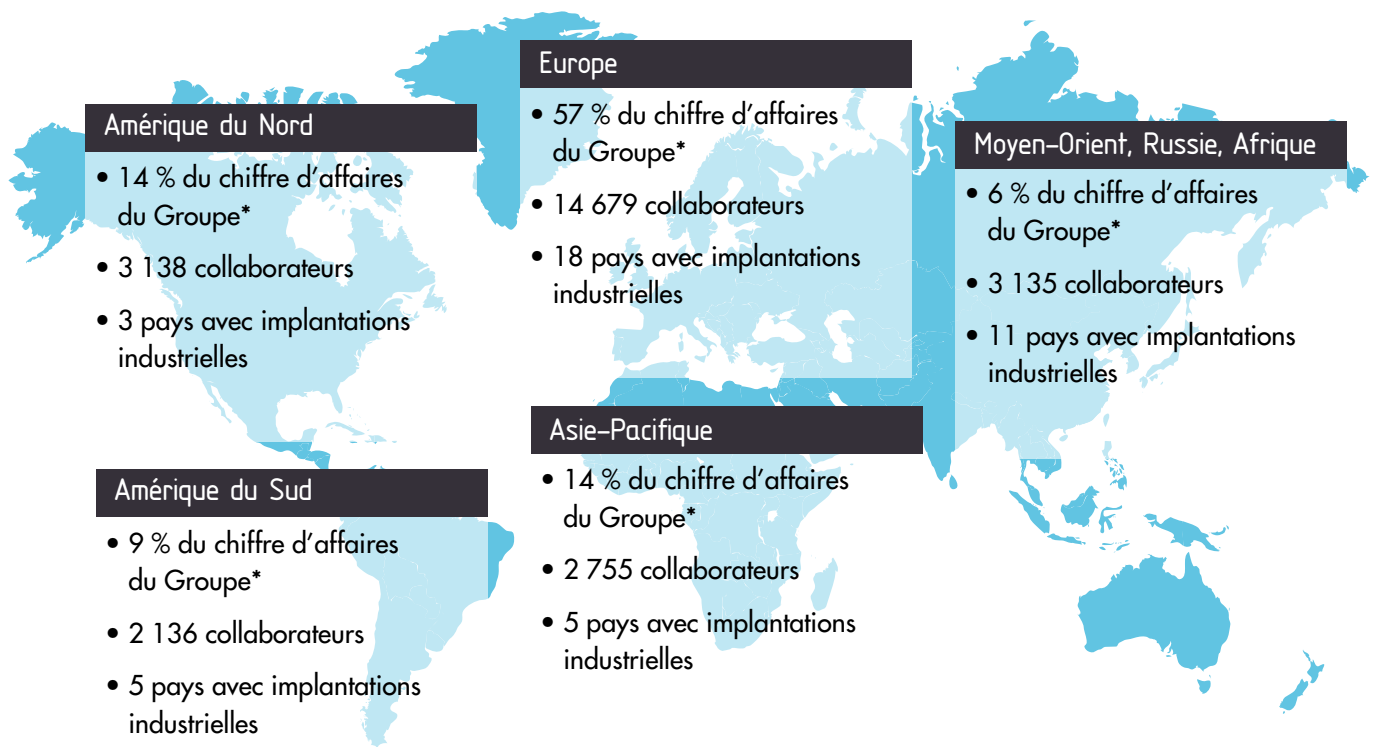
Dans le secteur des transports, Nexans travaille en étroite coopération avec ses clients constructeurs et équipementiers afin de relever leurs enjeux de sécurité, d'allègement, de compacité, de communication embarquée, de facilité d'installation et de recyclage. Le Groupe est notamment leader mondial sur le segment de la construction navale, avec une filiale en Corée du Sud, et sur celui de la construction aéronautique avec des sites spécialisés en France, au Maroc et aux États-Unis.

## Bâtiment et réseaux privés

Sur le marché du bâtiment, Nexans conduit une stratégie de différenciation par la performance technique, notamment en matière de tenue au feu et d'efficacité énergétique, la facilité d'installation et les services : formation professionnelle, livraisons cadencées des grands chantiers, gestion partagée des stocks chez les distributeurs, etc.

De nouvelles normes incitent à construire et rénover de façon durable en conciliant économies d'énergie, longévité et recyclabilité des matériaux, qualité de l'air intérieur, respect de l'environnement : HQE (France), BREEAM (Grande Bretagne), LEED (Amérique du Nord), Green Mark (Singapour), Green-star (Australie). Nexans est, par exemple, le premier fabricant de câbles à avoir été certifié par le Singapore Green Building Council (SGBC) qui fait référence en Asie du Sud-Est.

L'offre du Groupe inclut les réseaux privés (LAN) de communication, de surveillance et de sécurité. Nexans propose des systèmes à forte valeur ajoutée pour les grands ensembles tertiaires, résidentiels et commerciaux, les hôpitaux, centres de recherche et universités, les salles de marché et centres de données, les plates-formes logistiques, portuaires et aéroportuaires. Ses offres intègrent câbles, connectique, gestion, surveillance, contrôle et sécurisation.



\* Par origine, à cours des métaux non ferreux constants.

## LE PLAN STRATÉGIQUE 2013-2015 : SIX PRIORITÉS

Nexans s'est fixé six priorités pour soutenir sa croissance, améliorer ses résultats et construire une performance durable.

### 1. Renforcer sa position sur les marchés attractifs

Le Groupe cible les **marchés bénéficiant de perspectives de croissance soutenue** et sur lesquels il peut valoriser sa technologie et ses services : applications sous-marines, infrastructures d'énergie haute et moyenne tension terrestre dans les pays en croissance, ressources énergétiques, énergies renouvelables, transports, défense, applications médicales.

La prise de contrôle des activités câbles d'infrastructures d'énergie du groupe Shandong Yanggu assure à Nexans une base compétitive pour servir la Chine, premier marché mondial, et plus largement, la zone Asie-Pacifique. Le développement des câbles pour applications industrielles en Chine, avec une production regroupée sur un nouveau site à Shanghai, l'élargissement de l'offre navale coréenne aux applications pétrolières et gazières off shore, l'intégration de la société AmerCable, spécialiste mondial de l'équipement des mines et des sites pétroliers et gaziers, la création d'une usine dédiée à la très haute tension aux États-Unis sont autant d'initiatives mettant en œuvre cette priorité.

### 2. Consolider ses positions sur les marchés arrivés à maturité et optimiser l'utilisation de ses actifs

Nexans veut tirer le meilleur parti de sa base industrielle, notamment en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord, afin d'accroître sa rentabilité et de financer ses investissements de croissance.

L'organisation de l'Europe par lignes de marché, la dissociation des ventes et de la production et le renforcement des chaînes d'approvisionnement, le développement des produits et services à forte valeur ajoutée répondent à cette priorité : ils améliorent la performance industrielle, la proximité avec les clients et la rentabilité.

En Europe, Nexans a annoncé, en octobre 2013, un projet de plan d'économies afin de préserver la compétitivité de sa base industrielle dans les activités de câbles industriels et de câbles de haute tension terrestre, d'accroître l'efficacité des fonctions supports et de renforcer sa recherche et développement.

En Australie, le Groupe renforce sa chaîne d'approvisionnement pour tirer parti de la compétitivité d'une zone Asie-Pacifique plus intégrée.

### 3. Développer son orientation client

Nexans sert des clients très différents dont les besoins sont régionaux voire globaux : opérateurs de réseaux, producteurs d'énergie, exploitants miniers, constructeurs d'équipements, d'infrastructures et de bâtiments, installateurs, distributeurs, sociétés d'ingénierie. Avec son programme mondial *Customer Orientation*, le Groupe développe une culture d'entreprise centrée sur la satisfaction des clients, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions.

Le programme *Customer Orientation* s'appuie sur un outil partagé de gestion de la relation avec les clients, ainsi que sur des standards et des indicateurs de performances communs. Des enquêtes de satisfaction harmonisées servent de base aux plans d'amélioration. Nexans adapte ses moyens et ses organisations pour renforcer la proximité avec ses clients, accroître sa réactivité, sa flexibilité et sa compétitivité. Le renforcement du marketing, l'alignement des chaînes d'approvisionnement sur les besoins des clients y contribuent directement.

Interlocuteurs privilégiés des grands clients, les Responsables de Grands Comptes internationaux ou régionaux s'attachent à comprendre leurs enjeux pour satisfaire leurs besoins d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain. Toutes les fonctions de Nexans sont associées à cette démarche qui vise à mieux travailler ensemble au bénéfice des clients finaux et à construire une relation durable et mutuellement profitable.

Les réponses aux appels d'offres et la gestion des grands projets énergétiques, miniers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires requièrent pour leur part des offres multiproduits, multisites coordonnées. Elles sont prises en charge par des équipes spécialisées aptes à mobiliser toutes les ressources du Groupe pour apporter les solutions industrielles et logistiques les mieux adaptées.

### 4. Différencier ses offres en combinant leadership technologique et services et en capitalisant sur la valeur de la marque Nexans

Nexans conduit une politique soutenue d'innovation pour apporter plus de valeur à ses clients, anticiper les évolutions normatives, proposer des solutions durables aux enjeux de sécurité, d'efficacité énergétique et d'environnement.

Des produits aux solutions, le Groupe développe des offres complètes par segment de marché et enrichit son offre de services afin de faciliter le quotidien de ses clients et de construire une relation de partenariat : livraisons groupées ou cadencées, gestion de stocks, coupes à la demande, jeux de câbles et harnais prêts à poser, modèles avancés de spécifications, offres clés en main pour les opérateurs de réseaux, formation, gestion des câbles en fin de vie.

Nexans conforte parallèlement son leadership dans des technologies d'avenir comme la supraconductivité, les conducteurs composites, les courants porteurs en ligne, les réseaux intelligents et la transmission de données à ultra-haut débit.

Les moyens et les investissements du Groupe en recherche et développement le classent parmi les tout premiers dans ses métiers. Le nombre de brevets déposés chaque année et de records mondiaux détenus témoignent de son dynamisme.

## Des solutions interopérables pour chaque application

- ▶ Automatisation industrielle  
MOTIONLINE®
- ▶ Bâtiment  
ALSECURE®
- ▶ Construction navale  
SHIPLINK®
- ▶ Éoliennes  
WINDLINK®
- ▶ Exploitations minières  
POWERMINE®
- ▶ Installations photovoltaïques  
KEYLIOS®
- ▶ Matériel médical  
NEWSSENSE®
- ▶ Matériel roulant ferroviaire  
FLAMEX®
- ▶ Réseaux à fibre optique  
KINOPTIC®

## Des technologies exclusives

- ▶ Lo-Sag™ : ces conducteurs à cœur composite pour lignes aériennes transportent beaucoup plus d'électricité sur les axes existants.
- ▶ ICEFLEX® assure la résistance des câbles aux grands froids.
- ▶ INFIT® préserve le conducteur et la distribution d'électricité en cas d'incendie.

## 5. Améliorer sa compétitivité par l'excellence opérationnelle et la réduction des coûts

Nexans déploie mondialement le programme d'excellence opérationnelle **Nexans Excellence Way** qui vise l'amélioration continue et durable de la sécurité, de la qualité, des délais de livraison, des coûts et de l'impact sur l'environnement pour tous les processus de production, d'achat et d'approvisionnement.

Le programme **Nexans Excellence Way** s'appuie sur une forte implication des équipes, le partage des meilleures pratiques, la standardisation, l'utilisation des outils éprouvés du *lean management* : management visuel pour identifier et résoudre les problèmes rapidement, analyse de la chaîne de valeur et des flux pour optimiser l'utilisation des ressources, réduire les temps de production, les encours, les stocks et les besoins en fonds de roulement.

75 usines sont engagées dans ce programme et une organisation de réseaux technologiques cohérents permet le partage de l'innovation et des meilleures pratiques entre usines.

Le programme **Nexans Excellence Way** a permis de diviser par 2 en trois ans le taux de fréquence des accidents du travail grâce à une démarche très structurée. Ce taux s'élève à 4,12 en 2013 et le Groupe vise une nouvelle amélioration de 30 % en 2014 et en 2015.

Parallèlement, Nexans met en œuvre un plan de compétitivité global dans le cadre de son programme de transformation, lancé en 2013. Ce plan comprend huit axes couvrant toute la chaîne de valeur : *redesign to cost*, rationalisation des références, choix entre faire et acheter, optimisation des achats, amélioration des conditions de paiement, réduction du besoin en fonds de roulement, amélioration des flux de la chaîne d'approvisionnement, réduction des coûts d'investissement. Chaque axe donne lieu à plusieurs projets.

La rationalisation de leur portefeuille de produits mobilise 12 usines. En divisant par deux leurs références au profit de produits à plus forte marge et meilleure rotation, plusieurs usines ont à la fois augmenté leurs ventes en supprimant des goulots d'étranglement, amélioré leurs délais de livraison et leurs résultats, réduit leurs stocks et leur besoin en fonds de roulement.

Les achats sont une composante essentielle de la performance technique et économique du Groupe. Les acheteurs identifient les pays les plus compétitifs par famille de produits afin d'y qualifier de nouveaux fournisseurs. L'analyse des coûts de revient a par ailleurs conduit à rapatrier la production de certains mélanges isolants dans les usines disposant de moyens adaptés.

Autre chantier : les flux d'approvisionnement et en particulier ceux du cuivre et de l'aluminium qui ont un impact important sur les besoins en fonds de roulement. Mieux calibrer et cadencer les livraisons des fournisseurs, optimiser les flux entre usines pour diminuer les temps de transport réduit les besoins en fonds de roulement correspondant.

## 6. Mobiliser ses talents pour réussir ensemble

Les personnes, leurs talents et leur engagement font la différence. Le programme des Ressources Humaines « Construire ensemble le Nouveau Nexans » permet aux collaborateurs de développer leur potentiel en contribuant au projet du Groupe. Il encourage l'esprit d'entreprendre et la responsabilité, reconnaît et récompense la performance individuelle et collective.

Nexans s'appuie sur des Modèles de compétences managériales et par métier pour renforcer le leadership et la professionnalisation de ses équipes. Déployés mondialement, ils orientent le recrutement, la formation et le développement des salariés.

Le Groupe harmonise ses processus d'évaluation et de gestion des ressources humaines, renforce sa gestion prévisionnelle, favorise la mobilité, investit dans la formation, accentue ses efforts pour attirer et fidéliser les talents. L'objectif est de pourvoir 80 % des postes par promotion interne, grâce à l'identification des talents et à la construction de plans de succession dans chaque pays.

La capacité à traduire dans les faits les valeurs de Nexans pour servir les objectifs stratégiques est au cœur du système de management de la performance. L'entretien annuel d'évaluation permet à chaque collaborateur de faire un point complet avec son manager sur l'atteinte des objectifs fixés, ses compétences, son projet professionnel, ses besoins de formation et les objectifs de l'année à venir.

L'Université Nexans joue un rôle fédérateur : elle renforce le leadership et les compétences, facilite le partage des savoirs et des meilleures pratiques dans des domaines essentiels à la réussite du Groupe, développe la capacité à travailler ensemble.

Intéressement, actionnariat, plans d'incitation : le Groupe mobilise tous les moyens pour inciter ses collaborateurs à la performance et les associer directement à la réalisation des objectifs fixés.

# Rapport de gestion



1	Activité du Groupe durant l'année 2013	16
1.1	Résultats consolidés du Groupe	16
1.2	Autres éléments des comptes consolidés	18
1.3	La Société	22
2	Progrès réalisés et difficultés rencontrées	23
3	Recherche et Développement	24
4	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2013	25
5	Orientations et perspectives	25
6	Facteurs de risque	25
6.1	Risques juridiques	25
6.2	Risques liés à l'activité	27
6.3	Risques financiers	31
6.4	Assurances	32
7	Mandataires sociaux et dirigeants	34
7.1	Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration	34
7.2	Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants	38
7.3	Rémunération des administrateurs	39
7.4	Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général	40
7.5	Options de souscription d'actions et actions de performance	45
8	Informations concernant la Société et son capital	49
8.1	Capital social	49
8.2	Répartition du capital et des droits de vote	51
8.3	Rachat d'actions	52
8.4	Actionnariat salarié	52
8.5	Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	52
9	Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)	53
9.1	Démarche environnementale et données environnementales	53
9.2	Démarche sociale et données sociales	57
9.3	Démarche sociétale et données sociétales	68
	Annexe 1	
	Résultats financiers au cours des cinq dernières années	71
	Annexe 2	
	Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2013	72
	Annexe 3	
	Indicateurs environnementaux et sociaux	73
	Annexe 4	
	Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	76

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la Société et du Groupe Nexans pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013. Il est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

Dans un rapport joint, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Président rend compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe, en particulier dans le domaine de l'information financière et comptable.

La Société, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris (compartiment A), fait partie de l'indice SBF 120. La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires à fin 2013 était la suivante à la connaissance de la Société : 88,4 % d'investisseurs institutionnels, dont 26,55 % pour le groupe Quiñenco (Chili) par le biais de sa filiale Invexans, 7,82 % pour Bpifrance Participations (France), près de 8 % pour Manning & Napier Advisors (États-Unis) et 5 % pour Amber Capital (Royaume-Uni), 10 % d'actionnaires individuels et salariés et 1,6 % d'actionnaires non identifiés.

## 01. ACTIVITÉ DU GROUPE DURANT L'ANNÉE 2013

### 1.1 Résultats consolidés du Groupe

#### 1.1.1 Évolution des résultats

2013 s'inscrit comme une année difficile dans un environnement économique qui ne s'est pas significativement amélioré en Europe par rapport à 2012 et s'est fortement dégradé dans certains segments de marché.

Le chiffre d'affaires à cours des métaux courants pour l'année 2013 s'élève à 6 711 millions d'euros contre 7 178 millions d'euros en 2012. A cours des métaux non ferreux constants, il atteint 4 689 millions d'euros contre 4 872 millions d'euros en 2012, soit une décroissance organique de 2,1 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2012. Ceci est le résultat d'un net ralentissement de l'activité en Amérique du Nord, d'une absence de reprise dans une Europe présentant des marchés fortement contrastés, d'une dégradation de la situation en Australie et d'une poursuite de la reprise en transmission sous-marine. Les pays émergents continuent de croître depuis le deuxième trimestre, affichant des ventes en augmentation de 2 % par rapport à 2012.

Pour le Groupe, le quatrième trimestre marque toutefois une légère inflexion par rapport au troisième trimestre (+ 1,1 %) et par rapport au quatrième trimestre de l'année 2012 (+ 0,5 %).

La marge opérationnelle s'affiche à 171 millions d'euros, contre 202 millions d'euros en 2012, se décomposant en une part opérationnelle de 141 millions d'euros et un effet ponctuel de 30 millions d'euros lié à la reprise des provisions pour retraite en Norvège et aux États-Unis à la suite de liquidation ou gel de plans à prestations définies. La baisse de la profitabilité s'explique en grande partie par un effet volume négatif sur les activités historiquement les plus rentables : le marché des opérateurs d'énergie en Europe, des câbles LAN en Amérique du Nord et des câbles de construction en Australie.

#### 1.1.2 Résultats par métier

##### *Distributeurs et Installateurs*

La division Distributeurs et Installateurs présente un chiffre d'affaires de 1 155 millions d'euros à cours de métaux non ferreux constants pour 2013, soit un retrait organique de 6,3 % par rapport à 2012.

##### Câbles d'énergie

Les ventes de câbles pour la construction sont en décroissance globale de 4,8 %, recouvrant des tendances divergentes entre pays matures (Europe, Amérique du Nord et Australie) et les pays émergents (Amérique du Sud, Zone MERA, Corée).

En Europe, la décroissance organique observée sur les trois premiers trimestres s'est inversée au dernier trimestre avec des ventes en croissance organique de plus de 7 % (et en croissance séquentielle de près de 8 %), sous l'effet d'une amélioration en Europe du Sud, ainsi qu'une stabilisation des ventes en Scandinavie.

La reprise du secteur résidentiel aux États-Unis ne suffit pas à compenser la faiblesse du marché canadien, en retrait à deux chiffres traduisant la dégradation du secteur de la construction industrielle, en particulier dans le secteur des schistes bitumineux.

En Amérique du Sud, après un premier semestre de forte croissance, le second semestre a marqué un ralentissement dans les pays de la zone, en particulier au Brésil. Les ventes sont en croissance d'environ 2 % sur l'ensemble de l'année.

En Zone MERA, la croissance reste solide en Turquie mais a ralenti au Maroc.

Enfin, la demande est restée très faible en Australie (positionnée sur les câbles pour infrastructures minières) au deuxième semestre, après avoir été fortement dégradée en début d'année. L'activité en Corée reste stable.

##### Câbles de données

La situation est difficile aux États-Unis sur fond de ralentissement de certains segments de marché et de transition dans le partenariat du Groupe à la suite de l'accord commercial passé au deuxième trimestre avec Leviton.

(1) Le chiffre d'affaires de l'année 2012 à données comparables correspond au chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants, retraité des effets de change et de périmètre.

Ainsi, sous l'effet des ralentissements mentionnés, la marge opérationnelle de la division Distributeurs et Installateurs s'établit à 37 millions d'euros pour 2013 soit 3,2 % des ventes à cours des métaux constants, comparée à 78 millions d'euros en 2012.

### **Industrie**

Le chiffre d'affaires de la division Industrie s'élève à 1 222 millions d'euros à cours des métaux non ferreux constants, pour 2013, contre 1 195 millions d'euros en 2012, soit une croissance organique de 1,4 %, traduisant une performance contrastée entre les régions et les marchés.

Les ventes de faisceaux automobiles restent très dynamiques : elles s'inscrivent en hausse sur 6 trimestres consécutifs dans un contexte de bonne tenue des clients allemands, portées par le développement d'une offre plus étendue et plus innovante.

Le reste du secteur du transport est tiré par la bonne dynamique dans l'aéronautique et dans le ferroviaire, secteurs affichant une croissance à deux chiffres en Europe, ainsi que par le transport maritime en Asie.

Le secteur des ressources est fortement impacté par la faiblesse de la demande sur les applications minières, notamment en Australie. D'autre part, dans le secteur Oil&Gas, la tendance à privilégier en Amérique du Nord les puits souterrains existants par rapport à la construction de plateformes offshore -plus coûteuse- aura entraîné des décalages de projets significatifs, ainsi qu'une augmentation de la part de MRO (Maintenance, Repair and Operations) dans les ventes. En dehors du continent nord-américain en revanche, plusieurs contrats pour des projets de gaz offshore ont été signés, notamment en Corée, au Brésil, ou encore en mer du Nord qui compensent la faiblesse nord-américaine.

Les énergies renouvelables quant à elles bénéficient d'une tendance très positive, notamment sur fond de développement des énergies éoliennes au Brésil.

La situation reste difficile sur les autres applications industrielles, notamment en Europe, malgré une inflexion positive sur le quatrième trimestre pour les câbles d'automatismes et pour certaines niches de développement comme le médical.

La marge opérationnelle est légèrement inférieure à celle de 2012 en pourcentage des ventes (3,4% contre 3,7%) , soit 42 millions d'euros, et confirme le bien fondé du projet de réorganisation de la production en Europe.

### **Transmission, Distribution et Opérateurs**

Les ventes en Transmission, Distribution et Opérateurs s'élèvent à 2 034 millions d'euros pour l'année 2013 à cours des métaux non ferreux constants, soit un retrait organique de 1,3 % qui recouvre des évolutions très contrastées : un recul sensible en distribution, un bon dynamisme en opérateurs de télécommunication, une forte contraction en haute tension terrestre et une confirmation du dynamisme en haute tension sous-marine.

### Distribution

Les ventes aux opérateurs d'énergies sont en retrait de 5 %, plus nettement marqué au troisième trimestre notamment en France avec un pic de décroissance séquentielle de 15 %, en raison des efforts supplémentaires de réduction des investissements chez ERDF notamment. L'Europe du Sud et l'Allemagne sont restées stables à un faible niveau, avec de fortes tensions sur les prix. La bonne performance du Liban ne parvient pas à compenser l'impact de la situation très difficile en Egypte. Le projet de cession des actifs du Groupe dans ce pays est en cours d'exécution.

En Amérique du Sud, le Groupe enregistre une forte croissance comme attendu sur le second semestre du fait de la livraison de projets de lignes aériennes au Brésil et de tendances qui restent favorables au Chili et au Pérou.

En Asie-Pacifique, la croissance des volumes est dynamique en Chine et la Corée affiche un niveau de ventes exceptionnellement élevé. À l'inverse, l'Australie fait face à un environnement compétitif difficile.

L'activité Accessoires est restée très stable en dépit de la faiblesse de la demande des opérateurs d'énergie, notamment grâce aux initiatives d'innovation entreprises.

### Opérateurs

La division Opérateurs est en croissance de près de 5 %, tirée par la demande en fibre très dynamique en Europe où les ventes du Groupe dans cette division sont majoritairement localisées.

### Haute tension terrestre

La haute tension terrestre est en retrait organique de 18 % par rapport à 2012, dans un contexte caractérisé par la diminution marquée de la présence du Groupe au Moyen-Orient et l'environnement politique dans cette région.

Le carnet de commande s'élève à 250 millions d'euros, soit environ une année de ventes.

En Chine, l'usine de Yanggu est en cours de modernisation en vue de l'accréditation pour le marché australien.

Aux États-Unis, la production dans l'usine de Charleston devrait commencer comme prévu au troisième trimestre 2014.

### Haute tension sous-marine

La performance en sous-marin a été conforme au plan de redressement, affichant une croissance des ventes de 13 % par rapport à 2012.

Les câbles ombilicaux connaissent une très forte croissance, dynamisée par le contrat-cadre signé avec British Petroleum en 2012.

Le carnet de commandes pour les activités sous-marines est à ce jour équivalent à 2 ans de ventes.

La marge opérationnelle de la division Transmission, Distribution et Opérateurs s'établit pour l'année 2013 à 70 millions d'euros, soit 3,5 % des ventes. Ce montant, semblable à celui de l'année dernière, reflète une progression sensible de la marge en haute tension sous-marine atténuée par une forte baisse des volumes et donc de la rentabilité en distribution et en haute tension terrestre en Europe.

### Autres activités

Le segment « autres activités » regroupe les activités non allouées aux métiers ainsi que les activités de Fils Conducteurs. Le chiffre d'affaires de l'année 2013 s'établit à 740 millions d'euros à cours des métaux courants, ou 278 millions d'euros à cours des métaux constants, soit une décroissance organique de 3,3% par rapport à 2012. Ceci s'explique principalement par la baisse des ventes externes de fils de cuivre. La marge opérationnelle de ce segment s'élève à 22 millions d'euros, et inclut l'effet non-récurrent de la reprise des provisions pour retraite en Norvège et aux États-Unis pour un montant de 30 millions d'euros.

Voir également paragraphe 1.2.11 (Autres faits marquants de l'exercice).

## 1.2 Autres éléments des comptes consolidés

### 1.2.1 Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes (cf. **Note 1.e.c** de l'annexe aux comptes consolidés 2013) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé « Stock Outil »).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour le Groupe, les consommations de stocks restent valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.f.d** de l'annexe aux comptes consolidés 2013) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. Le retraitement entre la marge opérationnelle et le résultat opérationnel induit lors d'une variation en volume (cession) du Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

L'effet Stock Outil au 31 décembre 2013 est négatif de 41 millions d'euros. Il était négatif de 11 millions d'euros au 31 décembre 2012. La variation sur l'exercice 2013 est essentiellement liée à une forte baisse des cours du cuivre (voir **Note 25.d**).

### 1.2.2 Dépréciations d'actifs nets

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

Sur l'exercice 2013, la charge nette de 130 millions d'euros est principalement liée à :

- 80 millions d'euros de dépréciation des actifs immobilisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle-Zélande acquises en décembre 2006. Cette dépréciation de 80 millions d'euros se répartit en 43 millions d'euros pour le goodwill et 37 millions d'euros pour les immobilisations corporelles ;
- 26 millions d'euros d'écarts entre les valeurs recouvrables et comptables des sociétés Nexans en Argentine et en Égypte. Au 31 décembre 2013, ces sociétés sont classés en actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5 (voir **Note 8** des annexes aux comptes consolidés) ;
- 7 millions d'euros de dépréciation des immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Russie ».

Pour rappel, en 2012 la charge nette de 20 millions d'euros comptabilisée concernait principalement le goodwill et les immobilisations corporelles de l'entité « Égypte », intégralement dépréciés sur le second semestre 2012, pour un montant total de 17 millions d'euros. Dans un contexte économique et politique encore instable, conséquence de la révolution politique en Égypte, l'activité de câble d'énergie s'était fortement ralentie et les perspectives d'un retour à la normale à court terme demeurent totalement incertaines.

La charge nette résiduelle concernait la poursuite de la dépréciation des immobilisations corporelles de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Métallurgie Europe », tant en Allemagne qu'en France, partiellement compensée par les reprises de pertes de valeur de l'UGT « Métallurgie Canada » et de l'UGT « Utilities Europe » qui présentaient de bonnes performances en 2012, et des perspectives positives futures.

### 1.2.3 Restructurations

Les charges de restructurations s'élèvent à 180 millions d'euros en 2013 (voir détail des coûts en **Note 22** de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013), contre 21 millions d'euros en 2012. Cette charge correspond en 2013 principalement aux plans de réductions d'effectifs en Europe, annoncés le 15 octobre 2013 ainsi qu'en Asie-Pacifique.

En 2012, la charge de restructuration de 21 millions d'euros correspondait principalement à la constitution des provisions relatives aux plans de réductions d'effectifs en Allemagne, Australie, Italie et Brésil.

Tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

#### 1.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux

Les sociétés opérationnelles du Groupe utilisent des contrats d'achat et vente à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour couvrir leur exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et, dans une moindre mesure, plomb).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes de cuivre notamment), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés dans la marge opérationnelle de la période au cours de laquelle l'élément couvert (c'est-à-dire l'achat de cathodes de cuivre par exemple) affecte le résultat. Cette mécanique aboutit à neutraliser dans la marge opérationnelle les variations de valeur des métaux couverts.

À fin décembre 2013, seules quelques unités pour lesquelles les enjeux ne sont pas jugés significatifs ne remplissent pas les conditions permettant de qualifier leurs dérivés en instruments de couverture. Pour ces dernières, l'impact de la variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux est reporté sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat.

#### 1.2.5 Plus et moins-values de cession d'actifs

Les plus ou moins-values de cession d'actifs, tant en 2013 qu'en 2012 ne sont pas matérielles.

#### 1.2.6 Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne

Le Groupe a comptabilisé une dotation aux provisions de 200 millions d'euros sur le premier semestre 2011 pour une amende qui pourrait lui être infligée suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés pour des éléments allégués à l'encontre de la Société et de Nexans France SAS. Pour plus de détail se reporter au paragraphe 1.2.11. ci-après.

Au vu de son caractère exceptionnel et de son montant très significatif et conformément au référentiel IFRS, cette provision a été isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat « Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne » au sein du résultat opérationnel.

#### 1.2.7 Résultat financier

La charge financière nette totale s'élève à 109 millions d'euros en 2013 contre 112 millions d'euros en 2012.

Le coût de l'endettement net est stable à 90 millions d'euros en 2013 contre 90 millions d'euros en 2012.

Les autres charges financières sont en diminution de 3 millions d'euros en 2013 par rapport à 2012, en raison essentiellement d'une diminution de la charge nette sur pension.

#### 1.2.8 Impôts

En 2013, la charge d'impôt s'élève à 39 millions d'euros malgré un résultat avant impôt négatif de 291 millions d'euros.

En 2012, la charge d'impôt s'élevait à 5 millions d'euros.

#### 1.2.9 Principaux flux financiers de la période

Le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement, avant prise en compte du coût de l'endettement financier brut et de l'impôt, positive de 217 millions d'euros sur l'exercice 2013. Cette capacité d'autofinancement est soutenue par un résultat positif après annulation des charges n'ayant pas d'impact sur la trésorerie (notamment 41 millions d'euros d'effet stock-outil et 278 millions d'euros d'amortissement et dépréciations d'actifs nets).

Le besoin en fonds de roulement de l'activité transmission enregistre comme prévu, après une détérioration sur le premier semestre, une forte amélioration sur le second semestre. A fin décembre 2013, le besoin en fonds de roulement de l'activité transmission a diminué de plus de 50 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Les flux de trésorerie liés à l'investissement correspondent à un décaissement de 205 millions d'euros en 2013, décomposés pour l'essentiel en investissements corporels et incorporels pour 194 millions d'euros, dont 40 millions d'euros pour l'investissement dans l'usine en construction de Charleston.

Les flux de trésorerie liés au financement sont positifs de 91 millions d'euros, en raison de l'augmentation de capital nette de 279 millions d'euros du 8 novembre 2013. Les principaux décaissements sont composés des remboursements d'emprunts nets pour 114 millions d'euros, dont 85 millions d'euros relatifs à l'OCEANE 2013, des dividendes distribués par la Société représentant 15 millions d'euros, et des intérêts payés pour 64 millions d'euros.

Au total et après prise en compte des variations de change, la variation de la trésorerie sur la période est positive de 150 millions d'euros et la trésorerie nette à fin décembre 2013 s'établit à 968 millions d'euros (dont 987 millions d'euros de trésorerie active et 19 millions d'euros de découverts et comptes bancaires débiteurs).

### 1.2.10 Bilan

Le total Bilan du Groupe est en baisse entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 et s'établit à 5 461 millions d'euros (contre 5 854 millions d'euros au 31 décembre 2012).

La structure de ce bilan évolue de la façon suivante entre ces deux périodes :

- Les actifs immobilisés s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 964 millions d'euros, contre 2 210 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- Le besoin en fonds de roulement opérationnel (clients, stocks, fournisseurs et comptes liés aux contrats long terme hors effets de conversion et reclassements en actifs détenus en vue de la vente) est en décroissance de 97 millions d'euros entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.
- La dette nette est en forte diminution, du fait de l'augmentation de capital de novembre 2013 et de la réduction du besoin en fonds de roulement. Elle s'établit à 337 millions d'euros au 31 décembre 2013, versus 606 millions d'euros à fin d'année dernière.
- Les provisions pour risques et charges sont en augmentation, malgré la diminution de 70 millions d'euros des provisions pour engagements de pensions et assimilés. Les provisions pour restructuration représentent 151 millions d'euros (contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2012).
- Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 1 600 millions d'euros au 31 décembre 2013, par rapport à 1 843 millions d'euros au 31 décembre 2012. Outre l'augmentation de capital de 279 millions d'euros, les capitaux propres du Groupe ont été impactés négativement par une variation des réserves de conversion de 144 millions d'euros et par le résultat net de la période de 330 millions d'euros.

### 1.2.11 Autres faits marquants de l'exercice

#### a) Gouvernance et Direction Générale

##### Conseil d'Administration de la Société

En mars 2013, la Société a mis en place un Comité Stratégique composé du Président-Directeur Général et de quatre autres administrateurs. Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2013 a renouvelé les mandats d'administrateurs de messieurs Jérôme Gallot et Francisco Pérez Mackenna (candidat proposé par l'actionnaire principal Invexans, anciennement Madeco (groupe Quiñenco) en application

du pacte conclu avec la Société. Sur proposition d'Invexans, les actionnaires ont également nommé Monsieur Andónico Luksic Craig, proposé par le groupe Quiñenco, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Guillermo Luksic Craig, décédé. À l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de 14 membres.

##### Organisation de la gouvernance du Groupe Nexans

Le Groupe a annoncé l'arrivée au cours de l'été 2013 d'Arnaud Poupart-Lafarge en tant que *Chief Operating Officer*. Son arrivée renforce la Direction générale, et vise à accélérer le déploiement des initiatives stratégiques du Groupe.

Fin novembre 2013, le périmètre et la composition du Management Board (anciennement dénommé Comité de Direction) ont été modifiés. Le Management Board a pour objectif de définir la stratégie, l'allocation des ressources et l'organisation du Groupe. Présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, le Management Board est composé de : Arnaud Poupart-Lafarge, *Chief Operating Officer*, Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint, Anne-Marie Cambourieu, Directeur des Ressources Humaines, Benjamin Fitoussi, Directeur de la Stratégie et du Développement, Nicolas Badré, Directeur Financier, et Patrick Noonan, Secrétaire Général.

#### b) Évolution du dispositif industriel de l'entité Nexans en Australie

Du fait d'une dégradation forte de l'environnement macroéconomique en Australie, le Groupe a mené son analyse stratégique conduisant à faire évoluer le dispositif local. Dans ce cadre, le Groupe a doté une charge de dépréciation de 80 millions d'euros relative à l'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » au 30 juin 2013 :

- L'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » rassemble les activités de Nexans Olex en Australie et en Nouvelle-Zélande ;
- Comme de nombreuses sociétés industrielles en Australie, Nexans Olex a été confrontée ces dernières années à une concurrence extérieure difficile, favorisée par le renforcement du dollar australien et la suppression de taxes d'importations.
- Plus récemment et particulièrement sur le premier semestre 2013, l'environnement macroéconomique s'est fortement dégradé, impactant les trois lignes de marché principales de l'entité : le dynamisme des activités minières s'est brutalement interrompu, le secteur de la construction non résidentielle a connu un fort ralentissement et des réorganisations ont été lancées chez les opérateurs d'énergie à la suite d'une baisse significative de la consommation d'électricité.
- En réaction à cette situation préoccupante, le Groupe a mis en place une analyse stratégique afin de mettre en place un plan d'action répondant à des besoins de transformation. Ce plan repose sur une intégration plus poussée des activités australiennes dans la « supply chain » régionale, sur une réduction drastique de coûts et sur la simplification et l'optimisation des process de fabrication et d'achat. La mise en œuvre de ce plan est en cours à fin 2013.

### c) Réorganisation des activités du Groupe Nexans en Europe pour préserver sa compétitivité

Nexans opère sur un marché mondial du câble confronté à des défis majeurs notamment en Europe où l'absence de croissance, les surcapacités et une pression concurrentielle accrue appellent les sociétés du Groupe à envisager des mesures répondant à la situation.

Dans ce contexte, afin de se donner les moyens de restaurer sa compétitivité, les sociétés du Groupe ont mis à l'étude, à partir du deuxième trimestre 2013, un projet de plan d'économies en Europe. Ce projet, destiné à répondre aux nouvelles exigences du marché et à préserver la compétitivité du Groupe comporte plusieurs volets :

- La rationalisation de l'outil de production de l'activité Industrie en Europe.
- L'optimisation de l'organisation ainsi que des implantations industrielles de l'activité Haute Tension Terrestre.
- La rationalisation et l'adaptation de ses fonctions support par rapport aux besoins des filiales européennes du Groupe.
- Le renforcement des moyens R&D.

Ce projet s'appuie sur une mise à contribution de l'ensemble des pays européens et porte essentiellement sur la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Les adaptations conduiraient à la suppression de 468 postes en Europe, au transfert de 462 postes, et à la création de 39 postes. La mobilité reste un facteur clé dans ce projet et les filiales européennes du Groupe font en sorte de la faciliter.

### d) Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription

Le 15 octobre 2013, la Société a lancé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription afin notamment de renforcer son bilan, soutenir son profil de crédit et donner de la souplesse dans l'exécution des initiatives stratégiques du Groupe. Les caractéristiques et les modalités détaillées de cette opération sont décrites dans le prospectus portant visa AMF n° 13-541 en date du 14 octobre 2013.

Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 283 791 195 euros et s'est traduit par la création de 12 612 942 actions nouvelles.

La demande totale s'est élevée à environ 582 millions d'euros, correspondant à un taux de souscription d'environ 205 %. 12 260 265 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 97,2 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 13 618 412 actions et n'a été en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 352 677 actions nouvelles.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles est intervenu le 8 novembre 2013. À cette date, le capital de la Société était composé de 29 430 203 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, soit un montant total de 29 430 203 euros.

Les actions nouvelles ont porté jouissance courante et étaient immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FRO000044448.

Cette augmentation de capital permet à la Société de :

– Renforcer son bilan en :

- Améliorant la structure du capital impacté par un certain nombre d'éléments non récurrents (adoption IAS 19 R, évolution des devises et des métaux sur les justes valeurs des dérivés, et réserves de conversion) ;
- Ramenant les ratios dette nette / EBITDA et dette nette / capitaux propres à des niveaux plus bas ;

– Soutenir le profil de crédit en :

- Soutenant les ratings de crédit et optimisant les coûts de financement, notamment en procédant, sous réserve des conditions de marché, à des rachats ou remboursements des dettes locales (qui pourraient être de l'ordre de 100 millions d'euros) ou des instruments de financement du Groupe ;
- Augmentant la flexibilité financière à travers l'obtention pérenne de sources de financement diversifiées ; et

– Donner de la souplesse dans l'exécution des initiatives stratégiques du Groupe.

### e) Enquêtes des autorités européennes de la concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

Les détails de l'enquête et des différentes étapes procédurales sont décrits dans la **Note 30** de l'annexe aux états financiers consolidés du 31 décembre 2013.

Du fait d'un dénouement probable dans un horizon inférieur à un an, la provision de 200 millions d'euros a été reclassée en provision courante dans les comptes au 31 décembre 2013.

## 1.3 La Société

### 1.3.1 Activité et résultats

La Société est une société holding qui n'a pas d'activité industrielle ou commerciale.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires s'est élevé à 18 millions d'euros et correspond essentiellement à la facturation du coût des prestations rendues aux filiales du Groupe (26 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Compte tenu principalement de charges d'exploitation de 42,4 millions d'euros, de charges financières de 127 millions d'euros et de dividendes reçus des filiales s'élevant à 101 millions d'euros, le résultat net ressort en perte à 50,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 (contre une perte de 35,5 millions d'euros en 2012).

Malgré un résultat net négatif, les capitaux propres de la Société sont en augmentation et s'établissent à 1 871,3 millions d'euros (contre 1 655,0 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent) en raison essentiellement d'une augmentation de capital pour un montant de 283,8 millions d'euros.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde des dettes fournisseurs de la Société s'élevait à 1 811 437 euros au 31 décembre 2012 et à 2 929 260 euros au 31 décembre 2013 (factures non échues au 31 décembre 2013 et entièrement exigibles au premier trimestre 2014).

### 1.3.2 Proposition d'affectation du résultat 2013 et dividende

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à se réunir au premier semestre 2014 de décider d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 50 786 622 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur	223 466 198 euros
- Résultat de l'exercice	(50 786 622) euros
- Dotation de la réserve légale	0 euro
- <b>Total bénéfice distribuable</b>	<b>172 679 576 euros</b>

Compte tenu du contexte économique difficile, le Conseil d'Administration a jugé plus prudent de ne pas proposer le paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2013 sur les actions ordinaires de la Société. Le Conseil d'Administration présentera cette proposition à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires appelée à se réunir le 15 mai 2014.

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ainsi que le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ont été les suivants :

	Exercice 2012 (distribution en 2013)	Exercice 2011 (distribution en 2012)	Exercice 2010 (distribution en 2011)
Dividende par action	0,50 €	1,1 €	1,1 €
Nombre d'actions rémunérées	29 394 042	28 760 710	28 710 443
Distribution totale	14 697 021 €	31 636 781 €	31 581 487 €



## 02. PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Outre les progrès et difficultés décrits dans le présent rapport et en particulier à la section 1 ci-avant (« **Activité du Groupe durant l'année 2013** »), le Groupe a engagé en 2013 sa transformation :

La gouvernance a été renforcée avec la création d'un Comité Stratégique du Conseil d'Administration, l'arrivée d'un *Chief Operating Officer* en charge de l'ensemble de l'activité opérationnelle du Groupe qui rend compte au Président-Directeur Général, avec qui il travaille en étroite collaboration, et enfin, le remaniement fin 2013 du Comité de Direction (renommé Management Board) et du Comité Exécutif (renommé Management Council).

Par ailleurs, le suivi des initiatives stratégiques formulées dans le cadre du plan stratégique 2013-2015 a été structuré autour de la mise en place d'un *Transformation Program Office* organisé autour d'un *Chief Transformation Officer* et d'une équipe projet dédiée au pilotage des initiatives stratégiques. Le *Transformation Program Office* est placé sous l'autorité de la Direction de la Stratégie et du Développement laquelle rend compte au Président-Directeur Général.

Les premiers effets des initiatives stratégiques engagées se matérialisent, notamment les plans d'actions pour la stabilisation des conditions opérationnelles en haute tension sous-marine qui progressent conformément au plan établi ; les consultations portant sur les projets de plans de réorganisation se poursuivent avec les partenaires sociaux conformément au calendrier envisagé ; et le déploiement des programmes transversaux en matière d'excellence opérationnelle et d'orientation client en particulier, progresse.

Le Groupe a été confronté à de nombreuses difficultés opérationnelles au cours de l'année 2013, et en particulier un net ralentissement de l'activité en Amérique du Nord, une absence de reprise dans une Europe présentant des marchés fortement contrastés, une dégradation de la situation en Australie et une dégradation des conditions d'opérations dans certains pays tels que l'Argentine ou l'Égypte.

Outre les facteurs de risques, les principales incertitudes pour l'année 2014 concernent notamment :

- Les projets de plans d'économies en Europe et en Asie qui pourraient avoir des conséquences opérationnelles négatives significatives.
- La performance opérationnelle de l'activité haute tension, en particulier le respect des délais de livraison et la réussite des tests demandés par les clients, de même que l'issue positive de la gestion des réclamations dans les projets clés-en-main.
- Un maintien suffisant du niveau de la demande et des prix en Europe et en Amérique du Nord.
- L'environnement économique de certains pays émergents (Chine, Brésil).
- L'hypothèse d'un éventuel impact en 2014 des enquêtes de concurrence ouvertes en 2009, cohérent avec les options comptables retenues.
- La capacité du Groupe à intégrer ses acquisitions, tirer bénéfice de ses partenariats et réaliser les cessions envisagées dans les meilleures conditions.
- L'augmentation du risque de crédit, dont certains ne peuvent être assurés, ou intégralement assurés, en Europe du Sud, Afrique du Nord, et dans certains segments de clients en Chine.

### 03. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe apporte une attention particulière à l'Innovation en développant dans ses laboratoires de nouveaux matériaux, technologies et produits.

L'effort financier pour accompagner les activités de Recherche et Développement a été accru. Il représente 76 millions d'euros pour l'ensemble du Groupe en 2013 en progression par rapport à 2012.

Plus de 600 chercheurs, ingénieurs et techniciens sont répartis dans les centres techniques du Groupe.

Les activités techniques du Groupe sont divisées en trois domaines : la recherche, le développement et le support technique aux usines. L'objectif de la recherche est de fournir au Groupe les produits et technologies qui lui permettront de renouveler son portefeuille à moyen ou long terme et de se différencier de manière durable de ses concurrents. Le développement de produits, technologies ou services vise à satisfaire les besoins des clients du Groupe à court ou moyen terme. Le support technique recouvre l'amélioration permanente des procédés de fabrication et des produits qui en découlent ainsi que la résolution des difficultés ponctuelles.

Quatre Centres de Recherche sont en charge, chacun dans son domaine de compétences, de la recherche amont en liaison avec des partenaires extérieurs (universités, laboratoires, organismes de recherche...). Ils participent à l'élaboration de matériaux innovants, à la mise au point de technologies et au développement de nouveaux produits. Ils apportent également aux usines une assistance technique, soit pour des projets ponctuels, soit dans le cadre du programme d'amélioration continue de la performance en production. Ils sont à la disposition de l'ensemble des Unités et, à ce titre, sont entièrement financés par le Groupe. Ces quatre Centres de Recherche sont situés à Lens, en France (métallurgie), Jincheon, en Corée (caoutchouc), Lyon, en France (simulation numérique et autres matériaux réticulés, en particulier ceux pour les câbles de moyenne ou haute tension) et à Nuremberg, en Allemagne (matériaux thermoplastiques). L'agrandissement et la rénovation du Centre de Recherche de Lens ont été terminés au tout début de l'année 2013.

Des axes prioritaires sont définis au niveau du Groupe et des projets clés lancés afin d'accélérer la mise au point des nouvelles solutions dans ces domaines. Ces projets d'importance stratégique pour le Groupe sont pilotés par la Direction Technique. Des Directeurs Techniques par grands marchés coordonnent les développements au niveau mondial et gèrent les portefeuilles de projets stratégiques.

Parmi les réalisations de l'année 2013, on peut noter les éléments clés suivants :

- Les progrès dans le domaine des systèmes haute tension pour courant continu confirmés à 320 kV;
- Une seconde ligne aérienne pilote de nouvelle génération, avec un cœur composite à base de fibres de carbone, installée, cette fois-ci, en France;
- Le développement de câbles résistants au feu pour la marine marchande;
- Des câbles de mines avec puces intégrées identifiables par fréquence radio;
- Le lancement de la gamme Distingo™ facilitant l'identification et la découpe de câbles pour le bâtiment;
- Des câbles de transmission de données à haut débit pour le marché américain;
- Des câbles aériens à fibres optiques extractibles pour le marché de la fibre chez l'abonné (FTTH).

Le Groupe a de plus poursuivi le développement de solutions pour réseaux électriques intelligents et continué à renforcer sa position dans le domaine de pointe des systèmes à base de supraconducteurs, des matériaux qui, lorsqu'ils sont suffisamment refroidis, constituent des conducteurs parfaits de l'électricité. Un câble supraconducteur de 1 km associé à un limiteur de courant supraconducteur a été installé à Essen en Allemagne et est en cours de test. Le client, RWWE, a décerné à Nexans le Prix de l'Innovation 2013 pour ce projet.

Le Groupe avait inauguré en décembre 2011 son cycle de conférences techniques. Après la supraconductivité en 2011 et le courant porteur en ligne en 2012, la conférence de 2013 fut consacrée aux lignes aériennes et rassembla une centaine de personnes représentant 17 nationalités au Musée des Arts et Métiers à Paris.

Le portefeuille du Groupe compte environ 650 familles de brevets et 80 nouveaux brevets ont été déposés en 2013. Ce nombre est le second le plus élevé depuis la création de Groupe. Il confirme la créativité des équipes techniques et renforce la position du Groupe sur ses marchés en affirmant sa propriété intellectuelle.

## 04. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013

Le Groupe n'a pas connaissance d'événement important survenu depuis la clôture de l'exercice 2013.

## 05. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

Le Groupe estime désormais que les conditions économiques défavorables qui ont impacté ses performances en 2013 en particulier sur le deuxième semestre retarderont le développement mondial du marché du câble à moyen terme et auront un impact sur le rythme et l'ampleur de certaines initiatives stratégiques ; tout particulièrement les initiatives de croissance.

Le plan stratégique 2013-2015 est par conséquent ajusté pour intégrer une croissance annuelle moyenne pondérée des ventes à cours des métaux constants de l'ordre de 4,5 à 5,5 % par an, et pour 2015, une marge opérationnelle de 5,1 à 5,7 % sur ventes à cours des métaux constants et un retour sur capitaux employés supérieur à 9 %. Les ambitions initiales de février 2013 étaient une croissance annuelle moyenne pondérée des ventes de 5 à 6 % sur 2013-2015 et, pour 2015, une marge opérationnelle de 6,2 % à 7,1 % sur ventes (350 à 400 millions d'euros) et un retour sur capitaux employés de 10,1 à 11,6 %.

Pour l'année 2014, le Groupe attend une progression de sa marge opérationnelle. Le déploiement des opérations de réorganisation, et en particulier des plans de restructurations, devrait avoir un impact sur la dette nette (hors effet d'une éventuelle amende des Autorités Européennes de la Concurrence).

## 06. FACTEURS DE RISQUE

Le Rapport du Président du Conseil d'Administration préparé conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce pour l'exercice 2013 décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques, outre les éléments mis en place dans la gestion du risque lié aux enquêtes de concurrence décrits au paragraphe 6.1.1 ci-après.

Les risques décrits dans la présente section 6 sont, à la date du présent rapport, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière,

ses résultats ou ses perspectives. Le Groupe peut se trouver exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.

### 6.1 Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses implantations géographiques, le Groupe est tenu au respect de nombreuses législations et réglementations nationales et régionales, notamment commerciales, douanières et fiscales, auxquelles est soumis tout acteur industriel. Tout changement dans l'une de ces réglementations et de leurs modalités d'application au Groupe pourrait entraîner une baisse de la rentabilité et des résultats du Groupe.

#### 6.1.1 Enquêtes de concurrence

Le risque juridique identifié auquel le Groupe est actuellement le plus exposé est le risque relatif aux enquêtes de concurrence.

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de différentes sociétés du Groupe et d'autres producteurs de câbles pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains.

Dans le cadre de ces enquêtes, la Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. En conséquence, la société Nexans France SAS a constitué dans ses comptes sociaux une provision pour risques d'amende de 200 millions d'euros qui figure également dans les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 30 juin 2011.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure et par application du principe de prudence, à son estimation d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission indique envisager de fonder une amende ainsi que la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que le montant effectif de l'éventuelle amende soit différent.

Courant juin 2012, la Société et sa filiale Nexans France SAS ainsi que les autres entreprises tierces visées dans la procédure ont été auditionnées par la Commission européenne. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais compte tenu du fait que l'audience est la plupart du temps suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience, il est probable qu'une décision dans cette procédure intervienne en 2014<sup>(1)</sup>.

Certaines sociétés du Groupe demeurent aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement décrites ci-après), aux États-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Les procédures suivent leur cours dans ces pays.

(1) Note au présent Document de référence : Voir section « Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du rapport de gestion 2013 », page 233 du présent Document de référence.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à l'ensemble de ces procédures ni sur les conséquences induites, notamment financières, et à ce titre, n'a constitué aucune provision dans ses comptes en dehors de celle pour une éventuelle amende de la Commission européenne. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées en 2011 sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société indique qu'une issue défavorable à l'ensemble de ces procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe, même en dehors de l'éventuelle amende de la Commission européenne.

Par ailleurs, comme indiqué ci-avant, des filiales coréennes du Groupe Nexans font l'objet d'enquêtes de concurrence locales portant sur des activités autres que les câbles haute tension. Les filiales coréennes de Nexans ont payé à ce jour des amendes d'un montant d'environ 4 millions d'euros au titre de certaines de ces enquêtes; ce montant correspond à des procédures administratives et pénales portant sur 7 cas, dont 6 datant de 2007 et un cas de 2013. Dans ce dernier cas, une condamnation pénale est intervenue début 2014 à l'encontre de la filiale coréenne et d'un de ses dirigeants. L'amende infligée à la filiale coréenne, qui fera appel de la décision, s'élève à l'équivalent d'environ 13 000 euros. Certains de ces jugements ont fait l'objet d'un appel. Une provision de 7 millions d'euros a été maintenue dans les comptes afin de couvrir les réclamations clients suite aux décisions rendues dans certaines procédures. En outre, la filiale locale coopère avec les autorités coréennes dans le cadre d'autres enquêtes portant sur des activités autres que les câbles haute tension pour lesquelles une décision n'a pas encore été rendue. Le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer à ce jour le risque encouru en lien avec les enquêtes en cours et les réclamations de clients.

Le Groupe continue à déployer des mesures afin d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements, notamment au travers de son Code d'éthique et de conduite des Affaires, largement diffusé dans le Groupe, lequel fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles et auxquels les nouveaux salariés du Groupe doivent souscrire par la signature d'un engagement écrit de conformité.

Le Groupe a par ailleurs déployé, au premier semestre 2009, un Programme Mondial de Conformité aux Règles de Concurrence (*Competition Compliance Program*), lequel définit les principes fondateurs destinés à assurer la conformité du Groupe au droit de la concurrence. Au nombre des principes adoptés figurent entre autres : la responsabilisation du management pour le déploiement du programme, la diffusion effective de procédures et règles de conformité au sein du Groupe et l'obligation de formation des commerciaux du Groupe à ces procédures et règles de conformité et leur sensibilisation aux risques et sanctions liés aux pratiques illicites.

Depuis cette date, un nouveau « Plan d'Action » au titre du *Competition Compliance Program* est déployé chaque année. Sa mise en œuvre fait l'objet d'audits internes dont les conclusions sont transmises au Comité d'Audit et des Comptes.

Enfin, une procédure de signalement des incidents éventuels liés à certaines règles du Code d'éthique (dont celles portant sur le droit de la concurrence) est en place depuis septembre 2011.

Malgré les règles et procédures de contrôle interne mises en place, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, le Groupe ne peut garantir que les risques et les problèmes liés à des pratiques anticoncurrentielles seront totalement maîtrisés ou éliminés.

### 6.1.2 Autres risques de non-conformité aux lois et règlements et aux normes

Le Groupe dispose de règles et de procédures visant à contrôler les principaux risques liés à la non-conformité aux lois et autres réglementations et normes, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années, en particulier le Code d'éthique et de conduite des Affaires et la procédure interne sur les agents et consultants (voir également la partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2013).

Par le passé, le Groupe a découvert des cas de non-conformité à des réglementations et à des normes, tel que, par exemple, à la réglementation douanière applicable à l'exportation vers les États-Unis et des normes techniques (tests) à respecter pour tout produit commercialisé auprès de la marine militaire américaine. Dans les deux cas en question, les filiales concernées du Groupe ont collaboré avec les autorités compétentes, divulguant de manière volontaire les non-conformités et en introduisant des procédures de contrôle renforcées. Les autorités compétentes ont régulièrement réalisé des audits de suivi ou établi des comptes rendus afin de confirmer la conformité du Groupe. Ces audits se déroulent actuellement auprès de la marine militaire américaine. À ce jour, aucune pénalité n'a été imposée.

Néanmoins, les procédures mises en place par le Groupe ne peuvent garantir que les risques et les problèmes seront totalement maîtrisés ou éliminés et le Groupe ne peut donner l'assurance d'avoir été, ou d'être à l'avenir, en toutes circonstances en conformité avec de telles normes ou réglementations, qu'il n'encourra aucun coût ou responsabilité significatifs afin d'assurer à l'avenir la conformité à ces réglementations ni qu'il sera en mesure de financer ces éventuelles responsabilités futures.

### 6.1.3 Risques de litiges

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges commerciaux et techniques.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est confronté à des risques juridiques découlant des relations nouées avec des partenaires, clients ou fournisseurs. En particulier, des filiales du Groupe sont engagées dans plusieurs contentieux principalement liés aux contrats (voir notamment paragraphe 6.2.1 ci-après). Les passifs éventuels et litiges sont également décrits à la **Note 30** (Passifs éventuels, litiges) et à la **Note 22** (Provisions) de l'annexe aux comptes consolidés 2013.

Le risque de litige le plus notable est lié à la réclamation d'un gestionnaire européen de réseau de transport d'électricité auprès d'une filiale de Nexans visant au remboursement de frais de réparations réalisées ces dernières années sur un câble d'interconnexion installé il y a plus de

dix ans (et donc en dehors de la période de garantie) par la filiale de Nexans ainsi que la prise en charge des coûts futurs de remplacement de ce câble (voir **Note 30** de l'annexe aux comptes consolidés 2013).

Le différend entre le gestionnaire et la filiale de Nexans est désormais devant un tribunal arbitral, procédure dans le cadre de laquelle il réclame à la filiale de Nexans un montant global de plus de 100 millions de livres sterling (soit l'équivalent de plus de 118 millions d'euros). Le Groupe confirme la position de sa filiale qui rejette toute responsabilité.

## 6.2 Risques liés à l'activité

### 6.2.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles

#### *Responsabilité du fait des produits*

L'activité industrielle et commerciale des sociétés opérationnelles du Groupe l'expose à des actions en responsabilité du fait des produits ou à des allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. Certaines sociétés du Groupe fournissent l'industrie automobile, laquelle procède parfois à des campagnes de rappel qui peuvent porter sur un grand nombre de véhicules. Or ces rappels peuvent parfois être motivés par une prétendue non-conformité des produits livrés par des sociétés du Groupe.

Les sociétés opérationnelles du Groupe garantissent les performances de leurs produits, parfois sur de longues durées. En outre, les garanties consenties aux différentes sociétés concernées du Groupe dans les contrats d'approvisionnement en matériaux ou composants que lesdites sociétés du Groupe utilisent dans la production n'ont pas toujours la même étendue que celles accordées par les sociétés concernées à leurs propres clients (par exemple les tubes en acier dans les câbles ombilicaux ou les fibres optiques dans les câbles à fibre optique).

#### *Contrats relatifs à des projets clé en main*

L'essentiel des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets d'infrastructures clé en main est lié aux activités de câbles sous-marins et de haute tension terrestres. Le chiffre d'affaires pour de tels projets, variable d'une année à l'autre, représente environ 15 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants. La valeur individuelle de ces contrats est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où la société du Groupe contractante ne remplirait pas ses engagements de calendrier et / ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention lourde après installation suite à une non-conformité des produits résultant d'un dysfonctionnement lors de la production).

Les câbles, qui doivent satisfaire un certain nombre de spécifications et de normes internationales, font l'objet de tests avant livraison ou mise en service. Compte tenu de la complexité croissante des normes techniques, de l'augmentation des puissances transportées et des exigences des clients, la nécessité de réussir certains tests après la signature du contrat, peut entraîner des retards dans le planning de fabrication et / ou même conduire à la nécessité de reproduire certains câbles.

De même, la bonne exécution de projets d'infrastructures clé en main peut dépendre de et / ou être affectée par la survenance d'événements imprévus ou l'existence de paramètres différents de ceux escomptés pendant la préparation du projet. Lorsque de tels aléas surviennent, un ajustement des dispositions contractuelles est parfois recherché avec le client, ce qui peut conduire la société du Groupe contractante à supporter, momentanément ou de manière définitive, les surcoûts de production ou d'installation.

Dans le cadre de ce type de contrat, la mise en cause éventuelle de sociétés du Groupe serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe dans son ensemble en raison de l'importance des pénalités encourues, de l'éventuel remplacement de tout ou partie des câbles (avant ou après livraison), des demandes de dommages-intérêts formulées à l'encontre des sociétés du Groupe concernées, de l'extension de la période de garantie ou encore du fait de conséquences induites de ces mises en cause, y compris les éventuels retards de production répercutés sur d'autres projets.

En outre, un certain nombre de contrats clé en main sont exécutés dans le cadre de consortiums formés par la / ou les sociétés opérationnelles du Groupe concernée(s) avec un fabricant et / ou un prestataire ou bien avec le concours significatif d'un tel fabricant ou prestataire en tant que sous-traitant. Dans ce contexte, la ou lesdites sociétés du Groupe partagent dans une certaine mesure les risques d'exécution de leur partenaire.

Dans les cas où la ou lesdites sociétés du Groupe sont confrontées à de telles mises en cause, le Groupe en tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats comme décrit à la **Note 1.e.a** de l'annexe aux comptes consolidés.

À titre d'exemple, l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le Groupe avait constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui avait permis de couvrir la transaction finalement conclue début 2011 avec le client, une société détenue par l'Etat chinois. À fin 2011, les travaux entrepris pour ce client étaient finalisés. Néanmoins, le projet a également donné lieu à un différend avec le sous-traitant chinois participant à l'installation, qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement qui était à son bord, lequel appartenait à l'une des sociétés du Groupe. Le sous-traitant réclame le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. La société du Groupe concernée réclame au sous-traitant le remboursement des préjudices (notamment retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour<sup>(1)</sup>.

À fin 2013, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

#### *Contrôle des risques*

Les contrats importants conclus par les filiales opérationnelles du Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques, toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros étant soumises au Comité Groupe de revue des offres contractuelles.

(1) L'attention du lecteur du présent Document de référence est attirée sur le fait que le 17 février 2014 le tribunal arbitral a rendu une sentence partielle en faveur de la société du Groupe.

Une attention particulière est portée à la sensibilisation du personnel commercial et technique aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles avec une implication de la Direction Juridique du Groupe. Néanmoins, dans certains contrats, notamment dans le secteur du transport, certains clients n'acceptent pas de limitation de responsabilité en montant.

Pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle sur la qualité de ses produits. Un nombre important d'unités du Groupe sont certifiées ISO 9001 ou 9002 selon les besoins. Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client.

Le Groupe bénéficie actuellement d'une assurance de responsabilité civile qui couvre le fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que les assurances souscrites seraient suffisantes pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe 6.4 ci-après) car les montants de garanties, bien qu'importants, sont limités annuellement et les couvertures sont soumises aux exclusions classiques pour ce type de police telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

### 6.2.2 Risques liés à la dépendance clients

En termes de risque clients, le Groupe se caractérise par une grande diversité de ses métiers (câbles pour infrastructure, bâtiment et industrie, de type énergie et télécommunications), de ses clients (distributeurs, fabricants d'équipement, opérateurs industriels, opérateurs publics...) et de son implantation géographique. Cette diversité contribue à l'échelle du Groupe à mitiger le risque de dépendance client. À ce titre, aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2013.

Cependant, dans un certain nombre de pays, un client peut représenter une part essentielle de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte de ce client pourrait avoir des conséquences locales significatives, et en particulier entraîner la fermeture d'ateliers de production.

Par ailleurs, compte tenu du niveau du résultat opérationnel et des conditions de marché difficiles, la perte d'un client, notamment dans des activités où le nombre d'acteurs est réduit, telles que la construction navale, l'aéronautique ou l'industrie automobile, pourrait affecter les résultats du Groupe.

Enfin, la demande pour certains produits est liée à l'environnement économique propre du secteur d'activité concerné, comme par exemple l'industrie pétrolière.

### 6.2.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement

Le cuivre, l'aluminium et les plastiques sont les principales matières premières utilisées par les sociétés opérationnelles du Groupe, étant précisé que le cuivre et l'aluminium représentent à eux seuls la majorité des achats de matières premières. Les fluctuations de cours et la

disponibilité des produits ont donc un impact direct sur ses activités. Une pénurie mondiale, des interruptions d'approvisionnement ou l'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe, même si pour réduire ce risque, le Groupe a, dans la mesure du possible, élargi ses sources d'approvisionnement et développé une politique de partenariats étroits mais non exclusifs avec certains fournisseurs clés. La situation est, sous certains aspects, comparable pour les produits dérivés du pétrole (PE, PVC, plastifiants...). Cette stratégie de partenariats sera poursuivie et élargie en 2014. Le Groupe pourrait également ne pas être en mesure de répercuter l'intégralité des hausses de prix d'approvisionnement sur ses clients.

La politique Groupe consiste à avoir au moins deux fournisseurs pour toute matière ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Les programmes visant à limiter les situations de dépendance monopolistiques, lancés dès 2008 avec les services de Recherche et Développement, ont permis des progrès importants dans ce sens. Le Groupe n'a pas eu à souffrir en 2013 de pénurie de matières premières malgré une situation d'approvisionnement rendue parfois difficile par l'environnement économique.

La consommation de cuivre en 2013 s'est élevée à environ 477 000 tonnes (hors volumes transformés pour le compte des clients environ 70 000 tonnes). Pour ses principaux besoins, les sociétés du Groupe concernées concluent avec différents producteurs de cuivre des contrats annuels d'achat portant sur des quantités déterminées.

La consommation d'aluminium en 2013 s'est élevée à 139 000 tonnes.

À fin 2013, il n'a pas été souscrit de contrat d'achat ferme (take-or-pay) à l'exception de quelques contrats locaux au Brésil et d'un contrat aluminium en Europe.

Il est à noter que, en ce qui concerne les métaux, qui font l'objet de cotations sur des marchés réglementés, un hypothétique excédent de quantités achetées par rapport aux besoins est à ce titre cessible, avec néanmoins un coût potentiel lié à un écart éventuel sur le prix.

Les instruments financiers utilisés par les filiales du Groupe afin de gérer son exposition aux risques de matières premières (cuivre et aluminium) sont décrits dans la **Note 25** de l'annexe aux comptes consolidés (Risques Financiers), paragraphe d (Risques sur les cours des métaux). La sensibilité des résultats du Groupe aux cours du cuivre est présentée au paragraphe f (Analyse de sensibilité aux risques de marché) de la même note.

Les contrats conclus par les filiales du Groupe concernées pour l'achat des autres matières premières sont généralement négociés annuellement sans engagement d'achat ferme et les commandes sont passées au mois le mois en fonction des besoins.

Les risques liés à l'approvisionnement en matières premières font l'objet d'un suivi spécifique par chaque acheteur de famille de produits concernée. La stratégie achats, reposant sur des partenariats avec un certain nombre de fournisseurs clés, vise à réduire l'exposition aux risques de pénuries de matières sensibles à terme, qu'il s'agisse de métaux, plastiques, équipements ou services.

#### 6.2.4 Risques liés à la croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe procède à des opérations de croissance externe par le biais en particulier d'acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de sociétés communes ou la mise en place de partenariats.

Outre la difficulté de réaliser les acquisitions ou conclure les partenariats dans des conditions satisfaisantes, le Groupe peut rencontrer des difficultés lors de l'intégration des entreprises acquises ou dans la valorisation des partenariats (notamment en termes de synergies), ce qui peut limiter la réalisation des bénéfices attendus de telles opérations, voire conduire à s'en retirer. En outre, le Groupe pourrait être amené à supporter des charges ou passifs non révélés durant la phase d'acquisition, si ceux-ci ne sont pas couverts par les garanties du vendeur ou si la prise en charge fait l'objet de contestation par le vendeur, et l'intégration pourrait poser des difficultés et / ou susciter des coûts supérieurs à ceux initialement envisagés, en particulier quand les opérations sont réalisées dans des pays où le cadre juridique et les pratiques présentent de fortes disparités avec les conditions prévalant au sein du Groupe. Voir notamment la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés sur les cas en cours.

Le Groupe a mis en place des processus de contrôle de ces opérations, en particulier par l'intervention d'un Comité des Fusions et Acquisitions, qui examine et approuve tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité) et / ou d'alliances stratégique et partenariats (voir également partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2013). Dans le cadre d'un accord conclu en juin 2011 portant sur une prise de participation majoritaire dans l'activité câbles d'énergie du groupe chinois Shandong Yanggu Cables, une cartographie des risques liés à l'intégration de cette activité a été réalisée avant la réalisation de l'accord fin 2012.

#### 6.2.5 Risques géopolitiques

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée mais à risques géopolitiques importants. En 2013, le Groupe a réalisé environ 10 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans la Zone MERA Moyen-Orient, Russie, Afrique et 1,6 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans les pays classés par la Coface comme pays présentant un environnement économique et politique très incertain ou un risque très élevé.

Sous l'effet en particulier de la situation politique au Moyen-Orient depuis 2011 (en Libye, Egypte et au Liban notamment où persiste un risque élevé de sécurité), les métiers de transmission d'énergie ont connu une moindre performance dans cette zone. Le Groupe dispose notamment d'une filiale en Égypte où l'environnement politique et économique très fortement dégradé induit des risques opérationnels et de contrôle de la correcte marche des affaires très importants et a conduit le Groupe à envisager un plan de cession de ses activités dans un contexte de réduction de la valeur des actifs.

#### 6.2.6 Risques liés à la situation concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe

L'industrie du câble reste encore fortement fragmentée au niveau régional et mondial et les marchés du câble, des fils et des systèmes de câblage sont très concurrentiels. Le nombre et la taille des concurrents des différentes sociétés opérationnelles du Groupe varient en fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits concernés. À ce titre, les sociétés opérationnelles du Groupe se trouvent en concurrence avec plusieurs entreprises dans chacune de ses activités. Par ailleurs, pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents desdites sociétés du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que les leurs. En Europe, où le Groupe réalise environ 50 % de son chiffre d'affaires par destination, de nombreux concurrents sont présents, dont les plus importants sont Prysmian (Draka), NKT et General Cable.

En parallèle, la croissance de la demande dans les pays émergents a favorisé l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles capacités (Moyen-Orient, Corée) à un niveau régional qui entretiennent un environnement extrêmement concurrentiel, notamment pour les câbles dans les infrastructures d'énergie et le bâtiment.

Les clients OEMs (« Original Equipment Manufacturers ») utilisent des produits moins normalisés et les sociétés opérationnelles du Groupe doivent sans cesse développer de nouveaux produits pour répondre à des cahiers des charges toujours plus exigeants. Les principaux facteurs de compétitivité dans l'industrie du câble sont : le coût, le service, la qualité des produits, l'innovation, leur disponibilité, la couverture géographique et l'étendue de la gamme des produits offerts.

Dans ce contexte, le Groupe doit sans cesse investir et améliorer sa performance afin d'être en mesure de préserver ses avantages concurrentiels sur certains marchés. Le Groupe poursuit par ailleurs ses efforts en matière d'orientation client, de recherche et développement, de logistique et de marketing, afin de permettre aux filiales opérationnelles de se différencier favorablement de leurs concurrents. Pour faire face à la pression concurrentielle sur les prix, le Groupe s'efforce également de réduire ses coûts au travers de plans d'amélioration de la performance industrielle et d'un effort continu de rationalisation des sites de productions de ses filiales opérationnelles.

#### 6.2.7 Risques liés aux technologies utilisées

Pour rester compétitif, le Groupe doit tenir compte des avancées technologiques dans le développement de ses propres produits et procédés de fabrication, voire les anticiper. La demande croissante de produits consommant moins d'énergie, de produits recyclables et moins polluants et surtout de solutions économiques, impose de concevoir des procédés de fabrication innovants, d'utiliser de nouveaux matériaux et de développer de nouveaux fils et câbles. La plupart des marchés sur lesquels les filiales opérationnelles du Groupe sont présentes ont tendance à privilégier l'utilisation de produits de haute technologie, il est donc important que le Groupe entreprenne des études de base lui permettant d'accéder aux technologies nécessaires et acceptées par le marché.

Le Groupe s'efforce de protéger ses innovations par le dépôt de demandes de brevet dans les pays clés. Si le Groupe n'a pas les droits de propriété intellectuelle dans les pays où les marchés pertinents se développent, ou ne réussit pas à faire valoir ses droits, ses concurrents pourraient être en mesure de développer et exploiter des technologies et produits similaires aux technologies et produits des filiales opérationnelles du Groupe insuffisamment protégés. De tels événements pourraient avoir un impact sur l'activité, l'image et les résultats financiers du Groupe.

Corrélativement, malgré les efforts du département Recherche et Développement et la surveillance permanente de l'évolution des technologies potentiellement concurrentes, il ne peut être garanti que les technologies actuellement utilisées par les filiales opérationnelles du Groupe ne seront pas ultérieurement supplantées par de nouvelles technologies développées par ses concurrents ou sujettes à des accusations de contrefaçon de la part de ces derniers. Dans ce dernier cas, le Groupe pourrait être contraint de cesser d'utiliser les technologies couvertes par les droits de propriété intellectuelle contestés.

Les sociétés du Groupe sont régulièrement partie prenante à des actions ou réclamations initiées par ou contre des concurrents pour contrefaçon. Dans le passé, les conséquences financières de tels contentieux n'ont pas été significatives pour le Groupe, mais il ne peut être exclu que des procédures judiciaires en cours ou nouvelles se traduisent par une implication importante de ressources et des frais significatifs (en particulier de procédure, de redevances ou résultant de demandes de dédommagement).

En 2012, une société américaine du Groupe a lancé une procédure d'invalidation de certains brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données, laquelle a elle-même initié des actions en contrefaçon à l'encontre de ladite société. Bien que l'issue de ces procédures ne soit pas connue, le Groupe considère que cette issue n'aura pas un effet matériel significatif sur les résultats financiers consolidés du Groupe, bien qu'une telle possibilité ne puisse être exclue.

En 2013, une filiale du Groupe a reçu une réclamation alléguant que la fabrication et la commercialisation des produits « *top drive service loop* » constitue une violation de certains droits de propriété industrielle. La filiale a réfuté ces allégations. Il n'y a pas eu d'autres échanges avec le titulaire des droits de propriété industrielle. Même si cette supposée violation du droit de propriété industrielle n'a pas fait l'objet de procédure judiciaire, cela ne préjuge en rien des suites de cette réclamation. Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la réclamation, Nexans peut appeler un tiers en indemnisation ; tiers qui a été dûment notifié de cette réclamation. Même si un contentieux portant sur un montant supérieur à celui de l'indemnisation ne peut pas être exclu.

### 6.2.8 Risques industriels et environnementaux

Les sociétés opérationnelles du Groupe exerçant une activité industrielle sont confrontées aux risques d'intégrité de leurs sites de production et de pannes majeures de machines, qui pourraient générer des arrêts de production et des conséquences négatives significatives. Certains sites industriels du Groupe sont implantés dans des zones sujettes à catastrophes naturelles. Le nouveau site industriel de Charleston aux États-Unis est situé à proximité d'une rivière et dispose donc d'un accès

à la mer. Par conséquent, ce site est exposé à des risques naturels qui ont été pris en considération lors de sa construction. Le Groupe organise avec l'assureur en dommages un plan d'audit systématique afin de conseiller le Groupe dans la prévention de ces risques, mais tout risque d'interruption de production n'est pas écarté. Par ailleurs, le Groupe a mis en place diverses initiatives de réduction des coûts et de restructurations de certains sites, lesquelles pourraient donner lieu à des difficultés de mise en œuvre ou ne pas permettre de générer toutes les réductions de coûts espérées.

Compte tenu de l'importance que revêtent pour le Groupe les marchés des câbles sous-marins d'énergie haute tension, de la nécessité de disposer d'un navire câblé adapté pour l'exécution de certains contrats d'installation dans les délais imposés et du peu de navires de ce type disponibles à travers le monde, le Groupe (par le biais d'une de ses filiales norvégiennes) est propriétaire de son propre navire câblé, le *Skagerrak*, qui est l'un des rares navires au monde spécialement conçus pour le transport et la pose de câbles sous-marins haute tension de grande longueur et en eaux profondes.

Le Groupe, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la remise en état et la dépollution de sites. Ces normes exposent les sociétés opérationnelles du Groupe à un risque de mise en jeu de leur responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple).

Dans la majeure partie des pays où le Groupe est implanté, les sites de production sont soumis à l'obtention de permis ou autorisations spécifiques en matière d'environnement. Des études internes s'assurent notamment que les sites disposent des moyens suffisants pour suivre et connaître les évolutions réglementaires qui leur sont applicables (veille réglementaire faite au niveau du pays ou directement par des sites de production), mais également les moyens financiers nécessaires pour respecter ces exigences (voir le paragraphe 9.1 ci-après « Démarche environnementale et données environnementales » pour une description du système de pilotage environnemental du Groupe).

Aux États-Unis en particulier, les activités des sociétés opérationnelles du Groupe sont soumises à des législations environnementales édictées au niveau fédéral et par les États, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement même en l'absence d'une faute quelconque de ladite personne ou même si les activités concernées sont conformes à la réglementation. À ce jour, aucune des sociétés du Groupe n'est impliquée dans une procédure de ce type. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'une telle procédure pouvant avoir un effet négatif significatif ne surviendra pas à l'avenir.

Un risque existe également dans le cadre de contaminations passées d'installations actuelles ou anciennes.



D'une façon générale, les sociétés du Groupe font l'objet de diverses demandes ou réclamations en matière d'environnement dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. Le Groupe considère qu'au vu du montant de ces réclamations, de l'état des procédures ainsi que de son évaluation des risques encourus et de sa politique de provisionnement, il est peu probable que ces demandes affectent de manière significative sa situation financière et ses résultats futurs.

Au 31 décembre 2013, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à environ 8,1 millions d'euros. Ces provisions incluent notamment à titre principal des coûts de dépollution d'un site industriel en Italie et au Brésil et un litige à Duisburg, en Allemagne, avec les cessionnaires d'un terrain et une municipalité concernant la contamination des sols et de la nappe phréatique. Les provisions incluent aussi des coûts de remise en état ou de nettoyages ponctuels des sols, prévus ou en cours, suite à l'utilisation de produits tels que solvants et huiles.

Par ailleurs, le Groupe a entrepris des études de site pour déterminer si des éventuelles actions de dépollution seraient à envisager. Le Groupe estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelles remises en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats, compte tenu de la valeur des terrains qui, dans le passé, a toujours dépassé le coût d'éventuelles remises en état.

Le Groupe ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouveaux éléments de faits ou conditions ne puissent pas entraîner de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

Le Groupe s'expose dans la mise en œuvre de ses investissements industriels à la non-atteinte de ses objectifs, un risque qui pourrait s'avérer significatif dans le cadre en particulier de la construction de nouvelles usines devant permettre de pénétrer des marchés où le Groupe n'est pas présent.

### 6.2.9 Risques liés aux pertes de compétences et aux réorganisations

Afin de pallier le risque lié à la perte de compétence, le Groupe met en place des procédures, des programmes et des actions afin de fidéliser les collaborateurs et de développer leurs compétences pour accompagner au mieux le développement du Groupe (voir paragraphe 9.2 ci-après du rapport de gestion, « Démarche sociale et données sociales »).

Par ailleurs, le Groupe peut être amené à négocier des plans de restructuration dont le coût final peut dépasser le montant initial provisionné en relation avec ces plans. D'autre part, bien que les plans de restructuration mis en œuvre par le Groupe soient réalisés dans le respect des lois et règlements applicables, cela n'exclut pas la possibilité d'actions en justice de salariés concernés en rapport avec ces plans pour des montants globaux parfois significatifs, notamment ceux en relation avec une fermeture de site. De telles actions en justice sont en cours en France et en Italie, dans ce dernier cas à l'initiative d'anciens travailleurs temporaires. En France, la fermeture d'un site a donné lieu à plus de 100 actions individuelles en justice contre la

filiale, ancien employeur pour des prétendus préjudices au-delà des indemnités convenues avec les syndicats dans le plan social et à des condamnations prononcées contre cette dernière en première instance.

Le Groupe ne peut enfin exclure la survenance de conflits sociaux provoquant des interruptions d'activités d'une durée significative. Ces conflits sociaux, qui ont été sources de contentieux dont certains sont en cours, pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation financière, les résultats, les perspectives et l'image du Groupe.

### 6.2.10 Situation au regard de l'amiante

Les processus de fabrication des différentes filiales opérationnelles du Groupe n'impliquent pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée, notamment pour améliorer l'isolation de quelques types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours pour fils émaillés sur deux sites français, activité arrêtée depuis plusieurs dizaines d'années.

Le Groupe fait l'objet de réclamations ou procédures judiciaires, en France et à l'étranger : à fin 2013, en France, une soixantaine de personnes ont été déclarées en maladie professionnelle, dont plusieurs (moins d'une dizaine) sont actuellement en procédure à l'encontre de leur employeur. En particulier en France, le Groupe fait l'objet d'une procédure judiciaire et d'une demande auprès de l'Administration en lien avec une fermeture de site, l'action judiciaire portant notamment sur préjudice d'anxiété lié à une supposée exposition à l'amiante. Les issues définitives ou prévisibles de ces diverses actions ou procédures ne sont pas considérées à ce jour, selon l'appréciation du Groupe, comme susceptibles d'affecter de manière significative la situation financière du Groupe dans son ensemble ou ses résultats.

## 6.3 Risques financiers

Cette section est à lire en relation avec la **Note 25** de l'annexe aux comptes consolidés 2013 (Risques Financiers). Une analyse de sensibilité pour l'année 2013 est par ailleurs présentée dans la même note.

Par ailleurs, le lecteur est invité à se reporter à la **Note 1.f.c** ainsi qu'à la **Note 7** de l'annexe aux comptes consolidés (Dépréciations d'actifs nets), cette dernière en ce qui concerne les hypothèses retenues pour les calculs de dépréciation.

### Risque de liquidité

Les principaux risques de liquidité du Groupe tiennent :

- aux obligations de remboursement de sa dette existante, principalement constituée de deux emprunts obligataires à horizon 2017 et 2018, de deux emprunts convertibles à échéance 2016 et 2019 (incluant une option de remboursement anticipé à la main des obligataires dont l'échéance est respectivement en 2015 et 2018), d'un programme de titrisation de créances commerciales auquel participent deux filiales et, dans une moindre mesure, de dettes à court terme généralement localisées dans certaines filiales du Groupe,

- au financement de ses besoins futurs, et
- au respect des ratios financiers prévus au contrat de crédit syndiqué conclu par le Groupe le 1<sup>er</sup> décembre 2011, tel que modifié par avenant du 19 décembre 2012 (gearing 1.1 ; leverage 3.5 jusqu'à fin 2014 et 3.1 après) et aux clauses de défaut croisé applicables aux obligations citées ci-avant.

La Société a par ailleurs réalisé avec succès, le 8 novembre 2013, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 283 791 195 euros.

Le détail des besoins et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (en particulier excédent de trésorerie et lignes de crédit) et la politique de gestion et de suivi de la liquidité sont décrits dans la **Note 25** de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Risques de marché (taux, change)**

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt. Se reporter également à la **Note 25.f** pour une analyse de sensibilité à une variation des taux d'intérêt.

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est détaillé en **Note 25.c** de l'annexe aux comptes consolidés. Flux sur métaux non ferreux mis à part (voir ci-après), le Groupe considère que son exposition au risque de change sur ses flux d'exploitation est globalement limitée en raison de la structure même de son activité, dont la dimension est largement locale, exception faite (pour l'essentiel) des contrats à l'export de l'activité Haute tension. Les couvertures de change mises en place par le Groupe visent à ramener les flux des entités opérationnelles dans leur monnaie fonctionnelle. Se reporter également à la **Note 25.f** pour une analyse de sensibilité à la fluctuation des deux principales devises d'exposition du Groupe à savoir le dollar américain et la couronne norvégienne.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

### **Risque sur les cours des métaux**

En raison de son activité, le Groupe est exposé à la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et, dans une moindre mesure, aluminium et plomb). Les filiales opérationnelles du Groupe concernées ont pour politique de répercuter dans leurs tarifs les prix des métaux et de couvrir leur risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats à terme (*futures*) sur les Bourses des métaux. Ces sociétés gèrent également le risque de change associé à leurs flux de métaux non ferreux, ces derniers étant essentiellement traités en dollar américain par les couvertures financières.

La politique de gestion du risque sur métaux non ferreux, l'impact potentiel de la variation des cours du cuivre et les couvertures mises en place sont décrites en **Notes 25.d** et **25.f** de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Risque de crédit et de contrepartie**

De par ses activités, le Groupe est principalement exposé à trois natures complémentaires de risque crédit :

- le risque sur crédit client, lié à son portefeuille de créances commerciales. La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de « Credit Management » commune au Groupe et déployée tout au long de 2013 aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance crédit commune pour toutes les filiales, mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde a accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards et des contestations de paiement de la part de certains clients. L'obtention de couvertures a en outre été rendue plus difficile et reste très limitée en Grèce, Espagne, Argentine, Égypte et Maroc ;
- le risque de contrepartie associé aux opérations sur dérivés couvrant le risque de change ou le risque sur les métaux non ferreux ; et
- le risque de contrepartie pour les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

Ces différents risques de crédit sont détaillés dans la **Note 25.e** de l'annexe aux comptes consolidés 2013.

## **6.4 Assurances**

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance Groupe depuis 2003 dont bénéficient les sociétés détenues à plus de 50 % et / ou dans lesquelles les filiales du Groupe ont le contrôle du management. Les entités acquises sont progressivement intégrées dans la plupart des programmes. Compte tenu de la difficulté d'appliquer certains programmes dans certains pays, des assurances sont souscrites parfois localement en liaison avec la Direction des Assurances dans des pays à l'exemple du Brésil.

Les programmes d'assurance sont négociés avec des assureurs de premier rang sous la forme d'accords de durée pluri-annuelle, quand cela est possible ; ils sont assortis de clauses de sortie en faveur de l'assureur en cas de sinistralité dépassant les primes. Leurs limites sont établies sur la base d'une analyse de l'expérience de la Société et sur les conseils de ses courtiers. Bien qu'elles dépassent en général (mis à part l'assurance crédit) le montant maximal des sinistres assurés et encourus par le Groupe dans le passé, ces polices sont limitées en montant et ne couvrent pas l'intégralité du risque en raison des limites de montant et de nature (par exemple non couverture de la valeur des produits de remplacement ou des pénalités de retard dans la police responsabilité civile).

Le Groupe fait appel à l'expertise de réseaux mondiaux de courtage d'assurance pour l'aider à gérer et déployer son programme d'assurances dans l'ensemble des pays où il est présent.

Le coût global des polices d'assurance (hors assurances de personnes) placées au niveau du Groupe représente environ 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à cours des métaux non ferreux constants.

Les principaux programmes d'assurance Groupe industriels et opérationnels (hormis un programme de responsabilité civile des mandataires sociaux) sont décrits ci-après :

#### ***Dommages-pertes d'exploitation***

Les risques couverts sont les dommages matériels ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un incident soudain affectant les actifs assurés du Groupe.

Certaines zones géographiques bénéficient de couvertures plus limitées pour les risques de catastrophes naturelles telles que les zones à haut risque sismique (par exemple : Grèce, Turquie, Japon, Liban, Chili, Pérou). Ces limites de garanties sont en général inférieures aux valeurs exposées et deviennent de plus en plus difficiles à maintenir à un prix raisonnable pour le Groupe.

Le Groupe poursuit ses efforts en mettant en place un programme d'investissement spécifique en matière de prévention des risques industriels. Ce programme est établi en étroite collaboration entre la Direction Industrielle, la Direction des Assurances et les experts de l'assureur Dommages du Groupe. Ces experts visitent régulièrement les sites industriels, établissent des recommandations précises pour améliorer la prévention et la sécurité et suivent l'exécution de ces recommandations avec l'appui de la Direction des Assurances.

#### ***Responsabilité civile (générale, environnementale, aéronautique et spatiale)***

Les risques couverts sont la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (exploitation) ou du fait de leurs produits. Les risques liés à l'environnement et aux activités aéronautiques et spatiales font l'objet de contrats spécifiques.

Dans le domaine de la responsabilité civile du fait des produits aéronautiques et spatiaux, la garantie des dommages causés aux tiers est limitée à des occurrences d'accidents extrêmes ou à des décisions de maintien au sol des appareils demandées par les autorités nationales ou internationales de l'aviation civile et exclut tout autre type de sinistre. Il ne faut pas exclure que des sinistres peu fréquents et de forte intensité puissent, le cas échéant, dépasser très largement les montants assurés (ou les garanties obtenues dans les polices) et affecter significativement les résultats du Groupe.

Les acteurs tiers et les fournisseurs du marché des assurances utilisent de plus en plus souvent les possibilités de recours auprès des tribunaux pour réduire ou dépasser la portée des engagements contractuels. Les décisions de recours en justice créent un aléa supplémentaire sur la proportion du transfert des risques.

#### ***Transport***

Les risques couverts sont les flux sous la responsabilité du Groupe tant en approvisionnement qu'en livraison ou transfert entre sites, quel que soit le moyen de transport utilisé.

#### ***Tous risques chantiers terrestres et pose de câbles sous-marins***

Les chantiers de pose de câbles, qu'ils soient terrestres ou sous-marins, sont couverts par deux programmes spécifiques adaptés à l'activité en question. L'intégration dans ces programmes cadres se fait selon les paramètres propres des chantiers. La mise en place de polices séparées est parfois nécessaire, notamment pour des contrats significatifs et qui dépassent les limites des programmes cadres. Les durées de garantie après réception demandées par certains clients excèdent parfois les durées de couverture disponibles sur les marchés d'assurance.

#### ***Couverture du navire câblé Skagerrak***

Le navire câblé *Skagerrak* est couvert par des assurances de type Dommages et Pertes (*Hull & Machinery / Loss of Hire*) et Responsabilités (*Protection & Indemnity*).

#### ***Crédit court terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation***

Un contrat d'assurance-crédit court terme est négocié au sein du Groupe et est renouvelé annuellement. Ce dispositif est complété en 2013 par un déploiement d'une politique commune de « *Credit Management* » pour le Groupe.

#### ***Captive d'assurance***

Le Groupe participe indirectement aux risques assurés au travers de sa captive de réassurance, Nexans Ré, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cet outil d'optimisation et de gestion de la rétention du Groupe, mais aussi de prévention et de maîtrise des risques, intervient sur les programmes de sinistres de fréquence : dommages-pertes d'exploitation, crédit court terme et transport. Son intervention est établie programme par programme, avec des limites par sinistre, et une limite cumulée pour toutes ses lignes, par année d'assurance de 4 millions d'euros.

## 07. MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Cette rubrique est à lire en conjonction avec la section 1 (Composition du Conseil d'Administration) de la partie Gouvernement d'Entreprise du Rapport du Président 2013.

### 7.1 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous récapitule, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration de la Société au 31 décembre 2013 dans toute société durant l'exercice 2013. Il mentionne également les mandats échus au cours des cinq dernières années.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2013 (et non échus au 31/12/2013)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
<b>Frédéric Vincent</b> Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'Administration de <b>Nexans Maroc</b>*</li> <li>- Président d'Europacable* (Association professionnelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur d'International Cable Company*, Nexans Energy USA Inc. *, Nexans Canada*</li> <li>- Président du Conseil d'Administration de Nexans USA Inc. *</li> <li>- Directeur Général Délégué de Nexans</li> </ul>
<b>Robert Brunck</b> Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'Administration de <b>CGG</b> (anciennement CGGVeritas)</li> <li>- Président de l'Association pour la Recherche et le Développement des Méthodes et Processus Industriels (ARMINES)</li> <li>- Administrateur Vice-Président du Centre Européen d'Éducation Permanente (CEDEP), de l'École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG), du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)</li> <li>- Administrateur du Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières-Association Française des Techniciens du Pétrole (GEP-AFTP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au sein de CGGVeritas (devenue CGG) :</li> <li>- Directeur Général de CGGVeritas</li> <li>- Président du Conseil d'Administration de CGG Americas Inc. *</li> <li>- Président du Conseil de Surveillance de Sercel, CGGVeritas Services Holding B.V.*</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Sercel Holding S.A.</li> <li>Et hors Groupe :</li> <li>- Administrateur de Thalès, de l'Institut Français du Pétrole (IFP), du Consortium Français de Localisation et du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)</li> </ul>
<b>Georges Chodron de Courcel</b> Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Délégué de <b>BNP Paribas</b></li> <li>- Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas</li> <li>- Président de BNP Paribas (Suisse) SA*</li> <li>- Vice-Président de <b>Fortis Bank SA / NV*</b> (groupe BNP Paribas)</li> <li>- Administrateur de <b>Bouygues S.A., Alstom, F.F.P. (Société Foncière Financière et de Participations), Erbé SA*, GBL (Groupe Bruxelles Lambert)*, Scor Holding (Switzerland) AG*, Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG*, Scor Switzerland AG*, et Verner Investissements SAS</b></li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de <b>Lagardère SCA</b></li> <li>- Censeur de Exane (filiale de Verner)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de BNP Paribas UK (Holdings) Ltd*</li> <li>- Administrateur de BNP Paribas ZAO*, CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille)*</li> <li>- Censeur de Safran, Scor SE</li> <li>- Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie d'Investissement de Paris SAS</li> </ul>

(\*) Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

(en gras) Mandats exercés dans des sociétés cotées (françaises ou étrangères).

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2013 (et non échus au 31/12/2013)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
<b>Cyrille Duval</b> Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétaire Général de la Branche Eramet Alliages</li> <li>- Directeur Général Délégué de EHA (anciennement SIMA) (groupe Eramet)</li> <li>- Directeur Général de CEIR SAS</li> <li>- Président de Forges de Monplaisir (groupe Eramet) et de Brown Europe (groupe Eramet)</li> <li>- Gérant de Transmet (groupe Eramet) et de Sorame SCA</li> <li>- Administrateur d'<b>Eramet</b>, Comilog (groupe Eramet), et de Metal Securities (groupe Eramet)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Stard SA</li> </ul>
<b>Jérôme Gallot</b> Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller du Président de Veolia Environnement</li> <li>- Administrateur de Caixa Seguros* (filiale brésilienne de la CNP Assurances), <b>Plastic Omnium</b>,</li> <li>- Censeur de <b>NRJ Group</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général de Veolia Transdev</li> <li>- Administrateur de ICADE, CNP Assurances</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric S.A.</li> <li>- Président de CDC Entreprises, Avenir Entreprises S.A.</li> <li>- Censeur d'Oseo</li> </ul>
<b>Véronique Guillot-Pepel</b> Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris</li> </ul>	(néant)
<b>Colette Lewiner</b> Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller du Président de Cap Gemini</li> <li>- Présidente non exécutive de TDF</li> <li>- Administrateur de <b>Eurotunnel S.A.</b>, <b>Lafarge</b><sup>(1)</sup>, <b>Bouygues</b>, <b>Colas</b> (filiale de Bouygues), <b>TGS-NOPEC Geophysical Company ASA*</b> et <b>Compton Greaves Limited*</b></li> <li>- Membre de l'Académie des Technologies</li> <li>- Membre du Conseil Stratégique de la Recherche présidé par le Premier Ministre français</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de La Poste</li> </ul>

(\*) Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

(en gras) Mandats exercés dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

(1) L'attention du lecteur du présent Document de référence est attirée sur le fait que le mandat d'administration de Madame Lewiner au sein du Conseil d'Administration de Lafarge arrive à échéance le 7 mai 2014 et que, pour se conformer aux recommandations du code APEP-MEDEF, Madame Lewiner n'a pas demandé le renouvellement de son mandat.

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2013 (et non échus au 31/12/2013)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
Andrónico Luksic Craig Administrateur proposé par le groupe Quiñenco	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'Administration de <b>Quiñenco S.A.*</b></li> <li>- Divers mandats au sein de sociétés du groupe Quiñenco : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-Président du Conseil d'Administration de <b>Banco de Chile*</b> et de <b>CSAV*</b> (<b>Compañía Sudamericana de Vapores S.A.</b>)</li> <li>• Président du Conseil d'Administration de LQ Inversiones Financieras* et de <b>CCU*</b> (<b>Compañía Cervecerías Unidas S.A.</b>) (et ses filiales détenues à 100 %, CCU Chile*, CCU Argentina* and ECUSA*)</li> <li>• Administrateur de <b>Invexans*</b>, <b>Antofagasta Minerals Plc*</b>, <b>Madeco*</b> et <b>SM Chile*</b></li> </ul> </li> <li>- Membre de la fédération de l'industrie du Chili SOFOFA* (Sociedad de Fomento Fabril), de la Chile-Pacific Foundation* et de l'ABAC* (APEC Business Advisory Council)</li> <li>- Vice-Président du International Business Leaders' Advisory Council de la municipalité de Shanghai*</li> <li>- Membre du International Advisory Committee de <b>Barrick Gold*</b>, de l'International Advisory Council de la Brookings Institution*, du Advisory Board du Canal de Panama* et du Chairman's International Advisory Council au sein du Conseil des Amériques (Council of Americas*)</li> <li>- Membre du Global Advisory Council de l'université de Harvard*, du Global Advisory Board de Harvard Business School*, du Dean's Council de Harvard Kennedy School*, du International Advisory Board de la Blavatnik School of Government* à Oxford, du Advisory Board de la School of Economics and Management de l'université Tsinghua* à Pékin, et de la School of Management de l'université Fudan* à Shanghai</li> <li>- Membre du Latin American Executive Board de la MIT Sloan School of Management*</li> <li>- Trustee Emeritus de Babson College*</li> </ul>	(néant)
Francisco Pérez Mackenna Administrateur proposé par le groupe Quiñenco	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général de <b>Quiñenco S.A.*</b></li> <li>- Administrateur de diverses sociétés appartenant au groupe Quiñenco : <b>Banco de Chile*</b>, <b>Madeco*</b> (et certaines de ses filiales détenues à 100 %), <b>CCU*</b> (<b>Compañía Cervecerías Unidas S.A.</b>) (et diverses de ses filiales détenues à 100 %), <b>CSAV*</b> (<b>Compañía Sud Americana de Vapores S.A.</b>), <b>SAAM*</b> (<b>Sudamericana Agencias Aéreas y Marítimas S.A.</b>), <b>ENEX*</b> (Empresa Nacional de Energía Enex S.A.), et <b>Invexans*</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Viña San Pedro Tarapacá* (groupe Quiñenco)</li> <li>- Administrateur de Banchile Corredores de Bolsa*</li> </ul>

(\*) Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

(en gras) Mandats exercés dans des sociétés cotées (françaises ou étrangères).

Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2013 (et non échus au 31/12/2013)		Mandats échus au cours des cinq dernières années
<b>François Polge de Combret</b> Administrateur indépendant	(néant)	- Administrateur de Renault, Fonds Partenaires gestion, Sagem, Bouygues Telecom - Membre du Conseil de Surveillance de Safran
<b>Hubert Porte</b> Administrateur proposé par le groupe Quiñenco	- Président Exécutif d'Ecus Administradora General de Fondos S.A. * (capital investissement) - Au sein des sociétés chiliennes dont l'investissement est géré par Ecus Administradora General de Fondos S.A. : - Président du Conseil d'Administration de Albia* (blanchisserie industrielle) et de Green Pure* (agroalimentaire) - Administrateur de Vitamina* (chaîne de crèches et jardins d'enfants) ; - Loginsa* (logistique) - Administrateur de <b>Invexans*</b> (groupe Quiñenco), Plastic Omnium S.A. Chili* (filiale chilienne du groupe Plastic Omnium) - Associé Gérant de Latin America Asset Management Advisors* (gestion d'actifs)	- Président du Conseil d'Administration de Central Frenos S.A.
<b>Mouna Sepehri</b> Administrateur indépendant	- Directeur Délégué à la Présidence de <b>Renault</b> , Membre du Comité Exécutif - Administrateur de <b>Danone</b> - Membre du Conseil de Surveillance de <b>M6 (MÉTROPOLE TÉLÉVISION)</b>	(néant)
<b>Nicolas de Tavernost</b> Administrateur indépendant	- Président du Directoire du <b>groupe M6 (MÉTROPOLE TÉLÉVISION)</b> • Et au sein du groupe M6 : - Représentant permanent de : - M6 Publicité en sa qualité d'administrateur de Home Shopping Service S.A., de M6 Diffusion S.A., - Home Shopping Services en sa qualité d'administrateur de MisterGooddeal S.A., - Métropole Télévision en sa qualité d'administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, de Société Nouvelle de Distribution S.A., - Métropole Télévision en sa qualité de Président de : M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Toulouse SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Interactions SAS, M6 Web SAS et M6 Foot SAS - Métropole Télévision en sa qualité de gérant associé de la SCI du 107, av. Charles-de-Gaulle. - Membre et administrateur de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux - Membre du Comité des Actionnaires de Multi 4 SAS - Président de la Fondation d'entreprise du groupe M6 • Hors groupe M6 : - Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio S.A. (RTL) - Administrateur de <b>Natixis, ATRESMEDIA*</b> (anciennement Antena 3), <b>GL Events S.A.</b>	• Au sein du groupe M6 : - Administrateur de Société Nouvelle de Distribution S.A., - Représentant permanent de : - Métropole Télévision en sa qualité de Président de M6 Numérique SAS, - M6 Interactions en sa qualité de Président de M6 Développement SAS - Métropole Télévision en sa qualité d'administrateur de Paris Première S.A. et de Paris Première SAS, de Mister Gooddeal S.A. - Home Shopping Services en sa qualité d'administrateur de Télévente Promotion S.A. • Hors groupe M6 - Administrateur de Business interactif et de Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel) - Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)*

(\*) Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

(en gras) Mandats exercés dans des sociétés cotées (françaises ou étrangères).

	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2013 (et non échus au 31/12/2013)	Mandats échus au cours des cinq dernières années
<b>Lena Wujek</b> Administrateur représentant les salariés actionnaires	- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Actionnariat Nexans - Responsable droit des sociétés et droit boursier au sein du Groupe Nexans	(néant)

(\*) Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères. **(en gras)** Mandats exercés dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

## 7.2 Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les dirigeants mentionnés à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2013 sont récapitulées dans le tableau ci-après.

	Date de l'opération	Nature de l'opération	Instrument financier	Prix unitaire (en euros)	Montant total brut (en euros)
<b>Frédéric Vincent</b> Président-Directeur Général	18/10/2013	Acquisition	Actions	32,9164	8 031,60
	18/10/2013	Cession	Droit préférentiel de souscription	4,6729	8 037,39
	08/11/2013	Souscription (augmentation de capital)	Actions	22,50	116 775
<b>Une personne physique liée à Frédéric Vincent,</b> Président-Directeur Général	18/10/2013	Acquisition	Actions	32,80	4 592
	18/10/2013	Cession	Droit préférentiel de souscription	4,62	4 620
<b>Andronico Luksic Craig</b> Membre du Conseil d'Administration	20/05/2013	Acquisition	Actions	39,45	19 672,50
<b>Georges Chodron de Courcel</b> Membre du Conseil d'Administration	20/10/2013	Souscription (augmentation de capital)	Actions	22,50	2 227,50
	24/10/2013	Acquisition	Actions	33,49	5 760,28
<b>Cyrille Duval</b> Membre du Conseil d'Administration	8/11/2013	Souscription (augmentation de capital)	Actions	22,50	4 792,50
<b>Une personne physique liée à Cyrille Duval,</b> Membre du Conseil d'Administration	8/11/2013	Souscription (augmentation de capital)	Actions	22,50	3 847,50

Au terme des opérations réalisées en 2013, Frédéric Vincent et son épouse ont augmenté le nombre d'actions détenues dans la Société de 5 434 actions pour le porter de 14 836 actions à fin 2012 (18 625 directement et indirectement, en incluant les parts détenues dans le FCPE investi en actions Nexans) à 20 270 actions à fin 2013 (24 680 directement et indirectement, en incluant les parts détenues dans le FCPE investi en actions Nexans).



## 7.3 Rémunération des administrateurs

Au 31 décembre 2013, la Société compte 14 mandataires sociaux (membres du Conseil d'Administration). Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 650 000 euros par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'Administration comportent, sauf exception, une part fixe et une part variable, qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux Comités.

Afin de se conformer à la recommandation du Code AFEP-MEDEF révisé de juin 2013 selon laquelle la part variable doit être prépondérante par rapport à la part fixe, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa réunion du 24 juillet 2013, d'aménager les règles de répartition des jetons de présence de la manière suivante<sup>(1)</sup>, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, donc sans attendre le délai d'application précisé par le Guide d'application du Code AFEP-MEDEF publié en janvier 2014 :

- chacun des administrateurs, y compris le Président mais exception faite du représentant des salariés actionnaires, perçoit 13 000 euros d'allocation fixe ;
- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 3 000 euros pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 21 000 euros par an ;
- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 6 000 euros par réunion, plafonné à 24 000 euros par an ;
- chacun des membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 4 500 euros par réunion, plafonné à 18 000 euros par an ; et
- chacun des membres du Comité Stratégique autre que le Président-Directeur Général perçoit 4 000 euros d'allocation fixe par an et 4 000 euros par réunion, plafonné au total à 12 000 euros par an.

Conformément à la politique du Groupe, il n'y a pas eu au titre de 2013 de versement de jetons de présence aux mandataires sociaux de Nexans SA au titre de mandats détenus dans des filiales du Groupe.

Le montant total des jetons de présence alloués au titre de l'année 2013, y compris au titre de la participation au Comité Stratégique créé en mars 2013, a été de 625 500 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, en comparaison avec 2012 (en euros) :

Membres du Conseil	Jetons de présence alloués en 2012 (au titre de 2012)	Jetons de présence alloués en 2013 (au titre de 2013)
Frédéric Vincent (Président du Conseil)	34 000	34 000
Robert Brunck	46 000	64 000
Gianpaolo Caccini*	46 000	16 500
Georges Chodron de Courcel	58 000	52 000
Cyrille Duval	46 000	43 000
Jérôme Gallot	64 000	73 000
Véronique Guillot-Pelpel	34 000	43 000
Colette Lewiner	34 000	46 000
Andrónico Luksic Craig **	-	20 000
Guillermo Luksic Craig ***	22 000	7 000
François Polge de Combret	46 000	46 000
Francisco Pérez Mackenna	46 000	58 000
Hubert Porte	34 000	34 000
Mouna Sepehri	34 000	34 000
Nicolas de Tavernost	34 000	34 000
Lena Wujek (salarié actionnaire)****	12 000	21 000
<b>TOTAL</b>	<b>590 000</b>	<b>625 500</b>

\* Administrateur dont le mandat a pris fin le 14 mai 2013 et n'a pas été renouvelé.

\*\* Administrateur remplaçant Guillermo Luksic Craig et nommé le 14 mai 2013.

\*\*\* Administrateur dont le mandat a pris fin en mars 2013.

\*\*\*\* Administrateur nommé le 15 mai 2012.

Les mandataires sociaux non dirigeants ne reçoivent aucune rémunération de la Société autre que les jetons de présence, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, qui reçoit une rémunération de la filiale qui l'emploie.

(1) Sauf pour les administrateurs dont le mandat a pris fin début 2013 avant la décision du Conseil.

## 7.4 Principes généraux, rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général

### 7.4.1 Principes généraux – Synthèse des rémunérations

La Société applique le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, disponible en intégralité sur le site Internet de la Société, comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des principes du Code AFEP-MEDEF révisé de juin 2013. L'ensemble des éléments de rémunération du Président-Directeur Général respectent les recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé qui leur sont applicables sous réserve d'une des caractéristiques du régime de retraite décrite dans le Rapport du Président 2013.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise propose au Conseil d'Administration la rémunération du Président-Directeur Général, sur la base des règles de détermination qu'il définit en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché. Le Comité s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

La rémunération versée au Président-Directeur Général comporte une part fixe et une part variable liée à la performance du Groupe à court et moyen terme.

#### Synthèse

	Au titre de 2012	Au titre de 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 270 352 €	800 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	257 725 €	919 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 528 077 €</b>	<b>1 719 500 €</b>

(1) Valorisation faite lors de l'exercice d'attribution.

#### Récapitulatif des rémunérations du Président-Directeur Général

	2012		2013	
	Montants dus au titre de 2012	Montants versés en 2012	Montants dus au titre de 2013	Montants versés en 2013
Rémunération fixe	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Rémunération variable	430 280 €	869 135 €	0 <sup>(4)</sup>	430 280 €
Rémunération exceptionnelle <sup>(1)</sup>	-	455 000 € <sup>(1)</sup>	-	-
Jetons de présence <sup>(2)</sup>	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €
Avantages en nature <sup>(3)</sup>	6 072 €	6 072 €	6 072 €	6 072 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 270 352 €</b>	<b>2 164 207 €</b>	<b>840 072 €</b>	<b>1 270 352 €</b>

(1) Conformément à la politique de rémunération long terme appliquée aux cadres dirigeants jusqu'en 2010, le plan d'options n° 9 du 9 mars 2010 destiné aux cadres dirigeants du Groupe était associé, pour tous les bénéficiaires, à un plan d'intéressement long terme pouvant donner droit, en cas d'atteinte d'objectifs financiers préétablis, à un versement monétaire. Le niveau d'atteinte des objectifs du plan d'intéressement long terme associé au plan d'options n° 9 a été constaté par le Conseil d'Administration du 9 février 2012 et a donné lieu au versement au bénéfice du Président d'un intéressement long terme d'un montant de 455 000 euros.

(2) Voir infra paragraphe 7.3 (Rémunération des administrateurs).

(3) Mise à disposition d'une voiture de fonction.

(4) Pas d'attribution de rémunération variable au titre de 2013.

Le Conseil du 10 février 2014, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise, a arrêté la rémunération fixe du Président-Directeur Général au titre de l'année 2014 à 800 000 euros. La rémunération fixe du Président-Directeur Général est donc restée inchangée depuis 2011.

### 7.4.2 Rémunération variable

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise, pour l'exercice en cours. Le Conseil statue également sur l'attribution de la part variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte de critères préalablement définis.

Le montant de la part variable peut varier entre 0 % et 150 % de la part fixe de la rémunération. La rémunération variable cible correspond au montant de la part fixe de la rémunération à laquelle est appliquée le taux de bonus nominal (soit 100 %).

La part variable est majoritairement fondée sur des critères quantitatifs liés à la performance du Groupe et à hauteur de 30 %, sur des critères non financiers liés à la performance individuelle du dirigeant mandataire social établis au vu de plusieurs objectifs distincts considérés stratégiques en termes d'activité, de marchés, de fonctionnement et d'organisation du Groupe. Le renforcement de 65 % à 70 % de la part des objectifs quantitatifs dans la part variable due au titre de 2013 vise à consolider le lien entre la performance financière de l'entreprise et la rémunération du dirigeant mandataire social.

La part variable de la rémunération 2013 est ainsi déterminée :

- à hauteur de 70 % en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe, lesquels objectifs sont identiques à ceux appliqués aux cadres dirigeants du Groupe pour la détermination de la part variable de leur rémunération. Les trois objectifs financiers retenus sont la marge opérationnelle, le besoin en fonds de roulement et le *free cash flow* ;
- à hauteur de 30 % en fonction de plusieurs objectifs individuels précis et préétablis qui ne sont pas décrits en détail en raison de leur confidentialité, mais qui sont liés aux marchés, à l'activité, au fonctionnement et à l'organisation du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 10 février 2014 a constaté que le taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pour 2013 s'est élevé, pour la détermination de la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, à 41,5 %. Prenant en compte l'appréciation de l'atteinte à hauteur de 100 % d'objectifs individuels précis et préétablis, qui ne sont toutefois pas rendus publics pour des raisons de confidentialité, le Conseil a constaté que la rémunération variable au titre de 2013 aurait dû s'élever à 472 000 euros.

Néanmoins, sur l'initiative du Président-Directeur Général compte tenu des plans sociaux en cours, le Conseil, après délibération, a décidé de ne pas lui attribuer de rémunération variable au titre de 2013. Le Conseil a donc décidé que la part variable (bonus) de la rémunération pour l'exercice 2013 sera de 0, le Président-Directeur Général n'ayant pas participé à la discussion ni à la délibération.

Le même Conseil a décidé que la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent au titre de 2014, versée en 2015, pourra varier entre 0 % et 150 % de la part fixe de sa rémunération, comme c'était le cas pour la rémunération variable due au titre de 2013 et versée en 2014, soit une rémunération variable cible à la rémunération fixe à laquelle est appliquée le taux de bonus nominal (100 %). Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé de remplacer l'objectif du besoin en fonds de roulement par un objectif de retour sur capitaux employés (ROCE) et ajuster le poids relatif des objectifs financiers de la part quantitative comme suit : (1) marge opérationnelle : 40 %, (2) ROCE : 40 % et (3) *free cash flow* : 20 %.

### 7.4.3 Options de souscription d'actions et actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social

La Société applique depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF la recommandation relative à la soumission de l'exercice des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ou l'acquisition définitive d'actions de performance à l'atteinte de conditions de performance. La totalité des options attribuées au titre des plans d'options ainsi que des actions de performance attribuées au bénéficiaire du dirigeant mandataire social depuis novembre 2008 a ainsi été soumise à des conditions de performance appréciées sur plusieurs années.

#### Options de souscription d'actions attribuées au dirigeant mandataire social

	Plan n° 5 du 23/11/2006	Plan n° 7 du 22/02/2008	Plan n° 8 du 25/11/2008	Plan n° 9 du 9/03/2010
Nombre d'options attribuées <sup>(1)</sup>	139 872	75 764	52 452	48 723 €
Point de départ de l'exercice	23/11/07	22/02/09	25/11/09	9/03/11
Date d'expiration	22/11/14	21/02/16	24/11/16	8/3/18
Prix de souscription <sup>(1)</sup>	65,28 €	61,11 €	37,29 €	46,30 €
Modalités d'exercice	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans
Conditions de performance	non	non	Oui : deux conditions de performance liées à la performance moyenne comparée de l'action Nexans et au <i>free cash flow</i> dégagé par la Société.	Oui : deux conditions de performance liées à la performance moyenne comparée de l'action Nexans et au <i>free cash flow</i> dégagé par la Société.

(1) Après ajustements appliqués suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 8 novembre 2013.

Conformément à la politique de rémunération long terme du Groupe, en 2013, le Président-Directeur Général n'a reçu aucune option. Il n'a levé aucune option en 2013.

Actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social

	Plan n° 10 du 15/11/2011	Plan n° 11 du 20/11/2012	Plan n° 12 du 24/07/2013
Nombre d'actions attribuées <sup>(1)</sup>	À performance cible (100 %) : de 0 à 14 570 À performance maximale (150 %) : de 0 à 19 816	À performance cible (100 %) : de 0 à 15 153 À performance maximale (150 %) : de 0 à 19 816	De 0 à 58 280
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	316 188 €	257 725 €	919 500 €
Part réservée au dirigeant mandataire social	Moins de 12 %	Moins de 15 %	Moins de 20 %
Pourcentage du capital représenté par l'attribution	0,06 %	0,06 %	0,2 %
Date d'acquisition	15/11/2014	20/11/2015	24/07/2016
Date de disponibilité	15/11/2016	20/11/2017	24/07/2018
Conditions de performance	Oui : deux conditions de performance : - condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence comportant 9 sociétés industrielles (Alstom, Legrand, Saint-Gobain, Rexel, Schneider-Electric, Prysmian, General Cable, ABB et Leoni), et - condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio Marge Opérationnelle sur Ventes (à cours métal réel) sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour le même panel de référence que celui applicable à la condition de performance boursière.	Oui : deux conditions de performance : - condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence comportant 9 sociétés industrielles (Alstom, Legrand, Saint-Gobain, Rexel, Schneider Electric, Prysmian, General Cable, ABB et Leoni), et - condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio Marge Opérationnelle sur Ventes (à cours métal réel) sur 3 ans par rapport au même indicateur calculé pour le même panel de référence que celui applicable à la condition de performance boursière.	Oui (détail <i>infra</i> )

(1) S'agissant des plans 10 et 11, le nombre d'actions qui seront définitivement acquises par le Président-Directeur Général pourra varier suivant le taux de performance constaté à l'issue de la période d'acquisition. Chiffres pour les plans 10, 11 et 12 présentés après ajustements décidés par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013 conformément à la loi suite à la réalisation de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013.

Aucune action de performance n'est devenue disponible en 2013.

Conformément à la politique de rémunération long terme du Groupe et à la proposition soumise aux actionnaires lors de l'Assemblée Annuelle du 14 mai 2013, le Conseil du 24 juillet 2013, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise, a adopté un plan de rémunération long terme n° 12 sous la forme d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites destinées aux principaux cadres managers du Groupe. Le Conseil a attribué au Président-Directeur Général un nombre d'actions de performance pouvant varier de 0 à 58 280<sup>(1)</sup> actions de performance dont l'acquisition définitive est conditionnée par l'atteinte de deux conditions de performance d'égale importance et communes à tous les bénéficiaires d'actions de performance, dont le Président-Directeur Général :

- (1) une condition de performance boursière appliquée à 50 % des actions attribuées et consistant à mesurer l'évolution du cours d'ouverture du titre Nexans sur trois ans (à compter de la date d'attribution) de date à date, et à la rapporter au même indicateur calculé pour le panel de référence constitué des 10 entreprises suivantes: Alstom, Legrand, Prysmian, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain, Leoni et NKT, et
- (2) une condition de performance économique appliquée à 50 % des actions attribuées et consistant à mesurer le niveau d'atteinte à fin 2015 des objectifs du plan stratégique triennal 2013-2015 publiés en février 2013 en termes de marge opérationnelle et de retour sur capitaux employés (ROCE), chacun de ces deux critères pesant pour la moitié de l'attribution soumise à la condition économique.

En fonction des niveaux de performance qui seront constatés à l'issue de la période d'acquisition expirant le 24 juillet 2016, le nombre d'actions qui seront définitivement acquises par le Président-Directeur Général pourra varier entre 0 et au plus 58 280 actions, en application d'échelles (voir section 7.5 *infra*).

(1) Après ajustement décidé par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013 conformément à la loi suite à la réalisation de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013.

## Caractéristiques des allocations d'options et d'actions de performance au Président-Directeur Général

Depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF, les caractéristiques des allocations d'options ou d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux recommandations prévues dans ledit Code et sont notamment soumises en totalité à des conditions de performance :

Périodicité	Attribution annuelle, sauf décision motivée et circonstances exceptionnelles.
Absence de décote	Les attributaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ne bénéficient d'aucune décote sur le prix.
Conditions de performance	L'acquisition définitive des actions de performance par les membres du Comité Exécutif (renommé Management Council fin 2013) et l'exercice des options de souscription d'actions par les membres du Management Council au titre des plans n° 8 et n° 9 sont soumis à la constatation par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise de la satisfaction de conditions de performance fixées par le Conseil au moment de l'attribution, lesquelles sont décrites ci-avant.
Obligation de conservation (article L.225-197-1 du Code de commerce)	Le Président-Directeur Général est soumis à une obligation de conservation partielle des actions issues des levées d'options et doit conserver un nombre important et croissant des actions acquises suite à l'exercice d'options ou résultant de l'acquisition définitive d'actions de performance. Au titre des plans de stock options n° 7, n° 8 et n° 9, les dirigeants mandataires sociaux attributaires sont tenus de conserver 1/4 des actions issues de chaque levée d'options jusqu'à la fin de leur mandat. Au titre des plans d'actions de performance n° 10, n° 11 et n° 12, le Président-Directeur Général doit conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 25 % des actions de performance acquises de manière définitive, sous réserve de décision contraire du Conseil au regard de sa situation et en particulier au vu de l'objectif de conservation d'un nombre croissant de titres ainsi acquis.
Obligation d'achat	L'attribution faite en faveur du Président-Directeur Général au titre des plans n° 10 et n° 11 est soumise à une obligation d'achat d'un nombre d'actions équivalent à 10 % des actions de performance définitivement acquises, au moment de leur disponibilité. L'attribution faite en faveur du Président-Directeur Général au titre du plan n° 12 est soumise à une obligation d'achat d'un nombre d'actions équivalent à 5 % des actions de performance, à l'issue de la période de conservation.
Prohibition des instruments de couverture	Les options ou les actions de performance attribuées aux membres du Comité Exécutif (dont le Président-Directeur Général) ainsi que les actions issues de la levée des options ne peuvent pas faire l'objet de couverture. En application du plan de rémunération n° 12, cette interdiction s'étend jusqu'à la fin de la période de conservation.
Périodes recommandées d'abstention	Procédure Groupe « Délit d'initié ».

Voir paragraphe 7.5 ci-après (« Options de souscriptions d'actions et actions de performance ») pour des précisions sur la politique de rémunération long terme et les plans de rémunération long terme en cours, notamment les conditions de performance applicables au dernier plan n°12.

### 7.4.4 Engagements pris à l'égard du Président-Directeur Général

Date de début du premier mandat en tant que P.-D.G. : 26 mai 2009

Date du renouvellement de mandat en tant que P.-D.G. : 15 mai 2012

Date de fin du mandat en cours : Assemblée Générale 2016

Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages liés à la cessation ou au changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Non	Oui	Oui	Oui

## Contrat de travail

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent, suspendu depuis mai 2006, a été rompu avec effet à son entrée en fonctions en tant que Président-Directeur Général de la Société en mai 2009.

## Indemnités de départ

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société autorisés par le Conseil et ratifiés par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

## Indemnité de fin de mandat

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés sauf décision contraire conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, et avant que le Conseil ne constate le respect des conditions de performance.

L'indemnité de fin de mandat sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base.

Le versement de l'indemnité serait soumis à deux conditions de performance:

- (1) Une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans de date à date sur une période de trois ans, la dernière date de relevé étant la date de décision de révocation, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence constitué des sociétés suivantes : Leoni, Prysmian (Draka), Legrand, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain et Alstom.
- (2) Une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio marge opérationnelle sur ventes (à cours métal réel) sur trois ans (trois exercices complets précédant l'exercice au cours duquel a lieu la révocation) du Groupe, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.

La performance Nexans est à rapporter à celle du panel, par l'usage de paliers de performance, dont l'atteinte conditionne l'application d'un pourcentage minuteur du montant de l'indemnité perçue, selon l'échelle suivante :

Palier	Niveau de performance et pourcentage de l'indemnité de départ dû
Nexans supérieur à la médiane	100 %
Nexans supérieur au 4 <sup>e</sup> décile	80 %
Nexans supérieur au 3 <sup>e</sup> décile	50 %
Nexans inférieur ou égal au 3 <sup>e</sup> décile	0 %

Ainsi, une performance inférieure au 3<sup>e</sup> décile ne donnera droit au versement d'aucune indemnité de départ.

Le niveau d'atteinte de ces conditions sera constaté par le Comité des Nominations et Rémunérations.

## Indemnité de non-concurrence

En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit 12 fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

## Régime de retraite

Conformément à l'autorisation du Conseil d'Administration du 3 avril 2009 et l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2009 dans sa 4<sup>e</sup> résolution, Frédéric Vincent, en tant que Président-Directeur Général, bénéficie du plan de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux. Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a confirmé, dans le cadre du renouvellement du mandat de Président-Directeur Général, le bénéfice par Frédéric Vincent de ce régime de retraite. L'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé cet engagement le 15 mai 2012.

Ce régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et dont les modifications des 1<sup>er</sup> octobre et 25 novembre 2008 ont été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société.

La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire, soit une limite inférieure à la limite de 45 % prévue par le Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à cinq ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux.

Le régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

La part des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres engagements de même type concernant Frédéric Vincent est de 8 591 970 euros au 31 décembre 2013, charges exclues. Le montant des charges sociales et taxes associées s'élève à 4 678 570 euros.

## Régime de prévoyance

Frédéric Vincent bénéficie du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité et frais médicaux) mis en place en faveur des salariés de la Société.

## **7.5 Options de souscription d'actions et actions de performance**

### Évolution de la politique de rémunération long terme du Groupe

Jusqu'en 2010 inclus, la politique de rémunération long terme du Groupe a constitué en une attribution annuelle d'options de souscription d'actions associée, depuis 2007, à une attribution annuelle d'options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers. La politique de rémunération long terme du Groupe en 2011 et 2012 a évolué vers une attribution aux principaux cadres dirigeants du Groupe (y compris les membres du Management Council, anciennement Comité Exécutif) d'actions de performance ainsi que, au bénéfice de certains cadres à haut potentiel, un nombre limité d'actions gratuites.

En 2013, le Groupe a décidé d'inscrire sa politique de rémunération long terme plus étroitement encore dans une stratégie globale de fidélisation et de motivation de ses employés compétitive au regard des pratiques de marché. Compte tenu de l'adoption de son plan stratégique 2013-2015 à trois ans et de la volonté d'aligner plus fortement encore les intérêts des principaux dirigeants avec ceux des actionnaires, la Société a adapté sa politique d'attribution d'actions de performance de la manière suivante, étant précisé que la politique d'attribution d'actions gratuites (non soumises à conditions de performance) est inchangée.

- Ajustement de la politique de rémunération long terme en fonction de la population concernée :
  - le Président-Directeur Général se voit attribuer, comme par le passé, des actions de performance (disponibilité effective potentielle à horizon cinq ans) dont le nombre sera déterminé en tenant compte de l'ensemble de ses éléments de rémunération et soumises à des conditions de performance indexées sur les objectifs du plan stratégique du Groupe à trois ans ;
  - les principaux cadres dirigeants du Groupe se voient attribuer des actions de performance associées à une rémunération conditionnelle à moyen terme liée à l'atteinte de conditions de performance indexées sur les objectifs du plan stratégique du Groupe à trois ans ;
  - une population élargie de cadres dirigeants bénéficie d'une rémunération conditionnelle à moyen terme liée à l'atteinte de conditions de performance indexées sur les objectifs du plan stratégique du Groupe à trois ans.
- Alignement de la condition de performance économique sur les objectifs du plan stratégique 2013-2015 et augmentation de la représentativité de la condition de performance boursière par un élargissement du panel de référence (10 sociétés pour le plan n° 12 au lieu de 9 sociétés pour les plans n° 10 et 11) et adoption d'une échelle plus exigeante.

## Options de souscription d'actions

### Historique des attributions d'options de souscription d'actions

Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 8 novembre 2013, les plans d'option de souscription d'actions ont fait l'objet d'un ajustement d'une part du prix d'exercice des options conformément aux dispositions du Code de commerce, d'autre part du nombre d'options consenties en conséquence. Ces deux ajustements sont calculés conformément aux dispositions des règlements des plans, et en particulier en application de la formule d'ajustement légal du prix de souscription prévue.

	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9
Date de l'Assemblée	5/06/03	15/05/06	15/05/06	10/05/07	10/04/08	26/05/09
Date d'attribution	23/11/05	23/11/06	15/02/07	22/02/08	25/11/08	9/03/10
Nombre d'options ou d'actions attribuées <sup>(1)</sup>	361 447	398 317	32 147	354 841	358 633	389 026
Dont dirigeant mandataire social <sup>(1)</sup>	-	139 872	-	75 764	52 452	48 723
Dont 10 premiers salariés attributaires	106 070	193 490	32 147	90 334	87 653	101 407
Nombre total de bénéficiaires	96	29	5	180	216	240
Point de départ de l'exercice	23/11/06	23/11/07	15/02/09	22/02/09	25/11/09	9/03/11
Date d'expiration	22/11/13	22/11/14	14/02/15	21/02/16	24/11/16	8/3/18
Prix de souscription <sup>(1)</sup>	34,43 €	65,28 €	85,60 €	61,11 €	37,29 €	46,30 €
Modalités d'exercice	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans	50 % le 15/02/09 ; 25 % chaque année suivante	Par ¼ tous les ans	Par ¼ tous les ans. Conditions de performance	Par ¼ tous les ans. Conditions de performance
Nombre d'actions souscrites à fin 2013 <sup>(1)</sup>	217 125	-	-	-	17 162	2 289
Nombre d'options annulées <sup>(1)</sup>	144 322	14 829	14 663	23 680	27 186	24 323
Options restant à lever à fin 2013 <sup>(1)</sup>	0	383 488	17 484	331 161	314 285	362 414

(1) Après ajustements appliqués suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription le 8 novembre 2013.

### Actions souscrites au cours de l'exercice 2013 suite à la levée d'options de souscription d'actions par les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé

	Nombre d'actions souscrites	Prix
Plan n° 4 du 23 novembre 2005	30 711	40,13 €



## Actions de performance et actions gratuites

### Historique des plans d'attribution d'actions de performance

	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12
Date de l'Assemblée	31/05/2011	15/05/2012	14/05/2013
Date d'attribution	15/11/2011	20/11/2012	24/07/2013
Actions de performance attribuées (performance cible) <sup>(1)</sup>	115 558	124 008	n/a
Actions de performance attribuées (performance maximale) <sup>(1)</sup>	171 298	183 099	319 007
Dont dirigeant mandataire social (à performance maximale) <sup>(1)</sup>	19 816	19 816	58 280
Dont 10 premiers salariés attributaires <sup>(1)</sup>	35 784	38 232	167 846
Actions gratuites attribuées <sup>(1)</sup>	15 679	17 470	17 534
Date d'acquisition (résidents français)	15/11/14	20/11/15	24/07/16
Date de disponibilité (résidents français)	15/11/16	20/11/17	24/07/18
Nombre total de bénéficiaires	256	247	173
Nombre d'actions acquises	-	-	-
Nombre d'actions annulées	2 867	1 395	-

(1) Après ajustements appliqués suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription le 8 novembre 2013.

Les conditions de performance des plans d'actions de performance n° 10 et n° 11 sont les suivantes : (1) une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre de la Société sur trois ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence, et (2) une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio Marge Opérationnelle sur Ventés (à cours métal réel) sur trois ans par rapport au même indicateur calculé pour le même panel de référence que celui applicable à la condition de performance boursière.

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre du plan n° 12 du 24 juillet 2013 sera soumise à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance exigeantes, mesurées chacune sur une période de trois ans. Les conditions de performance sont réparties en deux compartiments, boursier et économique.

- La moitié des actions de performance attribuées sera soumise à une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans sur trois ans par rapport au même indicateur calculé pour un panel de référence intégrant les 10 sociétés suivantes : Alstom, Legrand, Prysmian, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain, Leoni et NKT. Le nombre d'actions définitivement acquises sera déterminé au vu de l'échelle suivante, dont le degré d'exigence a été renforcé par rapport à l'échelle adoptée pour les plans précédents :

Palier atteint par Nexans par rapport au panel	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de la condition boursière
> 9 <sup>e</sup> décile	100 %
> 8 <sup>e</sup> décile	80 %
> 7 <sup>e</sup> décile	70 %
> 6 <sup>e</sup> décile	60 %
≥ médiane	50 %
< médiane	0 %

- L'autre moitié des actions de performance attribuées sera soumise à une condition de performance économique consistant à mesurer le niveau d'atteinte à fin 2015 des objectifs du plan stratégique triennal 2013-2015 publiés en février 2013 en termes de marge opérationnelle et de retour sur capitaux employés (ROCE). Le nombre d'actions définitivement acquises sera déterminé au vu de l'échelle suivante, étant précisé qu'un quart des actions attribuées dépendra du résultat atteint de marge opérationnelle et un quart dépendra du résultat atteint en retour sur capitaux employés.

marge opérationnelle Groupe à fin 2015	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
≥ 400 M€	100 %
≥ 390 M€ et < 400 M€	90 %
≥ 380 M€ et < 390 M€	80 %
≥ 370 M€ et < 380 M€	70 %
≥ 360 M€ et < 370 M€	60 %
≥ 350 M€ et < 360 M€	50 %
< 350 M€	0 %

Retour sur capitaux employés Groupe à fin 2015	% d'actions attribuées définitivement acquises au titre de cette condition
≥ 12 %	100 %
≥ 11 % et < 12 %	90 %
≥ 10 % et < 11 %	80 %
≥ 9 % et < 10 %	70 %
≥ 8 % et < 9 %	60 %
≥ 7 % et < 8 %	50 %
< 7 %	0 %

L'impact du plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites n° 12 en termes de dilution potentielle est d'environ 0,80 % à fin 2013.

## 08. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 8.1 Capital social

#### Capital social au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, le montant du capital social s'élevait à 42 043 145 euros divisé en 42 043 145 actions de un (1) euro chacune de valeur nominale. Ce montant résulte des levées de 36 161 options de souscription d'actions intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013 et l'émission de 12 612 942 actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital réalisée le 8 novembre 2013. Chaque action donne droit à un droit de vote (voir paragraphe 1.2.11 ci-avant pour des détails sur l'augmentation de capital).

Tableau de l'évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Montant nominal de l'opération	Montant cumulé du capital (en euros) et du nombre d'actions
11 février 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	36 250	36 250 €	27 936 953
12 juin 2009	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	33 850	33 850 €	27 970 803
9 février 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	42 125	42 125 €	28 012 928
27 juillet 2010	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	89 067	89 067 €	28 101 995
5 août 2010	Augmentation de capital réservée aux salariés	482 467	482 467 €	28 584 462
14 janvier 2011	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	19 929	19 929 €	28 604 391
26 juillet 2011	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	115 639	115 639 €	28 720 030
11 janvier 2012	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	3 050	3 050 €	28 723 080
24 juillet 2012	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	37 630	37 630 €	28 760 710
3 août 2012	Augmentation de capital réservée aux salariés	499 984	499 984 €	29 260 694
18 décembre 2012	Exercice de l'option de conversion des « OCEANE 1,5 % 2013 »	98	98 €	29 260 792
14 janvier 2013	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	133 250	133 250 €	29 394 042
31 août 2013	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	9 500	9 500 €	29 403 542
30 septembre 2013	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	24 661	24 661 €	29 428 203
31 octobre 2013	Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions	2 000	2 000 €	29 430 203
8 novembre 2013	Augmentation de capital en numéraire par l'émission d'actions nouvelles	12 612 942	12 612 942 €	42 043 145

### Capital social potentiel au 31 décembre 2013

Les titres donnant accès à des actions de la Société sont :

(1) Les OCEANE émises le 23 juin 2009 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 212 millions d'euros représenté par 4 000 000 d'OCEANE de valeur nominale unitaire 53,15 euros (visa AMF n° 09-187 en date du 15 juin 2009) (les « OCEANE 4 % 2016 »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 192 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par remboursement au pair, soit 53,15 euros par OCEANE. La Société dispose d'une option de forçage de la conversion (sous forme d'option de remboursement anticipé) si le cours de l'action dépasse un certain seuil. Cette OCEANE prévoit un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 4 % l'an, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 4 % (en l'absence de conversion et / ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée à tout moment par les porteurs d'OCEANE jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé. Au 31 décembre 2013, la totalité des OCEANE 4 % 2016 restait en circulation.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel et conformément aux modalités de calcul d'ajustement expressément prévues dans les conditions d'émission des OCEANE 4 % 2016, à compter du 8 novembre 2013 une OCEANE 4 % 2016 qui donnait droit à conversion en une action de la Société donne désormais droit à conversion en 1,1250 action de la Société.

(2) Les OCEANE émises le 29 février 2012 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 275 millions d'euros représenté par 3 780 588 millions d'OCEANE de valeur nominale unitaire 72,74 euros (visa AMF n° 12-083 en date du 21 février 2012) (les « OCEANE 2,5 % 2019 »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 307 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par remboursement au pair, soit 72,74 euros par OCEANE. La Société dispose d'une option de forçage de la conversion (sous forme d'option de remboursement anticipé) si le cours de l'action dépasse un certain seuil. Cette OCEANE prévoit un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires au 1<sup>er</sup> juin 2018. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 2,5 % l'an, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 2,5 % (en l'absence de conversion et / ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à tout moment et jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé. Au 31 décembre 2013, la totalité des OCEANE 2,5 % 2019 restait en circulation.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel et conformément aux modalités de calcul d'ajustement expressément prévues dans les conditions d'émission des OCEANE 2,5 % 2019, à compter du 8 novembre 2013 une OCEANE 2,5 % 2019 qui donnait droit à conversion en une action de la Société donne désormais droit à conversion en 1,1250 action de la Société.

(3) Les 1 408 832 options de souscription d'actions attribuées par la Société représentant environ 3,35 % du capital et donnant droit chacune en cas d'exercice à une action de la Société.

(4) Les 50 683 actions gratuites (non soumises à condition de performance) attribuées au profit de certains membres du personnel salarié, représentant environ 0,12 % du capital social au 31 décembre 2013.

(5) Les 537 022 actions gratuites soumises à conditions de performance (à performance maximale) attribuées au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, représentant environ 1,27 % du capital social au 31 décembre 2013.

Il n'existait, au 31 décembre 2013, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital social.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner accès à des actions de la Société) représente environ 126 % du capital social au 31 décembre 2013.

*Voir également paragraphe 7.5 du présent Rapport de Gestion ci-avant (Options de souscription d'actions et actions de performance).*

## 8.2 Répartition du capital et des droits de vote

### Principaux actionnaires

Sur la base des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2013 sont :

- Le Groupe Quiñenco (Chili), lequel détient par le biais de sa filiale Invexans, 26,55 % du capital de la Société à fin 2013<sup>(1)</sup>,
- Manning & Napier Advisors (États-Unis), lequel détient 7,9 % du capital,
- Bpifrance Participations (France), lequel détient 7,8 % du capital,
- Amber Capital (Royaume-Uni), lequel détient environ 5 % du capital.

### Déclarations de franchissements de seuils légaux durant l'année 2013

Les déclarations de franchissement de seuils portées à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2013 sont les suivantes :

Date du franchissement de seuil	Date de la déclaration	Société ou intermédiaire inscrit	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital	% des droits de vote	Origine de la déclaration
12/07/2013	18/07/2013	BPI Groupe via Bpifrance Participations SA <sup>(2)</sup>	1 620 000	5,51 %	5,51 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
16/10/2013	22/10/2013	Amber Capital UK LLP	1 556 264	5,29 %	5,29 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
21/10/2013	24/10/2013	UBS AG	1 635 584	5,56 %	5,56 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
25/10/2013	30/10/2013	UBS AG	1 381 245	4,69 %	4,69 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
29/10/2013	31/10/2013	UBS AG	1 386 868	4,71 %	4,71 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
06/11/2013	11/11/2013	UBS AG	1 570 003	5,33 %	5,33 %	Franchissement du seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
07/11/2013	08/11/2013	Groupe Quiñenco via Invexans (anciennement Madeco)	7 376 120	25,06 %	25,06 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
08/11/2013	12/11/2013	Groupe Quiñenco via Invexans (anciennement Madeco)	10 624 422	25,27 %	25,27 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
08/11/2013	12/11/2013	UBS AG	1 967 201	4,68 %	4,68 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote

(1) À la date du présent Document de référence, Invexans détient 28 % du capital et des droits de vote de Nexans.

(2) Cette déclaration fait suite à la réorganisation des activités du Fonds Stratégique d'Investissement au sein de la Banque Publique d'Investissement.

Date du franchissement de seuil	Date de la déclaration	Société ou intermédiaire inscrit	Nombre total d'actions et de droits de vote	% du capital	% des droits de vote	Origine de la déclaration
08/11/2013	12/11/2013	Third Avenue Management LLC <sup>(2)</sup>	1 520 890	3,62 %	3,62 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote <sup>(3)</sup>
25/11/2013	26/11/2013	Manning & Napier Advisors LLC <sup>(4)</sup>	3 350 863	7,97%	7,97 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
17/12/2013	19/12/2013	UBS AG	2 126 966	5,06 %	5,06 %	Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote
20/12/2013	23/12/2013	UBS AG	1 879 692	4,47 %	4,47 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote
20/12/2013	30/12/2013	Dodge & Cox <sup>(5)</sup>	2 084 112	4,96 %	4,96 %	Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote

(2) La société Third Avenue Management LLC (États-Unis) agit pour le compte de clients et de fonds sous gestion.

(3) Par suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 8 novembre 2013.

(4) La société Manning & Napier Advisors LLC (États-Unis) agit pour le compte de clients et de fonds de gestion.

(5) La société Dodge & Cox (États-Unis) agit pour le compte de fonds de gestion.

### 8.3 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2012 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées. Au 31 décembre 2013, aucun programme de rachat d'actions n'a été lancé par le Conseil d'Administration. La Société ne détient à cette date aucune de ses propres actions.

### 8.4 Actionariat salarié

Suite notamment à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue le 8 novembre 2013, la participation des salariés au capital calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce représente 3,03 % (dont 98,85 % par le biais de FCPE) du capital social au 31 décembre 2013.

### 8.5 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Outre les engagements envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général décrits au paragraphe 7.4 ci-avant (Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général), certains membres salariés du Management Council de la Société auraient droit, en cas de licenciement (pour un motif autre que la faute lourde ou grave), au versement d'une indemnité contractuelle égale à un ou deux ans de leur rémunération brute totale.

Par ailleurs, la Société a conclu, le 27 mars 2011, un accord avec son principal actionnaire Invexans<sup>(1)</sup> (groupe Quiñenco), lequel accord a été amendé par avenant le 26 novembre 2012 afin de permettre au groupe Quiñenco de renforcer le montant de sa participation dans le capital. Aux termes de l'accord amendé, qui arrive à terme le 26 novembre 2022, Invexans est soumis, pour une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, à un engagement de limitation de sa participation à 28 % du capital et à un engagement de conservation de cette participation de 20 % du capital (augmenté à 25 % en cas de franchissement du seuil de 25 % du capital). En outre, Invexans a le droit, pendant la durée de l'accord, de disposer de trois représentants au Conseil d'Administration de la Société, et les parties peuvent résilier l'accord ou mettre fin à certaines de leurs obligations en cas d'offre publique sur la Société.

(1) Anciennement Madeco.

Les cinq engagements suivants comportent des dispositions relatives au changement de contrôle de la Société :

(1) Une opération de titrisation pluriannuelle mise en place en avril 2010 pour un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées au travers d'un programme dit « *On Balance Sheet* » non décomptabilisant pour un encours maximum de créances financées actuellement fixé à 110 millions d'euros et d'un programme dit « *Off Balance Sheet* », avec décomptabilisation des créances cédées, pour un encours maximum de créances financées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, les montants de créances financées sur les programmes *On* et *Off* se montent respectivement à environ 75 millions et 19 millions d'euros. Aux termes de ces programmes de titrisation, un cas de changement de contrôle de la Société peut entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

(2) Le contrat de crédit syndiqué conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2011 (*Multicurrency Revolving Facility Agreement*), d'un montant initial de 540 millions d'euros porté à 596 millions d'euros par un

amendement en date du 19 décembre 2012. Ce contrat comporte une clause d'exigibilité anticipée notamment en cas de changement de contrôle de la Société.

(3) Le prospectus d'émission des « Notes 2017 » (obligations 5,75 %, 2007-2017, émises le 2 mai 2007 et admises à la cotation à la Bourse de Luxembourg). Aux termes du prospectus d'émission, les obligataires disposent d'une option de remboursement anticipé à 101 % du pair en cas de changement de contrôle de la Société accompagné d'une dégradation de sa notation.

(4) Les prospectus d'émission des OCEANE 4 % 2016 et des OCEANE 2,5 % 2019, prévoient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (1<sup>er</sup> jour ouvré suivant) et au 1<sup>er</sup> juillet 2018 (1<sup>er</sup> jour ouvré suivant).

(5) Le prospectus d'émission de l'emprunt obligataire 4,25 % 2018 prévoit que les obligataires disposent d'une option de remboursement anticipé à 101 % du pair en cas de changement de contrôle de la Société accompagné d'une dégradation de sa notation.

## 09. RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Le Comité CSR<sup>(1)</sup> créé en 2009 suit les différentes initiatives et détermine les politiques en termes de RSE et de développement durable. Il est présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur Général du Groupe et se réunit deux fois par an.

En outre, deux Comités experts, organisés autour de groupes de travail et se réunissant également deux fois par an, sont chargés de piloter et coordonner les thèmes et projets dans les principaux domaines suivants :

- **Comité expert « Gouvernance et Social »** : Gouvernance, Éthique et conduite des affaires, Achats responsables, Sécurité au travail, Dialogue social, projets de Mécénat, relations avec les Communautés.

- **Comité expert « Environnement et Produits »** : Gestion environnementale sur site, Étude des sols, Innovation et développement de nouveaux produits, Analyse de cycle de vie et éco-déclarations, Produits et Solutions durables.

Depuis 2012, la Société publie une brochure dédiée au développement durable et à la RSE en versions française et anglaise. Cette brochure est en ligne sur le site du Groupe ([www.nexans.com](http://www.nexans.com)).

### Éthique et Conduite des Affaires

Le Code d'éthique et de conduite des Affaires est diffusé à l'ensemble des salariés et est porté à la connaissance des parties prenantes. Ce Code fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il décline les valeurs, principes d'action et règles de conduite dont l'application et la mise en œuvre relèvent de la responsabilité des directeurs et, plus généralement, de l'encadrement de toutes les unités et filiales du Groupe. Il s'intègre dans le programme

(1) CSR : *Corporate Social Responsibility* – RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise.

de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'Administration de la Société du 25 novembre 2008 à approuver l'adhésion au Pacte mondial des Nations unies. Son application entre dans le champ des revues périodiques de l'audit interne.

Traduit en 16 langues, le Code d'éthique et de conduite des Affaires est accessible sur le site du Groupe ([www.nexans.com](http://www.nexans.com)) ainsi que sur l'intranet du Groupe et les sites intranet pays. Il est remis à chaque salarié lors de son entrée dans la filiale concernée du Groupe.

### Vérification externe des données

Une vérification externe a été menée sur l'exhaustivité et la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées dans ce rapport dans le cadre de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce.

## 9.1 Démarche environnementale et données environnementales

La Direction Industrielle supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement et l'ingénierie des grands projets industriels. Dans chacun de ces domaines, elle s'assure du respect et de la protection de l'environnement conformément aux dispositions légales et aux exigences environnementales du Groupe.

Les règles édictées et les objectifs fixés par la Direction Industrielle en matière environnementale s'appliquent à l'ensemble des unités à travers le monde.

Les objectifs environnementaux du Groupe sont les suivants :

- Respecter les exigences réglementaires.
- Maîtriser les consommations d'énergie et d'eau.
- Prévenir les risques de pollution par la maîtrise des impacts générés par nos activités, produits ou services.
- Réduire le volume des déchets générés et mieux les valoriser.
- Déployer le programme interne de certification environnementale EHP (Environnement Hautement Protégé).

#### Démarches d'évaluation et de certification environnementales

En ligne avec la norme ISO 14001 (67 % des sites du Groupe certifiés ISO14001), le système de gestion des risques environnementaux, piloté par le département HSE<sup>(1)</sup> du Groupe, s'appuie sur un suivi de l'ensemble des sites à l'aide d'une évaluation environnementale annuelle complétée d'un programme d'audit.

En complément de cette évaluation, les sites sont audités systématiquement par la Direction HSE du Groupe. En 2013, 11 sites ont ainsi été audités et 2 se sont vu remettre le label interne EHP. L'objectif de ces audits est de s'assurer que les standards du Groupe sont bien appliqués dans chacun des sites et de remettre, lorsque cela est justifié, le label EHP qui implique notamment une revue systématique de tous les risques inhérents à l'activité du site et des moyens de prévention mis en place, le recyclage d'au moins 50 % de l'eau de refroidissement consommée ; le contrôle de la qualité de ses effluents ; de ne pas avoir de stockage de liquide dangereux sans protection ; de ne plus détenir de PCBs sur site ; d'avoir une politique de tri des déchets ; et de disposer d'un plan de gestion de crise environnementale.

À fin 2013, la majorité des sites du Groupe ont reçu ce label EHP, et la plupart des sites de production possèdent, *a minima*, l'une ou l'autre des certifications (ISO14001 ou EHP).

#### Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Le manuel environnement du Groupe détaille les différents niveaux de formation, d'information, de sensibilisation et de compétence des salariés en fonction de leur niveau de responsabilité. Il permet notamment d'identifier les fonctions et postes pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement et pour lesquels une formation spécifique peut être nécessaire.

Les audits réguliers menés par la Direction Industrielle participent également aux actions de sensibilisation des sites de production à la démarche de management environnemental.

Le déploiement du programme de formation à destination des directeurs des sites de production et regroupant une trentaine de modules (12 jours de formation), dont 1 module est dédié à la gestion environnementale, s'est poursuivi au cours de l'année 2013.

En 2013, ce programme de développement des directeurs d'usine a été marqué par le lancement de trois nouvelles promotions et 41 directeurs d'usine ont suivi ce programme.

Des formations ciblées pour les collaborateurs concernés par des enjeux spécifiques comme REACh<sup>(2)</sup> sont également proposées au sein du Groupe.

De plus, des opérations régulières, diversifiées et ciblées de communication sont réalisées conjointement par la Direction Industrielle et la Direction de la Communication afin d'animer, informer, motiver et impliquer les collaborateurs dans la démarche environnementale du Groupe. Des bonnes pratiques en matière environnementale sont mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet.

#### Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

**Gestions de crise** : tous les sites du Groupe établissent un plan de gestion de crise environnementale. Ces plans sont audités par la Direction HSE du Groupe et sont renforcés par des investissements dans des équipements de protection, tels que des bassins de rétention ou obturateurs pour éviter toute pollution à l'extérieur du site, ou des kits d'intervention d'urgence (barrage flottant, obturateur mobile...). Ces équipements sont régulièrement testés au cours d'exercices dédiés.

**Amiante** : la surveillance continue de l'amiante dans les sites opérationnels fait partie de la politique du Groupe. 62 % des sites du Groupe ont réalisé un diagnostic amiante sur leurs bâtiments et leurs équipements. Cet état des lieux mis à jour annuellement sur l'ensemble des sites industriels permet de disposer d'un inventaire précis des matériaux contenant de l'amiante lié (c'est-à-dire non susceptible de libérer des fibres dans l'atmosphère) encore présents dans les bâtiments ou équipements. Les zones éventuellement à risque font l'objet de consignes spécifiques à destination de toutes les personnes qui pourraient être susceptibles d'intervenir dans lesdites zones afin que toutes les mesures de protection nécessaires soient prises et respectées.

Le Groupe utilise des matériaux sans amiante dans les bâtiments (loués ou construits) et dans les équipements utilisés partout dans le monde (y compris dans les pays où l'amiante est autorisé).

#### Dépenses et investissements consacrés à l'environnement

En 2013, le total des dépenses consacrées à l'environnement est de 4,2 millions d'euros (4,8 millions d'euros en 2012). Ces dépenses couvrent notamment : les taxes à caractère environnemental (ex.: taxes sur l'eau), l'entretien (comme l'achat de filtres), les analyses et contrôles, les redevances et les permis, ainsi que les dépenses inhérentes aux déchets. Les investissements « environnementaux » approuvés pour l'année 2013 sont de 2,4 millions d'euros. D'autres dépenses pourraient devoir être effectuées visant à la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que le Groupe estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés.

#### Montant des provisions pour risques en matière d'environnement

Voir Section 6.2.8 « Risques industriels et environnementaux » ci-avant.

(1) HSE : Hygiène, Sécurité et Environnement.

(2) REACh : Registration Evaluation Authorization of Chemicals (« enregistrement évaluation et autorisation des substances chimiques »).



## 9.1.1 Pollution et gestion des déchets

### L'impact environnemental

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Groupe vise à réduire progressivement ses impacts environnementaux. Dans cette optique, une analyse des sources de pollution par activité a été réalisée, en fonction des processus clés et des risques généraux de l'activité industrielle.

### Coulées continues

Cette activité engendre de fortes consommations d'eau et de gaz ainsi qu'une pollution de l'air. Les fumées liées au fonctionnement des fours de coulées sont traitées et suivies en accord avec les seuils imposés par les réglementations. Les coulées continues de cuivre et d'aluminium du Groupe consomment également des produits de décapage et de pacification (alcool, acide). Ces produits dangereux sont stockés et transportés dans le respect des réglementations locales et des standards imposés par le Groupe.

### Métallurgie

Les principales ressources concernées par l'activité de tréfilage sont l'électricité et l'eau, qui est utilisée pour les émulsions, et le refroidissement. Les émulsions de tréfilage sont traitées et filtrées afin de prolonger leur durée d'utilisation, puis sont éliminées par des prestataires agréés.

### Câblage

La fabrication des câbles par extrusion nécessite une grande quantité d'eau pour le refroidissement, qui est largement recyclée. La consommation reste donc faible. Les rejets dans l'air sont traités par des aspirateurs filtres spécifiques à chaque installation et soumis aux seuils d'émission établis par chaque pays. La consommation de solvants concerne essentiellement les encres de marquage, dont un traitement spécifique est prévu par le Groupe : armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encreurs ou des molettes.

### Mélanges

La fabrication des mélanges (PVC, caoutchouc, HFFR<sup>(1)</sup>, servant de matière première pour l'isolation des câbles nécessite l'utilisation d'un certain nombre de produits potentiellement polluants (peroxyde, silane, plastifiant), ce qui requiert de la part des sites concernés (26 sites) de prendre des précautions particulières en matière de stockage, de transport et d'utilisation, et ce, conformément aux exigences réglementaires propres à chaque pays (ventilation des locaux, stockage sur des rétentions adéquates, palette de rétention pour le transport dans l'usine, etc.).

### Rejets dans l'eau

Afin de se prémunir des risques de déversement accidentel dans les réseaux d'eau pouvant conduire à une pollution d'eau de surface ou d'installations publiques, certaines mesures spécifiques sont prises sur les sites, notamment l'installation d'obturateurs de réseaux capables de contenir une pollution majeure ou les eaux d'extinction incendie. Les mesures prises ont déjà permis d'équiper 37 sites avec de tels obturateurs.

(1) HFFR : *Halogen-Free Flame Retardant* (« sans halogène et retardant flamme »).

### Rejets dans le sol

Du fait de stockages de produits dangereux, des risques de pollutions graduelles ou accidentelles existent sur les sites. Afin de se prémunir de tels risques, le Groupe vise à éliminer certaines pratiques (absence de cuves de rétention, cuves enterrées sans protection, etc.).

Les différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ont continué en 2013 le démantèlement de cuves enterrées et la surveillance sur la rétention des liquides polluants dans les zones de stockage et d'utilisation. Chaque site dispose de kits d'intervention d'urgence en cas de déversement.

S'agissant des Polluants Organiques Persistants, un programme de remplacement des équipements contenant des PCB a été mis en place au sein des différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle. En 2013, la plupart des sites n'ont plus d'équipements contenant des PCB.

Concernant les risques de pollution associés au passif environnemental de ses sites, le Groupe s'est doté d'un Comité spécifique et d'une procédure de gestion environnementale de son patrimoine immobilier, notamment pour ses opérations d'acquisition ou de cession de sites. Outre ces opérations exceptionnelles, ce même Comité s'assure du déploiement de cette procédure de façon volontaire et standardisée sur tous les sites du Groupe. L'objectif étant de connaître et de maîtriser au mieux les risques de pollution et d'en limiter les potentielles conséquences.

### Rejets dans l'air

Le Groupe n'est pas soumis aux quotas européens sur les émissions de carbone. Néanmoins, il calcule annuellement ses émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial. Ainsi sont suivies les émissions liées à la consommation d'énergie fossile et aux émissions fugitives de GES (scope 1), les émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur (scope 2) et les émissions provenant de la gestion de ses déchets (scope 3 partiel).

Dans le Groupe, la source principale d'émissions directes de gaz à effet de serre est la consommation d'énergie. L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue donc le premier levier de réduction de l'impact de l'activité du Groupe sur le climat.

Les activités des différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ne sont généralement pas à l'origine de rejets atmosphériques. Les rejets industriels liés à la combustion d'énergie fossile (SO<sub>x</sub> et NO<sub>x</sub>) sont canalisés et traités par filtres lorsque cela est nécessaire, notamment dans les activités de coulée.

Concernant les rejets de Composés Organiques Volatils (COV), ceux-ci sont limités en raison d'une faible utilisation de solvants. De manière générale, les émissions atmosphériques de polluants sont considérées non significatives et ne font pas l'objet de reporting au niveau du Groupe.

Conscient du fait que le SF<sub>6</sub> est un gaz à effet de serre puissant, dont la longévité est extrêmement longue, le Groupe travaille en Suisse avec d'autres groupes industriels et s'est engagé à réduire ses émissions de SF<sub>6</sub>.

## La gestion des déchets

La gestion des déchets est un enjeu environnemental et économique important pour le Groupe. Le Groupe mène une politique de réduction de ses déchets en agissant sur deux axes :

- La réduction des déchets : les déchets de production sont suivis mensuellement par tous les sites ainsi que par la Direction Industrielle du Groupe. En 2013, le taux de déchets de production par tonne de câble produite est de 4,9 %.
- L'amélioration du taux de recyclage des déchets.

**Tri et récupération :** tous les sites ont mis en place un programme de tri des déchets à la source (bois, cartons, métaux, etc.) et, lorsque cela est possible, les déchets de production peuvent être réutilisés directement sur le site en tant que matière première secondaire (purgés PVC par exemple). Les déchets dangereux (déchets sensibles nécessitant un traitement spécifique) sont identifiés, triés, puis traités par des prestataires agréés, dans le respect des formalités et réglementations locales.

**Traitement et recyclage :** le Groupe est impliqué dans le recyclage de ses déchets de fabrication, notamment par le biais de la société RECYCABLE, dont il possède 36 % des parts.

En 2013, le Groupe a envoyé 10 023 tonnes de déchets de câbles en provenance de ses usines à RECYCABLE pour recyclage. Les autres tonnes de déchets de câbles ont été envoyées chez des recycleurs locaux.

Le tri des déchets d'usine, en plus du recyclage des déchets câbles, permet de valoriser la plupart d'entre eux : bois, papier, carton, produits ferreux, huiles machines, batteries, déchets spéciaux, etc.

## Les nuisances et autres pollutions

### Bruit

Le bruit n'échappe pas aux préoccupations du Groupe. Le critère de nuisance sonore est pris en considération lors de l'achat d'un équipement industriel.

Certains équipements et installations sont émetteurs de bruit, dont les activités de transport et de manipulation. Des précautions sont prises pour limiter leur impact sonore (formations, port d'équipements individuels de protection, etc.).

Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés et des mesures sont faites en limite de propriété dans le cadre de l'instruction des dossiers administratifs compte tenu de la réglementation locale.

Les quelques sites concernés par le bruit du fait de leurs activités ont adopté des solutions appropriées : la réduction du bruit à la source grâce à des équipements plus silencieux ; l'insonorisation grâce au confinement des machines ; la pose de murs antibruit ; et l'aménagement de plages horaires pour les activités bruyantes.

Dans l'hypothèse où, malgré le déploiement et le respect de toutes ces mesures, des nuisances seraient portées à sa connaissance, le Groupe s'efforcerait, dans la mesure du possible, de les limiter en mettant en place les actions correctives adaptées.

## Vibrations

Le Groupe veille à ce que les équipements des différentes sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ne génèrent pas de vibrations pouvant apporter des nuisances à leurs salariés ou aux riverains. Toutefois, si de telles nuisances étaient portées à leur connaissance, elles s'efforceraient, dans la mesure du possible, de les limiter en mettant en place les actions correctives adaptées.

## Odeurs

Les nuisances olfactives ne sont pas considérées comme significatives dans notre activité. En effet, les activités industrielles des sociétés concernées du Groupe ne sont généralement pas génératrices d'odeurs. À ce titre, la Société n'a pas connaissance de plainte formulée à ce sujet.

## 9.1.2 Utilisation durable des ressources

### Consommation d'eau

Le processus de fabrication des câbles entraîne une consommation d'eau de refroidissement importante. Afin de limiter cet impact, le Groupe a investi dans des équipements de refroidissement à circuits fermés. À ce jour, sur les 75 sites qui utilisent de l'eau pour des opérations de refroidissement, 67 d'entre eux recyclent à plus de 75 %.

À titre d'information, pour les activités de câblage, la consommation totale d'eau ramenée à la tonne produite est de 4,5 m<sup>3</sup>.

Inscrivant la gestion de l'eau dans la démarche d'amélioration continue, les sites les plus consommateurs d'eau font l'objet d'un suivi particulier et des plans d'actions personnalisés ont été définis.

### Consommation de matières premières

Les sociétés du Groupe ayant une activité industrielle s'efforcent d'augmenter la part de cuivre recyclé dans leurs câbles. Ainsi 12 858 tonnes de cuivre provenant de déchets valorisés ont été fondues dans les coulées continues du Groupe.

Le Groupe a également pris l'initiative de réduire l'impact de ses emballages, notamment pour ses tourets. Ainsi, les sites européens du Groupe s'approvisionnent essentiellement en tourets certifiés PEFC garantissant une gestion durable de la ressource. De plus, le Groupe a pour ambition de généraliser son programme de collecte et de réutilisation de tourets. D'ores et déjà, plus de 260 000 tourets employés par les sociétés du Groupe ayant une activité industrielle ont été collectés et réutilisés entre une et cinq fois.

### Consommation d'énergie et efficacité énergétique

Les économies d'énergie demeurent une préoccupation majeure du Groupe. La stratégie du Groupe pour réduire ses consommations se décline en deux domaines d'actions : l'efficacité énergétique des sites de production et l'optimisation du fret des produits.

Différents investissements ont ainsi été réalisés dans ce domaine : dans les usines, remplacement de compresseurs d'air par des équipements modernes moins consommateurs d'énergie, remplacement des moteurs triphasés < 20 kW par des moteurs à haute efficacité énergétique et en ce qui concerne les produits, amélioration du facteur de puissance (diminution de la puissance réactive) et amélioration des réseaux électriques.

Afin de structurer la démarche d'efficacité énergétique, une campagne d'audit a été réalisée auprès des 16 sites les plus consommateurs totalisant 50 % de la consommation afin d'identifier les gisements d'économies les plus importants. Des recommandations sur les 10 actions prioritaires dans la gestion des fluides ont été diffusées au sein du Groupe pour un déploiement progressif. Par ailleurs, des études détaillées ont été menées sur les process les plus consommateurs d'énergie.

### Utilisation des sols

La nature des activités du Groupe (aucune activité extractive) ainsi que l'implantation des sites dans des zones industrielles impactent très faiblement les sols. Le Groupe mène ses activités de pose de câbles souterrains et sous-marins dans le respect des obligations réglementaires applicables.

## 9.1.3 Changement climatique

Le Groupe n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux effets du changement climatique.

## 9.1.4 Protection de la biodiversité

L'activité industrielle des sociétés concernées du Groupe a un impact limité sur la biodiversité. Toutefois, quelques initiatives visant à protéger la biodiversité sont prises par certains sites. Ainsi les sites de Bucaramanga en Colombie, Americana au Brésil et Karmoy en Norvège mènent des programmes de plantations d'arbres.

## 9.1.5 Note méthodologique

Le processus de suivi et d'analyse des données environnementales est réalisé par la Direction Industrielle du Groupe qui procède à leur consolidation.

Les données figurant dans ce paragraphe 9.1 résultent des informations environnementales collectées annuellement, par entité, via un système interne de collecte des données (EMP – *Environmental Management Plan*) ; et d'échanges avec les sites lors de visites et d'audits internes.

**Périmètre :** le périmètre de consolidation des données concerne tous les sites industriels du Groupe (93 sites) et couvre les sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % par le Groupe. Les sites acquis en année N sont inclus dans le périmètre de reporting environnemental en année N+1. Ainsi, les sites administratifs et logistiques ne sont pas inclus dans le périmètre car leur impact environnemental est non significatif. Les données inhérentes aux sites de Tianjin, de Yanggu et de Gelnica ne sont pas intégrées dans le périmètre consolidé pour l'année 2013. De plus, dès lors qu'il est fait

mention de consommation rapportée à la tonne de câble produite, le périmètre considéré est limité aux entités de câblage (hors activité de faisceaux, accessoires et métallurgie), soit 58 sites.

**Référentiel :** les indicateurs s'appuient sur des définitions standards Groupe définies dans le Manuel Environnement du Groupe.

Précisions sur les définitions des indicateurs :

### Consommation d'énergies

Les consommations de fioul sont les achats réalisés au cours de l'année et non les consommations réelles.

### Matières premières

Les consommations de solvants sont les achats réalisés au cours de l'année et non les consommations réelles.

### Production de déchets

Les déchets envoyés par un site de production vers un autre site Nexans, pour valorisation ou non, sont comptabilisés en tant que déchets.

**Contrôles :** des contrôles de cohérence sont effectués à l'issue de la campagne de collecte, par comparaison des périodes précédentes – des échanges avec les entités permettent de les corriger.

## 9.1.6 Indicateurs environnementaux

Voir Annexe 3 du présent Rapport.

## 9.2 Démarche sociale et données sociales

### 9.2.1 Stratégie Ressources Humaines (RH)

Alignée sur la stratégie du Groupe, la stratégie Ressources Humaines repose sur deux axes :

- Développer la performance managériale des collaborateurs.
- Soutenir la transformation du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions ont été menées en 2013 :

- Les grands processus Ressources Humaines du Groupe (Recrutement, Mobilité, Gestion des carrières, Pilotage des rémunérations, Évaluation des fonctions) ont été revus pour refléter cette nouvelle orientation, et apporter uniformité, simplicité et efficacité dans leur exécution.
- Le processus de gestion de la performance des cadres a notamment été repensé et unifié pour l'ensemble du Groupe. Son implémentation se fera progressivement, tous les cadres de Nexans devant être couverts à fin 2014.
- Partie intégrante de ce processus, un modèle de compétences managériales, découlant des valeurs du Groupe, a été développé. Il sera déployé pour la totalité de la population cadres du Groupe, à travers des évaluations annuelles.

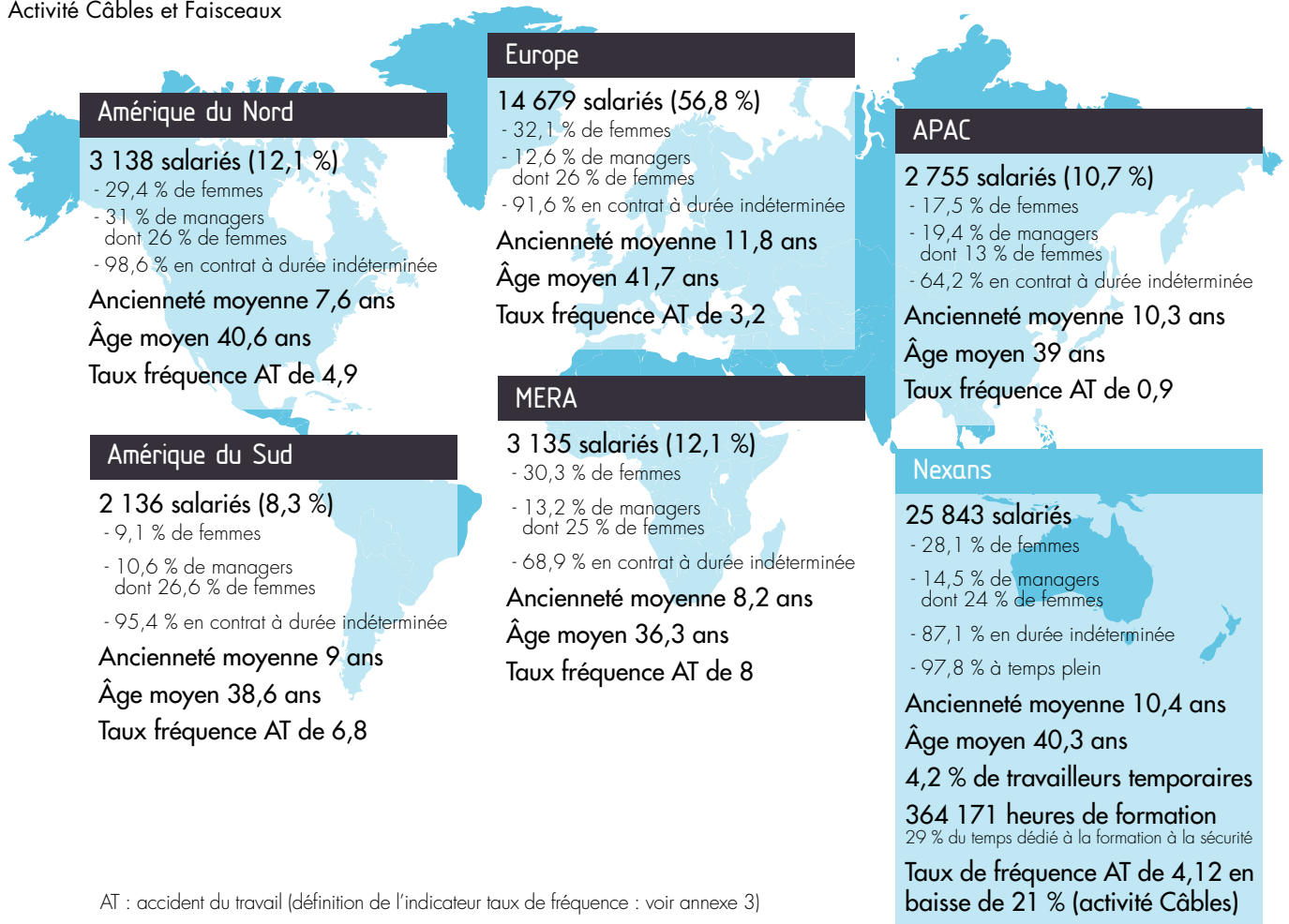
- En support des activités de formation du Groupe, un outil informatique de *Learning Management System* a été lancé afin de faciliter l'accès aux formations proposées dans le catalogue de l'Université Nexans, d'amplifier l'utilisation des *e-learning*, de favoriser la constitution de réseaux et d'échanges, et de consolider le suivi de la réalisation des plans de développement individuels.
- La fonction Ressources Humaines de Nexans a été redéployée pour mieux correspondre à la réalité des organisations du Groupe et augmenter le niveau de services apporté aux opérations. Les fonctions centrales, faisant office de centre d'expertise, ont été renforcées par la création des positions dédiées à la gestion des talents pour chacun des métiers transverses du Groupe (« *HR Development* »). Parallèlement, les organisations opérationnelles (zone ou *Market Line*) se vont vu adjoindre des positions de « *HR Business Partner* », ayant vocation à leur amener un support RH opérationnel.

Tout en respectant les obligations juridiques locales, cette politique vise à :

- Renforcer l'efficacité de l'organisation.
- Accroître l'efficacité de la fonction RH.
- Développer l'employabilité et proposer des évolutions à nos collaborateurs.
- S'assurer que la santé et la sécurité au travail demeure une priorité absolue.

## 9.2.2 Nexans dans le monde

### Activité Câbles et Faisceaux



Dans le monde, au 31 décembre 2013, la répartition des 25 843 salariés du Groupe par zone géographique et par niveau de responsabilité illustre ses caractéristiques fondamentales, qui définissent sa politique sociale :

- une internationalisation : 86,4 % de son effectif travaille hors de France,
- une population de niveau équivalent ingénieur à spécialiste ou manager représentant 14,5 % de l'effectif total,
- un taux de féminisation de 28,1 %,
- une part importante d'emplois durables (87,1 %) et d'emplois à temps plein (97,8 %).

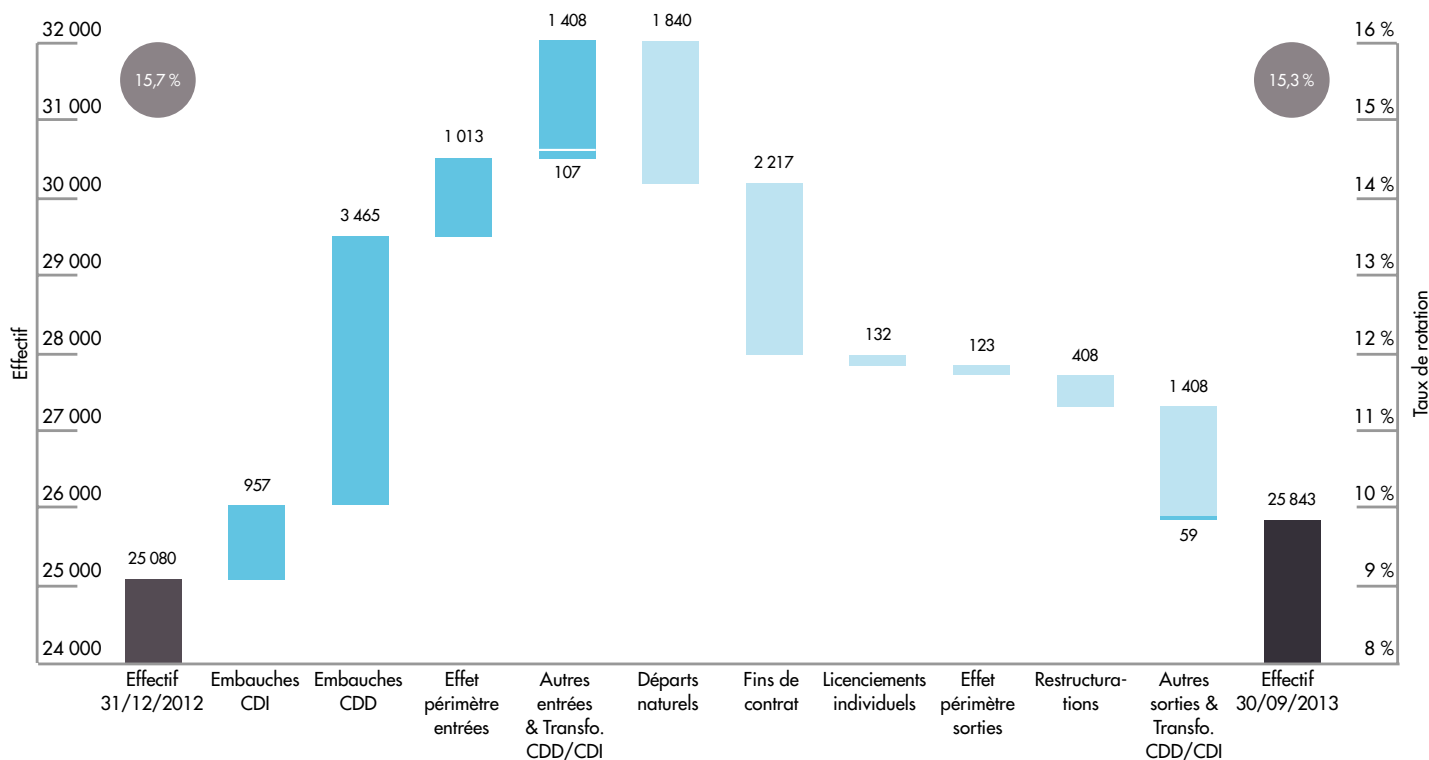
## Évolutions, transformations et changements

Les effectifs pris en compte dans l'effectif total et dans la répartition des effectifs par zone géographique concernent la totalité des effectifs du périmètre consolidé du Groupe présents au 31 décembre 2013.

L'effectif global est passé de 25 080 salariés, en 2012, à 25 843, en 2013 (+ 3 %). Cette augmentation résulte, d'une part, de l'acquisition de l'usine de Yanggu en Chine (1 032 salariés à fin décembre 2013), et, d'autre part, d'une progression continue depuis ces dernières années de l'activité Faisceaux au Mexique et en Tunisie.

Les salariés permanents représentent 87,1 % des effectifs du Groupe. Il existe cependant en matière de recrutement des disparités qui reflètent les particularités de l'activité au sein du Groupe : ainsi sur la partie Câbles, Nexans a embauché autant de salariés en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) que de salariés en CDD (Contrat à Durée Déterminée), tandis que sur l'activité Faisceaux, les embauches en CDD représentent près de 97 % des embauches totales en 2013 du fait de la saisonnalité de l'activité. La part des embauches en CDD est assez élevée, mais sur l'année, 1 408 CDD ont été transformés en CDI (83 % de ces transformations sont imputables à l'activité Faisceaux).

Le recours au CDD répond au besoin de flexibilité exigé par la charge de production. En 2013, pour l'activité Câbles, les CDD se situent principalement en Chine, 64,4 %, et 10,8 % en Allemagne.



Les flux de sortie sur l'année 2013 (en excluant les transformations de CDD en CDI) (4 779) ont été moins importants que les entrées (5 542). La variation nette des effectifs du Groupe (+ 763) est positive aussi bien sur l'activité Câbles que sur l'activité Faisceaux, et est principalement portée par l'intégration de Yanggu (1 032 salariés au 31 décembre 2013).

Les fins de CDD sont la première cause de sortie des salariés (2 217, soit 46,4 % des sorties) après les démissions (1 630, soit 34 % des sorties).

En 2013, le taux de rotation<sup>(1)</sup> du Groupe est passé à 15,3 % contre 15,5 %, en 2012.

*Dans le cadre d'un plan de rétention, l'Australie et la Corée ont mis en place des projets permettant aux salariés d'être exposés, pour de courtes périodes, à des activités internationales visant à développer leurs compétences multiculturelles. Ces mesures répondent aux attentes des jeunes salariés d'ouvrir leur carrière à l'international, l'une des conditions exprimées pour évoluer et rester au sein du Groupe.*

*Au Chili, suite aux conclusions de l'enquête sur le climat social menée en 2010 et 2011, des axes de progrès ont été identifiés pour favoriser la rétention des salariés dont l'environnement de travail, la rémunération et le développement professionnel. Des groupes de travail destinés aux managers ont ainsi été constitués principalement autour du modèle de compétences, d'initiatives intensifiées autour de la communication interne.*

(1) Taux de rotation du personnel = nombre de départs (démission, fin de contrat, licenciement individuel, décès), hors retraite, restructuration, cession, mobilité / effectif moyen x 100.

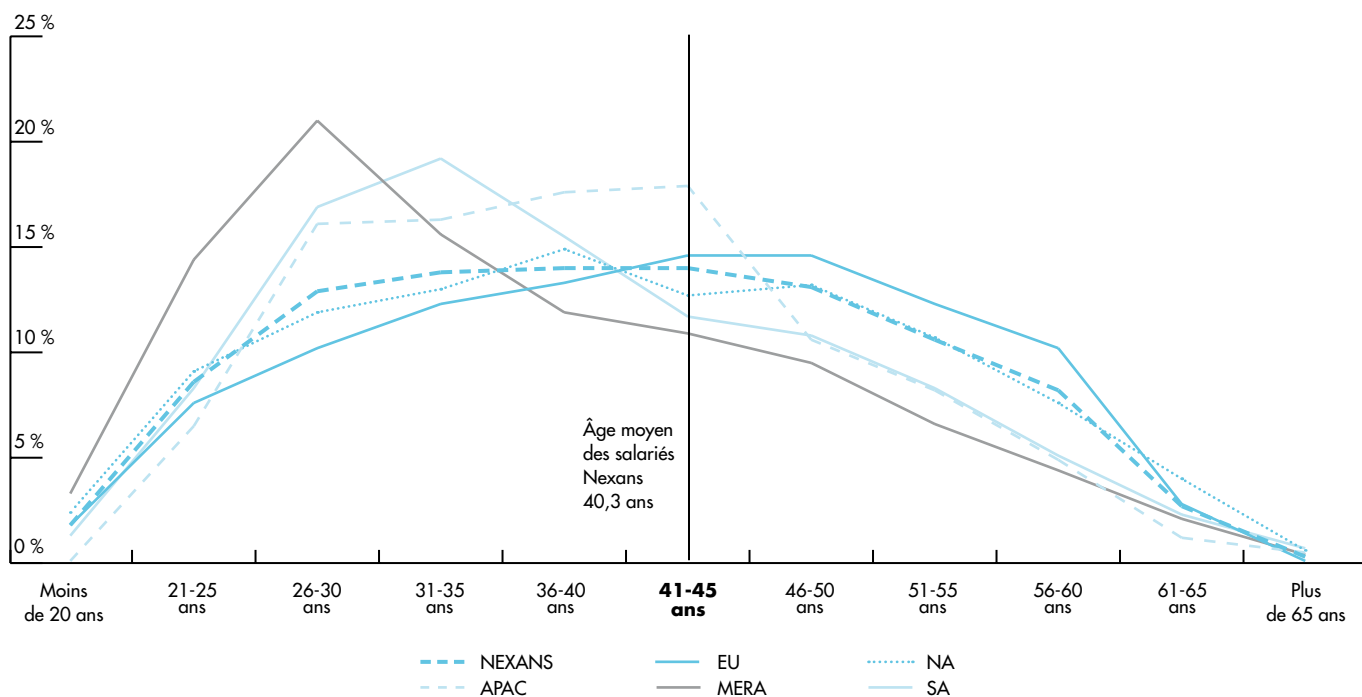
Les collaborateurs

• Répartition par catégorie socioprofessionnelle

Les effectifs du Groupe se composent de 14,5 % de managers, dont 24,2 % sont des femmes. La représentation des femmes dans la population managers du Groupe est assez homogène, avec cependant une exception en Asie-Pacifique où elle est de 13,1 %.

• Répartition par âge et par ancienneté

TA 2013



En 2013, l'âge moyen est de 40,3 ans. La répartition des effectifs par tranche d'âge reflète la structuration du marché. Ainsi l'Europe et l'Amérique du Nord, qui sont les plus affectées par le vieillissement de leur pyramide des âges, connaissent un plus faible renouvellement de personnel que les autres zones.

Pour l'activité Câbles, les plus de 50 ans représentent 32,4 % des effectifs en Europe, 37,7 % en Amérique de Nord, mais 15 % en Asie-Pacifique et 16,4 % en Amérique du Sud.

Le Groupe a embauché, en 2013, 67,2 % collaborateurs de moins de 30 ans – Ce taux est assez homogène selon les zones (sauf pour l'Amérique de Nord, à 46,9 %).

L'ancienneté moyenne de 10,4 ans pour le Groupe en 2013 reste inchangée par rapport à 2012.

*En France, la réflexion sur les seniors engagée avec les partenaires sociaux depuis 2010 a abouti en 2013 à la conclusion d'un accord d'entreprise sur les contrats de génération. Cet accord vise à définir des actions concrètes destinées à favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi en contrat à durée indéterminée, et à favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi de salariés âgés afin d'assurer la transmission des savoirs et des compétences entre générations. Il répond aux objectifs retenus dans les accords sur la Gestion Prévisionnelles des Emplois et Compétences signé en 2008, sur les risques psycho-sociaux signé en 2011 et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en 2012. Il s'appuie sur un diagnostic préalable portant sur la situation de l'emploi des jeunes et des salariés âgés. Un calendrier de mise en œuvre des engagements et des indicateurs de suivi sont définis pour mesurer l'avancement des actions.*

## • Organisation du travail

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles qui sont variables d'un pays à l'autre. Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel.

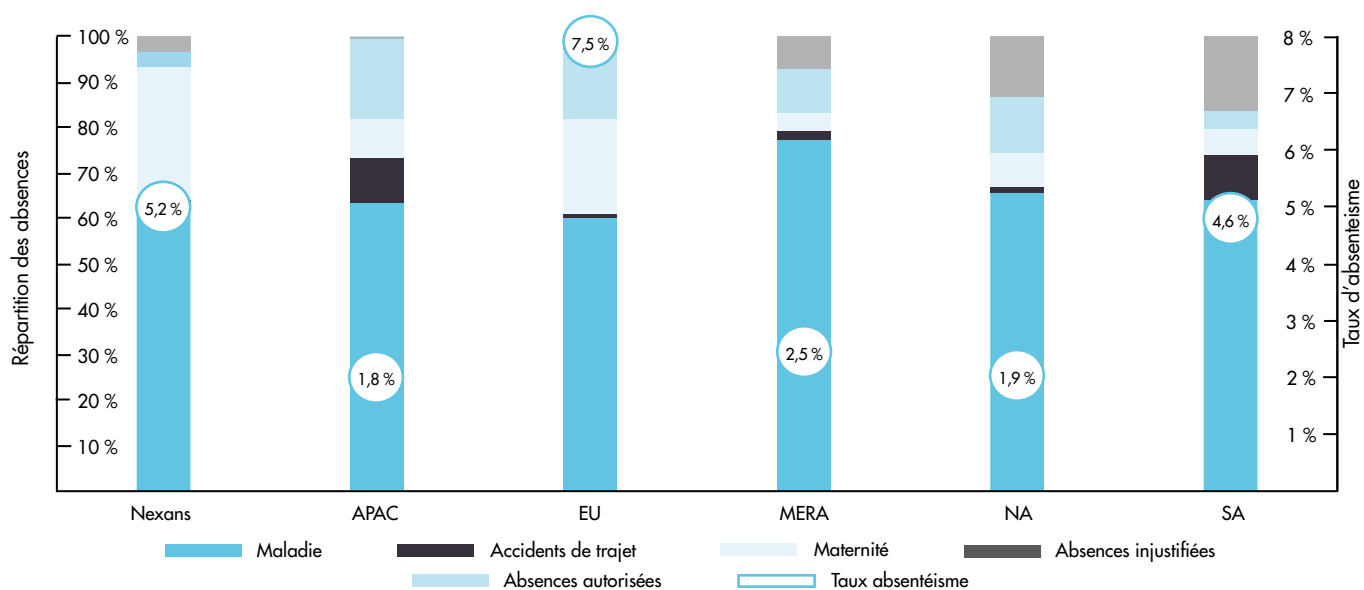
L'effectif temps partiel représente 2,11 % de l'effectif total situés à 91,6 % en Zone Europe, en particulier au Benelux 28,8 %, en Allemagne 21,6 % et en France 13,4 %.

*En Allemagne, dans le cadre d'une gestion de fins de carrières anticipées et progressives, Nexans propose un contrat à temps partiel jusqu'à l'âge légal de la retraite, avec la volonté d'optimiser la transmission des savoirs. Ainsi, les spécialistes expérimentés peuvent évoluer vers des missions de conseil, qui permettent de former leurs successeurs salariés Nexans ou des apprentis, et d'assurer un renouvellement de main-d'œuvre qualifiée.*

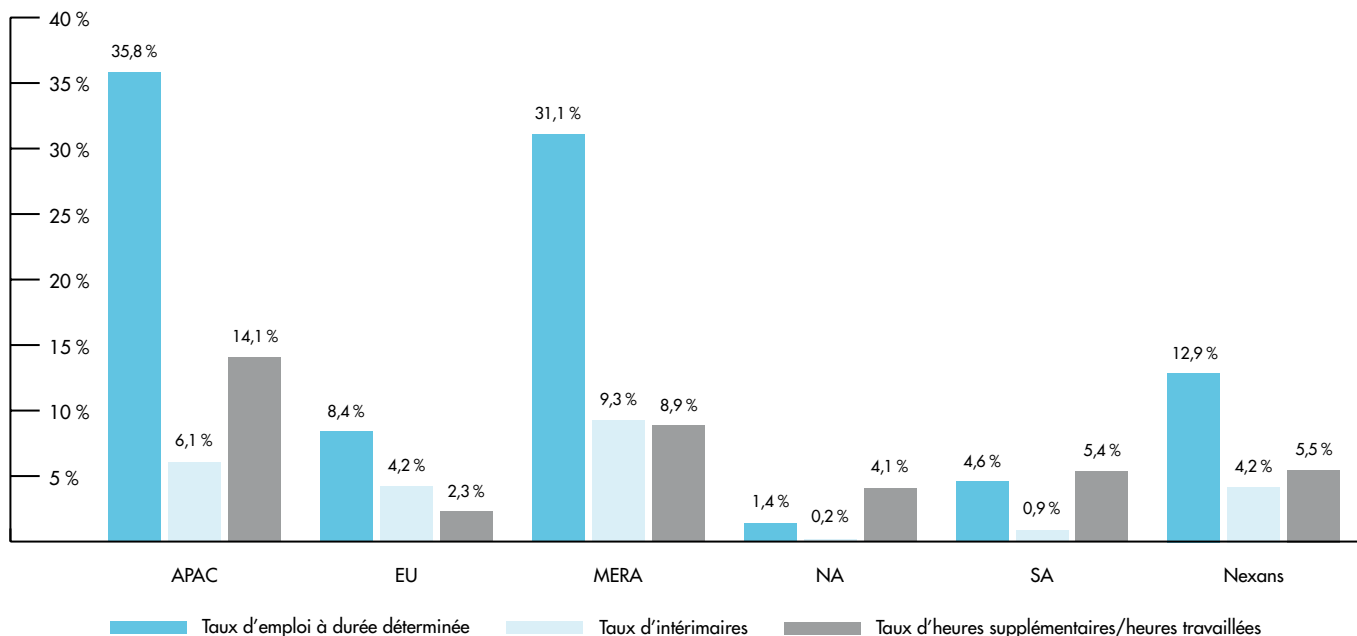
Le suivi de l'absentéisme est un élément clé du management Ressources Humaines. Effectué à tous les niveaux du Groupe, il assure l'équilibre de l'organisation. En 2013, le taux d'absentéisme du Groupe est resté stable à 5,2 %, et 4,1 % pour l'activité Câbles (en baisse de 12,2 % par rapport à 2012), 8,1 % pour l'activité Faisceaux (en hausse de 16,9 % par rapport à 2012).

Si la maladie est pour l'ensemble du Groupe la principale cause d'absentéisme, des disparités existent selon les zones pour les autres motifs d'absences. Les absences non autorisées pour retard sont par exemple la deuxième cause d'absentéisme pour l'Amérique du Sud en 2013, alors que les causes presque exclusives d'absentéisme en Europe sont la maladie et la maternité.

### Taux d'absentéisme Nexans 2013



Le Groupe est amené à mettre en œuvre localement des démarches pour atténuer l'incidence de l'absentéisme sur l'activité. Un travail en amont sur les causes de l'absentéisme avec le management permet de trouver des solutions pertinentes (CDD, intérim, heures supplémentaires) pour pallier le remplacement des salariés.



En 2013, les CDD ont représenté 12,9 % de l'effectif (44,7 % sur l'activité Câbles et 55,3 % sur l'activité Faisceaux). Les travailleurs temporaires sur l'activité Câbles ont représenté 5,8 % de l'effectif permanent moyen de l'année (6,9 % en 2012).

En complément des effectifs, sur les activités Câbles et Faisceaux, le recours aux heures supplémentaires a également été utilisé en 2013 et représente 5,5 % des heures travaillées en 2013, contre 5,4 % en 2012.

### 9.2.3 Gestion des compétences et politique de l'emploi

#### Gestion et développement des compétences

Le processus de développement des compétences du Groupe a pour objectif principal de développer les collaborateurs et les organisations afin de permettre leur adaptation permanente aux évolutions de l'activité et de délivrer la performance attendue.

- **Compétences managériales**

En 2013, le Groupe a élaboré un nouveau modèle de compétences managériales qui permet de décliner et de partager les six valeurs du Groupe en comportement attendu pour chaque manager. En intégrant l'évaluation des compétences managériales à l'entretien de performance annuel, le Groupe démontre une volonté d'orienter le changement culturel du Groupe.

Cette démarche s'inscrit dans le plan de transformation du Groupe et contribue à aligner tous les managers aux comportements et attitudes attendus. Ce nouveau modèle de leadership sera dès 2014 partie intégrante des entretiens de performance des managers.

- **Compétences fonctionnelles**

Depuis 2007, le Groupe développe des modèles de compétences permettant d'aligner les objectifs stratégiques, les organisations et le développement professionnel de chaque salarié afin de :

- professionnaliser les collaborateurs présents au sein de chaque famille de métiers ;
- disposer des compétences nécessaires dans les organisations pour aujourd'hui et pour demain ;
- proposer un plan individuel de développement professionnel pour chacun lui permettant d'être acteur de sa carrière.

Ces modèles sont utilisés dans de nombreux processus Ressources Humaines tels que l'analyse des besoins de formation, le développement des programmes de l'Université Nexans, la définition des profils de recrutement et la création des parcours de carrière.



## La gestion des carrières

Le Groupe porte un effort continu sur l'identification et le développement des talents au sein de son organisation. Les plans de carrière sont construits selon des règles de gestion qui garantissent des évaluations calibrées et partagées partout dans le Groupe. Ces règles de gestion, qui s'appuient sur des processus et des outils harmonisés à travers le Groupe, visent notamment à :

- donner la priorité au candidat interne où qu'il se trouve,
- favoriser les carrières transversales ou autour de projets,
- privilégier la mobilité internationale.

La mobilité internationale est un outil clé de fidélisation des talents. Elle bénéficie à un nombre croissant de collaborateurs provenant de tous les pays et permet de consolider le transfert d'expertise, de déployer les valeurs du Groupe et d'assurer le transfert d'expériences.

Le Groupe compte 78 salariés en situation de mobilité internationale à fin 2013 couverts par une politique assurant une égalité de traitement entre tous.

Quelques indicateurs clés à fin décembre 2013 :

- 70 % de la population d'expatriés a une ancienneté au sein du Groupe supérieure à cinq ans.
- Les femmes représentent 15 % des expatriés du Groupe.
- La fonction qui s'expatrie le plus est la Finance, qui représente 25 % des mouvements.
- 90 % des collaborateurs en mobilité internationale sont partis de la Zone Europe.
- Les Zones MERA, APAC et Europe sont les principales zones de destination des expatriés.

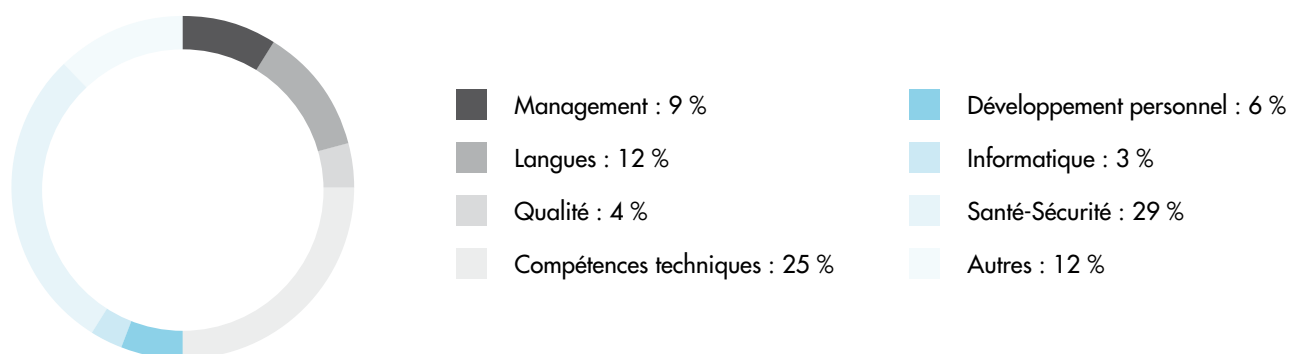
## La politique de formation

La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe. Chaque année, l'effort et l'investissement de formation au niveau local et au niveau du Groupe sont renouvelés afin d'anticiper à court, moyen et long terme les évolutions de marché. La formation s'adresse à tous les salariés et est le principal moteur du développement de leurs compétences.

Toutes les formations dispensées s'intègrent dans les « plans individuels de formation » et dans le cadre de plans spécifiques liés à l'identification des besoins exprimés à l'occasion de projets (plans stratégiques, programmes industriels et fonctionnels, programmes commerciaux...).

La politique de formation du Groupe s'articule autour de trois axes :

- Professionnaliser l'expertise pédagogique à l'intérieur du Groupe.
- Aligner et insuffler la culture de formation et de développement dans notre cœur de métier et nos fonctions supports.
- Produire une formation efficace dans une enveloppe budgétaire donnée.



En 2013, 364 214 heures de formation (sur ou en dehors du lieu de travail) réalisées à 91 % sur la partie Câbles. 13 149 collaborateurs (50 % de l'effectif moyen 2013) ont bénéficié d'une ou plusieurs formations. Cela représente 27,7 heures de formation par salarié par an. Les managers représentent 17 % de cet effectif formé.

Comme en 2012, la répartition des heures de formation par thème montre un effort important sur les sujets liés à la santé et à la sécurité au travail. Les formations liées aux Modèles de Compétence ainsi qu'aux programmes de leadership ont continué à se renforcer en 2013.

*Dans le cadre du déploiement des valeurs au sein du Groupe, la Chine a mis en place un programme d'appropriation des valeurs de Nexans par les collaborateurs chinois. Avec le support de présentations, de vidéos et surtout de groupes de discussions, les collaborateurs ont pu échanger et débattre sur le sujet. Plus de 250 employés ont déjà suivi le programme et ont listé des actions concrètes et pratiques pour mettre en application les valeurs du Groupe : à l'issue de la formation, chaque salarié se fixe un plan d'action pour les douze mois à venir.*

## L'Université Nexans

L'Université Nexans a pour vocation d'assister le Groupe dans l'accompagnement des programmes de transformation, de promouvoir la formalisation et la capitalisation des savoirs et d'aider à la diffusion des bonnes pratiques.

Elle vise également à optimiser le coût et la qualité de la formation et à maintenir l'expertise pédagogique à un niveau élevé partout dans le Groupe. Ses efforts ont été reconnus et récompensés en 2013 par le Global Council of Corporate Universities qui lui a décerné la médaille de Bronze des Universités d'Entreprise les plus innovantes en matière de pédagogie.

L'Université Nexans aide les Académies du Groupe à concevoir des programmes de formation dans tous les domaines et pour tous les niveaux : compétences pour opérateurs dans son cœur de métier (extrusion, métallurgie...), formations techniques, fonctionnelles et managériales. L'aide apportée par l'Université Nexans concerne essentiellement les techniques de conception de cours, la formation de formateurs internes ou la sélection de prestataires extérieurs, ainsi que l'organisation du déploiement des cours « en cascade » pour toucher rapidement un grand nombre de collaborateurs.

*Afin d'accroître son assistance aux Académies pour le pilotage du déploiement de compétences à travers le Groupe, l'Université Nexans s'est dotée en 2013 d'un Learning Management System (LMS). Au-delà du support technique et administratif, le LMS contribue à toucher un nombre plus important de collaborateurs en facilitant la mise en place de e-learning et en développant l'accès à des formations à distance. Le LMS a déjà permis de déployer en 2013 des formations e-learning sur plus de 1 500 collaborateurs. Il permettra de procéder à l'accompagnement des programmes de formation liés à la transformation du Groupe.*

## La politique de rémunération

La politique de rémunération du Groupe a pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétences et de soutenir la performance individuelle et collective.

Elle vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du Groupe par le recours systématique et régulier à des enquêtes de rémunération et à la définition de budgets d'augmentation en prise avec les tendances locales de chaque pays.

Pour les cadres du Groupe, cette politique s'appuie sur une méthodologie de classification des fonctions (*Nexans Grading System*) dont le déploiement a été initié en 2011.

Les mesures d'augmentation individuelles sont décidées, dans les cadres budgétaires impartis, au regard du positionnement salarial de chacun par rapport au marché et aux pratiques internes, et en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

Les éléments de rémunération variable à court terme (ciblant la population d'encadrement – managers et experts) sont basés sur des montants cibles pouvant atteindre jusqu'à 50 % du salaire de base annuel (avec une variation selon les niveaux de responsabilité des collaborateurs). Les montants versés sont calculés en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.

La stratégie de rémunération à long terme du Groupe a été modifiée en 2013 afin de supporter la réalisation des objectifs stratégiques de Nexans à trois ans. Elle repose désormais sur :

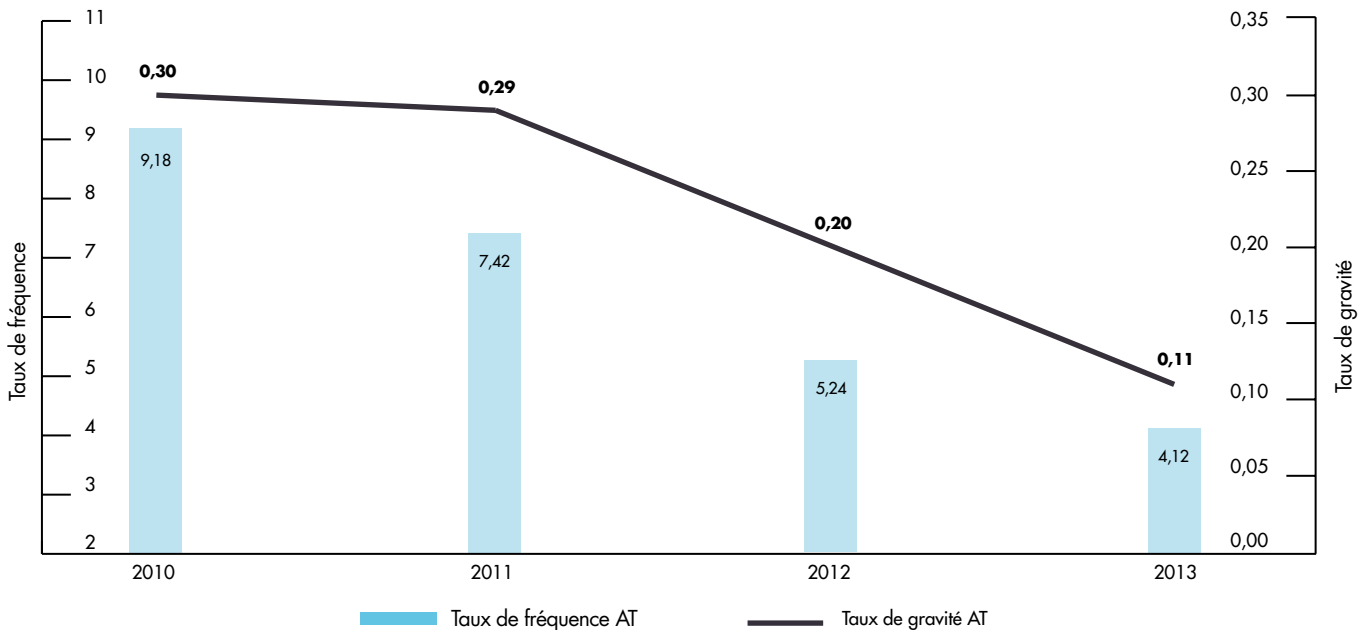
- Pour les cadres dirigeants, l'attribution d'un mix d'actions performance et de bonus à long terme, dont l'acquisition définitive et le versement sont soumis à des conditions de performance boursière et économique appréciées à fin 2015,
- Pour les autres cadres à haut potentiel, ou ayant démontré une contribution exceptionnelle, l'attribution d'actions gratuites, dans le but de les associer au futur du Groupe et de les récompenser de façon différenciée.

## 9.2.4 Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité de ses salariés, ainsi que celles de l'ensemble de ses partenaires (sous-traitants, intérimaires, clients...), constituent pour Nexans une priorité absolue et des indicateurs clés de performance.

Afin de favoriser la prévention des risques, le Groupe a mis en place depuis 2008 une organisation dédiée à la Santé et à la Sécurité rattachée à la Direction Industrielle qui déploie des standards et un certain nombre d'initiatives dans l'ensemble des implantations du Groupe.

### Taux de fréquence des accidents de travail en 2013



En 2013, les efforts continus ont permis au Groupe, sur l'ensemble des zones, d'atteindre en fin d'année un taux de fréquence de 4,12, ce qui signifie une réduction de près de 21 % par rapport à 2012 et une baisse significative de 29 % du nombre d'accidents de travail avec arrêt. 29 sites ont enregistré 0 accident de travail avec arrêt supérieur à 24 heures.

### Taux de gravité du Groupe en 2013

Le nombre de jours de travail perdus pour cause d'accident de travail est de 5 569 en 2013.

Le taux de gravité pour le Groupe est de 0,11. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2012 (0,2), récompensant la vigilance du Groupe en matière de sécurité au travail.

### Une dynamique globale

Au cours de l'année 2013, et en accord avec la feuille de route opérationnelle qu'il s'était fixée en matière d'hygiène et sécurité, le Groupe s'appuie sur les programmes et initiatives suivantes :

- Les Standards Sécurité : eu égard aux principaux risques inhérents à ses activités, le Groupe a défini les règles de bases garantissant la sécurité des employés. Ainsi, en 2013, 12 standards de sécurité ont été validés et une campagne d'analyse de la conformité des usines et des actions d'amélioration a été lancée et a d'ores et déjà permis d'identifier 13 autres standards en cours de réalisation, qui enrichiront ce programme dans les années à venir.
- Les outils de base de la sécurité (*Basic Safety Tools*) sont utilisés par les équipes de production avec le support des équipes HSE et Amélioration Continue (*Nexans Excellence Way*) :
  - « Analyse en Sécurité des Postes de Travail » (*Job Safety Analysis*) : basée sur la participation active des équipes de production sous la supervision des responsables de production, cet outil permet d'analyser les tâches effectuées, d'identifier les risques auxquels les opérateurs sont exposés et de définir les mesures correctives. Cet outil est désormais un outil standard au sein du Groupe et dispose d'un support de formation adapté.
  - « Observation sur le terrain et identification des situations dangereuses ou comportements à risques » (*SUSA - Safe Unsafe Act*) pouvant être à l'origine ou générer un risque pour les opérateurs.

- « **Sécurité Proactive** » (*Safety Proactivity*) : cet outil de veille, de recueil et d'analyse des alertes de terrain, s'inscrit dans le cadre du programme de performance industrielle « Nexans Excellence Way ». Il mesure, à l'échelle du Groupe, la Sécurité Proactive qui est le niveau d'avancement de la résolution des problèmes quotidiens en sécurité, et la capacité à réduire fortement les survenues potentielles d'accidents ou de presque-accidents.
- Le Groupe s'est doté en 2012 de son propre système de gestion des alertes en sécurité et en qualité (*AMS, Alert Management System*) : dont les deux objectifs principaux sont d'une part, la mise en place d'une base commune des accidents en sécurité et en qualité qui est accessible à l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe et d'autre part, la génération d'un flux d'information en temps réel afin d'accélérer la réactivité globale et d'optimiser les temps de traitement des problèmes et de partage des solutions standards pour éviter les phénomènes de récurrence.
- Le « Boost Plan » est le plan d'action spécifique mis en place sur les sites qui rencontrent le plus de difficultés en matière de sécurité. Chaque usine concernée reçoit alors un support spécifique par l'équipe HSE du Groupe pour l'aider dans ses démarches d'amélioration.

#### La santé des salariés au cœur des préoccupations

**Au-delà des outils standards, le Groupe a, cette année encore, encouragé de nombreuses actions locales de prévention :**

- Au Brésil, un expert a été nommé en 2013 afin de mener une étude approfondie sur la santé des salariés. L'objectif est de fixer dès 2014 un plan d'action sur le long terme en ce qui concerne la prévention des maladies professionnelles.
- En France, les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) permettent d'améliorer les conditions de travail en se focalisant sur les gestes et les postures. Le déploiement des actions définies dans l'accord triennal relatif à la prévention des risques psycho-sociaux signé en 2012 s'est poursuivi en 2013. Nexans France a mis en place en 2013 une Étude d'Impact Humain (EIH) du changement afin d'identifier les impacts liés au projet de réorganisation présenté fin 2013 sur les conditions de travail des salariés pour l'accompagnement au changement. L'EIH s'appuie sur le volontariat : chaque salarié qui en fait la demande se voit proposer un entretien individuel, anonyme et confidentiel. La construction d'un plan d'accompagnement des équipes s'appuie sur la restitution anonyme à la Direction et aux membres du CHSCT de ces entretiens.
- En Corée, le programme « *Comprehensive medical examination* » se base sur un aspect de vigilance (seconde visite médicale approfondie proposée à l'employé si la première visite soulève un problème ou un doute sur son état de santé) et un aspect de prévention (le pays fait appel à un expert externe afin d'améliorer les conditions de travail dans l'usine).
- En Amérique du Nord, l'équipe sécurité regroupant l'ensemble des usines a initié un programme « *Handling* » spécifique qui permet d'améliorer d'années en années les postes de travail et de limiter les impacts sur la santé des salariés.

## 9.2.5 Le dialogue social accompagne les transformations

### Un dialogue social actif

En fondant ses relations sociales sur la libre expression de tous, le respect mutuel et le dialogue, le Groupe Nexans continue d'affirmer sa volonté de créer un dialogue social de qualité et d'entretenir les conditions nécessaires à des relations collectives de travail pérennes et constructives, avec l'ensemble de ses collaborateurs et leurs représentants.

Cette volonté s'exprime non seulement au sein de l'ensemble des Instances Représentatives du Personnel des entités du Groupe, au sein desquelles le Management local relaie quotidiennement cet engagement, mais aussi au niveau du Groupe au sein du Comité d'Entreprise Européen (NEWCO).

En 2013, les différentes filiales concernées ont parallèlement conclu avec les partenaires sociaux plus d'une cinquantaine d'accords dans 15 pays, au sein de toutes les régions du monde. Ces accords ont principalement porté sur :

- les rémunérations et avantages sociaux (salaires, bonus, participation aux bénéfices...),
- les organisations (performances et compétences, classifications de fonctions, restructurations...),
- et les conditions de travail (durée et aménagement du temps de travail, formation, congés, santé et sécurité, risques psycho-sociaux, pénibilité, non-discrimination, égalité hommes-femmes...).

### Les instances de dialogue au sein du Groupe

#### • Le Comité d'Entreprise Européen de Nexans (NEWCO)

Créé par l'accord du 16 juillet 2003, le NEWCO est une instance d'information, d'échanges de vues et de dialogue à l'échelle européenne.

Véritable instance transnationale, le NEWCO a un rôle distinct mais complémentaire de celui des représentations nationales du personnel existantes, dans le cadre de prérogatives qui lui sont propres. Le NEWCO a fait l'objet d'un renouvellement de ses membres en début d'année 2013 et a vu son périmètre de représentation s'étendre à la Tchéquie, la Roumanie et la Slovaquie.

Réuni ordinairement deux fois par an en session plénière, le NEWCO est informé et, le cas échéant, consulté sur des questions transnationales ayant un impact sur les salariés du Groupe. Le NEWCO est doté d'un Bureau de quatre membres élus par leurs pairs qui se réunit au moins deux fois par an pour préparer et analyser les deux réunions plénières annuelles, mais aussi pour mener et partager avec la Direction du Groupe différentes informations.

Le NEWCO s'est réuni en séance plénière ordinaire les 18 avril et 20 novembre 2013. Les principaux points portés à l'information de ses membres ont notamment concerné la situation économique et financière du Groupe, un certain nombre d'indicateurs sociaux, l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe.

La fin de l'année 2013 a enfin été marquée par une procédure d'information et de consultation du NEWCO sur le Projet de réorganisation des activités de Nexans en Europe annoncé le 15 octobre 2013, en articulation avec les procédures consultatives nationales requises dans chacun des cinq pays européens impactés.

#### • Le Comité de Groupe Nexans France

Créé en avril 2002 et renouvelé en dernier lieu en 2010, le Comité de Groupe Nexans est une instance de représentation du personnel de droit français. Réunis en séance plénière deux fois par an, ses membres sont informés sur les orientations stratégiques, les enjeux économiques et financiers ainsi que sur les actions de gestion des Ressources Humaines du Groupe en France. Chaque réunion plénière est précédée d'une réunion préparatoire entre membres qui se tient la veille même de chaque réunion plénière.

En 2013, le Comité de Groupe s'est réuni en séance plénière les 30 avril et 28 novembre 2013.

### 9.2.6 Diversité

Qu'il s'agisse de l'égalité professionnelle et de parité hommes-femmes, du travail des seniors, des salariés en situation de handicap, de l'insertion des jeunes, d'accès à la formation, le Groupe s'attache à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

En particulier, la politique du Groupe est de respecter l'égalité des femmes et des hommes à conditions d'emploi et de qualification égales. Ce principe est rappelé dans le Code d'éthique et de conduite des Affaires du Groupe ainsi que dans la politique de Ressources Humaines.

Les filiales du Groupe respectent les législations locales relatives à l'emploi des personnes handicapées. Le Groupe affirme dans son Code d'éthique et de conduite des Affaires l'interdiction de toute discrimination pour des raisons de santé ou de handicap.

### 9.2.7 Note méthodologique

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales du Groupe est réalisé par la Direction des Ressources Humaines qui procède à leur consolidation :

- Les données sociales quantitatives sont collectées trimestriellement, par pays ou par entité, par un système interne et sont exploitées via un outil de *Business Intelligence*.

Le recueil des données fait l'objet d'un contrôle interne de cohérence. Les données concernant la santé sécurité sont analysées conjointement avec la Direction Industrielle, les effectifs sont rapprochés aux valeurs remontées dans le système de la Direction Finance, les autres données peuvent faire l'objet d'échanges entre le siège et les entités concernées. Si des écarts ou si des valeurs incohérentes sont identifiés suite à ces analyses, les données peuvent être ajustées – la correction de données *a posteriori* reste exceptionnelle.

- Les données sociales qualitatives font l'objet à la fois d'une collecte d'informations trimestrielles via le système interne, et d'une enquête annuelle envoyée à tous les pays. Cette dernière peut faire l'objet d'échanges pour approfondir certains points remontés, et pour affiner l'analyse faite à un instant T de la situation sociale du Groupe.

Les données recueillies concernent le périmètre consolidé du Groupe. En 2013, l'usine de Yanggu, en Chine, a été intégrée au reporting social. Les usines de Nanning, en Chine, et Alsafil, en France, l'usine du Vietnam ont été retirées du périmètre du reporting social.

Le processus de reporting du Groupe suit un calendrier défini et rappelé dans le guide de définitions des indicateurs sociaux du Groupe, envoyé chaque début d'année à l'attention de l'ensemble des contributeurs au reporting social du Groupe.

Précisions sur les indicateurs sociaux :

- **Effectifs** : sont pris en compte dans les effectifs, les salariés ayant un contrat de travail avec le Groupe (contrats CDI, CDD, alternants et salariés dont le contrat est suspendu).
- **Taux d'absentéisme** : le taux d'absentéisme est calculé sur la base du ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures théoriques travaillées. Le nombre d'heures d'absence inclut les absences pour maladies, accidents de travail/trajet, maternité, grève et autres absences non autorisées. Il n'inclut pas les absences supérieures à six mois. Les heures utilisées pour le calcul de l'indicateur sont les heures théoriques contractuelles.
- **Santé et sécurité au travail** : les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail sont calculés sur la base des heures réelles travaillées, du nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur à 24 heures et du nombre de jours calendaires d'arrêt pour accidents de travail. Ces données concernent tant les internes que les externes.
- **Heures de formation** : les heures de formation incluent les heures réalisées sur les sites Nexans ou en dehors. Elles n'incluent pas les heures de formation réalisées en dehors des heures de travail.

Certaines formules de calcul sont mentionnées en bas du tableau des indicateurs sociaux présentés en annexe 3.

### 9.2.8 Indicateurs sociaux

Voir **Annexe 3** du présent Rapport.

## 9.3 Démarche sociétale et données sociétales

Les engagements pris par le Groupe et formalisés dans son Code d'éthique et de conduite des Affaires, témoignent de sa volonté d'agir de façon responsable.

### 9.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

La politique territoriale repose sur des liens étroits avec les institutions et les communautés locales. De par la nature de ses activités, le Groupe contribue à l'emploi au niveau local et participe ainsi au développement régional.

Le Groupe veille à développer des liens étroits avec les collectivités locales, régionales, les acteurs économiques et sociaux, les universités, les écoles et les centres de formation visant à capitaliser sur son ancrage territorial.

Le Groupe apporte sa contribution à des projets utiles à la collectivité.

D'une manière générale, les établissements des filiales du Groupe s'attachent à développer des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles les établissements opèrent et s'efforcent de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement.

### 9.3.2 Relations avec les parties prenantes

Les partenariats noués avec de nombreuses organisations permettent au Groupe de partager les bonnes pratiques avec d'autres entreprises et d'anticiper l'évolution des réglementations et des normes.

Le Groupe développe également une politique de dialogue régulier et de qualité avec ses parties prenantes, en particulier la communauté financière, les fonds d'investissement socialement responsables, les agences de notation et les analystes extra-financiers. Cette politique est fondée sur une démarche rigoureuse et proactive d'éthique et de responsabilité d'entreprise.

Enfin, le Groupe entretient aussi des contacts réguliers avec des ONG telles que « Electriciens Sans Frontières », notamment sur les questions liées à l'accès à l'énergie auprès des populations défavorisées (voir « actions de partenariat et de mécénat » ci-après).

#### Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Le Groupe s'efforce de promouvoir la responsabilité sociale et sociétale dans sa sphère d'influence. La démarche du Groupe est directement liée aux enjeux de développement durable auxquels ses activités, dans leur dimension mondiale mais aussi locale, sont confrontées.

Dialogue avec les parties prenantes - Exemples :

Partie prenante	Modalités du dialogue	Département
Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes régulières de satisfaction</li> <li>• Publication en ligne des informations environnementales des produits</li> <li>• Salons et expositions</li> <li>• Événements clients</li> </ul>	Lignes de marché, Marketing, Technique, Communication
Actionnaires et investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférences téléphoniques trimestrielles de présentation des résultats</li> <li>• Rencontres investisseurs (<i>Roadshows...</i>)</li> <li>• Réunions plénières (<i>Assemblées Générales...</i>)</li> <li>• Rencontres régulières avec les actionnaires individuels</li> <li>• Réunions d'information</li> <li>• Rapport annuel</li> <li>• Lettres trimestrielles aux actionnaires</li> <li>• eclub actionnaires et N° vert actionnaires</li> </ul>	Finance, Communication, Juridique, Direction des sites
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte RSE<sup>(1)</sup></li> <li>• Cartographie des risques RSE fournisseurs</li> </ul>	Achats

(1) RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Partie prenante	Modalités du dialogue	Département
Employés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intranet</li> <li>• NewsWire, magazine interne</li> <li>• Enquêtes</li> <li>• Déploiement des Valeurs</li> <li>• Entretiens individuels de développement</li> <li>• Dialogue social avec les organes de représentation du personnel</li> </ul>	Ressources Humaines Communication, Direction des sites
Analystes et investisseurs ESG <sup>(1)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse aux questionnaires de notation</li> <li>• Rencontres individuelles</li> </ul>	RSE, Finance
Centres de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche collaborative, création et participation à des pôles de compétitivité, programmes de R&amp;D, chaires universitaires et associations professionnelles</li> <li>• Partenariat avec des universités</li> <li>• Accueil d'apprentis et d'étudiants</li> </ul>	Technique
Communautés, ONG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes sociétaux</li> <li>• Partenariats avec des ONG locales</li> <li>• Journées portes ouvertes</li> </ul>	RSE, Communication, Pays

(1) Environnement, Social et Gouvernance.

### Actions de partenariat et de mécénat

Le Groupe s'investit, dans une grande majorité des pays où il est présent, aussi bien financièrement que sur le plan humain, au travers de donations, de soutien à des associations, de programmes d'aide, de bénévolat et de partenariats avec les écoles.

Au-delà de l'application des politiques du Groupe et des lois locales, de nombreuses entités s'engagent vis-à-vis de leur environnement social et dans l'éducation.

À titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2013, on citera les actions suivantes :

- Développements économiques et industriels locaux à travers des fédérations d'employeurs ou de chambres de commerce et d'industrie ou de coopératives (par exemple, la Suède œuvre activement sur les questions de main-d'œuvre et d'infrastructure).
- Programmes visant à promouvoir le bien-être des salariés et de leur famille (lutte contre les addictions, diététique, massages, vaccinations...) (France, Allemagne, Suède, Japon, Nouvelle-Zélande, Liban, Russie, Amérique du Nord et Chili).
- Éducation : l'Allemagne soutient les étudiants et les jeunes ingénieurs dans leurs projets afin de développer leurs connaissances et intérêts dans les usines locales ; le Liban a participé à la construction d'une université et a décidé de financer les études sur quatre ans des employés qui suivraient la formation ingénieur en électromécanique ; la Suisse accorde un prix à un étudiant sélectionné devant un jury de l'université ; la Grèce, la Norvège, la France, la Russie et le Chili coopèrent avec des établissements scolaires pour accueillir et former des élèves.
- Enfance et éducation : le Pérou, l'Australie, la Chine et la Suède soutiennent des programmes pour l'enfance.

### Création d'une Fondation d'entreprise

Le développement international continu de Nexans a logiquement conduit à donner un cadre plus global à la mise en pratique de ses valeurs par son engagement en faveur de causes d'intérêt général. La création d'une Fondation d'entreprise début 2013 est apparue comme une évolution naturelle de l'engagement de Nexans permettant de fédérer les multiples initiatives prises par ses équipes dans les continents et pays où le Groupe est présent, afin de les réunir autour d'un objectif commun : l'accès à l'énergie dans le monde, au bénéfice des populations défavorisées ; il s'agit donc d'un mécénat de solidarité répondant à des enjeux majeurs.

### L'accès à l'énergie est aujourd'hui une cause primordiale

Aujourd'hui, plus de 1,3 milliard de personnes n'ont pas accès à l'énergie et au moins 2,7 milliards ne disposent pas de moyens de cuisson salubres. Plus de 95 % d'entre elles vivent en Afrique subsaharienne ou dans des pays asiatiques en voie de développement. D'après les estimations<sup>(1)</sup>, 1 milliard de personnes n'auront toujours pas d'accès à l'énergie en 2030 et l'accès aux moyens de cuisson salubres n'aura connu aucune amélioration.

(1) [www.iea.org](http://www.iea.org).

Par le biais de sa Fondation d'entreprise, Nexans fait ainsi le choix de s'engager dans le développement de l'électrification à destination des populations défavorisées, partout dans le monde, en privilégiant les associations proches du terrain et les solutions durables.

Suite au lancement de son premier appel à projets en avril 2013, le Comité de Sélection et le Conseil d'Administration de la Fondation ont décidé de subventionner 12 projets liés à l'électrification de villages, d'écoles, ou de centres de formation au Togo, Burkina Faso, Mali, Maroc, Laos, Madagascar, Cameroun ; en France, la Fondation soutiendra un projet de précarité énergétique en Isère.

Par ailleurs, suite au passage en novembre 2013 du typhon *Haiyan* aux Philippines, le Conseil d'Administration de la Fondation Nexans a décidé d'accorder une aide exceptionnelle à l'association Électriciens sans frontières pour la construction d'un village durable pouvant abriter 2 000 personnes.

### Donner une nouvelle dimension au mécénat conclu avec le Château de Versailles

À travers sa Fondation d'entreprise, Nexans a également décidé de poursuivre son partenariat avec le Château de Versailles. Cet engagement exprime la volonté du Groupe de demeurer fidèle à ce partenariat construit au fil des ans afin de contribuer à maintenir vivant ce lieu de création et d'excellence artistique qu'a toujours été le Château de Versailles au cours des siècles.

### 9.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

La politique Achat du Groupe vise à travailler avec une base de fournisseurs performants et fiables, capables d'aider le Groupe à atteindre ses objectifs commerciaux tout en respectant, en particulier, les exigences de contrôle des exportations, les obligations environnementales, économiques, éthiques et sociales, ainsi que les réglementations nationales et internationales en la matière.

Ainsi, le Groupe veille à ce que les Droits de l'Homme, ainsi que ses règles d'éthique, soient respectés tout au long de la chaîne logistique, notamment par la signature de la Charte RSE que 65 % des fournisseurs de « Class A » (fournisseurs totalisant 80 % du volume Achats) ont déjà acceptée, et que les nouveaux fournisseurs des différentes sociétés concernées du Groupe sont invités à signer. En complément, une cartographie des risques RSE a été réalisée et a permis d'identifier les quelques fournisseurs nécessitant un accompagnement plus étroit à la prise de conscience des enjeux, et au respect des principes liés à la RSE.

Les différentes filiales du Groupe s'efforcent de développer une relation équilibrée et pérenne avec leurs sous-traitants et fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux.

### 9.3.4 Loyauté des pratiques

La prévention de la corruption est une préoccupation énoncée dans le Code d'éthique et de conduite des affaires du Groupe signé par le Président-Directeur Général de la Société. Le Code d'éthique interdit tout paiement ou don, ou tout autre avantage accordé de manière officielle ou occulte en vue d'influencer une contrepartie, qu'elle soit publique ou privée.

Une procédure a également été mise en place au sein des différentes filiales du Groupe encadrant la sélection et les relations avec ses agents, consultants et distributeurs internationaux. Cette procédure, applicable dans le monde entier, impose en particulier un certain nombre de vérifications préalables dans le processus de sélection d'un intermédiaire.

Depuis quelques années, des présentations visant à informer et sensibiliser les managers à la prévention de la corruption sont intégrées dans les programmes de formation dispensés sur la gouvernance des filiales. Depuis 2010, cette présentation a été déployée auprès des équipes dirigeantes de pays localisés sur plusieurs continents (Europe et Moyen-Orient, Afrique, Asie, Amérique du Sud).

De plus, l'audit interne mène à intervalles réguliers des missions de vérification de conformité et d'intégrité portant sur les procédures mises en place par le Groupe.

### 9.3.5 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La protection de la sécurité des consommateurs est une priorité absolue pour le Groupe. Les produits sont soumis avant leur mise sur le marché à une évaluation rigoureuse des risques sanitaires et environnementaux permettant d'assurer qu'ils satisfont aux règles de sécurité en vigueur dans les pays où ils sont commercialisés. Cette évaluation est basée sur une approche multidisciplinaire prenant aussi en compte le cycle de vie des produits. Lorsque nécessaire, des études complémentaires sont confiées à des laboratoires qualifiés.

De même, le Groupe satisfait aux obligations édictées par la réglementation REACH. La volonté de se conformer à la réglementation est un point essentiel qui se traduit par un suivi strict de la composition des matières utilisées pour la fabrication des produits. Elle fournit au Groupe l'opportunité d'initier des programmes de substitution des substances les plus dangereuses pour proposer des produits plus sûrs pour la santé et la sécurité de ses clients.

### 9.3.6 Note méthodologique

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel aux méthodes suivantes : les informations et données relatives à l'Éthique sont recueillies par la Direction de l'Audit interne et s'agissant de la lutte contre la corruption, par la Direction juridique; les autres données sont recueillies auprès des Directions concernées (Direction de la Communication, Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Direction Technique).



# ANNEXE 1

## Résultats financiers au cours des cinq dernières années

	2013	2012	2011	2010	2009
<b>I- Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social (en milliers d'euros)	42 043	29 394	28 723	28 604	28 013
b) Nombre d'actions émises	42 043 145	29 394 042	28 723 080	28 604 391	28 012 928
<b>II- Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	17 899	25 970	17 922	12 882	14 498
b) Résultat avant impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	32 794	41 291	45 072	38 136	71 586
c) Impôts sur les bénéfices : charges/(produits)	(295)	(777)	(824)	(672)	(256)
d) Intéressement et participation des salariés dus au titre de l'exercice	89	142	138	121	95
e) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	(50 787)	(35 486)	35 422	28 684	61 743
f) Résultat distribué	-	14 697	31 637	31 581	28 101
<b>III- Résultats par action (en euros)</b>					
a) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,78	1,43	1,57	1,33	2,56
b) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	(1,21)	(1,21)	1,23	1,00	2,20
c) Dividende attribué à chaque action		0,50	1,10	1,10	1,00
<b>IV- Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (en nombre de salariés)	8	8	7	6	6
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	4 797	5 475	3 605	3 101	4 924
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	1 599	1 825	1 206	1 023	1 641

## ANNEXE 2

## Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2013

Résolutions votées par AG du 15 mai 2012 et du 14 mai 2013	Plafonds par résolution <sup>(1)</sup>	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions	Plafonds communs à plusieurs résolutions	Utilisation au cours de l'exercice 2013
Attribution d'actions de performance (R9 – AG 2013)	260 000 €	-	14 000 000 € (< 50 % du capital)	Attribution de 259 300 <sup>(2)</sup> actions de performance (à performance maximale de 100 %) par le Conseil d'Administration du 24/07/2013
Attribution d'actions gratuites (R 10 – AG 2013)	15 000 €	-		Attribution de 15 000 <sup>(2)</sup> actions gratuites (sans condition de performance) par le Conseil du 24/07/2013
Émission réservée aux salariés (R11 – AG 2013)	400 000 €	-		-
Émission d'actions ordinaires avec DPS (R14 – AG 2012) avec éventuelle option de sur-allocation (R17 – AG 2012)	14 000 000 € (< 50 % du capital)	-		Émission de 12 612 942 actions ordinaires sur la décision du Conseil d'Administration du 30/09/2013 et du Président-Directeur Général du 14/10/2013
Émission de titres de créances donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCEANE...) sans DPS par offre au public (R15 – AG 2012) ou par placement privé (R16 – AG 2012) avec éventuelle option de sur-allocation (R17 – AG 2012)	Actions = 4 000 000 € (< 15 % du capital) Titres de créances = 300 000 000 €	4 000 000 €  (< 15 % du capital)		
Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital rémunérant des apports de titres (R18 - AG 2012)	5 % du capital social	-		-
Émission d'actions par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (R19 – AG 2012)	10 000 000 €	-		-
	<b>Plafond global 24 675 000 €</b>			

L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise aux Assemblées Générales Annuelles du 15 mai 2012 et du 14 mai 2013.

(1) Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à 1 euro.

(2) Après les ajustements appliqués suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription le 8 novembre 2013, le nombre d'actions de performance s'élève à 319 007 et le nombre d'actions gratuites s'élève à 17 534.

## Indicateurs environnementaux et sociaux

## • Indicateurs environnementaux

	2013	2012	2011
Nombre de sites suivis	93	94	92

## Consommations de matières premières

Achats d'énergie (MWh)	1 459 725	1 454 155	1 442 089
Dont électricité (MWh)	826 949	830 138	842 225
Dont fioul (MWh)	94 783	93 406	75 786
Dont gaz (MWh)	516 720	513 249	523 049
Dont vapeur (MWh)	21 273	17 363	14 399
Consommation d'eau (m <sup>3</sup> )	2 942 549	2 984 044	3 011 044
Achats de solvants (tonne)	497	579	757
Consommation de cuivre (tonne)	477 000	492 000	468 000
Consommation d'aluminium (tonne)	139 000	148 000	155 000

## Déchets et émissions

Tonnage de déchets (tonne)	96 821	104 458	99 337
Dont déchets dangereux (tonne)	6 652	5 776	7 166
Émissions CO <sub>2</sub> <sup>(1)</sup> (tonne équivalent CO <sub>2</sub> )	409 910	442 000	416 000

## Management

Nombre de sites ISO 14001	63	62	56
% de sites certifiés ISO 14001	67 %	66 %	61 %

(1) Émissions de CO<sub>2</sub> incluant les émissions directes et certaines émissions indirectes (consommation d'électricité, de vapeur, perte en ligne d'électricité, production des combustibles fossiles consommés, émissions fugitives et émissions liées au traitement des déchets). Périmètre de 85 sites depuis 2013.

## • Indicateurs sociaux

	2013	2012	2011
<b>Groupe Nexans</b>			
Effectif total	25 843	25 080	24 561
Europe	14 679	14 752	14 896
Asie-Pacifique <sup>(8)</sup>	2 755	2 022	2 214
Amérique du Nord	3 138	3 100	2 395
Amérique du Sud	2 136	2 262	2 309
Moyen-Orient, Russie, Afrique	3 135	2 944	2 747
<b>Activité Câbles</b>			
Effectif Activité Câbles	18 673	18 306	18 026
% Femmes	15,42 %	15,1 %	15,19 %
% Femmes cadres (dans la population des cadres)	20 %	21 %	19 %
Âge moyen	42,6 ans	42,7 ans	42,4 ans
Ancienneté moyenne	12,7 ans	12,8 ans	12,8 ans
% Intérimaires	5,84 %	6,9 %	6,7 %
Nombre d'handicapés <sup>(1)</sup>	322	334	323
<b>Emploi</b>			
Départs naturels	- 1 869	- 1 707	- 1 704
Restructurations <sup>(6)</sup>	- 408	- 299	- 554
Embauches	1 706	1 846	2 269
Effets périmètre	1 013	485	10
Transferts	- 59	- 4	- 2
Taux de rotation du personnel <sup>(2)(7)</sup>	8,8 %	8,4 %	8,6 %
Heures supplémentaires <sup>(3)</sup>	6,4 %	5,7 %	6,5 %
Temps partiels	460	452	419
% contrats à durée déterminée	8,0 %	5,7 %	6,5 %
Taux d'absentéisme	4,10 %	4,67 %	4,27 %
<b>Hygiène et Sécurité</b>			
Taux de fréquence des accidents <sup>(4)</sup>	4,52	6,4	8,3
Nombre de sites ayant subi zéro accident	29	28	30
Taux de gravité des accidents <sup>(5)</sup>	0,15	0,263	0,35
<b>Formation</b>			
Nombre total d'heures de formation	333 214	293 292	379 000
<b>Dialogue social</b>			
Nombre d'accords collectifs signés	> 50	95	> 90

	2013	2012	2011
<b>Activité Faisceaux</b>			
Effectif Activité Faisceaux	7 170	6 774	6 535
Europe	4 769	4 681	4 840
Amérique du Nord	1 341	1 252	1 049
Moyen-Orient, Russie, Afrique	1 060	841	646
% de femmes dans l'effectif total	61 %	62 %	63 %
% Femmes cadres (dans la population des cadres)	38,5 %	25,4 %	35 %
Âge moyen	34,5 ans	34,6 ans	34,3 ans
Ancienneté moyenne	4,6 ans	3,6 ans	3,9 ans
<b>Emploi</b>			
Départs naturels	- 2 320	- 2 331	- 2 078
Restructurations	0	0	0
Embauches	2 716	2 570	2 972
Effets périmètre	0	0	0
Transferts	0	0	0
<b>Hygiène et Sécurité</b>			
Taux de fréquence des accidents <sup>(4)</sup>	3,0	1,78	4,54
Taux de gravité des accidents <sup>(5)</sup>	0	0,03	0,09
<b>Formation</b>			
Nombre total d'heures de formation	30 795	31 522	13 785

(1) Ne tient pas compte des pays dans lesquels cette information n'est pas diffusée en raison de la réglementation locale.

(2) Taux de rotation du personnel = nombre de départs (démissions, fin de contrat, licenciement individuel, décès) hors retraite, restructurations, cessions, mobilités / effectif moyen x 100.

(3) Heures supplémentaires = nombre d'heures supplémentaires / nombre d'heures de travail réelles.

(4) Taux de fréquence des accidents = nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24h / nombre total d'heures travaillées x 1 000 000.

(5) Taux de gravité des accidents = nombre de jours perdus pour accidents de travail / nombre total d'heures travaillées x 1 000.

(6) Les restructurations pour l'année 2012 sont de 299 et non 332.

(7) Le taux de rotation du personnel pour l'année 2012 est de 8,4 % et non 6,3 %.

(8) Le site de Yanggu a été intégré au périmètre consolidé du reporting RH au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Son effectif est de 1 032 salariés au 31 décembre 2013.

## ANNEXE 4

## Rapport du Commissaire aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

### Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société NEXANS désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponible, auprès de la Direction Industrielle et Logistique et la Direction des Ressources Humaines et dont un résumé figure dans le rapport de gestion à l'article 9.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nous avons effectué les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000<sup>(1)</sup> en ce qui concerne l'avis motivé sur la sincérité des Informations RSE.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale. Nos travaux ont été effectués entre août 2013 et février 2014.

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons conduit les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.
- En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3.
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans les commentaires méthodologiques « Note méthodologique » des parties « Indicateurs environnementaux » et « Indicateurs sociaux » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous vous signalons que les informations suivantes ne sont pas présentées ou ne sont pas assorties des explications requises :

- Les « rémunérations et leur évolution », information pour laquelle l'aspect relatif à l'évolution n'est pas abordé.
- Les « accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles », information pour laquelle l'aspect « maladies professionnelles » est partiellement abordé.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec trois personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue des tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(1)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 18 % des effectifs et entre 13 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons résultant de notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

La définition des indicateurs relatifs aux heures travaillées n'est pas appliquée de manière homogène au sein de toutes les entités, ce qui a des conséquences sur les informations relatives à l'absentéisme, au taux de fréquence et au taux de gravité des accidents de travail.

Par ailleurs, les indicateurs relatifs à la formation comportent une part d'incertitude en raison des anomalies identifiées lors de nos travaux.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, et sous ces réserves, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 10 février 2014

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Philippe Arnaud  
Associé

Responsable du Département  
Changement Climatique  
& Développement Durable



Valérie Besson  
Associée

(1) Indicateurs sociaux : Effectif total (répartition par sexe et par âge), Embauches externes, Licenciements individuels et collectifs, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence des accidents de travail, Taux de gravité des accidents de travail, Nombre total d'heures de formation  
Indicateurs environnementaux : Part des sites certifiés ISO 14001, Quantité de solvants achetés, Quantité de déchets produits, Consommation de cuivre, Consommation d'eau, Consommation d'électricité, Consommation de gaz naturel, Achat de fioul.

(2) Indicateurs sociaux et environnementaux (hors consommation de cuivre et part des sites certifiés ISO 14001) : Mohammedia et Casablanca (Maroc), Cheongwon et Jincheon (Corée du Sud).

Indicateurs sociaux : Nexans France et Nexans Brésil.

Indicateurs environnementaux : Charleroi (Belgique), Santiago (Chili), Chester (États-Unis) et Halden (Norvège) pour la quantité de déchets produits ; Americana (Brésil) et Fergus (Canada) pour la consommation d'électricité ; Montréal (Canada), Jeumont (France) et Cortaillod (Suisse) pour la consommation de gaz naturel ; Nahr Ibrahim (Liban) et Messaieed (Qatar) pour les achats de fioul ; Karmoy et Namsos (Norvège), New Holland (États-Unis) et Elm City (États-Unis) pour la consommation d'eau ; Noyelles casting (France) et New Holland (États-Unis) pour les solvants ; Nexans France pour la consommation de cuivre ; la part des sites certifiés ISO 14001 a été revue au niveau du Siège (France).

# Rapport du Président



Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise  
et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques  
Rapport des Commissaires aux Comptes

80

104

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, tel qu'amendé par les lois n° 2008-649 du 3 juillet 2008 et n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

Il a pour objet, entre autres, de rendre compte de la politique de composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés.

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Ce rapport a été présenté au Comité d'Audit et des Comptes puis approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 février 2014.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## I. Gouvernement d'entreprise

Les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publiées par l'AFEP et le MEDEF, telles que révisées en juin 2013 (ci-après le Code AFEP-MEDEF), constituent le Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère Nexans pour l'élaboration du présent rapport. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site Internet du MEDEF ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)). Nexans applique l'ensemble des dispositions du Code sous réserve de 3 divergences identifiées à la section 7 ci-après.

### 1. Composition du Conseil d'Administration<sup>(1)</sup>

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration peut compter de 3 à 18 membres au plus.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration était composé de 14 membres venant d'horizons différents et choisis pour leur compétence et expérience dans des métiers variés. Il comptait 2 administrateurs de nationalité étrangère (soit 14 % du Conseil) et 4 femmes, soit un taux de féminisation de plus de 28 %. La Société satisfait ainsi le premier palier prévu par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 en termes de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne compte pas d'administrateur salarié. La Société n'entre pas dans le champ d'application de la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la participation de représentants des salariés, avec voix délibérative, aux conseils d'administration des grandes entreprises.

En application de l'article 12 bis des statuts, un des membres du Conseil d'Administration est nommé par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, parmi les membres salariés du ou des conseils de surveillance du ou des fonds communs de placement d'entreprise, représentant les salariés actionnaires.

En application de l'article 12 des statuts, la durée du mandat d'administrateur est de 4 ans. L'échéance des mandats actuels des administrateurs est la suivante :

AG 2014	Véronique Guillot-Pelpel, François Polge de Combret
AG 2015	Robert Brunck, Georges Chodron de Courcel, Nicolas de Tavernost, Cyrille Duval, Hubert Porte <sup>(2)</sup> , Mouna Sepehri
AG 2016	Frédéric Vincent, Colette Lewiner, Lena Wujek <sup>(3)</sup>
AG 2017	Jérôme Gallot, Francisco Pérez Mackenna <sup>(2)</sup> , Andrónico Luksic Craig <sup>(2)</sup>

(1) Note au présent Document de référence : la composition du Conseil d'Administration intégrant les propositions à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 15 mai 2014 est décrite dans la section « Informations complémentaires / Assemblée Générale 2014 » du présent Document de référence.

(2) Administrateurs proposés par l'actionnaire principal Invexans (Groupe Quiñenco), anciennement dénommé Madeco.

(3) Administrateur salarié actionnaire.

## 1.1 Politique de composition du Conseil d'Administration

Le Conseil s'attache à promouvoir la diversité des profils, notamment en termes de métiers, de nationalité et par le biais de la féminisation.

Conformément à la recommandation 6.3 du Code AFEP-MEDEF, le Conseil s'est interrogé lors de sa réunion du 13 janvier 2014 sur sa composition ainsi que celle de ses comités :

- Les administrateurs ont considéré que compte tenu de la composition du capital et notamment la présence de trois représentants de l'actionnaire principal Inxans (Groupe Quiñenco) au Conseil, le taux d'indépendance de plus de 61 %<sup>(1)</sup> à fin 2013 était satisfaisant. Le Conseil s'est fixé pour objectif de maintenir un taux d'indépendance d'au moins 50 % conformément à la recommandation 9.2 du Code AFEP-MEDEF.
- Avec deux administrateurs de nationalité étrangère à fin 2013, soit plus de 14 % du Conseil, l'internationalisation du Conseil a également été jugée adéquate, toutefois, et si l'opportunité se présente, une augmentation de l'internationalisation a été considérée souhaitable.
- En termes de féminisation du Conseil, actuellement supérieure à 28 %, elle devra être renforcée en vue d'atteindre l'objectif légal de 40 % à l'horizon 2017.
- Enfin, le Conseil souhaite maintenir la présence de personnalités ayant une expérience professionnelle dans l'industrie pour environ la moitié des sièges, et plusieurs administrateurs ayant une expérience dans le secteur de l'énergie.

S'agissant de la composition des Comités du Conseil, le Conseil l'a considérée adéquate au regard de l'organisation, du fonctionnement et des objectifs de la Société.

## 1.2 Membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2013 a renouvelé les mandats d'administrateurs de messieurs Jérôme Gallot et Francisco Pérez Mackenna, candidat proposé par l'actionnaire principal Inxans (Groupe Quiñenco), en application du pacte conclu avec la Société. Les actionnaires ont également nommé Andrónico Luksic Craig, proposé par Inxans (Groupe Quiñenco) en remplacement de son frère, Guillermo Luksic Craig. Enfin, le mandat d'un administrateur, Gianpaolo Caccini, est arrivé à échéance et n'a pas été proposé au renouvellement.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2013 est la suivante :

---

<b>Frédéric Vincent</b> Président-Directeur Général	59 ans, nationalité française
	8, rue du Général Foy, 75008 Paris
Nombre d'actions détenues	20 270 (dont 1 140 détenues par son épouse)
Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans	4 410 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Première nomination en tant qu'administrateur	10 avril 2008
Nomination en qualité de Président-Directeur Général	3 avril 2009 avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Renouvellement le 15 mai 2012.
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2016
Expertise / Expérience	De 1978 à 1985, Frédéric Vincent est membre d'un grand cabinet d'audit anglo-saxon. Rejoint Alcatel en 1986, puis le secteur Câbles et Composants du même Groupe en 1989. Nommé en 1994 Directeur Général Adjoint (Administration et Finances) des activités télécommunications sous-marines d'Alcatel puis, en 1997, des activités batterie (Saft). En 2000, devient Directeur Administratif et Financier de Nexans, membre du Comité Exécutif. Nommé Directeur Général Délégué en 2006, il devient administrateur de Nexans le 10 avril 2008. Il est Président-Directeur Général depuis le 26 mai 2009.

---

(1) Taux d'indépendance calculé sans comptabiliser l'administrateur salarié actionnaire, conformément à la recommandation 9.2 du Code AFEP-MEDEF.

<b>Robert Brunck</b> Administrateur	64 ans, nationalité française
	Président du Conseil d'Administration de CGG Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine, B.P. 191 75755 Paris Cedex 15
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise / Expérience	Robert Brunck entre à la Compagnie Générale de Géophysique (CGG) en 1985. Il devient successivement Directeur Délégué (1987), Directeur Financier et Juridique (1989), Directeur Général Adjoint (1991), Directeur Général (1995), Vice-Président Directeur Général et Administrateur (1998), avant d'être nommé Président-Directeur Général le 20 mai 1999. La CGG a acquis la société Veritas le 12 janvier 2007 pour devenir Compagnie Générale de Géophysique-Veritas (CGGVeritas) où il sera successivement Président-Directeur Général puis Président du Conseil d'administration. La CGGVeritas devient CGG début 2013. Il détient également plusieurs mandats auprès d'organismes académiques et professionnels, tel que le Centre Européen d'Éducation Permanente (CEDEP), l'École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG), et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
<b>Georges Chodron de Courcel</b> Administrateur	63 ans, nationalité française
	Directeur Général Délégué de BNP Paribas Membre du Comité Exécutif 3, rue d'Antin, 75002 Paris
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	15 juin 2001
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise / Expérience	Entré à la BNP en 1972. Après divers postes à responsabilités, il devient Directeur Général Adjoint en 1993, puis Directeur Général Délégué en 1996. Membre du Comité Exécutif et responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas (1999-2003), puis Directeur Général Délégué à partir de 2003.
<b>Cyrille Duval</b> Administrateur	65 ans, nationalité française
	Secrétaire Général d'Eramet Alliages (Branche Alliages du groupe Eramet) Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15
Nombre d'actions détenues	713
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise / Expérience	Directeur Administratif et Financier d'Aubert et Duval (filiale d'Eramet) en 2004, Secrétaire Général de la Branche Alliages (division d'Eramet) depuis 2007. Parallèlement, et à compter de 2005, administrateur et membre du Comité Financier de Metal Securities (structure de gestion centralisée de la trésorerie au sein d'Eramet). En 2006, il est nommé administrateur de Comilog (principale filiale minière de la Branche Manganèse d'Eramet).

<b>Jérôme Gallot</b> Administrateur	54 ans, nationalité française
	Conseiller du Président de Veolia Environnement 32, Bld Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux
Nombre d'actions détenues	920 (avec son épouse)
Date de première nomination	10 mai 2007
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2017
Expertise / Expérience	Auditeur à la Cour des Comptes pendant trois ans, il rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Successivement Directeur de Cabinet des ministres de l'Industrie, des P. et T. et du Commerce extérieur, de la Fonction publique, puis du ministre délégué aux Finances (1993 à 1997), il devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur, membre du Comité Exécutif. Il a été Président de CDC Entreprises entre 2006 et mars 2011. Il a également été membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI, devenu BPI France Participations) et entre mars 2011 et décembre 2012, il a exercé en tant que Directeur Général de Veolia Transdev. Il est depuis Conseiller du Président de Veolia Environnement.
<b>Véronique Guillot-Pelpel</b> Administrateur	63 ans, nationalité française
	Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris 8, rue de Tocqueville, 75017 Paris
Nombre d'actions détenues	3 885
Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans	3 554 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Date de première nomination	25 mai 2010
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2014
Expertise / Expérience	De 1971 à 1990, occupe différents postes de responsable des relations publiques puis de Directeur de la Communication au sein notamment du groupe BASF et de la Compagnie Bancaire. En 1990, elle devient Directeur de la Communication de Paribas, puis en 1997 Directeur des Ressources Humaines et de la Communication et membre du Comité Exécutif du Groupe Paribas. Rejoint le Groupe Nexans en 2000 en qualité de Directeur de la Communication, devenue Directeur des Ressources Humaines et de la Communication de 2006 à 2008. A été membre du Comité Exécutif de Nexans d'octobre 2001 jusqu'à son départ du Groupe en 2008. V. Guillot-Pelpel est juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris.

<b>Colette Lewiner</b> Administrateur	68 ans, nationalité française
	Conseiller du Président Cap Gemini Tour Europlaza – La Défense 4 20, avenue André Prothin 92927 Paris-La Défense Cedex
Nombre d'actions détenues	1 600
Date de première nomination	3 juin 2004
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2016
Expertise / Expérience	Après des années de recherche en physique et d'enseignement supérieur (maître de conférences à l'Université Paris VII), elle rejoint Électricité de France en 1979 et crée la Direction du Développement et de la Stratégie Commerciale en 1989. Nommée en 1992 Président-Directeur Général de SGN-Réseau Eurisys, elle rejoint Cap Gemini en 1998 pour créer le secteur international des Utilities. Après la fusion avec Ernst & Young, elle prend la tête du secteur élargi Energy, Utilities & Chemicals. De plus, en 2004, elle crée la fonction Global Marketing de Cap Gemini qu'elle dirige jusqu'en 2007. En septembre 2010, en plus de ses fonctions chez Cap Gemini, Colette Lewiner a pris la présidence non exécutive de TDF. En juillet 2012, elle devient Conseiller du Président de Cap Gemini sur les questions liées à « L'Energie et aux Utilities ». Elle est administrateur de plusieurs grands groupes industriels : Lafarge, Eurotunnel, Bouygues et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA ; ainsi que, depuis le 28 janvier 2013, du groupe indien industriel Crompton Greaves.
<b>Andrónico Luksic Craig</b> Administrateur proposé par Invexans (Groupe Quiñenco)	59 ans, nationalité chilienne
	Président du Conseil d'Administration de Quiñenco Enrique Foster Sur 20, piso 15, Las Condes Santiago du Chili, Chili
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	14 mai 2013
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2017
Expertise / Expérience	Andrónico Luksic Craig est actuellement Président du Conseil d'administration de Quiñenco, un des principaux conglomérats au Chili, et a été membre du Conseil d'administration depuis 1978. Il occupe plusieurs mandats dans des sociétés du groupe Quiñenco, en particulier celui de Vice-Président du Conseil d'administration de Banco de Chile, une des principales institutions financières du Chili, une fonction qu'il occupe depuis 2002. Par ailleurs, toujours au sein du groupe Quiñenco, il occupe les fonctions de Président du Conseil d'administration de LQ Inversiones Financieras, Président du Directoire de Compañía Cervecerías Unidas (CCU), Vice Président du Conseil d'administration de Compañía Sudamericana de Vapores (CSAV) et membre du Conseil d'administration de Madeco et de Antofagasta Minerals Plc. A l'extérieur du groupe Quiñenco, M. Andrónico Luksic Craig occupe des fonctions non exécutives au sein de Barrick Gold en tant que membre de l'International Advisory Board. Il est également membre actif de plusieurs organisations nationales ou internationales et Advisory Boards de premier plan, notamment la fédération de l'industrie chilienne Sociedad de Fomento Fabril (SOFOFA), la Chile-Pacific Foundation, le International Business Leaders' Advisory Council de la municipalité de Shanghai, la Brookings Institution et l'APEC Business Advisory Council. L'engagement de M. Luksic Craig en faveur de l'éducation se traduit par son implication dans la direction de la fondation pour l'éducation qu'il a créée et dans sa participation dans des comités consultatifs de l'université d'Harvard, du MIT, de l'université d'Oxford, l'université Tsinghua, l'université Fudan et le Babson College.

<b>Francisco Pérez Mackenna</b> Administrateur proposé par Invexans (Groupe Quiñenco)	55 ans, nationalité chilienne
	Directeur Général de Quiñenco Enrique Foster Sur 20, piso 14, Las Condes Santiago du Chili, Chili
Nombre d'actions détenues	100 <sup>(1)</sup>
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2017
Expertise / Expérience	Francisco Pérez Mackenna est, depuis 1998, Directeur Général de la société chilienne Quiñenco S.A. Il est également administrateur de nombreuses sociétés du groupe Quiñenco, dont notamment Banco de Chile, Madeco, CCU (Compañía Cervecerías Unidas S.A.), CSAV (Compañía Sud Americana de Vapores), SAAM (Sudamericana Agencias Aéreas y Marítimas S.A), et ENEX (Empresa Nacional de Energía Enx S.A.). Entre 1991 et 1998, avant de rejoindre Quiñenco, il a occupé les fonctions de Directeur Général de la société CCU. Il est également membre des Conseils Consultatifs de la Booth School of Business de l'université de Chicago (Etats-Unis) et de l'EGADE Business School de l'Institut Technologique de Monterrey (Mexique). Il enseigne à l'Université Catholique du Chili.
<b>François Polge de Combret</b> Administrateur	72 ans, nationalité française
	Chemin des Ramiers 8 1009 Pully, Suisse
Nombre d'actions détenues	500
Date de première nomination	15 mai 2006
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2014
Expertise / Expérience	Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, il est nommé conseiller pour les affaires économiques et industrielles de Valéry Giscard d'Estaing (1971-1978), au ministère de l'Économie et des Finances puis à la Présidence de la République, dont il devient Secrétaire Général Adjoint (1978-1981). Recruté par la Banque Lazard en 1982, passe trois années à New York avant d'être nommé associé gérant de la banque à Paris en 1985. Quitte la Banque Lazard en 2006 pour devenir Senior Advisor de la banque UBS (2006-2010), puis de Calyon (Crédit Agricole CIB) (2010-2011).

(1) Le lecteur du présent Document de référence est informé que le 11 mars 2014, M. Pérez Mackenna a acheté 400 actions Nexans, l'amenant ainsi à détenir un nombre total de 500 actions, conformément à la recommandation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

<b>Hubert Porte</b> Administrateur proposé par Invexans (Groupe Quiñenco)	49 ans, nationalité française  Président Exécutif d'Ecus Administradora General de Fondos S.A. Magdalena 140, Oficina 501 Las Condes Santiago, Chili
Nombre d'actions détenues	571
Date de première nomination	10 novembre 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise / Expérience	Hubert Porte est président exécutif de la société de gestion Ecus Administradora General de Fondos SA, fondée en 2004 et investissant exclusivement au Chili par le biais des fonds de private equity Axa Capital Chile et Ecus Agri-Food. Hubert Porte est Président du Conseil d'administration des sociétés chiliennes Albia et Green Pure, et administrateur de Loginsa et de Vitamina. Il est également associé gérant de la société de gestion d'actifs Latin American Asset Management Advisors Ltda (LAAMA), qu'il a fondée en 2004 et qui est le distributeur exclusif pour le marché des fonds de pensions chiliens et péruviens, des OPCVM d'Axa Investment Managers et pour lequel LAAMA gère actuellement un encours commercial de 3 milliards de dollars.
<b>Mouna Sepehri</b> Administrateur	50 ans, nationalité française  Directeur Délégué à la Présidence de Renault 13-15, quai le Gallo 92513 Boulogne-Billancourt Cedex
Nombre d'actions détenues	716
Date de première nomination	31 mai 2011
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise / Expérience	Diplômée en droit et avocat au Barreau de Paris, Mouna Sepehri commence sa carrière en 1990 comme avocat à Paris puis à New York, où elle se spécialise en Fusions & Acquisitions et Droit International des Affaires. Elle rejoint Renault en 1996 comme Directeur Juridique Adjoint du groupe. Associée à la croissance internationale du groupe, elle prend part à la formation de l'Alliance RenaultNissan dès le début (1999), en qualité de membre de l'équipe de négociations. En 2007, elle entre à la Direction Déléguée à la Présidence et est chargée du management des équipes transverses. En 2009, elle devient Directeur Délégué à la Présidence de l'Alliance RenaultNissan, Secrétaire du Board de l'Alliance RenaultNissan. Elle devient également membre du comité de pilotage de la coopération de l'Alliance avec Daimler en 2010. Dans ce cadre, elle pilote la mise en œuvre des synergies Alliance, la coordination de coopérations stratégiques et la conduite de nouveaux projets.  Le 11 avril 2011, elle entre au Comité Exécutif du groupe Renault comme Directeur Délégué à la Présidence de Renault. Elle supervise les fonctions suivantes : la Direction Juridique, la Direction des Affaires Publiques, la Direction de la Communication, la Direction de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise, la Direction de l'Immobilier & des Services Généraux, la Direction de la Prévention et de la Protection du Groupe, la Direction des Équipes Transverses et le Programme de l'Efficiency Economique des Frais de Fonctionnement. En 2012, elle est nommée membre du Conseil d'administration de Danone et membre du Conseil de Surveillance de M6.



<b>Nicolas de Tavernost</b> Administrateur	63 ans, nationalité française  Président du Directoire du groupe M6 89, avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly Cedex
Nombre d'actions détenues	501
Date de première nomination	10 mai 2007
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2015
Expertise / Expérience	Chargé de mission au Cabinet du Ministre du Commerce Extérieur (1974), Chargé de mission au cabinet du Secrétaire d'État aux P. et T. (1977). Il rejoint en 1986 la Lyonnaise des Eaux en tant que Directeur des activités audiovisuelles. Directeur Général de M6 depuis sa création en 1987, il est Président du Directoire du groupe M6 depuis 2000.
<b>Lena Wujek</b> Administrateur salarié actionnaire	38 ans, nationalité française  Salariée de Nexans France Membre du Conseil de surveillance du FCPE Actionariat Nexans Responsable juridique
Nombre d'actions détenues	16
Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans	112 (valeur d'une part = valeur d'une action)
Date de première nomination	15 mai 2012
Échéance du mandat d'administrateur	AG 2016
Expertise / Expérience	Lena Wujek est salariée du groupe Nexans depuis 2008 et occupe les fonctions de responsable droit des sociétés et droit boursier. Diplômée en gestion et en droit, elle a précédemment exercé pendant 7 ans en tant qu'avocat au Barreau de Paris au sein du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP, où elle intervenait principalement sur des opérations financières internationales. Elle est membre du Conseil de surveillance du FCPE Actionariat Nexans.

En application de l'article 11 des statuts, tout administrateur doit être propriétaire de 10 actions, règle qui est respectée par l'ensemble des membres du Conseil. En outre, la Charte de l'administrateur adoptée par le Conseil d'Administration (annexée au Règlement Intérieur et publiée sur le site Internet) prévoit qu'il est souhaitable que chaque administrateur détienne au moins 500 actions, condition qui est respectée par la quasi-totalité des administrateurs et dont a été dispensé l'administrateur salarié actionnaire. Le Conseil d'Administration considère ainsi que les administrateurs (non salariés) satisfont à la recommandation du Code AFEP-MEDEF selon laquelle chaque administrateur doit détenir un nombre significatif d'actions au regard des jetons de présence reçus.

Le Conseil d'Administration du 24 juillet 2013, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise, a fixé à 15 000 le nombre minimum d'actions à détenir par le Président-Directeur Général afin de satisfaire à la recommandation 23.2.1 du Code AFEP-MEDEF. Suite à cette décision, le Président-Directeur Général a augmenté le nombre d'actions qu'il détient pour le porter à 23 540 actions (directement ou indirectement) à fin 2013, atteignant ainsi le nombre requis par le Conseil. Il est observé que le Président-Directeur Général détient un nombre régulièrement croissant d'actions de la Société depuis sa première nomination en 2009. Par ailleurs, le Président-Directeur Général est bénéficiaire de plans d'options non exercés et de plans d'actions de performance non encore acquises, lesquels plans prévoient des obligations de conservation et d'achat d'actions.

*(Voir paragraphe 7.1 du Rapport de Gestion 2013 pour la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013 ainsi que la liste des mandats échus au cours des cinq dernières années).*

### 1.3 Indépendance

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise et revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du Document de référence.

Dans le cadre de sa revue annuelle, le Conseil d'Administration a procédé le 13 janvier 2014 à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis par la recommandation 9.4 du Code AFEP-MEDEF repris à l'article 1 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et a confirmé la qualification précédemment retenue, selon laquelle :

- Les administrateurs qualifiés d'indépendants sont : (1) Robert Brunck, (2) Cyrille Duval, (3) Jérôme Gallot, (4) Véronique Guillot-Pelpel, (5) Colette Lewiner, (6) François Polge de Combret, (7) Mouna Sepehri et (8) Nicolas de Tavernost.

S'agissant de M. Gallot, qui est lié par un accord avec Bpifrance Participations (anciennement Fonds Stratégique d'Investissement), il est considéré indépendant dès lors que Bpifrance Participations détient moins de 10 % du capital et des droits de vote de la Société et ne participe pas à son contrôle<sup>(1)</sup>. Véronique Guillot-Pelpel, pour sa part, a cessé d'exercer effectivement des fonctions dirigeantes au sein du Groupe Nexans depuis 5 ans à la date du 16 juillet 2013 et pouvait donc, en application stricte des critères énoncés par le Code AFEP-MEDEF, être requalifiée en administrateur indépendant à compter de cette date. Relevant par ailleurs que l'ancien lien de Mme Guillot-Pelpel avec le Groupe n'a pas compromis l'exercice de son indépendance de jugement, le Conseil a considéré que Mme Guillot-Pelpel pouvait être requalifiée en administrateur indépendant à compter de juillet 2013.

- Les administrateurs qualifiés comme non indépendants sont : (1) Frédéric Vincent, compte tenu de ses fonctions de Président-Directeur Général ; (2) Georges Chodron de Courcel ; (3) Andrónico Luksic Craig, (4) Francisco Pérez Mackenna et (5) Hubert Porte, ces trois derniers administrateurs étant proposés par l'actionnaire principal Invexans (Groupe Quiñenco)<sup>(2)</sup> ; et (6) Lena Wujek, en tant que salariée du Groupe.

S'agissant de M. Chodron de Courcel, il a été qualifié de non indépendant du fait de sa fonction actuelle au sein de BNP Paribas, une banque avec laquelle le Groupe entretient des relations d'affaires. Ces relations ont été considérées « significatives » en 2013 compte tenu du rôle de BNP Paribas en tant que banque conseil, coordinateur global et chef de file, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 8 novembre 2013, quand bien même le Groupe entretient également des relations significatives avec d'autres établissements bancaires.

Au 31 décembre 2013, le Conseil était donc composé de 8 administrateurs indépendants sur 13<sup>(3)</sup>, soit un taux d'indépendance de plus de 61 %, ce qui excède la proportion de la moitié préconisée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés à capital dispersé et la règle retenue par le Conseil dans son Règlement Intérieur.

## 2. Fonctionnement et travaux du Conseil d'Administration

### 2.1 Décisions réservées au Conseil, Règlement Intérieur, Charte déontologique

Le Conseil d'Administration a adopté en 2003 un Règlement Intérieur, qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF, auquel la Société adhère. Le Règlement Intérieur comporte une Annexe relative aux « Principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ». Il est publié en intégralité sur le site Internet de la Société.

Le Règlement Intérieur est mis à jour régulièrement. Il a été modifié le 15 mai 2012 avec l'élargissement des attributions du Comité des Nominations et des Rémunérations aux questions de gouvernement d'entreprise, la définition des règles de gestion des conflits d'intérêt potentiels et la formalisation des règles déontologiques à la charge des administrateurs dans une Charte de l'administrateur annexée au Règlement Intérieur. Il a par la suite été complété en mars 2013 avec la création du Comité Stratégique.

Suite à la publication du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013, le Conseil du 24 juillet 2013 a décidé de modifier le Règlement Intérieur afin notamment de préciser que le Conseil d'Administration procède tous les ans à un débat sur l'évaluation des performances des dirigeants mandataires sociaux, hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes (conformément à la recommandation 10.4 du Code AFEP-MEDEF révisé) et d'ajouter des précisions relatives à la mission du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise. Cette révision a également conduit à l'adoption d'une règle relative de la consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux, prévue en annexe du Règlement Intérieur.

(1) L'attention du lecteur du présent Document de référence est attirée sur la fin de l'accord liant Jérôme Gallot et Bpifrance Participations.

(2) Anciennement Madeco.

(3) Taux d'indépendance calculé sans comptabiliser l'administrateur salarié actionnaire, conformément à la recommandation 9.2 du Code AFEP-MEDEF révisé de juin 2013.

Le Règlement Intérieur prévoit qu'outre les cas prévus par la loi, certaines décisions nécessitent une approbation préalable du Conseil. Ces décisions concernent notamment les opérations et projets suivants :

- (i) Toute fusion, acquisition, cession et autres projets industriels ou de financement dont la valeur unitaire est supérieure à 50 millions d'euros (valeur d'entreprise pour les fusions-acquisitions ou cessions).
- (ii) Ouverture du capital d'une filiale (joint-venture ou mise en bourse), où le montant obtenu de la mise en bourse ou lors de l'entrée du tiers excède 25 millions d'euros.
- (iii) Toute opération ou projet représentant une diversification en dehors des métiers du Groupe, sans condition de montant.

Le Conseil examine par ailleurs, dans leur principe, les projets de restructuration interne significatifs au niveau du Groupe, sous réserve des éventuelles procédures de consultation requises par la loi et sans préjudice des décisions relevant des entités potentiellement concernées.

Ce règlement porte par ailleurs sur :

- l'information des administrateurs,
- le règlement intérieur des Comités constitués par le Conseil d'Administration, et
- les règles relatives à l'attribution de stock-options et actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux.

Le Groupe dispose par ailleurs d'une procédure groupe relative à la prévention des délits d'initiés en application de laquelle les dirigeants et les personnes disposant d'informations privilégiées sont notamment tenues de s'abstenir de réaliser, directement ou indirectement, une quelconque transaction sur le titre Nexans. Cette procédure comporte en outre un calendrier simplifié des périodes conseillées d'abstention récurrentes d'opérations sur le titre Nexans.

## 2.2 Réunions du Conseil en 2013

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts et du Règlement Intérieur.

Le Conseil s'est réuni neuf fois en 2013, y compris hors la présence des administrateurs exécutifs ou internes conformément à la recommandation 10.4 du Code AFEP-MEDEF, avec un taux de présence moyen sur l'année de plus de 93 %<sup>(1)</sup>.

La participation individuelle des membres du Conseil à fin 2013 aux réunions de l'année 2013 est la suivante<sup>(2)</sup> :

Administrateur	Nombre de séances
Frédéric Vincent	9
Robert Brunck	9
Gianpaolo Caccini*	3
Georges Chodron de Courcel	9
Cyrille Duval	9
Jérôme Gallot	9
Véronique Guillot-Pelpel	8
Colette Lewiner	9
Andrónico Luksic Craig**	4
Francisco Pérez Mackenna	9
François Polge de Combret	8
Hubert Porte	9
Mouna Sepehri	8
Nicolas de Tavernost	8
Lena Wujek	9

\* Administrateur dont le mandat est arrivé à échéance et n'a pas été soumis au renouvellement en mai 2013.

\*\* Administrateur entré en fonctions le 14 mai 2013.

(1) Taux annuel calculé sur la base du nombre d'administrateurs en fonction présents à la date du Conseil concerné.

(2) Il est précisé que le tableau ci-avant n'intègre pas Guillermo Luksic Craig, administrateur décédé début 2013, et qui a participé à la seule réunion du 14 janvier 2013.

Conformément au Règlement Intérieur, les réunions font l'objet de l'envoi préalable aux administrateurs d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Les principaux sujets sur lesquels le Conseil s'est réuni en 2013 sont notamment les suivants :

Suivi des grandes orientations du Groupe et de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue du plan stratégique et de certaines initiatives stratégiques</li> <li>- Projets de croissance externe et examen de diverses opportunités</li> <li>- Marche des affaires</li> </ul>
Situation financière, trésorerie et engagements du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget 2013</li> <li>- Adoption du rapport de gestion sur les résultats et l'activité de la Société et du Groupe</li> <li>- Arrêté des comptes sociaux et consolidés 2012 et du premier semestre 2013 après audition des Commissaires aux Comptes et du compte-rendu du Président du Comité d'Audit et des Comptes</li> <li>- Présentations sur l'évolution de l'activité, la situation financière et l'état de l'endettement financier net de la Société et du Groupe et comptes-rendus du Président du Comité d'Audit et des Comptes sur les sujets examinés par le Comité</li> <li>- Revue et approbation des communiqués de presse portant sur les comptes annuels et semestriels consolidés</li> <li>- Point sur la filiale australienne</li> </ul>
Direction générale et rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue de la performance du P.-D.G. en 2012 et fixation de sa rémunération</li> <li>- Objectifs quantitatifs 2013 déterminant la rémunération variable du P.-D.G. et des cadres-dirigeants du Groupe</li> <li>- Politique de rémunération long-terme des cadres-dirigeants - Plan d'attribution d'actions de performance et d'actions gratuites</li> <li>- Ajustement des plans d'options et d'actions de performance suite à la réalisation de l'augmentation de capital réalisée le 8 novembre 2013</li> </ul>
Gouvernement d'entreprise et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto-évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités</li> <li>- Lancement fin 2013 d'une auto-évaluation du Conseil</li> <li>- Adoption du Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</li> <li>- Renouvellement et nomination d'administrateurs</li> <li>- Création du Comité Stratégique et décision sur sa composition</li> <li>- Revue de la qualification d'indépendance des administrateurs</li> <li>- Modification du Règlement Intérieur du Conseil suite à la création du Comité Stratégique puis suite à la publication du Code AFEP-MEDEF révisé de juin 2013</li> <li>- Rapport d'activité de l'Audit Interne</li> </ul>
Opérations financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription</li> </ul>
Autres sujets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convocation de l'Assemblée annuelle des actionnaires</li> <li>- Point sur les enquêtes de concurrence</li> <li>- Présentation de l'activité métallurgie</li> <li>- Examen du projet de plan d'économies</li> </ul>

Par ailleurs, le Conseil d'Administration entend régulièrement des exposés faits à tour de rôle par les responsables du Comité de Direction et de directions fonctionnelles.

Dans cette perspective, fin septembre 2013, les administrateurs se sont rendus sur le site industriel de Lens en France et ont bénéficié à cette occasion d'une présentation de la stratégie de l'ensemble du Groupe relative aux métaux et du site industriel ainsi que d'une visite guidée de l'outil industriel et du centre de recherche.

### 2.3 Les Comités constitués par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué depuis juillet 2001 un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Nominations et des Rémunérations, dont le rôle a été étendu en 2012 aux questions de Gouvernement d'Entreprise. Suite à l'évaluation du Conseil conduite fin 2012, le Conseil a décidé début 2013 de mettre en place un Comité Stratégique.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les règles de composition, les attributions et les règles de fonctionnement des Comités, lesquelles reprennent les dispositions légales et sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

### 2.3.1 Le Comité d'Audit et des Comptes

Au 31 décembre 2013, le Comité d'Audit et des Comptes était composé de trois membres, administrateurs non dirigeants :

<b>Georges Chodron de Courcel</b>	Président
<b>Cyrille Duval</b>	Membre
<b>Jérôme Gallot</b>	Membre

Conformément aux préconisations du Code AFEP-MEDEF, le taux d'indépendance du Comité d'Audit et des Comptes, apprécié sur la base de la revue annuelle de qualification d'indépendance menée début 2013, est de 2/3, M. Chodron de Courcel ayant été qualifié de non indépendant.

L'ensemble des membres du Comité d'Audit et des Comptes disposent par leur formation et leur expérience professionnelle de compétences comptables et financières, ce qui va au-delà des exigences de l'article L.823-19 alinéa 2 du Code de commerce selon lequel un membre au moins du Comité doit présenter de telles compétences :

- Georges Chodron de Courcel, en tant que Directeur Général délégué de BNP Paribas depuis 2003 et ayant eu entre autres la responsabilité de la Banque de Financement et d'Investissement, et du fait de sa forte expérience dans des postes de financier depuis son entrée dans le groupe BNP Paribas en 1972 ;
- Jérôme Gallot, compte tenu de sa carrière au sein de la Cour des Comptes, de son expérience dans le capital investissement et des diverses responsabilités de nature financière qu'il a occupé notamment dans l'Administration des Finances; et
- Cyrille Duval, compte tenu des diverses responsabilités de nature financière dans les fonctions occupées au sein d'Aubert et Duval et du groupe Eramet, et de ses fonctions actuelles en tant que Secrétaire Général d'Eramet Alliages.

Le Président du Comité d'Audit et des Comptes n'a pas été qualifié indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF mais la Société considère que sa très forte expérience professionnelle, son excellente connaissance du Groupe et sa contribution active aux travaux du Comité d'Audit et des Comptes depuis l'origine (2001) confirment pleinement l'intérêt de la Société dans sa présidence au sein de ce Comité.

La Société se réfère, pour la mise en œuvre des missions du Comité d'Audit et des Comptes, au Rapport final sur le comité d'audit publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juillet 2010.

Conformément aux dispositions légales et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les principales attributions du Comité d'Audit et des Comptes sont les suivantes :

- Il examine les comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par la Société pour ses comptes sociaux et consolidés, et
- Il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Parmi ses attributions, le Comité :

- veille au périmètre des sociétés consolidées, à la présentation au Comité d'un descriptif des procédures internes pour l'identification des engagements hors bilan et des risques,
- prend connaissance des travaux de l'Audit Interne,
- participe à la sélection des Commissaires aux Comptes et définit les règles d'utilisation des réseaux des Commissaires aux Comptes pour les missions en dehors de l'audit, et
- peut effectuer des études spécifiques et se voir reconnaître à cet effet la possibilité de prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société, à charge d'en rendre compte au Conseil.

En application de l'article 13 des statuts, le Président du Comité d'Audit et des Comptes peut, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes a la faculté de rencontrer et d'entendre, à sa demande, y compris hors la présence de la Direction Générale de la Société, tout membre de la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes. Le Comité a également la faculté d'avoir recours à des experts extérieurs.

Le Comité d'Audit et des Comptes agit sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Le Comité rend compte au Conseil de ses travaux par des comptes-rendus.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni trois fois, en présence notamment du Directeur Financier du Groupe, du Directeur de l'Audit Interne et des Commissaires aux Comptes, avec un taux de participation des membres de 100 % à toutes les réunions.

En 2013, le Comité s'est en particulier réuni sur les points suivants :

Information financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des comptes annuels et semestriels par la Direction Financière, examen des provisions litiges</li> <li>- Présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs interventions</li> <li>- Etat d'avancement des divers plans d'actions lancés pour limiter les risques liés aux engagements de retraites et pensions</li> <li>- Communiqué de presse sur les résultats annuels et semestriels</li> </ul>
Audit interne et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation par le Directeur de l'Audit Interne du rapport d'activité pour l'année 2012 et d'un rapport concernant l'état d'avancement du plan d'audit interne 2012/2013, suivi des actions engagées et soumission pour approbation du plan d'audit interne 2013/2014</li> <li>- Revue du chapitre « Facteurs de risque » du rapport de gestion 2012</li> <li>- Revue du Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</li> <li>- Examen des risques et engagements hors-bilan significatifs</li> <li>- Point sur le dispositif de gestion des risques</li> <li>- Point sur la filiale australienne</li> <li>- Point sur les enquêtes de concurrence</li> </ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination de KPMG en tant que vérificateur des données extra-financières</li> <li>- Pensions en Norvège</li> </ul>

### 2.3.2 Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise est composé à fin 2013 de cinq membres, administrateurs non dirigeants :

<b>Robert Brunck</b>	Président
<b>Jérôme Gallot</b>	Membre
<b>Véronique Guillot-Pelpel<sup>(1)</sup></b>	Membre
<b>François Polge de Combret</b>	Membre
<b>Francisco Pérez Mackenna*</b>	Membre

\* La nomination de Monsieur Pérez Mackenna au Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise s'inscrit dans le cadre des engagements souscrits par la Société dans l'accord conclu avec Invexans (Groupe Quiñenco)<sup>(2)</sup> le 27 mars 2011.

Sur la base de la revue annuelle de qualification d'indépendance menée début 2014, le taux d'indépendance du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise est de 80 % compte tenu de la qualification début 2013 de Francisco Pérez Mackenna en qualité de non indépendant. Cette proportion va au-delà des préconisations du Code AFEP-MEDEF et du Règlement Intérieur du Conseil, qui prévoient un taux d'indépendance de plus de la moitié.

Parmi les missions qui lui sont notamment confiées, le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise :

- soumet des propositions au Conseil sur la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, pour cooptation ou proposition à l'Assemblée Générale,
- examine la qualification de l'indépendance de chaque administrateur pour décision finale par le Conseil d'administration,
- propose au Conseil les critères de détermination des parts fixe et variable de la rémunération du dirigeant mandataire social en cohérence avec la stratégie à court et moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché, revoit les avantages liés à la cession des fonctions,
- étudie la politique concernant les plans d'options ou d'actions de performance (périodicité, personnes concernées, enveloppe) qu'il propose au Conseil d'Administration et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

(1) Depuis le 20 mars 2013, en remplacement de Gianpaolo Caccini dont le mandat d'administrateur est arrivé à échéance le 14 mai 2013 et dont le renouvellement n'a pas été proposé aux actionnaires.

(2) Anciennement Madeco.

Les missions du Comité ont été élargies en mai 2012 notamment au suivi des questions de gouvernement d'entreprise au niveau du Conseil d'Administration et à l'instruction de toute question soulevée en relation avec l'application de la Charte de l'Administrateur et en particulier les situations de conflit d'intérêt.

En application de l'article 13 des statuts, le Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise peut, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise s'est réuni cinq fois avec un taux de participation moyen global des membres de 96 %.

Le Comité a en particulier revu les sujets suivants :

Administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen des mandats arrivant à échéance à l'assemblée annuelle 2013</li> <li>- Renouvellement des mandats de deux administrateurs</li> <li>- Nomination d'un nouvel administrateur représentant Invexans (groupe Quiñenco)</li> <li>- Qualification de l'indépendance des membres du Conseil</li> <li>- Composition des Comités</li> </ul>
Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part variable de la rémunération du P-D.G. au titre de 2012</li> <li>- Rémunération 2013 du P-D.G. : part fixe et part variable (examen des règles de calcul pour les objectifs groupe et fixation des objectifs qualitatifs individuels)</li> <li>- Politique de rémunération long terme des cadres-dirigeants : Modalités d'un plan de rémunération long terme n° 12 – Conditions applicables au dirigeant mandataire social – Approbation des bénéficiaires</li> <li>- Constatation de la réalisation des conditions de performance donnant droit à l'acquisition des options consenties au titre des plans de rémunération long terme n° 8 et n° 9</li> <li>- Constatation début 2013 du taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pertinent pour le calcul de l'indemnité de départ du P-D.G. applicable sous le premier mandat de P-D.G.</li> <li>- Règles de répartition des jetons de présence</li> <li>- Ajustement des plans d'options et d'actions gratuites et de performance suite à la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 8 novembre 2013</li> </ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats de l'évaluation du Conseil menée sur l'exercice 2012</li> <li>- Lancement d'une auto-évaluation du Conseil sur l'exercice 2013</li> <li>- Création d'un Comité Stratégique</li> <li>- Révision du Règlement intérieur suite à la publication du Code AFEP-MEDEF révisé de juin 2013</li> <li>- Examen, du fait d'un possible conflit d'intérêts, de projets visant à conclure avec BNP Paribas des conventions dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 8 novembre 2013</li> <li>- Plan de succession pour les membres du Management Council (anciennement nommé Comité Exécutif)</li> </ul>

### 2.3.3 Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé à fin 2013 de cinq membres, administrateurs non dirigeants :

Frédéric Vincent	Président
Robert Brunck	Membre
Jérôme Gallot	Membre
Colette Lewiner	Membre
Francisco Pérez Mackenna	Membre

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Comité Stratégique examine les sujets suivants proposés par la Direction Générale en vue d'exprimer son avis au Conseil d'Administration :

- Le plan stratégique triennal (par le biais d'un pré-examen avant la présentation au Conseil d'Administration), et notamment toute modification de périmètre de métiers (abandon d'activités significatives ou élargissement à de nouvelles activités significatives) ;
- Le suivi annuel de l'avancement de quelques initiatives stratégiques parmi les plus importantes ;
- Les recommandations des consultants externes, le cas échéant, mandatés par la Société pour l'aider dans la formulation des plans ou des initiatives stratégiques ; et
- Les considérations stratégiques liées à des projets majeurs de fusions, acquisitions, désinvestissements ou investissements industriels qui sont soumis au Conseil d'Administration en application du Règlement Intérieur du Conseil.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité Stratégique s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 100 % aux réunions. Le Comité a en particulier examiné le plan stratégique triennal 2013/2015, les recommandations émises par un cabinet de consultants externes sur ledit plan stratégique ainsi que plusieurs initiatives stratégiques spécifiques. Le Comité a entendu plusieurs dirigeants du Groupe et des représentants d'un cabinet de consultants externes. Le Directeur de la Stratégie et du Développement a participé aux deux réunions du Comité.

## 2.4 Formation des administrateurs

Lors de son entrée en fonction, l'administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Règlement Intérieur du Conseil précise que chaque administrateur peut bénéficier, s'il l'estime nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité.

Par ailleurs il est rappelé que l'évaluation du Conseil sur l'année 2011 avait donné lieu à un renforcement du processus d'intégration et de plusieurs types de formations à l'attention des nouveaux administrateurs et notamment d'une formation générale à l'occasion de laquelle des membres de l'équipe dirigeante et des représentants des principales fonctions centrales présentent le Groupe Nexans, ses activités industrielles et sa stratégie, les aspects financiers et spécificités comptables, la vie boursière, la gouvernance et les ressources humaines.

Dans le cadre de l'amélioration continue de leur connaissance du Groupe, les administrateurs entendent de manière régulière des exposés des principaux représentants de directions fonctionnelles ou de zones et bénéficient d'une réunion annuelle sur site (voir paragraphe 2.2 ci-avant concernant la réunion sur site organisée fin septembre 2013).

Conformément à la recommandation 13 in fine, du Code AFEP-MEDEF, l'administrateur salarié actionnaire a notamment suivi en 2013 plusieurs formations internes proposées par la Nexans University, sous forme de *e-learning* et de modules de formations dispensés par des experts du Groupe, sur des sujets liés à l'activité et aux enjeux du Groupe, en particulier la *supply chain*.

## 2.5 Évaluation du Conseil d'administration

Une procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'Administration a été mise en place depuis 2003 concernant ses modalités de fonctionnement, de composition et d'organisation, afin de mesurer la contribution et l'implication des administrateurs et de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions.

L'évaluation du Conseil est réalisée, soit sur la base d'un questionnaire détaillé adressé à chaque administrateur, dont les réponses font l'objet d'une synthèse préparée par le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise et discutée lors d'une séance du Conseil d'Administration, soit sur la base d'un processus externalisé consistant en des entretiens individuels menés par un cabinet de consultants spécialisés hors la présence de représentants de la Société. Les recommandations d'amélioration qui ressortent de ces évaluations sont mises en œuvre.

Le Conseil a procédé fin 2012 à une auto-évaluation de son organisation et de son fonctionnement, qui a fait l'objet d'une synthèse et d'une discussion au Conseil du 6 février 2013. Les propositions formulées ont été mises en œuvre : revue du plan de succession, suivi des succès et échecs commerciaux et approfondissement des informations sur les marchés et les concurrents. Le Conseil du 6 février 2013 a également retenu la proposition de créer un Comité Stratégique.

Un questionnaire d'évaluation a été soumis aux administrateurs fin 2013 et a fait l'objet d'une discussion au Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise puis au Conseil début 2014. Cette évaluation au bilan positif a mis en avant l'appréciation des administrateurs sur la gouvernance de Nexans, notamment s'agissant de l'équilibre et l'indépendance du Conseil vis-à-vis du Président-Directeur Général ainsi que l'efficacité des réunions du Conseil et la qualité des débats. Parmi les pistes d'amélioration suggérées figurent une présentation approfondie de l'analyse de certains sujets réalisée par les comités et une attention accrue à certains sujets par le Conseil, notamment la politique de R&D et la situation concurrentielle.

## **3. Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-25-1 du Code de commerce et compte tenu notamment de l'évaluation de la gouvernance du Conseil menée par un consultant spécialisé fin 2011, le Conseil d'Administration a décidé de reconduire en 2012 un mode non dissocié des fonctions en renouvelant le mandat de Frédéric Vincent en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société.



Ce mode de direction, qui est celui adopté par la Société depuis son introduction en bourse en 2001, est adapté au mode de fonctionnement et à l'organisation de la Société et a démontré son efficacité. Il permet dans un environnement en constante évolution et concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et rendre plus efficace les processus de décision. De surcroît, l'activité industrielle du Groupe organisée sur un cycle long d'investissements ne justifie pas la mise en place d'un moyen de contrôle supplémentaire consistant en une dissociation des fonctions.

La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil et des Comités, les limites imposées aux pouvoirs du Président-Directeur Général par le Règlement Intérieur du Conseil ainsi que les pouvoirs donnés aux Présidents du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise et du Comité d'Audit et des Comptes (notamment le pouvoir de convoquer des réunions du Conseil), offrent par ailleurs les garanties nécessaires à assurer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

Le pouvoir de décision du Président-Directeur Général est limité notamment pour les opérations ou décisions nécessitant, aux termes du Règlement Intérieur du Conseil, l'approbation préalable du Conseil d'Administration (notamment en matière de fusions-acquisitions et projets de financement d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros). Le Conseil d'Administration n'a pas apporté d'autre restriction aux pouvoirs du Président-Directeur Général que celles imposées par la loi et le Règlement Intérieur du Conseil<sup>(1)</sup>.

Cette organisation s'inscrit en outre dans le contexte d'un renforcement de la Direction Générale en juillet 2013 par le biais de l'arrivée d'un *Chief Operating Officer* qui est en charge de l'ensemble de l'activité opérationnelle du Groupe et qui rend compte au Président-Directeur Général, avec lequel il travaille en étroite collaboration.

#### 4. Droits, information et déontologie des administrateurs

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration décrit les principes adoptés concernant les droits et l'information des administrateurs de Nexans. Depuis mai 2012, les règles déontologiques ont été formalisées dans une Charte de l'Administrateur annexée au Règlement Intérieur.

Il n'existe pas de restriction à la cession, par les mandataires sociaux, de leur participation dans le capital de Nexans sous réserve des règles relatives à la prévention du délit d'initié et, s'agissant du dirigeant mandataire social, de l'obligation de conservation portant sur une partie des actions issues des levées d'options et sur une portion des actions de performance acquises de manière définitive, sauf décision contraire du Conseil au regard de l'objectif de conservation d'un nombre croissant de titres ainsi acquis. L'état récapitulatif des opérations réalisées en 2013 sur les titres Nexans par les mandataires sociaux figure au paragraphe 7.2 du Rapport de Gestion 2013.

#### 5. Assemblées

Les assemblées d'actionnaires de Nexans sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Nexans relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en assemblée générale sont prévues aux articles 20 (Assemblées d'actionnaires) et 21 (Droit de vote) des statuts de Nexans, lesquels sont mis en ligne sur le site Nexans ([www.nexans.com](http://www.nexans.com), rubrique Gouvernement d'entreprise).

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 novembre 2011 a adopté le principe « une action, une voix » en supprimant le droit de vote double attaché aux actions détenues par un même titulaire depuis plus de deux ans. La même assemblée a supprimé la limitation à 8 % des voix pouvant être exprimées par un actionnaire en assemblée, en la remplaçant par une limitation à 20 % applicable uniquement aux décisions d'assemblées générales extraordinaires relatives à des opérations structurantes. Une telle limitation a pour effet d'empêcher tout droit de veto d'un actionnaire significatif pour des décisions stratégiques et est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

#### 6. Rémunérations des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont les quatorze membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2013. Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, est le seul dirigeant mandataire social de Nexans au 31 décembre 2013.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits aux paragraphes 7.3 (Rémunération des administrateurs) et 7.4 (Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général) du Rapport de Gestion 2013. Le Règlement Intérieur du Conseil comporte une annexe relative à la politique gouvernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les détails relatifs à la rémunération du Président-Directeur Général et aux indemnités susceptibles d'être dues lors de la cessation des fonctions décidés par le Conseil sont publiés sur le site internet de la Société conformément aux dispositions légales, aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au Règlement Intérieur de la Société.

Conformément à la recommandation 24.3 du Code AFEP-MEDEF et au Règlement Intérieur du Conseil, la rémunération du dirigeant-mandataire social sera soumise au vote consultatif de l'Assemblée Générale du 15 mai 2014.

(1) Il est précisé qu'il n'existe pas de limitation statutaire aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

## 7. Application du Code AFEP-MEDEF

La Société considère qu'elle applique l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF compte tenu des délais de mise en œuvre des recommandations, à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandation	Pratique actuelle de la Société – Explications
<p><b>Évaluation du Conseil (10.2) :</b> L'évaluation doit mesurer la contribution effective de chaque administrateur</p>	<p>La Société procède à une évaluation annuelle du Conseil, laquelle apprécie indirectement la contribution effective de chaque administrateur dans le bon fonctionnement du Conseil dans son ensemble et dans le travail des Comités. En outre, l'assiduité et l'implication de chaque administrateur dans les délibérations permet de mesurer les contributions individuelles. La Société estime que ces éléments d'évaluation sont appropriés et suffisants au regard du statut juridique du Conseil et en particulier son caractère collégial et n'a pas jugé opportun de formaliser une évaluation individuelle et nominative des administrateurs. En outre, une telle évaluation ne paraît pas de nature à pouvoir refléter la dynamique de fonctionnement du Conseil, qui compte une grande diversité de profils et des représentants de plusieurs actionnaires, dont la valeur ajoutée est complémentaire.</p>
<p><b>Procédure de sélection des nouveaux administrateurs (17.2.1) :</b> Le Comité doit organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels</p>	<p>Le processus de sélection des administrateurs appliqué par la Société intègre une procédure et des études sur les candidats potentiels auxquels le Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'Entreprise est pleinement associé. Ainsi les études sur les candidats potentiels sont réalisées conjointement par le Comité et la Direction générale. La Société s'attachera à renforcer encore le rôle du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise dans la procédure de sélection des nouveaux administrateurs à l'avenir.</p>
<p><b>Régime de retraite supplémentaire (23.2.6) :</b> L'augmentation des droits potentiels ne doit représenter chaque année qu'un pourcentage limité à 5 % de la rémunération du bénéficiaire.</p>	<p>Le régime de retraite supplémentaire mise en place par le Groupe et bénéficiant notamment au dirigeant-mandataire social satisfait aux conditions du Code AFEP-MEDEF, à l'exception du fait que l'augmentation potentiels des droits, progressive, peut excéder 5 % de la rémunération du bénéficiaire par an. Au regard néanmoins de l'ancienneté de Frédéric Vincent (28 ans dont 13 ans au sein de Nexans à fin 2013), on peut considérer que la condition de progressivité des droits est en pratique remplie.</p>

La Société a par ailleurs identifié les deux points d'attention suivants dans les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui entreront en vigueur à l'occasion de nominations ou de renouvellements de mandats à venir, conformément au Guide d'application du Code AFEP-MEDEF :

Recommandation dont l'entrée en vigueur est différée	Pratique actuelle de la Société – Explications
<p><b>Limitation du nombre de mandats exercés par les administrateurs (19) :</b> Un administrateur ne doit pas exercer plus de 4 autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères.</p>	<p>Conformément au Code AFEP-MEDEF, la Société prévoit de porter son attention à cette recommandation à l'occasion des prochaines nominations et renouvellements de mandat, certains administrateurs détenant à fin 2013 un nombre de mandats supérieur à celui recommandé par le Code.</p>
<p><b>Indemnité de non-concurrence (23.2.5) :</b> Le Conseil doit prévoir une stipulation l'autorisant à renoncer à la mise en œuvre de l'accord lors du départ.</p>	<p>L'indemnité de non-concurrence adoptée en 2009 et dont bénéficie actuellement le Président-Directeur Général n'est pas conforme à la nouvelle recommandation dans la mesure où l'obligation de non-concurrence ne comporte pas de stipulation autorisant le Conseil à renoncer à la mise en œuvre de cet accord lors du départ du dirigeant. Le Groupe sera attentif à cette recommandation lors du prochain renouvellement de mandat du Président-Directeur Général.</p>

Conformément à la recommandation 24.3 du Code AFEP-MEDEF, la Société soumettra à ses actionnaires la rémunération individuelle du Président-Directeur Général à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2014.

## 8. Informations complémentaires

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux ni aucun contrat de service (autre que contrat de travail s'agissant de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) liant un membre du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années:

- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, certains administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux de Nexans ont des fonctions de mandataires sociaux et / ou de dirigeants au sein de groupes susceptibles de contracter avec des sociétés du groupe Nexans dans le cadre d'opérations commerciales (par exemple, clients) et / ou financières (par exemple en tant que banques conseils et / ou garants de placement). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Nexans, des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

En vertu du contrat d'acquisition conclu avec Invexans (groupe Quiñenco)<sup>(1)</sup> en février 2008, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Invexans pour aussi longtemps qu'Invexans conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans, c'est-à-dire 1,25 millions d'actions. En outre, suite à l'accord conclu le 27 mars 2011, modifié le 26 novembre 2012, Nexans s'engage à proposer aux actionnaires la désignation de membres proposés par Invexans de manière à ce que Invexans conserve trois sièges d'administrateurs au Conseil pendant toute la durée de l'accord, conclu pour une durée de 10 ans à compter du 26 novembre 2012 (sauf baisse de la participation d'Invexans en dessous de 20 %). L'accord du 27 mars 2011 tel que modifié comporte en outre à la charge d'Invexans un engagement de limitation de sa participation dans Nexans à 28 % du capital (standstill) et un engagement de conservation d'une participation minimum de 20 % (25 % si Invexans franchit à la hausse le seuil de 25 %). Comme rappelé au paragraphe 5 ci-avant, les droits de vote exprimés par tout actionnaire en assemblée, y compris par Invexans, sont limités à 20 % pour les opérations structurantes.

Mis à part ces éléments et indépendamment des conventions réglementées ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social a été sélectionné.

(1) Anciennement Madeco.

## II. Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne mis en place chez Nexans

### 1. Définitions, périmètre, objectifs et limites

La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adapté aux caractéristiques de chaque société, qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société, conformément à la définition proposée par le Cadre de référence publié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en juin 2010 (« Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne »).

Le contrôle interne consiste en la mise en œuvre d'un ensemble de règles, de procédures, de méthodologie et d'organisations qui contribuent à sécuriser l'atteinte des objectifs que le Groupe s'est fixé et l'utilisation efficiente de ses ressources et qui visent à assurer de manière raisonnable la sauvegarde des actifs, la fiabilité des informations financières et non financières et la conformité aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux instructions et orientations fixées par la Direction du Groupe.

Le Groupe Nexans a une approche pragmatique de ses activités de contrôle, lesquelles sont conçues en considération des spécificités propres aux métiers et aux pratiques du Groupe.

Le processus et la méthodologie d'identification et de traitement des risques ainsi que les procédures de contrôle interne définies par la Direction du Groupe sont communiqués et s'appliquent à toutes les entités du Groupe.

Les acteurs de première ligne du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne sont les responsables opérationnels locaux et Groupe, supportés par les directions fonctionnelles.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant être donné de garantie absolue que les risques sont totalement éliminés ou maîtrisés, notamment ceux d'erreur et de fraude.

## 2. Environnement de contrôle

### 2.1 Code d'éthique et de conduite des affaires

Le Code d'éthique et de Conduite des Affaires du Groupe décline les valeurs, principes d'actions et règles de conduite auxquels les collaborateurs doivent se conformer dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il est décliné autour des principes de conformité aux lois et règlements, de loyauté dans les relations avec les partenaires commerciaux, de transparence de l'information, d'engagement envers l'environnement et la sécurité des produits, et de respect de la diversité. Chaque nouvel embauché se voit remettre un exemplaire de ce Code.

### 2.2 Procédures

Le Groupe a mis en place une quinzaine de procédures principales émises par la Direction Générale qui couvrent les principaux domaines de l'éthique, de la gouvernance et du contrôle interne (Code d'éthique, délit d'initié, règles en matière de concurrence, gestion des agents, règles en matière de contrats, règles en matière d'investissements industriels...). Depuis 2010, le Groupe a déployé une procédure visant à définir les limites des pouvoirs d'engagement au sein des entités par un système de délégation de pouvoirs et de signatures.

Conformément aux procédures du Groupe, chaque filiale doit mettre en place l'ensemble des éléments décrits dans le « Livret sur le Contrôle Interne » du Groupe. Ce livret, actualisé pour la dernière fois en 2011, présente des principes et des recommandations pratiques relatives aux grandes composantes de l'environnement de contrôle et à la séparation des tâches et reprend les principaux contrôles internes à mettre en œuvre au sein des processus opérationnels et financiers en considération du Cadre de Référence publié par l'AMF en juin 2010.

En outre, le Groupe a établi un « Manuel des Principes Comptables » sur le fondement des pratiques recommandées par le Cadre de référence de l'AMF. Ce manuel est mis à jour régulièrement par la Direction de la Consolidation pour tenir compte des évolutions normatives.

Plusieurs procédures spécifiques développées par la Direction Financière et s'appliquant à toutes les entités du Groupe viennent compléter ce dispositif et contribuer à la gestion des risques et au contrôle interne comptable et financier, notamment des procédures de reporting, de gestion de la trésorerie, de gestion des métaux, de gestion du risque de crédit et de mise en œuvre des inventaires physiques. Une attention particulière est portée aux couvertures des risques de change et de matières premières, telles que le cuivre et l'aluminium.

Enfin, les autres Directions fonctionnelles du siège mettent en œuvre des procédures couvrant notamment les domaines de la communication, des achats, des systèmes d'information, de la qualité, de la propriété intellectuelle, des assurances, des ressources humaines et des questions juridiques. Certaines de ces procédures sont ensuite déclinées au niveau de chaque pays et de chaque entité.

### 2.3 Acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques

- Responsables opérationnels et fonctionnels

Les responsables opérationnels et fonctionnels des unités et du Groupe, y compris le Management Board<sup>(1)</sup> et le Management Council<sup>(2)</sup>, servent de première ligne de maîtrise des risques dans la mesure où les activités de contrôle et les outils de gestion des risques sont intégrés aux systèmes et aux processus sous leur responsabilité.

(1) Présidé par le Président-Directeur Général, le Management Board rassemble le COO, le Directeur Général Adjoint, le CFO, le Secrétaire Général, le Directeur de la Stratégie et du Développement et le Directeur des Ressources Humaines. Il a pour objectif de définir la stratégie, l'allocation des ressources et l'organisation du Groupe.

(2) Présidé par le Président-Directeur Général, le Management Council associe les membres du Management Board, les principales directions fonctionnelles du siège ainsi que les directeurs des Zones, des activités et des lignes de marchés. Il constitue l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe.

La Direction Générale du Groupe définit les structures, les rattachements ainsi que les pouvoirs et les responsabilités appropriés pour atteindre les objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques. Elle organise des missions d'évaluation – effectuées par l'audit interne, par la Direction des Risques ou par un tiers externe indépendant – pour s'assurer que les composantes du contrôle interne et de la gestion des risques sont mises en place et fonctionnent. Elle veille à ce que les risques majeurs identifiés soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

Grâce à une structure de responsabilité en cascade, les managers ont la responsabilité d'identifier, évaluer, surveiller et atténuer les risques sur le périmètre dont ils ont la charge. Ils sont directement en charge de garantir l'exécution et l'efficacité au quotidien des procédures de contrôle interne et de gestion des risques définies par le Groupe. Ils doivent mettre en place des contrôles de supervision pertinents pour identifier les défaillances de contrôle interne et les processus inadéquats – au regard notamment des objectifs fixés et des procédures établies par la Direction Générale du Groupe, du respect du code d'éthique et de conduite des affaires et de la conformité aux lois et règlements – ainsi que les événements imprévus ou changements qui pourraient avoir un impact significatif sur le système de contrôle interne ou sur leur gestion des risques. Ils sont responsables de mettre en œuvre les mesures correctrices appropriées en cas de défaillances de ces dispositifs.

- **Direction de la Gestion des Risques**

La Direction de la Gestion des Risques du Groupe définit, déploie et anime le dispositif de Gestion des Risques, et fournit notamment un cadre méthodologique homogène. Elle s'assure de la cohérence du dispositif de gestion des risques avec les autres démarches managériales. Ce dispositif est décrit dans la « Charte du Management des Risques et du Contrôle Interne du Groupe Nexans ». Pour assurer une cohésion satisfaisante, la Direction de la Gestion des Risques est en charge des programmes d'assurances afin d'optimiser les couvertures au regard des risques analysés.

La Direction présente périodiquement les activités de la gestion des risques aux acteurs de la chaîne managériale : les Directions opérationnelles et fonctionnelles, le Management Council, le Management Board qui, in fine, assure le pilotage et la pertinence du dispositif. Le dispositif fait l'objet d'une surveillance par le Comité d'Audit et des Comptes.

Cette Direction rend compte au Secrétaire Général et interagit de manière continue et cohérente avec la Direction du Contrôle Interne et la Direction de l'Audit Interne.

- **Direction du Contrôle Interne Groupe**

Nexans a créé en 2013 une Direction du Contrôle Interne Groupe afin de doter le dispositif de contrôle interne d'un organe de coordination et d'animation dédié.

Cette Direction rend compte au Directeur Financier et interagit de manière continue et cohérente avec les Directions de la Gestion des Risques et de l'Audit Interne ainsi qu'avec les Directions fonctionnelles du Groupe en ce qui concerne les points de contrôle interne afférents aux processus qu'elles supervisent.

La Direction du Contrôle Interne définit, déploie et anime le dispositif de contrôle interne. Les principes directeurs de ce dispositif sont décrits dans la « Charte du Management des Risques et du Contrôle Interne du Groupe Nexans ».

La Direction du Contrôle Interne du Groupe pilote l'élaboration et la mise à jour régulière des politiques Groupe et des outils qui contribuent à l'efficacité du contrôle interne. Elle apporte son concours aux directions opérationnelles et fonctionnelles qui sont les responsables de première ligne des activités de contrôle. Elle participe de manière ad hoc à la revue des dispositifs de contrôle interne existants et à la résolution des défaillances de contrôle interne. Elle contribue au partage des bonnes pratiques identifiées dans le domaine du contrôle interne, à la formation continue des acteurs du contrôle interne, à l'amélioration permanente des dispositifs et à la diffusion d'une culture de contrôle interne forte chez Nexans.

La mission de coordination et d'animation du contrôle interne de la Direction du Contrôle Interne Groupe est relayée aux différents niveaux de l'organisation par l'intermédiaire des responsables financiers des zones et des pays.

- **Direction de l'Audit Interne**

Dans un souci de bonne gouvernance, la Direction de l'Audit Interne est directement rattachée au Président-Directeur Général. Elle rend compte fonctionnellement à la Direction Financière.

La Direction de l'Audit Interne, dont les missions sont décrites dans la « Charte de l'Audit Interne », aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la bonne mise en œuvre et l'efficacité d'un ensemble de procédures et de processus de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernement d'entreprise. Elle identifie les faiblesses de ces dispositifs, émet des propositions pour renforcer leur efficacité et assure – jusqu'à leur résolution – un suivi des points d'audit relevés. Les missions permanentes de la Direction de l'Audit Interne incluent la réalisation d'audits financiers et d'audits opérationnels, la mise en œuvre d'auto-évaluations sous forme de questionnaires soumis aux filiales aux fins d'acquiescer une vue d'ensemble de l'état de maturité d'un processus au sein du Groupe, la proposition d'actions correctrices, l'identification et la promotion des « meilleures pratiques ».

À partir notamment de la cartographie des risques du Groupe, un plan d'audit pluriannuel est élaboré visant à auditer l'ensemble des entités du Groupe sur une période de 4 à 5 ans. Ce plan d'audit est actualisé chaque année; il est revu par le Management et par le Comité d'Audit et des Comptes. Les audits permettent en particulier de s'assurer que les moyens mis en place sont adéquats par rapport aux procédures et processus définis par le Groupe.

À l'issue de chaque mission, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi formel et systématique. Parallèlement, une synthèse portant sur les travaux réalisés par la Direction de l'Audit Interne est présentée deux fois par an au Comité d'Audit et des Comptes, et une fois par an au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2013, des audits de conformité aux procédures du Groupe ont été menés dans un certain nombre de filiales françaises et étrangères. Des missions spécifiques ont également été conduites, notamment dans le domaine du suivi de la mise en œuvre du programme de conformité au droit de la concurrence et du suivi des investissements en liaison avec la Direction Industrielle.

- **Correspondant Éthique**

Une procédure de gestion des signalements relatifs au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires a été mise en place en 2011. Dans ce cadre, un Correspondant Éthique a été nommé, chargé de gérer le traitement des signalements, de s'assurer que les opérations de vérifications nécessaires sont mises en œuvre et que les décisions appropriées et les actions correctrices sont prises le cas échéant.

- **Directions fonctionnelles**

Les Directions fonctionnelles (RH, juridique, finances...) fournissent au niveau groupe, ainsi qu'au niveau régional et local, le cadre du contrôle interne relatif à leur domaine d'expertise et l'assistance à sa mise en œuvre dès lors que celui-ci se trouve intégré à des opérations effectuées par les équipes opérationnelles. En particulier, les fonctions support conçoivent les politiques et procédures de contrôle interne sur les sujets relevant de leur expertise, participent à l'analyse des risques opérationnels et assurent la veille normative et réglementaire, tenant l'organisation informée des changements dans les lois et règlements.

En outre, les directions fonctionnelles Groupe et leurs relais aux différents niveaux de l'organisation sont chargées de surveiller, pour leur domaine d'expertise, que la première ligne de maîtrise des risques et de contrôle interne est correctement conçue, en place et fonctionne comme prévu.

Les directions fonctionnelles au niveau du Groupe introduisent ainsi le degré de transversalité nécessaire au bon fonctionnement du Groupe, contribuant en cela au contrôle interne.

- **La Direction Financière** regroupe la Direction du Contrôle Interne présentée ci-avant ainsi que six Directions fonctionnelles : la Direction du Contrôle Financier, la Direction de la Consolidation, la Direction de la Trésorerie et du Financement, la Direction de la Gestion des métaux non ferreux, la Direction Fiscale, la Direction des Opérations Financières. Ces six Directions fonctionnelles jouent un rôle clé dans les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, notamment à travers des règles et procédures qu'elles établissent, de la veille qu'elles exercent sur les obligations comptables et financières, des analyses et contrôles qu'elles effectuent sur les comptes et sur les autres éléments du reporting financier des unités.

Dans chaque pays, les Directions Financières rendent compte à la fois au Responsable pays et de manière fonctionnelle à la Direction Financière Groupe, visant ainsi à assurer une bonne coordination et une cohérence du traitement des informations financières.

- **La Direction Juridique** est rattachée au Secrétaire Général, comme la Direction du Management des Risques. La Direction Juridique définit la politique juridique du Groupe, et elle accompagne d'un point de vue juridique les activités du Groupe.

- **La Direction de la Stratégie & du Développement** a pour mission de piloter la définition et la mise en œuvre des priorités stratégiques du Groupe. Son rôle inclut en particulier la conduite et l'animation du processus du plan stratégique et le suivi de sa mise en œuvre ainsi que l'identification des opportunités de croissance.

- **La Direction des Achats** assure le choix des fournisseurs des matières, des équipements et des services nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Groupe. Les responsabilités de la Direction Achats du Groupe comprennent la recherche de fournisseurs, la négociation, la contractualisation, le suivi et l'évaluation des fournisseurs. La Direction Achats Groupe exerce un contrôle sur le fonctionnement de l'ensemble des achats du groupe ; elle définit et contrôle l'application des procédures et méthodologies achats au sein du Groupe.

- **La Direction Industrielle** assiste les zones en matière industrielle et supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'action des Directions Industrielles de zones et de pays, responsables de la performance industrielle des sites. La Direction industrielle est fortement impliquée dans la gestion du parc machines, la gestion et le suivi des investissements et des projets industriels ainsi que l'évaluation d'éventuels nouveaux processus et outils et procédés de fabrication. Elle participe à la politique de prévention des risques industriels d'un côté par le biais de sa cellule « Health, Safety et Environnement », et de l'autre, en collaboration avec le Directeur des assurances et le service d'ingénierie et conseil en prévention des risques de l'assureur « dommages et perte d'exploitation ».

- **La Direction des Ressources Humaines** a en charge la définition et l'animation des politiques de Ressources Humaines du Groupe et gère les relations avec les représentants des salariés au niveau européen. Elle est également en charge de l'animation du réseau international des Directeurs de Ressources Humaines.

- **La Direction des Systèmes d'information** définit la politique du Groupe dans ce domaine et s'assure de sa mise en œuvre. Elle participe à la protection de l'information du Groupe et pilote les systèmes d'information au travers de procédures et mécanismes de contrôle garantissant, en continu, le bon fonctionnement des processus métiers du Groupe.

- **La Direction de la Communication** gère l'ensemble de la communication du Groupe, commerciale, institutionnelle, interne, presse, et nouveaux médias en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées.

- **La Direction Technique** pilote l'ensemble des actions de recherche et de développement au sein du Groupe, en particulier au travers des centres de compétence et du Centre de recherche.

### 3. Gestion des risques

Nexans a mis en place un dispositif de Gestion des Risques visant à prévenir et à gérer les risques inhérents à son activité, et qui pourraient affecter les personnes, l'environnement, ses actifs, sa réputation, ou l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Ce dispositif permet au Groupe de décider des risques auxquels il s'expose et de mieux les maîtriser, pour le bon déploiement de sa stratégie.

Mis en œuvre par les opérationnels, animé par la Direction de la Gestion des Risques, et suivi par le Conseil d'Administration et son Comité d'Audit et des Comptes, le Management Board et le Management Council, le dispositif de Gestion des Risques est un élément clé de la gouvernance du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier, évaluer, hiérarchiser et traiter de façon systématique les risques majeurs auxquels le Groupe est exposé, et à suivre cette exposition dans le temps. Il doit permettre la compréhension et l'intégration des aléas par les opérationnels dans leur gestion quotidienne, et de s'assurer de la mise en place de plans de couverture pertinents, de contrôles ou de mesures de suivi, en ligne avec les niveaux d'appétence aux risques définis par le Groupe.

La gestion des risques au sein de Nexans inclut également des Comités (décrits ci-après) et des procédures dédiées (voir paragraphe 2.2 ci-avant).

### **3.1 Processus et cartographies des risques**

Le processus de Management des Risques est une démarche continue d'amélioration qui commence avec la définition de la stratégie et se poursuit avec l'exécution de celle-ci. Il traite de tous les risques qui entourent les activités du Groupe, passées, présentes ou futures.

Il doit permettre à chaque entité de mieux maîtriser ses objectifs et de sécuriser sa contribution à la création de valeur du Groupe. Il contribue, à chaque niveau, à fiabiliser la prise de décision de chaque responsable et à lui donner la vision nécessaire sur ses risques.

Le processus d'identification permanent des risques est renforcé par des dispositifs de cartographies ciblées des risques majeurs, tant au niveau des unités qu'au niveau du Groupe.

Les unités, et / ou les pays, et / ou les activités, et les Directions fonctionnelles réalisent avec l'aide de la Direction du Management des Risques une cartographie des risques propres à chacune de leurs activités. Les risques majeurs identifiés font l'objet d'une fiche de risque et leur traitement doit faire l'objet d'un suivi dans l'année qui suit. La rotation des analyses devrait permettre de couvrir les unités du Groupe sur une période de 5 ans.

Une cartographie des risques du Groupe est réalisée au moins tous les deux ans avec pour objectifs l'identification des risques et zones de risques tels que perçus par les principaux dirigeants du Groupe, leur mise en perspective au regard du contrôle interne en place, ainsi que leur évaluation en termes d'impact potentiel sur la situation financière du Groupe Nexans. Elle sert de base à la préparation du plan d'audit interne annuel du Groupe et aux ateliers d'experts animés par le Directeur du Management des Risques. Une nouvelle cartographie des risques Groupe a été réalisée fin 2013.

### **3.2 Les ateliers de suivi et traitement des risques majeurs**

Le Groupe a constitué des ateliers d'expertises regroupant des intervenants opérationnels et des membres des directions fonctionnelles pour mener des réflexions sur certains des principaux risques du Groupe identifiés au travers de la cartographie des risques, et pour lesquels une amélioration de procédure ou du processus pourrait être envisageable.

L'objectif de ces ateliers, animés par la Direction du Management des Risques, est de proposer des solutions pour remédier ou limiter l'impact des principaux risques ainsi identifiés. Le rapport de synthèse relatif à l'activité de ces ateliers ainsi que leurs recommandations est suivi au cours de l'année par le Management Council et les conclusions sont présentées au Comité d'Audit et des Comptes.

En 2013, des ateliers d'expertise ont notamment proposé des améliorations dans les processus de décisions d'investissement, l'intégration des sociétés nouvellement acquises et la gestion des risques métaux.

### **3.3 Les Comités contribuant à la gestion des risques**

Le Groupe a mis en place plusieurs Comités contribuant à l'identification et / ou au suivi des principaux risques.

- **Le Comité de l'Information sur les risques** (« Disclosure Committee ») est composé du Secrétaire Général & Directeur Juridique, du Directeur Financier Groupe, du Directeur du Contrôle Financier du Directeur de la consolidation, du Responsable droit des sociétés et droit boursier, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur du Management des Risques, du Directeur du Contrôle Interne, du Directeur Fiscal et des Contrôleurs de zones et d'activité. La mission de ce Comité est de contribuer à identifier les principaux risques encourus par les activités du Groupe à partir des réponses des filiales apportées dans le cadre d'une procédure groupe de reporting, y compris les risques en matière contractuelle et de litiges, d'apprécier leur matérialité et de s'assurer d'une communication extérieure appropriée des risques.
- **Le Comité Groupe de revue des offres contractuelles** (« Tender Review Committee ») examine les termes contractuels (commerciaux, juridiques, financiers et techniques) de toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général (lorsque l'offre dépasse 50 millions d'euros) et est composé du COO, du Directeur Général Adjoint, du Directeur de la zone concernée, du Secrétaire Général / Directeur Juridique, du Directeur Financier et du Directeur du Management des Risques.
- **Le Comité des Fusions et Acquisitions** (« Mergers & Acquisitions Committee ») examine et approuve (sous réserve de l'approbation du Conseil pour les projets d'une valeur unitaire d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros) tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité) et / ou d'alliances stratégiques / partenariats. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et est composé du COO, du Directeur Général Adjoint, du Secrétaire Général / Directeur Juridique, du Directeur Financier, du Directeur Fiscal, du Directeur des Opérations Financières, du Directeur de la Stratégie, et des Directeurs des zones concernées par le projet.
- **Le Comité CSR** – Corporate Social Responsibility (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) suit les différentes initiatives et détermine les politiques en termes de développement durable. Il est présidé par le PDG, et assisté par deux Comités experts, le Comité Gouvernance et Social et le Comité Environnement et Produits<sup>(1)</sup>.

(1) Voir partie 9 du Rapport de Gestion 2013 pour une description de l'organisation de la fonction Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Il existe d'autres Comités contribuant à la gestion de risques spécifiques, en particulier un Comité des Carrières, dédié au suivi des carrières des principaux cadres du Groupe, et un Comité Directeur IS / IT (Infrastructures et Systèmes d'Information), lequel propose une politique informatique et pilote son déploiement.

### 3.4 Procédures spécifiques contribuant à la gestion de certains risques

#### **Règles spécifiques à la gestion des risques liés aux métaux non-ferreux**

Compte tenu de l'importance des métaux non-ferreux (cuivre, aluminium) dans les différents métiers de Nexans et des risques liés aux fluctuations des cours, Nexans a mis en place des procédures particulières pour la gestion des métaux non-ferreux animée par une équipe rattachée à la Direction Financière du Groupe (voir **Note 25(d)** et **25(f)** de l'annexe aux comptes consolidés 2013).

La Direction de la Gestion des métaux non ferreux définit les politiques, apporte son soutien et ses conseils techniques aux entités pour la couverture des besoins en métaux. Par ailleurs, elle centralise et gère le recours aux instruments financiers sur les marchés organisés pour le compte de la majorité des unités opérationnelles.

#### **Gestion centralisée de la trésorerie**

La Direction de la Trésorerie et du Financement (Nexans Services) définit les politiques de trésorerie et de financements des filiales et apporte en particulier son soutien et ses conseils aux entités pour la gestion de leurs risques de change. Elle participe au montage et à la gestion des programmes de financement du Groupe (voir **Note 25** de l'annexe aux comptes consolidés 2013). Pour les filiales qui permettent ce type d'organisation, elle mutualise les ressources et besoins de financement, et effectue les couvertures de change et les paiements en devises pour leur compte.

#### **Gestion de crise**

Une procédure de Gestion de Crise, avec une cellule *ad hoc*, a été mise en place et ses membres ont été formés par des simulations biannuelles. Cette procédure a donné lieu à des exercices de simulation de crise en 2007, 2010 et en 2012. Par ailleurs, une procédure complémentaire de Communication de Crise, accessible à tous, a été publiée en 2012.

## **4. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière**

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.

### 4.1 Processus d'établissement des informations financières et comptables

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations relevant des états financiers de synthèse sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen n° 1606/2002. L'ensemble du reporting comptable et financier du groupe est organisé autour du système Hypérion.

La décomposition par ligne de marché est une ventilation de l'information issue du système de reporting interne. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation et du bilan fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

À partir du Plan Stratégique à 3 ans du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel par ligne de marché. Ce budget est discuté par le management local et le management des zones et présenté au Management du Groupe pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté chaque année au Conseil d'administration. Il fait ensuite l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting décomposé par ligne de marché dont les résultats sont analysés par le management dans le cadre de « business reviews » trimestriels en le comparant au budget, à la prévision de fin d'année et à la réalisation de l'année précédente. Les résultats consolidés par zone et par ligne de marché sont analysés avec le Management du Groupe dans le cadre de réunions de zone.

Un arrêté des comptes consolidés complet est réalisé chaque trimestre avec pour chaque arrêté semestriel une procédure spécifique de revue et d'analyse des comptes à laquelle participent la Direction Financière Groupe, les Directions Financières des pays des principales filiales opérationnelles du Groupe et les contrôleurs financiers des zones concernées. Ces réunions sont également l'occasion de passer en revue les différents points d'attention à considérer pour la clôture à venir.

Un contrôle des éventuels engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie, de la Direction de la Gestion des métaux non ferreux et du Secrétariat Général. Ces informations sont reproduites dans une note spécifique de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Enfin un processus semestriel de lettres de représentation internes, signées par les directeurs généraux et directeurs financiers de toutes les filiales consolidées a été mis en place au sein du Groupe par lequel ces derniers s'engagent par écrit sur la qualité et l'exhaustivité des informations financières transmises aux fonctions centrales et sur l'existence d'un dispositif de contrôle interne adéquat et effectivement mis en œuvre sur le périmètre dont ils ont la charge.



## 4.2 Principales procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

La Direction Financière du Groupe maintient à jour le « Manuel Comptable Groupe » et le « Livret sur le Contrôle Interne » présentés ci-avant.

Elle a également élaboré des procédures couvrant les principaux domaines relevant de sa compétence, notamment des procédures de reporting, de gestion de la trésorerie, de gestion des métaux, de gestion du risque de crédit et de mise en œuvre des inventaires physiques.

La Direction Financière du Groupe veille en outre à s'assurer en continu que des procédures explicites existent pour traiter des sujets sensibles ou facteurs de risques financiers identifiés et propres à l'activité du Groupe Nexans, tels que décrits dans le Rapport de Gestion, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il par exemple en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux : ceux-ci font l'objet de reportings spécifiques des entités opérationnelles, contrôlés et analysés par la Direction de la Trésorerie et du Financement d'une part et par la Direction de la Gestion des Métaux non Ferreux d'autre part.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit Interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

## 5. Activités de surveillance

Au regard des attributions qui lui ont été conférées par la loi et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et des Comptes assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Chaque année, le plan d'audit interne lui est soumis pour accord et les principales conclusions lui sont présentées chaque semestre. Le Conseil d'Administration participe à la surveillance du contrôle interne au travers des travaux et comptes-rendus du Comité d'Audit et des Comptes.

La Direction de l'Audit Interne participe également à la surveillance du dispositif de contrôle interne au travers des missions et rapports qu'elle réalise et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

En outre, la Direction du Groupe exerce son activité de surveillance du dispositif au travers, notamment, de revues avec le Directeur du Management des Risques, de revues périodiques (Business Reviews) des activités du Groupe, et du suivi des indicateurs de performance.

Le 10 février 2014,



Frédéric Vincent,  
Président-Directeur Général

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ NEXANS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Nexans et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

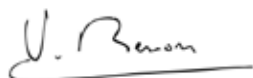
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes,

Paris – La Défense, le 10 février 2014  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson  
Associée

Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2014  
PricewaterhouseCoopers Audit



Éric Bulle  
Associé



# Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	108
État du résultat global consolidé	109
État de la situation financière consolidée	110
Variation des capitaux propres consolidés	112
Tableau des flux de trésorerie consolidés	114
Notes annexes	115
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	197

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	(1.e.a) et (3)	6 711	7 178
Effet du cours des métaux <sup>(1)</sup>		(2 022)	(2 306)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT<sup>(1)</sup></b>	(1.e.a) et (3)	4 689	4 872
Coût des ventes		(5 950)	(6 353)
Coût des ventes à prix métal constant <sup>(1)</sup>		(3 928)	(4 046)
<b>MARGE BRUTE</b>		761	825
Charges administratives et commerciales <sup>(2)</sup>		(514)	(548)
Frais de R&D		(76)	(75)
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE<sup>(1)</sup></b>	(1.e.b) et (3)	171	202
Effet Stock Outil <sup>(3)</sup>	(1.e.c)	(41)	(11)
Dépréciations d'actifs nets	(1.f.c) et (7)	(130)	(20)
Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(2)	(1)
Plus et moins-value de cession d'actifs	(6)	1	(1)
Frais connexes sur acquisitions		(0)	(6)
Coûts de restructuration	(22.b)	(180)	(21)
Provision liée à l'enquête de concurrence de la Commission européenne	(30.a)	-	-
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées <sup>(4)</sup>	(14)	(1)	0
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		(182)	142
Coût de l'endettement financier (brut)		(95)	(96)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		5	6
Autres charges financières	(5)	(19)	(22)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		(291)	30
Impôts sur les bénéfices	(9)	(39)	(5)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		(330)	25
Résultat net des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		(330)	25
- dont part du Groupe		(333)	27
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		3	(2)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)</b>	(10)		
- résultat de base par action		(10,66)	0,91
- résultat dilué par action		(10,66)	0,90

(1) Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(2) En 2013 cet agrégat inclut un effet non récurrent de 30 millions d'euros dû à la clôture de certains plans de retraite à prestations définies en Norvège et aux États-Unis.

(3) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré (voir Note 1.e.c).

(4) La quote-part dans les résultats nets des entreprises associées dont l'activité opérationnelle se situe dans le prolongement de celle du Groupe a été reclassée en Résultat Opérationnel.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL **CONSOLIDÉ**

(en millions d'euros)	<b>2013</b>	2012
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>(330)</b>	<b>25</b>
<b>Éléments recyclables</b>	<b>(205)</b>	<b>25</b>
- Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
- Différences de conversion	(144)	(13)
- Couverture des flux de trésorerie	(61)	38
<b>Impôts sur éléments recyclables<sup>(1)</sup></b>	<b>17</b>	<b>(12)</b>
<b>Éléments non recyclables</b>	<b>12</b>	<b>(75)</b>
- Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	12	(75)
- Quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global	-	-
<b>Impôts sur éléments non recyclables<sup>(1)</sup></b>	<b>(4)</b>	<b>17</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(180)</b>	<b>(45)</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>(510)</b>	<b>(20)</b>
- dont part du Groupe	(513)	(18)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle	3	(2)

(1) Les Notes 9.c et 9.d présentent la décomposition des effets d'impôts sur le résultat global.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE **CONSOLIDÉE****ACTIF**

(au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Goodwill	(11)	414	509
Autres immobilisations incorporelles	(12)	223	238
Immobilisations corporelles	(13)	1 135	1 256
Participations dans les entreprises associées	(14)	14	13
Autres actifs financiers non courants	(15)	51	50
Impôts différés actifs	(9.d)	120	141
Autres actifs non courants		7	3
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 964</b>	<b>2 210</b>
Stocks et en-cours	(17)	1 031	1 125
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	(16)	218	335
Clients et comptes rattachés	(18)	1 012	1 080
Autres actifs financiers courants	(19)	88	113
Créances d'impôts courants sur les sociétés		28	31
Autres actifs non financiers courants		103	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(23)	987	847
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	30	1
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>3 497</b>	<b>3 644</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>5 461</b>	<b>5 854</b>



## PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Capital		42	30
Primes		1 569	1 301
Résultat et réserves consolidés		(61)	275
Autres composantes des capitaux propres		(1)	187
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>1 549</b>	<b>1 793</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		51	50
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	(20)	<b>1 600</b>	<b>1 843</b>
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(21)	382	444
Autres avantages à long terme consentis aux salariés	(21)	16	19
Provisions (non courant)	(22)	32	232
Emprunts obligataires convertibles	(23)	445	433
Autres dettes financières (non courant)	(23)	604	595
Impôts différés passifs	(9.d)	82	114
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 561</b>	<b>1 837</b>
Provisions (courant) <sup>(1)</sup>	(22)	394	77
Autres dettes financières (courant)	(23)	275	425
Dettes sur contrats de construction	(16)	126	210
Fournisseurs et comptes rattachés		1 108	1 136
Autres passifs financiers courants	(24)	93	65
Dettes sociales		205	202
Dettes d'impôts courants sur les sociétés		25	28
Autres passifs non financiers courants		44	31
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(8)	30	0
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>2 300</b>	<b>2 174</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 461</b>	<b>5 854</b>

(1) Dont provision de 200 millions d'euros comptabilisée sur le premier semestre 2011, relative à la procédure en cours par la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>28 723 080</b>	<b>29</b>	<b>1 286</b>	<b>-</b>
Résultat net	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Augmentations de capital	-	-	-	-
Composante Capitaux propres OCEANE	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel <sup>(1)</sup> :				
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-
- sommes reçues de l'émission d'actions	670 962	1	15	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>31 décembre 2012</b>	<b>29 394 042</b>	<b>30</b>	<b>1 301</b>	<b>-</b>
Résultat net	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Augmentations de capital	12 612 942	13	267	-
Composante Capitaux propres OCEANE	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel :				
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-
- sommes reçues de l'émission d'actions	36 161	0	1	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>31 décembre 2013</b>	<b>42 043 145</b>	<b>42</b>	<b>1 569</b>	<b>-</b>

(1) Y compris impact du plan Act 2012 (voir Note 20).

Résultat et réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
308	(19)	193	1 797	35	1 832
27	-	-	27	(2)	25
(58)	26	(13)	(45)	0	(45)
(31)	26	(13)	(18)	(2)	(20)
(32)	-	-	(32)	(1)	(33)
-	-	-	-	-	-
25	-	-	25	-	25
3	-	-	3	-	3
-	-	-	16	-	16
-	-	-	-	-	-
2	-	-	2	18	20
275	7	180	1 793	50	1 843
(333)	-	-	(333)	3	(330)
8	(44)	(144)	(180)	(0)	(180)
(325)	(44)	(144)	(513)	3	(510)
(15)	-	-	(15)	(1)	(16)
-	-	-	280	-	280
-	-	-	-	-	-
3	-	-	3	-	3
-	-	-	1	-	1
-	-	-	-	-	-
1	-	-	1	(1)	(1)
(61)	(37)	36	1 549	51	1 600

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2013	2012
Résultat net consolidé, part du Groupe		(333)	27
Intérêts ne donnant pas le contrôle		3	(2)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill) <sup>(1)</sup>		278	167
Coût de l'endettement financier (brut)		95	96
Effet Stock Outil <sup>(2)</sup>		41	11
Autres retraitements <sup>(3)</sup>		133	(3)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS<sup>(4)</sup></b>		<b>217</b>	<b>296</b>
Diminution (augmentation) des créances		64	110
Diminution (augmentation) des stocks		(18)	(19)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		33	(100)
Impôts versés		(36)	(73)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(3)	(17)
<b>VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS</b>		<b>40</b>	<b>(99)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		<b>257</b>	<b>197</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5	5
Décaissements sur investissements corporels et incorporels <sup>(5)</sup>		(194)	(166)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		(10)	46
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(2) et (11)	(8)	(289)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	(2) et (11)	2	1
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(205)</b>	<b>(403)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT</b>		<b>52</b>	<b>(206)</b>
Émissions d'emprunts à long terme	(23)	3	526
Remboursements d'emprunts à long terme	(23)	(0)	(1)
Émissions / (remboursements) d'emprunts à court terme	(23)	(114)	(259)
- dont remboursement de l'OCEANE 2013		(85)	(241)
Augmentations / (réductions) de capital en espèces <sup>(6)</sup>		281	16
Intérêts financiers versés		(64)	(73)
Dividendes payés		(15)	(33)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>91</b>	<b>176</b>
Effet net des variations des taux de conversion		7	7
<b>AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>150</b>	<b>(23)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>818</b>	<b>840</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>968</b>	<b>817</b>
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		987	847
dont Concours bancaires courants – Passif		(19)	(30)

(1) Inclut la part des coûts de restructuration représentant des dépréciations d'actifs immobilisés.

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir Note 1.f.d.).

(3) Pour 2013, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôts (+ 39 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pensions, restructurations et pertes de valeur sur actifs détenus en vue de la vente) pour + 92 millions d'euros. Pour 2012, ce poste comprenait notamment la neutralisation de la charge d'impôts (+ 5 millions d'euros) et la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour pensions et restructurations) pour - 7 millions d'euros.

(4) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Capacité d'autofinancement opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de 43 millions d'euros en 2013 et de 27 millions d'euros en 2012), et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

(5) Le projet de construction de l'usine d'extra – haute tension de Charleston en Caroline du Sud a généré 40 millions d'euros de décaissement en 2013 versus 16 millions d'euros en 2012.

(6) Sur le second semestre 2013, Nexans a lancé une augmentation de capital pour un montant net de 279 millions d'euros (se référer aux Notes 2 et 20).

## Note 1 : Principes comptables

### a. Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 février 2014 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 15 mai 2014.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

#### • Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2013.

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence matérielle sur les états financiers présentés.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes applicables en 2013 :

- **Amendements à IFRS 1** « Première adoption des IFRS – prêts gouvernementaux » ;
- **Amendements à IFRS 1** « Hyperinflation grave et suppression de dates d'application fermes » ;
- **Amendement IAS 12** « Impôts sur le résultat – recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- **Amendements à IFRS 7** « Information à fournir – compensation des actifs et passifs financiers » ;
- **IFRS 13** « Évaluation à la juste valeur ». Au 31 décembre 2013, le Groupe a procédé à l'évaluation des risques de contreparties dans la juste valeur de ses dérivés. Les estimations étant non significatives, aucun impact comptable n'a été retenu.

Le Groupe avait appliqué par anticipation, au 31 décembre 2012, les normes **IAS 19 Révisée** « Avantages au personnel » et **Amendement IAS 1** « Présentation des autres éléments du résultat global ».

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants publiés par l'IASB, mais dont l'application n'est pas obligatoire, en 2013 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne :

- **IFRS 10** « États Financiers consolidés » ;
- **IFRS 11** « Partenariats » ;
- **IFRS 12** « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » ;
- **Amendement consécutif à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 28** « Participation dans des entreprises associées et les co-entreprises » et **Amendements de transition à IFRS 10, 11, 12** ;
- **Amendements à IAS 32** « Instruments Financiers – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- **IFRIC 21** Prélèvements opérés par les autorités publiques auprès des entités actives sur un marché particulier, non encore approuvée par l'Union européenne ;
- **IAS 36** Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Le Groupe n'anticipe pas à ce stade de l'analyse d'impact significatif sur les comptes consolidés en lien avec l'application de ces nouvelles normes.

#### • Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.f.a**, **Note 1.f.b**, **Note 1.f.c**).
- Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.e.e**).
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.e.a** et **Note 16**).
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.f.i** et **Note 21**).
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.f.j**, **Note 22** et **Note 30**).
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.f.k** et **Note 26**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

## b. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société Nexans, des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société-mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IAS 27, 28 et 31. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 32**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra-groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.f.c**).

## c. Méthodes de conversion

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'Euro. En conséquence :

- Les états de la situation financière des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.
- Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion ». La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part spot du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion ».

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.f.k**.

## d. Regroupements d'entreprises

Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts minoritaires soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des Intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel). Ce choix dans le mode d'évaluation n'est cependant possible que pour les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui confèrent un accès immédiat à une quote-part d'actif net de l'entité acquise.

Le goodwill déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise évalués selon les modalités décrites ci-dessus ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ». Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant en instrument de capitaux propres ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient.
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IAS 39, doit être comptabilisée par résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus sauf si ces derniers correspondent à des coûts d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières auxquels cas ils sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IAS 32 et IAS 39.

## e. Éléments de comptes de résultat

### a. Chiffre d'affaires

#### Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

### Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients (voir **Note 25.d**).

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2013 et 2012).

### Contrats de construction

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.
- Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau, etc).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes.

Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts ». Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées (y compris les éventuelles pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » (à l'actif) et si le solde est négatif en « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (au passif) (voir **Note 16**).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

**b. Marge opérationnelle**

La Marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.f.a**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.f.h**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.f.i**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La Marge opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil (voir **Note 1.e.c**), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux, coûts de restructurations, plus et moins-value de cessions d'actifs, frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine, dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et résultat net des activités abandonnées.

**c. Effet Stock Outil**

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (voir **Note 25.d**) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé Stock Outil).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la Marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la Marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.f.d**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 25.d**.

Enfin, le cas échéant, la ligne « Effet Stock Outil » inclut également les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil.

**d. Résultat financier**

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie ;
- Les charges d'intérêts des dettes financières ;
- Les profits et pertes de change résultant d'opérations en devises non qualifiées de couverture de flux de trésorerie ;
- Les provisions ou reprises de provision pour dépréciation d'investissement financier ;
- Les charges nettes d'intérêts sur engagements sociaux.

La plupart de ces éléments sont détaillés dans les **Notes 5** et **23**.

**e. Impôts**

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill, dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant et des écarts actuariels sur engagement de pension).

Au-delà des passifs d'impôts différés sur un horizon comparable, les actifs nets d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.f.c**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt, dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du management quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.



## f. Postes du bilan

### a. Immobilisations incorporelles

Le goodwill est traité en **Note 1.d** et **Note 1.f.c**.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvèlent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle.
- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).
- Aux frais de développement qui remplissent les critères d'activation d'IAS 38. Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié. Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation d'IAS 38 sont amortis immédiatement en charges. Par ailleurs les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Montants dus par les clients sur contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur contrats de construction ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

### b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

#### Constructions et matériels industriels :

- bâtiments industriels : 20 ans
- ouvrages d'infrastructure : 10-20 ans
- installations techniques et matériels industriels :
  - composants de mécanique lourde : 30 ans
  - composants de mécanique moyenne : 20 ans
  - composants de mécanique légère : 10 ans
  - composants électriques et électroniques : 10 ans
- petit outillage : 3 ans

#### Bâtiments administratifs et commerciaux : 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont si nécessaire révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. À l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

### c. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des goodwill, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non ferreux...).

Lorsque l'analyse du contexte met en évidence un risque de perte de valeur pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée ou un actif non encore prêt à être mis en service un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT Actifs retenues : lignes de produits ou agrégation de lignes de produits pour parvenir à un groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La maille des UGT Actifs peut tenir compte de l'intégration entre lignes de produits au sein d'une unité juridique, voire d'un pays ou d'un sous segment de métiers (Haute tension par exemple). Le maillage des UGT Goodwill est défini à partir des entités légales en intégrant certains regroupements plus transverses, par zone géographique ou sous-segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants.
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.

- Business plans à cinq ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique pour les trois premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices.
- Effet de l'évolution du cours des métaux non ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à cinq ans à date de réalisation des tests de dépréciation et en faisant l'hypothèse du maintien de la politique actuelle de couverture.
- Extrapolation des flux d'exploitation au delà de cinq ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Dépréciations d'actifs nets » sauf lorsqu'elles sont directement liées à une restructuration (voir **Note 1.f.g**).

### d. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).
- Produits finis et produits en cours : coûts de la matière et de la main-d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est donc généralement stable en volume et se renouvelle constamment. Le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité ou de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe. L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie du stock est présenté sur une ligne spécifique (voir **Note 1.f.d**) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêté des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.f.d**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la Marge opérationnelle.

## e. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ».

## f. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans l'état de la situation financière consolidée en tant que passifs financiers courants.

## g. Actifs détenus en vue de la vente

### Présentation dans l'état de la situation financière consolidée

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif sauf celles qui, en vertu des modalités de la vente, resteront à la charge du Groupe. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et la valeur de cession diminuée des coûts de cession. Cette moins-value potentielle est enregistrée au compte de résultat dans la ligne « Dépréciation d'actifs nets ».

## Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- Représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte.
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- Du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- Du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

## h. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans SA.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser dont notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo.

En cas de conditions de performance interne, la juste valeur des options et actions gratuites est réestimée à la date de clôture. Pour les plans basés sur des conditions de performance de marché, les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'annonce n'ont pas d'incidence sur les montants comptabilisés.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de cinq ans.

#### i. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Pensions et indemnités de départ à la retraite » de l'état de la situation financière (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de restructuration, voir **Note 1.f.j**) :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (*projected unit credit method*), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture.
- Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations.
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.
- Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Autres avantages à long terme consentis aux salariés » de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction, de liquidation ou de modification, les obligations sont réévaluées à la date de ces modifications, et l'impact est présenté en Marge opérationnelle. Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction de liquidité ou de modification dans le cadre de plan de restructuration, l'impact est présenté dans la ligne « Coûts de restructuration » du compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 5**).

#### i. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.f.i.**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration, mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration. Dans l'état de la situation consolidée ces dépréciations sont présentées en réduction des actifs non courants ou courants qu'elles concernent.

## k. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

### **i. Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts**

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

### **ii. Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires**

Les engagements d'achat de titres (*put*) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, la variation du prix d'exercice des options est comptabilisée au sein des capitaux propres.

### **iii. Instruments dérivés**

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

## Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

### **Couverture de flux de trésorerie**

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes), mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou *Cash Flow Hedge*), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Réserves de variations de juste-valeur et autres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la Marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.
- La part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

### **Couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère**

Lorsque ces opérations couvrent un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (risque de volatilité entre la monnaie fonctionnelle de la filiale ou participation étrangère et la monnaie fonctionnelle de sa mère directe ou indirecte), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Différences de conversion ». Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la filiale ou la participation étrangère est cédée (pour la part Groupe, la part revenant le cas échéant aux Intérêts ne donnant pas le contrôle étant décomptabilisée sans transiter par le compte de résultat).
- La part dite « inefficace » de la perte ou du gain latent ou réalisé est comptabilisée directement en résultat financier.

Ces instruments dérivés ne sont pas nécessairement localisés dans l'entité qui détient directement la filiale ou participation étrangère.

### Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques, mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

#### Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

### Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement proche de celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres ». La perte ou gain réalisé correspondant est comptabilisé au sein de la Marge opérationnelle.
- La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Variations de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » au compte de résultat. La perte ou le gain réalisé correspondant est enregistré dans la Marge opérationnelle, cette dernière devant refléter selon le modèle de management du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités éligible à la comptabilité de couverture couvre l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

### Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés, qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la Marge opérationnelle à échéance du dérivé.

## Note 2 : Principaux événements

### a. Gouvernance et Direction générale

#### Conseil d'Administration de la Société

En mars 2013, la Société a mis en place un Comité Stratégique composé du Président-Directeur Général et de quatre autres administrateurs.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires, du 14 mai 2013, a renouvelé les mandats d'administrateurs de messieurs Jérôme Gallot et Francisco Pérez Mackenna (candidat proposé par l'actionnaire principal Invexans, anciennement Madeco (groupe Quiñenco) en application du pacte conclu avec la Société. Sur proposition d'Invexans, les actionnaires ont également nommé Monsieur Andónico Luksic Craig, proposé par le groupe Quiñenco, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Guillermo Luksic Craig, décédé. À l'issue de l'assemblée, le Conseil d'Administration est composé de 14 membres.

#### Organisation de la gouvernance du Groupe Nexans

Le Groupe a annoncé l'arrivée au cours de l'été 2013 d'Arnaud Poupart-Lafarge en tant que *Chief Operating Officer*. Son arrivée renforce la Direction Générale, et vise à accélérer le déploiement des initiatives stratégiques du Groupe.

Fin novembre 2013, le périmètre et la composition du *Management Board* (anciennement dénommé Comité de Direction) ont été modifiés. Le *Management Board* a pour objectif de définir la stratégie, l'allocation des ressources et l'organisation du Groupe. Présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, le *Management Board* est composé de : Arnaud Poupart-Lafarge, *Chief Operating Officer*, Pascal Portevin, Directeur Général Adjoint, Anne-Marie Cambourieu, Directeur des Ressources Humaines, Benjamin Fitoussi, Directeur de la Stratégie et du Développement, Nicolas Badré, Directeur Financier, et Patrick Noonan, Secrétaire Général.

### b. Évolution du dispositif industriel de l'entité Nexans en Australie

Du fait d'une dégradation forte de l'environnement macroéconomique en Australie, le Groupe a mené son analyse stratégique conduisant à faire évoluer le dispositif local. Dans ce cadre, le Groupe a doté une charge de dépréciation de 80 millions d'euros relative à l'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » au 30 juin 2013 :

- L'Unité Génératrice de Trésorerie « Australie » rassemble les activités de Nexans Olex en Australie et en Nouvelle-Zélande.
- Comme de nombreuses sociétés industrielles en Australie, Nexans Olex a été confrontée ces dernières années à une concurrence extérieure difficile, favorisée par le renforcement du dollar australien et la suppression de taxes d'importations.
- Plus récemment et particulièrement sur le premier semestre 2013, l'environnement macroéconomique s'est fortement dégradé, impactant les trois lignes de marché principales de l'entité : le dynamisme des activités minières s'est brutalement interrompu,

le secteur de la construction non résidentielle a connu un fort ralentissement et des réorganisations ont été lancées chez les opérateurs d'énergie à la suite d'une baisse significative de la consommation d'électricité.

- En réaction à cette situation préoccupante, le Groupe a mis en place une analyse stratégique afin de mettre en place un plan d'action répondant à des besoins de transformation. Ce plan repose sur une intégration plus poussée des activités australiennes dans la *supply chain* régionale, sur une réduction drastique de coûts et sur la simplification et l'optimisation des processus de fabrication et d'achat. La mise en œuvre de ce plan est en cours à fin 2013.

### c. Réorganisation des activités du Groupe Nexans en Europe pour préserver sa compétitivité

Nexans opère sur un marché mondial du câble confronté à des défis majeurs, notamment en Europe où l'absence de croissance, les surcapacités et une pression concurrentielle accrue appellent les sociétés du Groupe à envisager des mesures répondant à la situation. Dans ce contexte, afin de se donner les moyens de restaurer sa compétitivité, les sociétés du Groupe ont mis à l'étude, à partir du deuxième trimestre 2013, un projet de plan d'économies en Europe. Ce projet, destiné à répondre aux nouvelles exigences du marché et à préserver la compétitivité du Groupe comporte plusieurs volets :

- La rationalisation de l'outil de production de l'activité Industrie en Europe.
- L'optimisation de l'organisation ainsi que des implantations industrielles de l'activité Haute Tension Terrestre.
- La rationalisation et l'adaptation de ses fonctions support par rapport aux besoins des filiales européennes du Groupe.
- Le renforcement des moyens R&D.

Ce projet s'appuie sur une mise à contribution de l'ensemble des pays européens et porte essentiellement sur la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Les adaptations conduiraient à la suppression de 468 postes en Europe, au transfert de 462 postes, et à la création de 39 postes. La mobilité reste un facteur clé dans ce projet et les filiales européennes du Groupe font en sorte de la faciliter.

Au 31 décembre 2013, une provision pour restructuration a été dotée dans chaque pays concerné, totalisant la somme de 112 millions d'euros. Une charge additionnelle de 4 millions d'euros a été supportée sur la période.

### d. Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription

Le 15 octobre 2013, la Société a lancé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription afin notamment de renforcer son bilan, soutenir son profil de crédit et donner de la souplesse dans l'exécution des initiatives stratégiques du Groupe. Les caractéristiques et les modalités détaillées de cette opération sont décrites dans le prospectus portant visa AMF n° 13-541 en date du 14 octobre 2013.

Le montant final brut de l'opération s'est élevé à 283 791 195 euros et s'est traduit par la création de 12 612 942 actions nouvelles.

La demande totale s'est élevée à environ 582 millions d'euros, correspondant à un taux de souscription d'environ 205 %. 12 260 265 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 97,2 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 13 618 412 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 352 677 actions nouvelles.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles sont intervenus le 8 novembre 2013. À cette date, le capital de la Société était composé de 29 430 203 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, soit un montant total de 29 430 203 euros.

Les actions nouvelles ont porté jouissance courante et étaient immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FRO000044448.

Cette augmentation de capital permet à la Société de :

- Renforcer son bilan en :
  - Améliorant la structure du capital impacté par un certain nombre d'éléments non récurrents (adoption IAS19 R, évolution des devises et des métaux sur les justes valeurs des dérivés, et réserves de conversion).
  - Ramenant les ratios dette nette / EBITDA et dette nette / capitaux propres à des niveaux plus bas.
- Soutenir le profil de crédit en :
  - Soutenant les ratings de crédit et optimisant les coûts de financement, notamment en procédant, sous réserve des conditions de marché, à des rachats ou remboursements des dettes locales (qui pourraient être de l'ordre de 100 millions d'euros) ou des instruments de financement du Groupe.
  - Augmentant la flexibilité financière à travers l'obtention pérenne de sources de financement diversifiées, et
- Donner de la souplesse dans l'exécution des initiatives stratégiques du Groupe.

### e. Enquêtes des autorités européennes de la concurrence

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

Les détails de l'enquête et des différentes étapes procédurales sont décrits dans la **Note 30**.

Du fait d'un dénouement probable dans un horizon inférieur à un an, la provision de 200 millions d'euros a été reclassée en provision courante dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

### Note 3 : Segments opérationnels

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les trois segments suivants :

- « **Transmission, distribution et opérateurs** », constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), et des câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux télécom publics.  
Ce segment « Transmission, distribution et opérateurs » est composé de quatre segments opérationnels : câbles d'énergie, accessoires pour câbles d'énergie, câbles pour les opérateurs télécom, câbles haute tension et sous-marins.
- « **Industrie** », regroupant les câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie, notamment les faisceaux, les câbles destinés à la construction navale, ferroviaire et aéronautique, à l'industrie pétrolière et à la construction de machine-outils.  
Ce segment « Industrie » est composé de trois segments opérationnels : harnais, industrie, projets d'infrastructures et industriels.
- « **Distributeurs et installateurs** », comprenant les câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment ainsi que les câbles pour réseaux télécom privés.  
Ce segment « Distributeurs et installateurs » est composé d'un unique segment opérationnel, l'organisation commerciale pour les ventes de produits d'énergie ou de télécom (LAN) étant intégrée pour une prestation unique aux clients du Groupe.

La rubrique « **Autres** » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « Autres », il convient de mentionner les faits suivants :

- Le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment au 31 décembre 2013 est constitué à hauteur de 86 % du chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (89 % au 31 décembre 2012).
- En 2013 comme en 2012, le Groupe a supporté des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans la **Note 1**.

#### a. Informations par segment opérationnel

2013 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 469	1 550	1 952	740	6 711
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	2 034	1 222	1 155	278	4 689
Marge opérationnelle	70	42	37	22*	171
Dotation aux amortissements et dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)**	(117)	(48)	(76)	(8)	(249)

\* Ce montant inclut un effet positif de 30 millions d'euros liés à la réduction et liquidation de deux plans de pension à prestations définies (voir **Note 21**).

\*\* Les montants renseignés sur cette ligne ne tiennent pas compte de la perte résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente au sens de la norme IFRS 5.



2012 (en millions d'euros)	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 544	1 554	2 214	866	7 178
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	2 088	1 195	1 285	304	4 872
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2013	2 014	1 181	1 237	290	4 722
Marge opérationnelle	70	44	78	10	202
Dotation aux amortissements et dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(86)	(36)	(32)	(15)	(169)

Le *Management Board* et le *Management Council* analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

## b. Informations pour les pays principaux

2013 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	929	751	699	4 332	6 711
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	667	636	635	2 751	4 689
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	146	125	172	1 342	1 785

\* Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

\*\* Y compris activités « Corporate ».

\*\*\* Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

2012 (en millions d'euros)	France**	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	1 089	729	673	4 687	7 178
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	759	600	603	2 910	4 872
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2012*	759	600	577	2 786	4 722
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	146	121	194	1 554	2 015

\* Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

\*\* Y compris activités « Corporate ».

\*\*\* Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

## c. Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2013 et 2012.

**Note 4 : Frais de personnel, effectifs et droit à la formation**

		2013	2012
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	1 146	1 164
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice*	(en nombre de salariés)	25 843	25 080
Droit individuel à la formation**	(en heures)	338 000	345 000

\* Les effectifs de Nexans Yanggu New Rihui n'étaient pas inclus dans les chiffres du 31 décembre 2012, à fin 2013 ils représentent 1 032 personnes.

\*\* Volume estimé d'heures de formation cumulées au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 2,9 millions d'euros sur 2013 (dont 0,5 million d'euros relatifs aux plans de stock-options), contre 2,8 millions d'euros sur 2012 (dont 1,3 million d'euros relatifs aux plans de stock-options). Se référer également à la **Note 20**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de restructuration en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

**Note 5 : Autres charges financières**

(en millions d'euros)	2013	2012
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(9)	(7)
Pertes et gains de change (nets)	8	6
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux*	(15)	(19)
Autres	(4)	(3)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(19)</b>	<b>(22)</b>

\* Se reporter à la **Note 21**.

**Note 6 : Plus et moins-value de cession d'actifs**

(en millions d'euros)	2013	2012
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	1	2
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	0	(3)
Autres	-	-
<b>Plus et moins-value de cession d'actifs</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>

## Note 7 : Dépréciations d'actifs nets

(en millions d'euros)	2013	2012
Pertes de valeur sur immobilisations	(61)	(35)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	-	18
Pertes de valeur sur goodwill	(43)	(3)
Pertes de valeur sur actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(26)	-
<b>Dépréciations d'actifs nets</b>	<b>(130)</b>	<b>(20)</b>

### Évolutions majeures

Le Groupe procède chaque semestre à une revue de la valorisation de ses goodwills, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (voir **Note 1.f.c.**).

Cet exercice a conduit à comptabiliser une charge sur le premier semestre 2013 de 80 millions d'euros liée à la dépréciation du goodwill pour 43 millions d'euros et des immobilisations corporelles pour 37 millions d'euros de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et Nouvelle-Zélande acquises en décembre 2006.

Comme de nombreuses sociétés industrielles en Australie, Nexans Olex a été confrontée ces dernières années à une concurrence extérieure difficile, favorisée par le renforcement du dollar australien et la suppression de taxes d'importations.

Plus récemment et particulièrement sur le premier semestre 2013, l'environnement macroéconomique s'est fortement dégradé, impactant les trois lignes de marché principales de l'entité : le dynamisme des activités minières s'est brutalement interrompu, le secteur de la construction non résidentielle a connu un fort ralentissement et des réorganisations ont été lancées chez les opérateurs d'énergie à la suite d'une baisse significative de la consommation d'électricité.

Au 31 décembre 2013, une dépréciation d'immobilisations corporelles de 7 millions d'euros a été dotée sur l'UGT « Russie », comprenant l'activité de Nexans en Russie. Cette perte de valeur s'explique par la baisse de la rentabilité opérationnelle future en raison d'une concurrence locale renforcée et de barrières douanières élevées.

La charge nette résiduelle de pertes de valeur sur immobilisations de 17 millions d'euros concerne des immobilisations corporelles ou financières, présentant les caractéristiques suivantes : investissements de la période liés à des UGT dépréciées au 31 décembre 2012, immobilisations corporelles basées dans des pays souffrant d'une perspective économique dégradée et d'un contexte politique incertain ou encore investissements non consolidés présentant des pertes de valeur par rapport à la valeur comptable.

Les pertes de valeurs sur actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente s'élèvent à 26 millions d'euros (voir également **Note 8**).

La charge nette de 20 millions d'euros comptabilisée sur l'exercice 2012 couvrait :

- Principalement le goodwill et les immobilisations corporelles de l'entité « Égypte », intégralement dépréciés sur le second semestre 2012 pour un montant total de 17 millions d'euros. Dans un contexte économique et politique encore instable, conséquence de la révolution politique en Égypte, l'activité de câble d'énergie s'était fortement ralentie et les perspectives d'un retour à la normale à court terme apparaissaient incertaines.
- La charge nette résiduelle concernait la poursuite de la dépréciation des immobilisations corporelles de l'UGT « Métallurgie Europe », tant en Allemagne qu'en France, partiellement compensée par les reprises de pertes de valeur de l'UGT « Métallurgie Canada » et de l'UGT « Utilities Europe » qui présentaient de bonnes performances en 2012, et des perspectives positives futures.
- Pour le solde, les immobilisations pour coût de remplacement, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles ne permettaient pas au 31 décembre 2012 d'envisager un renversement de cette position.

## Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- Stabilité des taux d'actualisation des principales zones monétaires au 31 décembre 2013 par rapport au 31 décembre 2012 à l'exception du taux d'actualisation retenu pour l'Australie en baisse de 50 points de base du fait de la diminution du taux sans risque.
- Stabilité des taux de croissance à l'infini des principales zones géographiques, qui sont alignées depuis 2009 sur les projections de croissance à moyen et long terme de l'OCDE.

	Taux d'actualisation (après impôts) des flux futurs		Taux de croissance à l'infini	
	2013	2012	2013	2012
Australie	8,5 %	9,0 %	3,0 %	3,0 %
Brésil	9,5 %	9,5 %	4,0 %	4,0 %
Canada	8,0 %	8,0 %	2,0 %	2,0 %
Chine	10,0 %	10,0 %	5,5 %	5,5 %
Égypte	13,0 %	13,0 %	6,0 %	6,0 %
États-Unis	8,0 %	8,0 %	2,5 %	2,5 %
Europe (Zone Euro)	8,0 %	8,0 %	2,0 %	2,0 %

- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation ont été réactualisés sur le dernier trimestre 2013 et intègrent donc la perception la plus récente par le management du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2014 et Plan Stratégique 2014-2016).

L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin octobre 2013. La valeur terminale retenue est en général équivalente ou proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible. Plus précisément, les prévisions suivantes ont été retenues pour le cuivre et l'aluminium (moyennes communiquées ci-dessous sur une base trois mois).

Par rapport aux hypothèses retenues en 2012, on note principalement une diminution des cours du cuivre et de l'aluminium la première année avec une tendance dans le temps comparable à l'évolution des cours à termes observés sur les marchés à fin octobre 2012.

Euros / tonne	Cuivre		Aluminium	
	2013	2012	2013	2012
2013	N/A	5 963	N/A	1 512
2014	5 334	5 938	1 417	1 577
2015	5 354	5 907	1 483	1 644
2016	5 352	5 874	1 542	1 707
2017	5 347	5 839	1 599	1 762
2018	5 336	5 839	1 650	1 762
Valeur terminale	5 336	5 839	1 650	1 762

## UGT Goodwill majeures

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui portent des immobilisations incorporelles non amortissables et/ou un goodwill significatifs au regard du Groupe au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- L'Amérique du Sud, UGT qui intègre principalement le sous-groupe Madeco acquis en 2008, mais aussi les activités historiques de Nexans au Brésil. Cette UGT porte un goodwill de 123 millions d'euros au 31 décembre 2013 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 30 millions d'euros.
- L'UGT « Ressources Amérique du Nord », correspondant aux activités d'AmerCable, porte un goodwill de 107 millions d'euros ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 17 millions d'euros.
- L'Australie (UGT correspondant au groupe Olex acquis en 2006, aussi bien pour les activités majoritaires en Australie que pour la partie opérée en Nouvelle-Zélande) qui porte, au 31 décembre 2013, un goodwill de 91 millions d'euros et 17 millions d'euros d'immobilisations incorporelles non amortissables.
- L'UGT « Industrie Europe » regroupant notamment les activités des sociétés Intercond et Cabloswiss, sociétés ayant fusionné dans la société Nexans Intercablo en 2012, en Italie qui porte un goodwill de 24 millions d'euros au 31 décembre 2013 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 2 millions d'euros.
- L'UGT « Chine » qui intègre depuis le second semestre 2012 la société chinoise Shandong Yanggu, nouvellement nommée Nexans Yanggu New Rihui, a un goodwill s'élevant à 17 millions d'euros au 31 décembre 2013 et des immobilisations incorporelles non amortissables de 5 millions d'euros.

La valeur recouvrable de ces UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité conformément à la méthodologie présentée en **Note 1.f.c.** Les hypothèses clés utilisées pour ces projections sont présentées ci-avant.

## Analyses de sensibilité

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Les analyses de sensibilité suivantes ont par ailleurs été réalisées :

- Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur l'ensemble des UGT sensibles testées lors de la revue 2013 de la valeur des goodwills et actifs corporels et incorporels, conduirait à constater une charge de dépréciation complémentaire de 2 millions d'euros au 31 décembre 2013 portant sur l'UGT « Russie ».
- Une diminution de 50 points de base du taux d'EBITDA (Marge opérationnelle retraitée de la charge d'amortissements) sur chiffre d'affaires à cours des métaux constants par rapport aux hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation d'actif conduirait à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros portant sur l'UGT « Russie ».
- Les calculs présentés sont basés sur les cours des métaux constatés à fin octobre 2013. L'actualisation des calculs en prenant en compte le cours des métaux au 31 décembre 2013 n'aurait pas d'impact matériel sur le calcul de la charge de dépréciation comptabilisée en 2013.

Pour information, les cours des métaux au 31 décembre 2013 sont les suivants (moyennes communiquées ci-dessous sur une base trois mois) :

Euros / tonne	Cuivre	Aluminium
2014	5 294	1 361
2015	5 240	1 418
2016	5 183	1 469
2017	5 138	1 524
2018	5 122	1 573
Valeur terminale	5 122	1 573

## Note 8 : Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Le Groupe a engagé un programme actif de cession de l'entité International Cable Company, basée en Égypte et de Nexans Indelqui, basée en Argentine. Dans les deux cas, le Groupe a enregistré des manifestations d'intérêts d'opérateurs industriels rendant hautement probable une cession dans un délai inférieur à un an. Les activités d'International Cable Company sont rattachées au segment opérationnel Transmission, Distribution et Opérateurs, celles de Nexans Indelqui à la fois au segment Transmission, Distribution et Opérateurs, et au segment Distributeurs et Installateurs.

Ces deux entités remplissent les critères des activités détenues en vue de la vente au sens de la norme IFRS 5, et sont présentées en « Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2013 pour Nexans Indelqui et depuis le 30 juin 2013 pour International Cable Company.

En application de la norme IFRS 5, le Groupe a évalué ces groupes d'actifs au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

### État de la situation financière des entités concernées

(en millions d'euros)	Actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2013	Affectation de la perte de valeur *	Valeur nette comptable après affectation de la perte de valeur
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	-	-	-
Stocks et en-cours, nets	14	(1)	13
Clients et autres créances	28	(11)	17
Autres actifs	2	(2)	0
<b>Total des actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>44</b>	<b>(14)</b>	<b>30</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	14		14
Autres passifs	16		16
<b>Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>30</b>		<b>30</b>

\* Le montant de la perte de valeur affectés aux actifs classés en « Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente » n'intègre pas une provision pour risque financier d'un montant de 12 millions d'euros. Le total de la perte de valeur sur les actifs détenus en vue de la vente s'élève à 26 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, les réserves de conversion liées à l'entité International Cable Company représentent un gain de 2 millions d'euros, celles liées à Nexans Indelqui représentent une perte de 12 millions d'euros.

## Note 9 : Impôts sur les bénéfices

### a. Analyse de la charge d'impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2013	2012
Charge d'impôts exigible	(41)	(44)
Produit / (Charge) net d'impôts différés	2	39
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(39)</b>	<b>(5)</b>

En 2013, la Société Nexans SA est la société-mère d'un groupe fiscal de 11 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée du Sud).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Économique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. À ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat à compter de l'exercice 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

### b. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	2013	2012
Résultat avant impôts	(291)	30
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(7)	0
<b>Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées</b>	<b>(290)</b>	<b>30</b>
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43 %	36,10 %
<b>(Charges) / Produits d'impôts théoriques</b>	<b>100</b>	<b>(11)</b>
Incidence des :		
- Différence entre les taux d'impôt étrangers et français	(8)	2
- Changement de taux d'impôt de la période	2	3
- Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(115)	(3)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(7)	(4)
- Autres différences permanentes	(11)	8
<b>(Charges) / Produits d'impôts effectivement constatés</b>	<b>(39)</b>	<b>(5)</b>
<b>Taux d'impôt effectif (%)</b>	<b>(13,55) %</b>	<b>18,08 %</b>

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

La contribution de 3 % sur les dividendes n'est pas significative.

### c. Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2013, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Gains / Pertes générés sur la période*	Recyclage en résultat sur la période*	Total Autres éléments du résultat global	31 décembre 2013
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Différences de conversion	(4)	(0)	-	(0)	(4)
Couverture des flux de trésorerie	(6)	22	(5)	17	12
<b>Impôt sur les éléments recyclables</b>	<b>(10)</b>	<b>22</b>	<b>(5)</b>	<b>17</b>	<b>8</b>
Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	41	(4)	N/A	(4)	37
Quote-part des entreprises associées	-	-	N/A	-	-
<b>Impôt sur les éléments non recyclables</b>	<b>41</b>	<b>(4)</b>	<b>N/A</b>	<b>(4)</b>	<b>37</b>

\*Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Note 1.c** et **Note 1.f.k**).

### d. Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière consolidée

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Impact Résultat	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Effets de change et autres	31 décembre 2013
Immobilisations	(91)	2	(2)	-	6	(85)
Autres actifs	(9)	(25)	-	-	4	(30)
Engagements auprès du personnel	84	(0)	-	(4)	(2)	78
Provisions pour risques et charges	10	22	-	-	(3)	29
Autres dettes	(15)	13	-	17	0	15
Reports déficitaires	357	111	-	-	(20)	448
<b>Impôts différés actifs (bruts) et passifs</b>	<b>336</b>	<b>123</b>	<b>(2)</b>	<b>13</b>	<b>(15)</b>	<b>455</b>
Impôts différés actifs non reconnus	(309)	(121)	-	-	13	(417)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	<b>13</b>	<b>(1)</b>	<b>38</b>
- dont impôts différés actifs reconnus	141					120
- dont impôts différés passifs	(114)					(82)
<b>Impôts différés nets hors écarts actuariels</b>	<b>(15)</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>10</b>

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 417 millions d'euros au 31 décembre 2013 (309 millions d'euros au 31 décembre 2012). Ces actifs d'impôts différés comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 9.e**) ci-après.



## e. Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 448 millions d'euros au 31 décembre 2013 (357 millions d'euros au 31 décembre 2012), qui se répartit principalement comme suit :

- Les filiales allemandes à hauteur de 160 millions d'euros (158 millions d'euros au 31 décembre 2012), dont 15 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2013 (20 millions d'euros au 31 décembre 2012).
- Les filiales françaises à hauteur de 121 millions d'euros (83 millions d'euros au 31 décembre 2012) non reconnus.

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans l'état de la situation financière consolidée est déterminé sur base des business plans réactualisés.

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2013	2012
Année N+1	2	2
Années N+2 à N+4	8	8
Années N+5 et suivantes	438	347
<b>Total</b>	<b>448</b>	<b>357</b>

## f. Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt significatif lors de son reversement.

### Note 10 : Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2013	2012
<b>Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)</b>	<b>(333)</b>	<b>27</b>
Charges sur obligations convertible OCEANE, nettes d'impôts	Relatif	Relatif
<b>Résultat net part du Groupe ajusté (en millions d'euros)</b>	<b>(333)</b>	<b>27</b>
<b>Résultat des activités abandonnées part du Groupe</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Nombre moyen d'actions en circulation	31 271 353	28 967 527
Nombre moyen d'instruments dilutifs*	0 (Instruments relatifs)	148 418
Nombre moyen d'actions dilué	31 271 353	29 115 945
<b>Résultat net part du Groupe par action (en euros)</b>		
- résultat de base par action	(10,66)	0,91
- résultat dilué par action	(10,66)	0,90

\* Les obligations convertibles OCEANE, les actions gratuites ou de performance et les options de souscription ne sont pas prises en compte dans le calcul car elles sont relatives. Pour le détail complet des instruments de capitaux propres voir détail dans le Rapport de Gestion (paragraphes 7.5 et 8.1).

**Note 11 : Goodwill**

(en millions d'euros)	Brut	Pertes de valeur	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>452</b>	<b>(66)</b>	<b>386</b>
Regroupements d'entreprises	131	-	131
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	(3)	(3)
Effets de change	(6)	1	(5)
Autres mouvements*	2	(2)	-
<b>31 décembre 2012</b>	<b>579</b>	<b>(70)</b>	<b>509</b>
Regroupements d'entreprises	(4)	-	(4)
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	(43)	(43)
Effets de change	(55)	10	(45)
Autres mouvements*	(8)	5	(3)
<b>31 décembre 2013</b>	<b>512</b>	<b>(98)</b>	<b>414</b>

\* Dont, le cas échéant, classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Tous les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en **Notes 1.f.c** et **7**.

**Principales évolutions**

L'évolution du goodwill au cours de l'année 2013 (414 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 509 millions d'euros au 31 décembre 2012) est principalement liée à la dépréciation du goodwill Olex de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Australie » pour 43 millions d'euros (voir **Note 7**), à l'allocation du goodwill de Shandong Yanggu New Rihui, nouvellement nommée Nexans Yanggu New Rihui, ainsi qu'aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où les principaux goodwills du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex), sud-américaine (Madeco) et nord-américaine (AmerCable).

Au cours de l'exercice 2012, les principaux mouvements sur le goodwill correspondaient :

- À la dépréciation du goodwill de l'entité égyptienne pour 3 millions d'euros.
- À l'acquisition de 100 % de la société américaine AmerCable, le 29 février 2012, générant un goodwill après allocation de 111 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- À l'acquisition de 75 % de la société Shandong Yanggu New Rihui. Le prix d'acquisition s'élevait à 75,7 millions d'euros (soit 606 millions de RMB) au 31 décembre 2012, soumis à des ajustements de prix non finalisés qui ont donné lieu à un paiement complémentaire par le Groupe de 1 million d'euros en 2013.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables s'élevait à 175 millions de RMB, soit, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, 22 millions d'euros. Le tableau ci-après présente les principaux événements de détermination du goodwill provisoire :

(en millions d'euros)	Shandong Yanggu New Rihui – Acquisition 2012
Coût d'acquisition	76
<i>dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i>	<i>76</i>
<b>Coût d'acquisition des titres (A)</b>	<b>76</b>
<b>Actif</b>	
Immobilisations (y compris financières)	70
Stocks	19
Créances	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3
Impôts différés actifs	1
Autres actifs	6
<b>Passifs</b>	
Provisions	0
Dettes financières	52
Impôts différés actifs	0
Autres actifs	35
<b>Actif net acquis (y compris Intérêts ne donnant pas le contrôle)</b>	<b>72</b>
Part des Intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'actif net acquis	18
<b>Actif net part du Groupe acquis (B)</b>	<b>54</b>
<b>Goodwill (A)-(B)</b>	<b>22</b>

Les coûts d'acquisition correspondants s'élevaient à 3 millions d'euros et étaient comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.d**), ils étaient présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé : « Frais connexes sur acquisitions ».

### Allocation sur acquisition de Nexans Yanggu New Rihui

L'évolution entre le goodwill de Nexans Yanggu New Rihui de 22 millions d'euros défini à titre provisoire dans les comptes au 31 décembre 2012 publiés et le goodwill après allocation de 17 millions d'euros (soit 143 millions de RMB) peut être détaillée comme suit :

(en millions d'euros)

Goodwill provisoire de Nexans Yanggu New Rihui au 31 décembre 2012	22	
Allocation aux marques	(5)	a) 1
Allocation aux relations clientèles	(4)	a) 2
Impôts différés passifs nets	3	b)
Intérêts minoritaires	2	c)
Effets de change	(1)	
Goodwill après allocation au 31 décembre 2013	17	

a) Nexans a procédé sur le premier semestre 2013 à l'évaluation des actifs incorporels de Nexans Yanggu New Rihui. Deux catégories significatives d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'assistance d'un cabinet de conseil spécialisé :

1. Les marques qui ont été considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et ne sont donc pas amorties.
2. Les relations clientèles, considérées comme amortissables.

b) Les impôts différés comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition : ils recouvrent les impôts différés comptabilisés sur les allocations du goodwill aux actifs incorporels acquis.

c) Nexans ayant acquis 75 % de Shandong Yanggu New Rihui, l'allocation du prix d'acquisition a également un impact sur la quote-part des minoritaires.

## Note 12 : Autres immobilisations incorporelles

### a. Évolution des immobilisations incorporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeur brute					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1 <sup>er</sup> janvier 2012	35	170	70	5	36	316
Acquisitions	-	-	3	-	8	11
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	18	37	(0)	-	6	61
Effet de change	(0)	1	0	(0)	0	1
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Autres mouvements	-	-	4	-	(3)	1
31 décembre 2012	53	208	77	5	46	389
Acquisitions	-	-	2	0	16	18
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	5	4	(0)	-	(1)	8
Effet de change	(6)	(24)	(3)	(0)	(4)	(37)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres mouvements	-	-	2	(1)	(1)	(0)
31 décembre 2013	52	188	78	3	56	377

## b. Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations					Total
	Marques	Relations Clients	Logiciels	Brevets et licences	Autres	
1 <sup>er</sup> janvier 2012	-	61	61	4	6	132
Dotations aux amortissements	-	13	6	0	0	19
Pertes de valeur*	-	-	0	0	-	0
Reprises sur cessions	-	-	(0)	-	-	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Effet de change	-	(0)	0	(0)	(0)	(0)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Autres mouvements	-	-	(0)	-	1	1
31 décembre 2012	-	74	67	4	6	151
Dotations aux amortissements	-	13	5	0	1	19
Pertes de valeur*	-	-	-	1	0	1
Reprises sur cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Regroupements d'entreprises	-	-	(0)	-	(1)	(1)
Effet de change	-	(11)	(2)	(0)	(1)	(14)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres mouvements	-	-	(1)	(1)	1	(1)
31 décembre 2013	-	76	69	3	6	154

\* Voir Note 7.

**Note 13 : Immobilisations corporelles****a. Évolution des immobilisations corporelles brutes**

(en millions d'euros)	Valeur brute						Total
	Terrains	Constructions	Matériel	Instal.tech. Outillage	Immobilisations en cours	Autres	
<b>1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>95</b>	<b>739</b>		<b>2 239</b>	<b>99</b>	<b>240</b>	<b>3 412</b>
Acquisitions	0	5		45	92	13	155
Cessions	(0)	(2)		(19)	-	(2)	(23)
Regroupements d'entreprises	0	31		52	0	0	83
Effet de change	0	1		4	1	2	8
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	(1)		(3)	-	(0)	(4)
Autres mouvements*	0	22		69	(107)	3	(13)
<b>31 décembre 2012</b>	<b>95</b>	<b>795</b>		<b>2 387</b>	<b>85</b>	<b>256</b>	<b>3 618</b>
Acquisitions	-	7		42	114	6	169
Cessions	(1)	(4)		(40)	(0)	(2)	(47)
Regroupements d'entreprises	-	(1)		(2)	-	(0)	(3)
Effet de change	(6)	(32)		(124)	(7)	(12)	(181)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	(2)	(5)		(21)	-	(2)	(30)
Autres mouvements*	1	13		39	(73)	(7)	(27)
<b>31 décembre 2013</b>	<b>87</b>	<b>773</b>		<b>2 281</b>	<b>119</b>	<b>239</b>	<b>3 499</b>

\* Dont, le cas échéant, transferts des encours lors de la mise en service des immobilisations et mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent une part non significative des montants ci-dessus.

## b. Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations				Total
	Terrains	Constructions	Instal.tech. Matériel Outillage	Autres	
1 <sup>er</sup> janvier 2012	11	518	1 542	181	2 252
Dotations aux amortissements	0	18	98	13	129
Pertes de valeur*	2	5	26	2	35
Reprises de pertes de valeur*	(1)	(0)	(16)	(0)	(17)
Reprises sur cessions	(0)	(2)	(18)	(2)	(22)
Regroupements d'entreprises	(0)	(0)	(1)	(0)	(2)
Effet de change	0	2	4	1	7
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	-	(1)	(2)	(0)	(3)
Autres mouvements**	(0)	(1)	(12)	(4)	(17)
31 décembre 2012	12	539	1 621	190	2 362
Dotations aux amortissements	0	19	94	12	125
Pertes de valeur*	1	11	42	1	55
Reprises de pertes de valeur*	-	-	0	-	0
Reprises sur cessions	-	(3)	(39)	(2)	(44)
Regroupements d'entreprises	-	(1)	(2)	(0)	(3)
Effet de change	(1)	(17)	(78)	(7)	(103)
Classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5)	(2)	(5)	(21)	(2)	(30)
Autres mouvements**	-	1	5	(4)	2
31 décembre 2013	10	544	1 622	188	2 364

\* Voir Note 7.

\*\* Dont mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

## c. Autres informations

Les engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles s'élèvent à 40 millions d'euros au 31 décembre 2013 (65 millions d'euros au 31 décembre 2012). En 2012 et dans une moindre mesure en 2013, ce montant intègre les engagements fermes liés à la construction d'une usine de production de câbles haute tension à Charleston, aux États-Unis.

**Note 14 : Participations dans les entreprises associées – Informations financières résumées****a. Valeur d'équivalence**

Au 31 décembre, en millions d'euros	% de contrôle	2013	2012
Cabliance Maroc et Cabliance Belgique	50,00 %	3	1
Qatar International Cable Company	30,33 %	(1)	1
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	7	8
Recycables	36,50 %	5	3
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>13</b>

**b. Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées**

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les états de la situation financière et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à la date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

## État résumé de la situation financière

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
Immobilisations corporelles et incorporelles	60	60
Actifs circulants	58	37
<b>Total capitaux employés</b>	<b>118</b>	<b>97</b>
Capitaux propres	37	36
Dettes financières nettes	16	21
Autres dettes	65	40
<b>Total financement</b>	<b>118</b>	<b>97</b>

## Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2013	2012
Chiffre d'affaires à cours des métaux courants	137	140
Résultat opérationnel	2	2
Résultat net	(3)	(1)



## Note 15 : Autres actifs financiers (non courants)

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
Prêts et créances à long terme	22	17
Titres disponibles à la vente*	17	20
Autres	12	13
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>50</b>

\*Les titres disponibles à la vente sont valorisés au coût historique.

L'échéancier de ces actifs financiers (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées, sans maturité) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2013 :

Au 31 décembre 2013, en millions d'euros	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	22	-	18	4
Autres	12	-	11	1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>5</b>

Les mouvements sur les dépréciations des titres disponibles à la vente comptabilisés au coût (voir Note 29.a) sont les suivants :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotation	Cession	Autres	Clôture
2013	14	6	-	-	20
2012	9	5	-	-	14

Les « Prêts et créances à long terme » sont dépréciés à hauteur de 1 million d'euros au 31 décembre 2013 (1 million d'euros au 31 décembre 2012). Les « Prêts et créances à long terme » ne présentent pas d'arriéré de paiement aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.

Les « Autres » actifs financiers à long terme sont dépréciés à hauteur de 4 millions d'euros au 31 décembre 2013 (8 millions d'euros au 31 décembre 2012). Ils ne présentent pas d'arriéré de paiement au-delà.

## Note 16 : Contrats de construction

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.e.a** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité « câbles haute tension » du segment opérationnel « Transmission, distribution et opérateurs » (voir **Note 3**).

Les positions présentées dans l'état de la situation financière consolidée au titre des contrats de construction correspondent, pour chaque contrat pris individuellement, au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées, incluant le cas échéant les pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (inclus dans la rubrique « Dettes sur contrats de construction » de l'état de la situation financière consolidée).

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
<b>Actifs sur contrats de construction</b>	<b>218</b>	<b>335</b>
- dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »	218	335
<b>Dettes sur contrats de construction</b>	<b>126</b>	<b>210</b>
- dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »	18	71
- dont solde des avances reçues sur les contrats de construction	108	138
<b>Total contrats de construction Actif (Passif), net</b>	<b>92</b>	<b>125</b>

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à la date d'arrêté.

Le solde actif net des contrats de construction aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice) :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées y compris le cas échéant pertes à terminaison)	2 832	3 120
Facturations intermédiaires	2 632	2 856
<b>Solde net hors avances reçues</b>	<b>200</b>	<b>264</b>
- dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »	218	335
- dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »	(18)	(71)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2013 s'élève à 741 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à 780 millions au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, il n'y a pas de passif éventuel significatif.

Les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 41 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 37 millions d'euros au 31 décembre 2012.

## Note 17 : Stocks et en-cours

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
Matières premières et marchandises	324	385
En-cours de production industrielle	284	298
Produits finis	480	502
Valeur brute	1 088	1 185
Dépréciation	(57)	(60)
Valeur nette	1 031	1 125

## Note 18 : Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
Valeur brute	1 050	1 124
Dépréciation	(38)	(44)
Valeur nette	1 012	1 080

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, des créances clients Euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France SAS à hauteur de respectivement 75 millions d'euros et 71 millions d'euros dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par le Groupe en 2010 (programme dit *On Balance Sheet* voir **Note 25.a**). Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être décomptabilisées.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 25.e** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	(écarts de conversion, IFRS 5)	Autres	Clôture
2013	44	10	(5)	(5)		(6)	38
2012	39	8	(5)	(3)		5	44

Les créances échues depuis plus de trente jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Échues de 30 à 90 jours	Échues au-delà de 90 jours
31 décembre 2013	23	17
31 décembre 2012	27	36

À fin décembre 2013 et fin décembre 2012, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs télécom majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

**Note 19 : Autres actifs financiers courants**

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
Instruments dérivés	33	60
Dépôts versés	8	9
Actifs financiers court terme	0	0
Autres créances opérationnelles	27	21
Autres créances non opérationnelles	4	9
Autres	24	15
<b>Valeur brute</b>	<b>96</b>	<b>114</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>88</b>	<b>113</b>

Les « Instruments dérivés » correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux, dont la juste valeur est représentative d'un gain latent à la clôture de l'exercice (voir **Note 26.a**).

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME, dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 25.d**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » pour un montant de 2 million d'euros au 31 décembre 2013 (1 million d'euros au 31 décembre 2012).

**Note 20 : Capitaux propres****a. Composition du capital social**

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2013 de 42 043 145 actions entièrement libérées (29 394 042 actions au 31 décembre 2012), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

**b. Distribution**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2013. Si jamais l'Assemblée Générale décidait de distribuer un dividende, le montant global du dividende pourrait varier en fonction du nombre d'actions.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la Société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions<sup>(1)</sup>. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a autorisé, le 14 mai 2013, la distribution d'un dividende de 0,5 euro par action, mis en paiement, le 22 mai 2013, pour un montant de 14,7 millions d'euros.

**c. Actions propres**

Nexans ne détenait aucune action propre aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.

(1) Sous réserve, en outre, des éventuelles options levées entre le 15 mai (date anticipée pour l'Assemblée Générale Annuelle 2014) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Générale Annuelle 2014.

## d. Options de souscription

Au 31 décembre 2013, il existe 1 408 832 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 3,4 % du capital (1 389 395 options au 31 décembre 2012 donnant droit à 4,7 % du capital).

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2013 :

### Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options attribuées après augmentation de capital*	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Prix d'exercice après augmentation de capital* (en euros)	Période d'exercice des options
23 novembre 2005	344 000	361 447	0	40,13	34,43	23 novembre 2006** – 22 novembre 2013
23 novembre 2006	343 000	398 317	383 488	76,09	65,28	23 novembre 2007** – 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	32 147	17 484	100,94	86,60	15 février 2009*** – 14 février 2015
22 février 2008	306 650	354 841	331 161	71,23	61,11	22 février 2009** – 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	358 633	314 285	43,46	37,29	25 novembre 2009** – 24 novembre 2016
9 mars 2010	335 490	389 026	362 414	53,97	46,30	9 mars 2011** – 8 mars 2018
<b>Total</b>	<b>1 670 590</b>	<b>1 894 411</b>	<b>1 408 832</b>			

\* Se référer aux Notes 2 et 20.i.

\*\* Acquis à raison de 25 % par an.

\*\*\* Acquis à raison de 50 % au bout de deux ans puis 25 % chaque année suivante.

### Évolution du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de la période	1 389 395	60,01
Options attribuées au cours de la période	223 821	51,96
Options annulées au cours de la période	(168 223)	39,42
Options exercées au cours de la période	(36 161)	40,24
Options échues au cours de la période	-	-
Options en circulation à la fin de la période	1 408 832	53,44
dont options exerçables à la fin de la période	1 317 968	53,93

## Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2012 et 2013 sont les suivantes :

Date d'attribution	23 nov. 2006	15 fév. 2007	22 fév. 2008	25 nov. 2008	9 mars 2010
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	76,09	100,94	71,71	40,59	56,79
Durée de vie moyenne estimée des options	5,75 ans	4,75 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans
Volatilité (en %)	30,00 %	30,00 %	33,00 %	38,00 %	42,00 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)*	3,70 %	4,00 %	3,34 % – 3,46 %	2,72 % – 2,87 %	2,04 % – 2,54 %
Taux de dividendes (en %)	1,50 %	1,50 %	3,13 %	4,68 %	2,64 %
Juste valeur de l'option (en euros) **	22,79	28,22	19,24 – 17,44	9,38 – 8,47	19,71 – 17,85

\* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 : la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'a pas été significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

\*\* À partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient compte de critères de performance pour les options attribuées aux membres du *Management Council* du Groupe.

Les conditions d'obtention des options de souscriptions sont détaillées dans le rapport de gestion en partie 7.5.

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2013, une charge de 0,5 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (1,3 million d'euros en 2012) (voir **Note 4**).

À la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre et le prix unitaire des options de souscription ont été revus sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

## e. Actions gratuites et de performance

Le Groupe a procédé aux émissions d'actions gratuites et de performance suivantes :

- 275 000 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2013 ;
- 121 370 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2012.

Au 31 décembre 2013, il existe 587 460 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 1,4 % du capital (232 400 actions au 31 décembre 2012 donnant droit à 0,8 % du capital).

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2013 :

### Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions attribuées après augmentation de capital*	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
21 novembre 2011	113 180	131 237	128 370	21 novembre 2015 pour les résidents étrangers et 21 novembre 2014 pour les résidents français, assortie pour ces derniers d'une période d'inaccessibilité de deux ans
20 novembre 2012	121 370	141 478	140 083	20 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'inaccessibilité de deux ans et 19 novembre 2016 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2013	275 000	319 007	319 007	24 juillet 2016 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'inaccessibilité de deux ans et 24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)

\* Se référer aux Notes 2 et 20.i.

### Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
Actions en circulation au début de la période	232 400
Actions attribuées au cours de la période	359 322
Actions annulées au cours de la période	(4 262)
Actions acquises au cours de la période	-
Actions en circulation à la fin de la période	587 460

### Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2012 et 2013 sont les suivantes :

Date d'attribution	21 nov. 2011	20 nov. 2012	24 juil. 2013
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	37,79	33,81	40,21
Durée d'acquisition des actions	3 à 4 ans	3 à 4 ans	3 à 4 ans
Volatilité (en %)*	48 %	43 %	41 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,50 %	0,25 %	0,35 %
Taux de dividendes (en %)	2,0 %	2,8 %	2,8 %
Juste valeur de l'action (en euros)	24,86 – 36,11	19,82 – 30,23	12,94 – 35,95

\* Uniquement pour les actions à condition de performance boursière.

La partie du rapport de gestion sur les actions gratuites (7.5) détaille les conditions d'obtention des stock-options.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2013, une charge de 3,5 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (dont 1,1 million d'euros de taxes sociales) au titre des plans 2011, 2012 et 2013. Sur l'exercice 2012, une charge de 1,4 million d'euros avait été constatée dans le compte de résultat (dont 0,4 million d'euros de taxes sociales).

À la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre d'actions gratuites et de performance a été revu sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

#### f. Options de vente accordées à des Intérêts ne donnant pas le contrôle

L'engagement de Nexans d'acquiescer les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Cables est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ces *puts* ont été constatés au 31 décembre 2005, en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste « Intérêts ne donnant pas le contrôle » pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros, étant comptabilisé en goodwill. À noter que l'engagement au titre de ces *puts* a été porté de 7 % à 10 % du capital de Liban Cables au cours de l'exercice 2010 conduisant à augmenter la dette financière de 2 millions d'euros en contrepartie des Intérêts ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2013, l'un des *put* est arrivé à échéance. La dette financière résiduelle représente 2,9 millions d'euros, de maturité 2016, et porte sur 5 % des actions.

Les dividendes versés portant sur des actions couvertes par ces options de vente accordées aux Intérêts ne donnant pas le contrôle sont analysés comme des compléments de prix et viennent augmenter le montant du goodwill.

#### g. Composante capitaux propres des OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en juin 2009 et février 2012 correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de respectivement 36,9 millions d'euros et 41,2 millions d'euros. La valeur des options de l'emprunt obligataire émis, en juillet 2006, comptabilisée au sein des capitaux propres, s'élevait à l'initiation à 33,5 millions d'euros. Lors de l'opération de rachat de ces obligations en février 2012, une partie de la prime payée a été enregistrée au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de - 3,8 millions d'euros.

Se reporter à la **Note 9.d** pour les effets d'impôts y afférent.

#### h. Plan d'actionnariat salarié

Nexans a lancé au premier semestre 2012 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 3 août 2012 et a conduit à émettre 499 984 actions nouvelles pour un montant global de 12,1 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée en 2012 pour un montant de 0,5 million d'euros et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

#### i. Augmentation de capital

Voir détail de l'augmentation de capital dans la **Note 2**.

L'augmentation de capital brut s'est élevée à 283,8 millions d'euros. 4,5 millions d'euros de frais bancaires ont été enregistrés sur la période dans la ligne « Primes » des capitaux propres du Groupe. L'impact net en trésorerie est donc de 279,3 millions d'euros (voir tableau des flux de trésorerie consolidés).



## Note 21 : Retraites, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants depuis 2005. Les membres français du *Management Council* du Groupe sont par ailleurs couverts par un système de retraite chapeau à prestations définies.
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés.

### Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays mentionnés ci-dessous représentent près de 95 % des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2013) de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation 2013	Taux de progression des salaires 2013	Taux d'actualisation 2012	Taux de progression des salaires 2012
France	3,25 %	2,00 %	3,25 %	2,50 %
Allemagne	3,25 %	3,00 %	3,25 %	3,00 %
Norvège	3,75 %	3,50 %	3,75 %	3,50 %
Suisse	2,00 %	1,50 %	2,00 %	1,50 %
Canada	4,50 %	3,50 %	4,25 %	3,50 %
États-Unis	4,50 %	3,50 %	3,75 %	3,50 %
Australie	3,00 %	3,50 %	2,90 %	4,00 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- a) Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux. Cette approche a notamment été utilisée pour la Zone Euro, le Canada, les États-Unis, la Suisse ainsi que pour la Corée du Sud.  
À la suite d'une décision du Norwegian Accounting Standards Board autorisant l'utilisation des obligations d'entreprises privées, le Groupe utilise cette référence depuis l'exercice 2012.
- b) À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués. Cette approche a notamment été utilisée pour déterminer les taux d'actualisation de l'Australie.

**Évolution des principaux agrégats**

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Coût de retraite pris en charge sur l'exercice</b>		
Coûts des services rendus	(23)	(20)
Charge d'intérêts nette	(15)	(19)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	(1)	(3)
Coûts des services passés	(0)	-
Effet des réductions et liquidations de régimes	37	-
Impact du plafonnement des actifs	-	-
<b>Coût net sur la période</b>	<b>(2)</b>	<b>(42)</b>
- dont coût opérationnel	13	(23)
- dont coût financier	(15)	(19)

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Évaluation des engagements</b>		
<b>Valeur actuelle des engagements au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>961</b>	<b>843</b>
Coûts des services rendus	23	20
Charge d'intérêts	29	35
Cotisations versées par les salariés	3	3
Modifications de régimes	-	-
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	(131)	-
Prestations payées	(55)	(56)
Pertes et (gains) actuariels	11	108
Autres (variations de change)	(29)	8
<b>Valeur actuelle des engagements au 31 décembre</b>	<b>812</b>	<b>961</b>

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Couverture des engagements</b>		
Valeur de marché des fonds investis au 1 <sup>er</sup> janvier	499	451
Produit d'intérêts	15	16
(Pertes) et gains actuariels	23	31
Contributions de l'employeur	26	24
Contributions des salariés	3	3
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Liquidations de régimes	(94)	-
Prestations payées	(30)	(33)
Autres (variations de change)	(23)	7
<b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>	<b>419</b>	<b>499</b>

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Couverture financière</b>		
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(491)	(621)
Valeur de marché des fonds investis	419	499
<b>Couverture financière des engagements financés</b>	<b>(72)</b>	<b>(122)</b>
Valeur actuelle des engagements non financés	(321)	(340)
<b>Engagement net de couverture</b>	<b>(393)</b>	<b>(462)</b>
Surplus non reconnu (dus à la limitation d'actifs)	-	-
<b>(Provision) / Actif net</b>	<b>(393)</b>	<b>(462)</b>
Dont actif de Pension	5	1

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Évolution de la provision nette</b>		
<b>Provision / (Actif net) au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>462</b>	<b>392</b>
Charge / (produit) reconnu en résultat	2	42
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(12)	74
Utilisation	(51)	(47)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	(8)	1
<b>Provision / (Actif net) au 31 décembre</b>	<b>393</b>	<b>462</b>
Dont actif de Pension	5	1

## Coût des retraites

Sur l'exercice 2013, le coût de retraite prise en charge sur l'exercice inclut un produit non récurrent de 37 millions d'euros comptabilisé au titre de :

- La liquidation de deux plans à prestations définies en Norvège pour un effet de 29,8 millions d'euros. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les salariés concernés bénéficient d'un plan de retraite à cotisations définies pour lequel les contributions patronales s'établissent au niveau maximal. Outre la reprise de provision pension pour 29,8 millions d'euros, cette liquidation a eu pour conséquence la comptabilisation d'une charge à payer de 2,2 millions d'euros.
- La réduction d'un plan à prestations définies aux États-Unis pour un effet de 1,9 million d'euros. En décembre 2013, le Groupe a proposé aux bénéficiaires d'un plan de retraite à prestations définies soit de rester dans le plan concerné, soit de bénéficier d'une contribution patronale supplémentaire dans le cadre d'un plan à cotisations définies. La majorité des salariés a opté pour la seconde option.
- La réduction des engagements de retraite constatée à la suite des plans de restructuration sur les activités du Groupe en Europe pour un effet de 5 millions d'euros.

Sur l'exercice 2012, les pertes actuarielles sur les médailles du travail sont principalement dues à la baisse des taux d'actualisation.

## Évolution des engagements et des actifs de couverture

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Analyse des écarts actuariels sur les engagements	2013		2012	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
Taux d'actualisation	(2)	(0) %	94	10 %
Hausse des salaires	1	0 %	(3)	(0) %
Mortalité	25	3 %	15	2 %
Rotation des effectifs	(0)	(0) %	0	0 %
Autres changements d'hypothèses	(1)	(0) %	(3)	(0) %
<b>(Gains) / Pertes sur modifications d'hypothèses</b>	<b>23</b>	<b>3 %</b>	<b>103</b>	<b>11 %</b>
<b>(Gains) / Pertes sur modifications de plan</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>(0)</b>	<b>(0) %</b>
<b>(Gains) / Pertes sur effets d'expérience</b>	<b>(12)</b>	<b>(1) %</b>	<b>5</b>	<b>1 %</b>
Autres	0	0 %	0	0 %
<b>Total (gains) / pertes générés sur l'exercice</b>	<b>11</b>	<b>1 %</b>	<b>108</b>	<b>11 %</b>

Les principaux impacts sur l'exercice 2013 sont :

- Le changement de table de mortalité pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie en Norvège.
- La hausse du taux d'actualisation générant des gains actuariels au Canada et aux États-Unis.
- Les effets d'expérience ont pour principale origine, les différences entre les hypothèses de rotation du personnel et les données réelles correspondantes.

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

Au 31 décembre	2013		2012	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Actions*	156	37 %	157	31 %
Obligations et assimilées*	129	31 %	187	37 %
Immobilier	82	19 %	69	14 %
Liquidités	15	4 %	33	7 %
Autres	37	9 %	53	11 %
<b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>	<b>419</b>	<b>100 %</b>	<b>499</b>	<b>100 %</b>

\* Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

### Analyses de sensibilité

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2013	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	33	4 %
Amérique du Nord	11	1 %
Asie	0	0 %
Autres pays	2	0 %
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>5 %</b>

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2013	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	15	2 %
Amérique du Nord	2	0 %
Asie	0	0 %
Autres pays	0	0 %
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>2 %</b>

## Caractéristiques des principaux régimes à prestations définies et leurs risques

Les deux plans décrits ci-dessous représentent 62 % de la valeur actuelle totale des engagements du Groupe au 31 décembre 2013.

### Suisse

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP / BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP / BVG ». En cas de sous financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, deux tiers des engagements sont relatifs à des retraités.

### Allemagne

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Pour les autres salariés, la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

### Autres informations

Les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 20 millions d'euros pour 2014.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de la période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2013 s'élève à 90 millions d'euros (83 millions au titre de 2012).

## Note 22 : Provisions

### a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
Risques sur affaires	36	38
Provisions pour restructuration	151	43
Autres provisions	239	228
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>309</b>
- dont courant	394	77
- dont non-courant	32	232

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>315</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>220</b>
Dotations	38	8	22	8
Reprises (provisions utilisées)	(32)	(6)	(22)	(4)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(18)	(11)	(4)	(3)
Regroupements d'entreprises	9	-	-	9
Autres	(3)	(0)	(1)	(2)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>309</b>	<b>38</b>	<b>43</b>	<b>228</b>
Dotations	169	9	141	19
Reprises (provisions utilisées)	(36)	(5)	(29)	(2)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(8)	(4)	(1)	(3)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres	(8)	(2)	(3)	(3)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>426</b>	<b>36</b>	<b>151</b>	<b>239</b>

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 30**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.e.a**, en tant que coûts des contrats correspondants.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement une provision de 200 millions d'euros pour une amende qui pourrait être infligée à Nexans France SAS suite à la communication des griefs reçue en date du 5 juillet 2011 de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel. Du fait d'un dénouement probable dans un horizon inférieur à un an, la provision de 200 millions d'euros a été reclassée en provision courante au 31 décembre 2013 (voir **Note 30**).

Les reprises de provisions non utilisées étaient dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

La ligne « Autres » inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées de l'état de la situation financière consolidée.

## b. Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 180 millions d'euros en 2013 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	118	31	18	167
Reprises de provisions devenues sans objet	(1)	-	-	(1)
Autres coûts de la période	4	-	10	14
<b>Total Coûts de restructuration</b>	<b>121</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>180</b>

\* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

Nexans opère sur un marché mondial du câble confronté à des défis majeurs, notamment en Europe où l'absence de croissance, les surcapacités et une pression concurrentielle accrue appellent les sociétés du Groupe à envisager des mesures répondant à la situation.

Dans ce contexte, afin de se donner les moyens de restaurer sa compétitivité, les sociétés du Groupe ont mis à l'étude, à partir du deuxième trimestre 2013, un projet de plan d'économies en Europe.

Ce projet, destiné à répondre aux nouvelles exigences du marché et à préserver la compétitivité du Groupe comporte plusieurs volets :

- La rationalisation de l'outil de production de l'activité Industrie en Europe.
- L'optimisation de l'organisation ainsi que des implantations industrielles de l'activité Haute Tension Terrestre.
- La rationalisation et l'adaptation de ses fonctions support par rapport aux besoins des filiales européennes du Groupe.
- Le renforcement des moyens R&D.

Ce projet s'appuie sur une mise à contribution de l'ensemble des pays européens et porte essentiellement sur la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Les adaptations conduiraient à la suppression de 468 postes en Europe, au transfert de 462 postes, et à la création de 39 postes. La mobilité reste un facteur clé dans ce projet et les filiales européennes du Groupe font en sorte de la faciliter.

Au 31 décembre 2013, une provision pour restructuration a été dotée dans chaque pays concerné, totalisant la somme de 112 millions d'euros. Une charge additionnelle de 4 millions d'euros a été supportée sur la période. Se référer également à la **Note 2**. La charge de restructuration résiduelle concerne notamment l'Australie et le Brésil.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

Les dépenses qui ne peuvent par nature donner lieu à provision sont présentées sur la ligne « Autres coûts de la période » et couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux du personnel ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée.

En 2012, les coûts de restructuration s'étaient élevés à 21 millions d'euros et couvraient les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	20	2	0	22
Reprises de provisions devenues sans objet	(4)	0	0	(4)
Autres coûts de la période	2	(2)	3	3
<b>Total Coûts de restructuration</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>21</b>

\* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

La charge comptabilisée en 2012 correspond principalement à la constitution de provisions relatives à la réduction des effectifs en Allemagne. Les charges résiduelles sont relatives aux plans en cours au Brésil, en Italie et en France.

En 2013, comme au cours des années précédentes, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et le cas échéant, les autorités compétentes, afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.



## Note 23 : Dette financière nette

Au 31 décembre 2013, la dette long terme du Groupe est notée BB par Standard & Poor's avec une perspective négative. La dette long terme du Groupe était notée BB avec une perspective stable par Standard & Poor's au 31 décembre 2012.

### a. Analyse par nature

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012	Notes
Emprunts obligataires*	595	595	23.c
Emprunts obligataires convertibles*	445	430	23.c
Autres emprunts non courants*	9	4	
Emprunts court terme et intérêts courants non échus**	256	395	
Concours bancaires	19	30	
<b>Dette financière brute</b>	<b>1 324</b>	<b>1 453</b>	
Actifs financiers court terme	-	-	
Trésorerie	(605)	(326)	
Équivalents de trésorerie	(382)	(521)	
<b>Dette financière nette / (trésorerie)</b>	<b>337</b>	<b>606</b>	

\* Hors intérêts non échus court terme.

\*\* Au 31 décembre 2012, les obligations OCEANE 2006-2013 en circulation à cette date sont incluses dans les « Emprunts court terme ».

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales en euros mis en place par Nexans France, dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 110 millions d'euros (voir Note 25.a).

### b. Emprunts obligataires

Au 31 décembre, en millions d'euros	Valeur comptable à la clôture	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Valeur d'exercice unitaire
OCEANE 2016	212	213	1 <sup>er</sup> janvier 2016	4,00 %	53,15
OCEANE 2019	248	275	1 <sup>er</sup> janvier 2019	2,50 %	72,74
<b>Total Emprunts obligataires convertibles*</b>	<b>460</b>	<b>488</b>			
Émission obligataire 2017	361	350	2 mai 2017	5,75 %	N/A
Émission obligataire 2018	258	250	19 mars 2018	4,25 %	N/A
<b>Total Emprunts obligataires**</b>	<b>619</b>	<b>600</b>			

\* Dont intérêts courus court terme pour 15 millions d'euros au 31 décembre 2013.

\*\* Dont intérêts courus court terme pour 24 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le Groupe a dans ses livres deux emprunts obligataires convertibles à échéance respectivement du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les OCEANE 2016 et des OCEANE 2019, prévoient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (1<sup>er</sup> jour ouvré suivant) et au 1<sup>er</sup> juin 2018 (1<sup>er</sup> jour ouvré suivant).

En application de la norme IAS 32, la quote-part de ces emprunts obligataires convertibles (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôts à date d'émission de respectivement 36,9 millions d'euros (OCEANE 2016) et 41,2 millions d'euros (OCEANE 2019).

En application de la norme IAS 32, une partie de la prime payée lors de l'opération de rachat de l'OCEANE 2013, en février 2012, a été comptabilisée directement au sein des capitaux propres pour un montant avant impôts de - 3,8 millions d'euros (pour l'effet d'impôts associé voir Note 9).

### État de la situation financière consolidée

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
Part capitaux propres (réserves), avant impôts	78	108
Emprunts obligataires convertibles (partie dette)	401	464
Intérêts courus sur emprunts	59	66
<b>Dette financière</b>	<b>460</b>	<b>530</b>

### Compte de résultat

(en millions d'euros)	2013	2012
Intérêts financiers contractuels	(15)	(16)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option*	(15)	(24)
<b>Charge financière totale</b>	<b>(30)</b>	<b>(40)</b>

\* Application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Y compris soulte de 6 millions d'Euros relative au rachat partiel en février 2012 de l'OCEANE 2013.

### c. Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute

Dette financière non courante (hors intérêts courus non échus court terme)

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2013	2012	2013	2012
OCEANE 2019	5,73	5,73	241	234
OCEANE 2016	8,48	8,48	204	195
Obligation 2017	5,95	5,95	348	348
Obligation 2018	4,53	4,53	247	247
Autres	1,13	0,45	9	4
<b>Total</b>	<b>6,00</b>	<b>6,02</b>	<b>1 049</b>	<b>1 028</b>

\* Taux d'intérêt effectif.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 99 % à taux fixe.

Les dettes financières non courantes en autres devises que l'Euro sont essentiellement composées d'emprunts accordés à Liban Cable, qui bénéficient d'un taux bonifié.

## Dettes financières courantes

Au 31 décembre	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2013	2012	2013	2012
Euro (OCEANE 2013)	N/A	6,23	N/A	85
Euro (hors OCEANE 2013)	1,71	2,30	57	47
Dollar américain	3,37	3,33	30	40
Autres	5,81	6,94	147	224
<b>Total dettes courantes hors intérêts courus</b>	<b>4,49</b>	<b>5,88</b>	<b>234</b>	<b>396</b>
Intérêts courus (y compris intérêts courus court terme sur dettes non courantes)	N/A	N/A	41	28
<b>Total dettes courantes</b>	<b>4,49</b>	<b>5,88</b>	<b>275</b>	<b>424</b>

\* Taux d'intérêt effectif.

À fin décembre 2013, l'endettement en dollars américains provient principalement de filiales situées au Liban et en Chine.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar américain correspondent à des emprunts souscrits localement par certaines filiales du Groupe en Asie (Chine et Japon notamment), dans la zone Moyen-Orient/Afrique du Nord (Turquie, Maroc et Égypte, par exemple) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les pays n'ayant pas accès à un financement centralisé. Ils peuvent néanmoins également permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe est très largement à taux variable et basé sur des indices monétaires (voir **Note 25.b**).

### d. Analyse par échéances (y compris intérêts à payer)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008 la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La Société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir **Note 25.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

#### Échéancier au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2017	-	20	350	60	-	-	350	80
Emprunt obligataire 2018	-	13	250	45	-	-	250	58
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2016	-	9	213	17	-	-	213	26
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2019	-	7	-	28	275	7	275	42
Autres emprunts non courants	-	-	7	0	2	0	9	0
Emprunts court terme et concours bancaires	233	5	-	-	-	-	233	5
<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>54</b>	<b>820</b>	<b>150</b>	<b>277</b>	<b>7</b>	<b>1 330</b>	<b>211</b>

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- L'OCEANE 2016 est considérée remboursée au 2 janvier 2016.
- L'OCEANE 2019 est considérée remboursée au 2 janvier 2019.
- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe.
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2013.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2014.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2013 (voir ci-dessus **Note 23.c**) pour les emprunts à taux variable.

## Note 24 : Autres passifs financiers courants

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
Instruments dérivés	51	29
Autres dettes opérationnelles	39	34
Autres dettes non opérationnelles	3	2
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>65</b>

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'une perte latente à la clôture d'un exercice (voir **Note 26.a**).

Ces passifs sont majoritairement échus dans les douze mois suivant la clôture.

## Note 25 : Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est définie par la Direction Financière du Groupe :

- La Direction « Trésorerie et Financement » suit la gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et contrepartie bancaires, de dépôt et placement. La Direction « Trésorerie et Financement » est localisée au sein de l'entité juridique Nexans Services.
- La Direction « Gestion des Métaux » suit la gestion des risques liés au cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2013 sont situées en Turquie, en Égypte, au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Brésil, au Chili, en Argentine et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change, ainsi que de taux et de couverture de leurs risques sur les métaux non ferreux.

De même, la gestion centralisée du risque lié aux métaux non ferreux est privilégiée dans la mesure du possible. Les sociétés nouvellement acquises sont progressivement intégrées à ce dispositif centralisé. Au 31 décembre 2013, les principales filiales non centralisées sont la Chine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

## a. Risque de liquidité

### Financement du Groupe

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Emprunts obligataires convertibles, à savoir les OCEANE 2016 et 2019.
- Emprunts obligataires 2017 et 2018.
- Ligne de crédit syndiquée.
- Opérations de titrisation des créances commerciales.
- Lignes de crédit locales.

#### Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Limites	Utilisations	Montants disponibles
Ouverture de crédit syndiquée	597	0	597
Obligation 2017*	350	350	0
Obligation 2018*	250	250	0
Obligation Convertible 2016*	213	213	0
Obligation Convertible 2019*	275	275	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 685</b>	<b>1 088</b>	<b>597</b>
Actifs financiers court terme inclus dans la dette nette			0
Liquidités			987

\* Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant.

En février 2013, le montant de l'ouverture de crédit syndiquée à moyen terme a été augmenté de 57 millions d'euros, le montant total passant de 540 millions d'euros à 597 millions d'euros. Cette augmentation s'est faite par l'intégration d'un nouveau prêteur sans autre modification des dispositions du contrat.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi une opération de titrisation de créances commerciales, mise en place en avril 2010, pour un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Deux filiales opérationnelles du Groupe participent à cette opération au travers de deux programmes distincts et complémentaires :

- Un programme dit *On Balance Sheet* non décomptabilisant pour un encours maximum actuellement fixé à 110 millions d'euros de créances financées, pour lequel l'acheteur des créances est engagé pour une période initiale de deux ans et demi ;
- Un programme décomptabilisant dit *Off Balance sheet* pour un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Ce programme est renouvelable tous les six mois. Les risques et avantages liés aux créances ont été transférés à l'exclusion du risque de dilution.

À la date du 31 décembre 2013, les montants de créances financées sur les programmes *On* et *Off* se montent respectivement à 75 millions d'euros et 19 millions d'euros ; au 31 décembre 2012, ces montants s'élevaient respectivement à 45,5 millions d'euros et 25 millions d'euros. Les créances cédées dans le cadre du programme *On* sont présentées en **Note 18**. Pour le programme *Off*, le dépôt subordonné est de 1,6 million d'euros.

## Suivi et contrôle du risque de liquidité

La Direction « Trésorerie et Financement » suit sur une base hebdomadaire l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales reportent par ailleurs mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base hebdomadaire.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par la Direction « Trésorerie et Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à douze mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en **Note 23**, sur une base mensuelle.

## Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le crédit syndiqué de 597 millions d'euros, dont l'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2016 comporte une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui doit être inférieur à 1,10 et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui doit demeurer inférieur à 3,5 du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014. À partir de cette date, ce multiple d'EBITDA devra être inférieur à un 3.

L'EBITDA s'entend comme la Marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Au 31 décembre 2013, comme à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2016, l'OCEANE 2019 et les emprunts obligataires 2017 et 2018, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les programmes de titrisation de créances commerciales mis en place en 2010 ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

## Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements doivent avoir des notations court terme minima de A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'État de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou États-Unis).

Au 31 décembre 2013, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état de la situation financière consolidée et placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « investment grade ».
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt émis par des banques d'une durée initiale inférieure à douze mois.

## b. Risque de taux

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué essentiellement au 31 décembre 2013 des OCEANE 2016 et 2019 ainsi que des emprunts obligataires 2017 et 2018.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor, Libor ou des indices locaux). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme est investie dans des instruments à moins d'un an donc à taux révisable (taux fixe renégocié au renouvellement) ou à taux variable (EONIA ou LIBOR d'une durée inférieure à celle de l'investissement). De ce fait l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 752 millions d'euros et 536 millions d'euros au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

En 2013, comme en 2012, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux.

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013			2012		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
<b>Taux variables</b>						
Dette financière	235	5	240	311	3	314
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(987)	-	(987)	(847)	-	(847)
<b>Position nette à taux variables</b>	<b>(752)</b>	<b>5</b>	<b>(747)</b>	<b>(536)</b>	<b>3</b>	<b>(533)</b>
<b>Taux fixes</b>						
Dette financière*	40	1 044	1 084	114	1 025	1 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette à taux fixes</b>	<b>40</b>	<b>1 044</b>	<b>1 084</b>	<b>114</b>	<b>1 025</b>	<b>1 139</b>
<b>Endettement net</b>	<b>(712)</b>	<b>1 049</b>	<b>337</b>	<b>(422)</b>	<b>1 028</b>	<b>606</b>

\* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

## c. Risque de change

### Risque sur les flux d'exploitation

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale. L'exposition du Groupe au dollar américain pour ses achats de cuivre et dans une moindre mesure d'aluminium, est suivie dans le cadre de la gestion du risque métal.

Le Groupe a pour politique de couvrir le risque de change lié à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité de change résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou un coût pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction « Trésorerie et Financement » pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener leurs flux dans leur devise fonctionnelle.

## Risque sur la dette

Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. La mesure mensuelle de l'exposition des filiales au risque de change inclut néanmoins, au-delà des flux d'exploitation évoqués ci-dessus, systématiquement leurs dettes financières en devises. Conformément aux procédures du Groupe, cette exposition est couverte (sauf exceptions – voir ci-dessous) au même titre que l'exposition liée aux flux commerciaux en devises.

## Contrôle de la bonne application des procédures

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi mensuel à la Direction « Trésorerie et Financement » par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leurs positions dans l'état de la situation financière ainsi que leurs flux à venir certains et estimés pour chaque devise et les couvertures qui y sont affectées.

La Direction « Trésorerie et Financement » a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle ad hoc pour s'assurer de la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

## Position nette au 31 décembre 2013

Le tableau de l'exposition au risque de change, présenté ci-dessous, reprend l'ensemble des actifs et des passifs en devises, les engagements futurs en devises (hors offres en cours non confirmées) ainsi que le nominal des opérations d'achat et de vente de devises à terme non échues au 31 décembre 2013 pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Les principales devises d'exposition du Groupe sont le Dollar américain, l'Euro et la Couronne norvégienne (les actifs et passifs en devises ne sont pas reportés dans le tableau ci-après lorsqu'ils sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité locale car ces derniers ne génèrent pas de risque de change).

### Exposition au risque de change au 31 décembre 2013

(en millions de devises)	USD	NOK	EUR
Clients	215	-	46
Fournisseurs	(308)	(11)	(59)
Comptes bancaires	93	107	17
Prêts / (Emprunts)	217	94	(175)
Engagements flux futurs	(36)	(5)	250
<b>Exposition à couvrir</b>	<b>181</b>	<b>185</b>	<b>79</b>
Nominal net des couvertures	(211)	(195)	(101)
<b>Position nette résiduelle</b>	<b>(30)</b>	<b>(10)</b>	<b>(22)</b>

Les positions nettes résiduelles au 31 décembre 2013 s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- La présence de dettes financières en dollars américains dans des pays, dont la monnaie est très fortement corrélée à cette devise.
- Des endettements en euro ou en dollars américains dans des pays où le coût d'une couverture en devise locale, ou d'un financement en devise locale, est prohibitif.

Pour la première nature, le risque de gain ou de perte de change (effet résultat) est négligeable.

## Risque de conversion

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.



## d. Risques sur les cours des métaux

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

### Tendance des marchés en 2013

Au regard des deux années qui l'ont précédée, l'année 2013 est une année de relative consolidation, les cours du cuivre en euros ayant essentiellement évolué dans un intervalle compris entre 5 100 et 6 200 euros la tonne. La volatilité des cours en dollars a été un peu plus marquée, avec une amplitude de 6 600 à 8 200 dollars américains par tonne :

- Au 31 décembre 2013, le cours du cuivre à la clôture du London Metal Exchange s'établit à 7 376 dollars américains par tonne enregistrant une baisse de 7 % par rapport au niveau de 7 907 dollars américains par tonne atteint au 31 décembre 2012. Le cours du cuivre exprimé en euros passe quant à lui de 5 988 euros par tonne au 31 décembre 2012 à 5 348 euros par tonne à la clôture de l'exercice 2013 (- 11 %).
- Sur l'ensemble de l'année 2013, le prix moyen comptant du cuivre sur le London Metal Exchange s'établit à 7 322 dollars américains par tonne, un niveau inférieur à celui de 7 950 dollars américains par tonne observé en 2012 (- 8 %). Exprimé en euros, il s'établit à 5 515 euros par tonne sur 2013, soit une variation légèrement plus marquée (- 11 %) par rapport à la moyenne de 6 183 euros par tonne observée en 2012.

La relative stabilité des cours du cuivre s'est en revanche accompagnée d'un relèvement progressif des primes « producteur », lesquelles ont renoué avec leur niveau de fin 2010.

### Impact sur la Marge opérationnelle

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer d'un stock de métal permanent, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la Marge opérationnelle (proche du LIFO). Comme précisé dans la **Note 1.e.c**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le Résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la Marge opérationnelle du Groupe.

La Marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits, telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente, mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Il est également à noter que, de façon similaire à la gestion du risque de change, le risque de fluctuation du cours du cuivre et d'autres métaux n'est pas systématiquement couvert au niveau des offres en attente de la réponse du client (voir **Note 25.c** ci-dessus sur le Risque de change).

### Contrôle de la correcte application des procédures

Le contrôle de la correcte application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée mensuelle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des Métaux ».

Par ailleurs, la Direction « Gestion des Métaux » assure des missions régulières de formation et de contrôle dans les filiales, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur intranet à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métaux lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

## Impact sur les besoins en financement

Les variations du prix du cuivre et de l'aluminium ont mécaniquement un impact significatif sur le besoin de financement du Groupe. Une augmentation du prix du cuivre entraîne une augmentation du besoin en fonds de roulement. Inversement, le Groupe peut bénéficier de la forte baisse des prix du cuivre.

En cas de baisse des prix des métaux non ferreux (l'impact étant symétrique pour une hausse), l'effet positif sur la dette nette du Groupe de cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel peut être totalement ou en partie temporairement compensé par l'effet négatif des appels de marge et du décalage entre les délais de règlement des clients et de paiement des fournisseurs. En effet :

- Le Groupe se couvre contre les variations du prix du métal entre la date d'une commande et la date de sa livraison, soit en fixant le prix d'achat du métal contenu dans la commande auprès d'un fournisseur, soit par l'achat de contrats sur les bourses de métaux. Dans ce dernier cas et dans un contexte de baisse forte et rapide des prix, la valeur de marché des instruments de couverture devient négative au point que les limites de crédit accordées aux filiales du Groupe par leurs contreparties deviennent insuffisantes. Les filiales doivent alors déposer de la trésorerie chez un courtier auprès duquel la couverture a été réalisée. Les sommes versées au titre des appels de marge sont comptabilisées en tant qu'actifs financiers court terme par le Groupe, en dehors de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (voir **Note 23**). À l'échéance du contrat, la couverture joue son rôle en compensant par une perte le gain réalisé par le Groupe sur l'achat physique du cuivre à un prix plus bas.
- Le délai de règlement des fournisseurs de cuivre étant en moyenne plus rapide que celui des clients, l'effet positif de la baisse du prix du cuivre sur le besoin de financement du Groupe se concrétisera pleinement lorsque le portefeuille clients aura effectué un cycle complet pour n'intégrer que des factures établies sur base du nouveau cours du cuivre.

Comme au 31 décembre 2012, les appels de marge déposés par le Groupe étaient non matériels au 31 décembre 2013.

## Principaux engagements du Groupe sur le cuivre

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les principales expositions du Groupe sur le cuivre sont les suivantes (indicateur clé suivi par les Dirigeants) :

Au 31 décembre, en tonnes	2013	2012
<b>Engagements papiers</b>		
- Achats	55 449	62 496
- Ventes	21 895	10 838
<b>Engagements physiques</b>		
- Achats*	126 100	112 771
- Ventes	102 807	110 656

\* Hors quantités négociées dans le cadre de contrats «Take or Pay» dont le prix n'est pas fixé à la clôture. Y compris quantités en stock dont le prix est fixé à la clôture (ces quantités en stock incluent le Stock Outil).

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

La valeur de marché des instruments dérivés non échus sur le cuivre et les autres métaux non ferreux (engagements papiers) est présentée en **Note 26.a**. Ces pertes ou gains latents sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie pour leur quasi-totalité et sont donc pour l'essentiel reconnus directement en capitaux propres.

## e. Risque de crédit et de contrepartie

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

## Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2013 un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de *Credit Management* commune au Groupe et déployée tout au long de 2013 aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance crédit commune pour toutes les filiales, mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards et des contestations de paiement de la part de certains clients. L'obtention de couvertures a en outre été rendue plus difficile et reste très limitée en Grèce, en Espagne, en Argentine, en Égypte et au Maroc.

## Instruments dérivés de change

Lorsque la législation locale l'autorise, les entités opérationnelles, qualifiées alors de « centralisées », effectuent leurs opérations de change avec l'entité dédiée Nexans Services. Cette dernière se couvre à son tour auprès des banques.

Afin de limiter le risque de contrepartie, le Groupe n'autorise ce type d'opérations à plus d'un an qu'avec des contreparties bancaires, dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's et A3 chez Moody's. Pour les opérations d'une durée inférieure à un an les contreparties bancaires autorisées ont des notations à court terme supérieures ou égales à A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires, dont la maison-mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie pour ces filiales fait l'objet d'un suivi mensuel spécifique des engagements externes pris par chacune d'entre elles au titre de ses couvertures de change.

L'ensemble des opérations de change à terme non échues pour les principales filiales du Groupe exposées au risque de change au 31 décembre 2013 (sous le système centralisé de mise en commun des liquidités ou non) représentait un montant notionnel de 2 492 millions d'euros à l'achat et de 2 509 millions d'euros à la vente (voir **Note 26.b**). Au 31 décembre 2012, les opérations de change non échues représentaient un montant notionnel de 2 826 millions d'euros à l'achat et de 2 794 millions d'euros à la vente.

Les opérations de change à terme non échues au 31 décembre 2013 et gérées par Nexans Services représentaient un notionnel de 2 035 millions d'euros à l'achat et de 2 051 millions d'euros à la vente, soit environ 82 % des engagements totaux du Groupe à cette date (88 % des engagements totaux du Groupe au 31 décembre 2012). Le risque de contrepartie associé est considéré comme faible par le Groupe : ces engagements étaient principalement répartis sur douze contreparties, dont les notations variaient de AA / Aa2 BBB+ / Baa.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2013 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, voir **Note 26.d**) :

- moins de six mois : 86 %,
- de six mois à un an : 12 %,
- au-delà d'un an : 2 %.

La mise au marché de ces positions non échues au 31 décembre 2013 est présentée dans la **Note 26.a**.

## Instruments dérivés sur les métaux

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Direction « Gestion des Métaux » traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2013, des filiales chinoises, australienne et néo-zélandaise. Ainsi les opérations traitées en central pour le compte des filiales représentaient 90 % de l'encours net au 31 décembre 2013 et 93 % au 31 décembre 2012.

Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non-recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge »),
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Direction « Gestion des Métaux » gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options).

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition que leur notation long terme soit égale ou supérieure à A- / A3. Les contreparties pour lesquelles la notation est entre BBB- / Baa3 et BBB+ / Baa1 peuvent être acceptées, mais à condition que l'exposition cumulée du Groupe sur ces contreparties ne dépasse pas 25 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB+ ou BBB, 10 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB-.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats-cadres (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois effectuées ces compensations contractuelles. Au 31 décembre 2013, ce risque maximum théorique se limitait à 5,3 millions d'euros. Il était de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La répartition par échéance de l'ensemble des contrats non échus (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) relatifs aux métaux non ferreux au 31 décembre 2013 présente une forte exposition à court terme ce qui tend également à limiter le risque de contrepartie (sur base des montants notionnels nets, le Groupe étant majoritairement en position acheteuse) :

- moins de six mois : 54 %,
- de six mois à un an : 25 %,
- de un à deux ans : 21 %,
- de deux à trois ans : 0 %,
- au-delà de trois ans : 0 %.

L'encours des appels de marges versés aux courtiers était non matériel au 31 décembre 2013 (voir **Note 19**) comme au 31 décembre 2012.

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché, mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de risque systémique.

## Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-dessous présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Services au 31 décembre 2013. Les dépôts et placements de Nexans Services à cette date s'élèvent à 701 millions d'euros, soit 71 % du total Groupe.

(en millions d'euros)

Notation de la contrepartie	AA-	A+	A	A -	BBB	SICAV	Total
Disponibilités	31	38	201	67	50	-	387
SICAV Monétaires Court Terme*	-	-	-	-	-	314	314
Certificats de Dépôt / EMTN	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>38</b>	<b>201</b>	<b>67</b>	<b>50</b>	<b>314</b>	<b>701</b>

\* Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 25.a**.

## f. Analyses de sensibilité aux risques de marché

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

### Sensibilité aux taux d'intérêt

Principales hypothèses :

- Les financements long terme du Groupe (obligations convertibles et emprunts obligataires) sont à taux fixe. Pour l'essentiel, seule la dette nette à court terme (hors OCEANE 2013) est souscrite à taux variable, la sensibilité est en conséquence calculée sur cette base.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe (hors dette nette) ne sont que, de manière exceptionnelle, sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (échéances essentiellement à court terme). Le Groupe considère cet impact comme négligeable pour cette simulation.
- En l'absence de dérivés de taux d'intérêt documentés comme de la couverture de flux de trésorerie, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact direct sur les capitaux propres du Groupe.

Sur ces bases, l'impact d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt (hors marge) sur le résultat financier du Groupe en base annuelle (toute chose égale par ailleurs, notamment les cours des devises), est présenté ci-après.

### Sensibilité au 31 décembre 2013

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf. Note 23.c)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)*	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)*	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
Euro	1,71 %	(435)	(641)	(2,18)	(3,21)
Dollar américain	3,37 %	(53)	(69)	(0,26)	(0,34)
Autres	5,81 %	1	(28)	0,00	(0,14)
<b>Total Groupe*</b>		<b>(487)</b>	<b>(738)</b>	<b>(2,44)</b>	<b>(3,69)</b>

\* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

## Sensibilité au 31 décembre 2012

	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute courante (cf. Note 23.c)	Dette financière nette moyenne court terme (en millions d'euros)*	Dette financière nette court terme à date de clôture (en millions d'euros)*	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette moyenne	Impact sur les frais / (produits) financiers (en millions d'euros) Dette nette de clôture
Euro	2,30 %	(366)	(474)	(1,83)	(2,37)
Dollar américain	3,33 %	(33)	(65)	(0,16)	(0,32)
Autres	6,94 %	(29)	3	(0,15)	0,01
<b>Total Groupe*</b>		<b>(428)</b>	<b>(536)</b>	<b>(2,14)</b>	<b>(2,68)</b>

\* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

L'hypothèse de dette nette moyenne court terme retenue pour cette analyse de sensibilité se base sur la moyenne des dettes nettes externes d'ouverture, de clôture et du 31 décembre des filiales du Groupe, pour chacune des devises considérées.

**Sensibilité aux cours du cuivre**

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe<sup>(1)</sup>.

Une hausse des prix du cuivre aurait pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation).
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers Cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés).
- De revaloriser le Stock Outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aurait pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affecterait positivement soit le résultat opérationnel, soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aurait un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises) :

- Hausse de 10 % des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2013 avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 de respectivement 105 000 et 98 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de 0,2 % en 2013 et 2012.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 58 825 et 54 800 tonnes aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.
- Taux d'impôt théorique de 34,43 % en 2013 et 36,10 % en 2012.

(1) Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

(en millions d'euros)	2013	2012
Impact sur le résultat opérationnel	32	34
Impact sur le résultat financier	(0)	(1)
<b>Impact net sur le résultat (après impôts)</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
<b>Impact sur les capitaux propres* (après impôts)</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

\*Hors résultat net de la période.

### Sensibilité au dollar américain

- Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10 % des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2013 et 2012 (soit à titre d'illustration, un cours \$ / € de respectivement 1,52 et 1,45) sans modification de la courbe des points de terme.
- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant, d'une part, les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollars comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujet à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les tableaux qui suivent.

### Sensibilité au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(10)	N/A
Comptes bancaires	(4)	N/A
Fournisseurs	15	N/A
Prêts / Emprunts	(8)	-
<b>Position nette sous-jacents USD</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme***	(15)	(22)
Portefeuille de ventes à terme***	28	18
<b>Position nette dérivés USD</b>	<b>13</b>	<b>(4)</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>6</b>	<b>(4)</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

## Sensibilité au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(11)	N/A
Comptes bancaires	(5)	N/A
Fournisseurs	14	N/A
Prêts / Emprunts	(6)	-
<b>Position nette sous-jacents USD</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme***	(13)	(21)
Portefeuille de ventes à terme***	20	20
<b>Position nette dérivés USD</b>	<b>7</b>	<b>(1)</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

## Sensibilité au NOK

Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de Haute Tension sous-marine.

La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation du cours spot du NOK de 10% contre toute devise (avec à titre d'illustration, un cours de clôture NOK / € aux 31 décembre 2013 et 2012 de respectivement 9,2 et 8,09) sans modification de la courbe des points de terme.

## Sensibilité au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	0,5	N/A
Comptes bancaires	(0,1)	N/A
Fournisseurs	(1,0)	N/A
Prêts / Emprunts	0,1	-
<b>Position nette sous-jacents NOK</b>	<b>(0,5)</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme***	2,1	0
Portefeuille de ventes à terme***	1,0	0
<b>Position nette dérivés NOK</b>	<b>3,1</b>	<b>(1,5)</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>1,5</b>	<b>(1,5)</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.



## Sensibilité au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	(1)	N/A
Fournisseurs	(2)	N/A
Prêts / Emprunts	(0)	-
<b>Position nette sous-jacents NOK</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>
Portefeuille d'achats à terme***	6	15
Portefeuille de ventes à terme***	0	(46)
<b>Position nette dérivés NOK</b>	<b>6</b>	<b>(31)</b>
<b>Impact net sur le Groupe</b>	<b>4</b>	<b>(31)</b>

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 36,10 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

## Note 26 : Instruments dérivés

### a. Valeur de marché

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux est présentée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012
<b>Actif</b>		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	17	34
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	6	10
Dérivés de change – Trading*	10	16
Dérivés de métaux – Trading*	0	0
<b>Total Actif</b>	<b>33</b>	<b>60</b>
<b>Passif</b>		
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	37	14
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	6	5
Dérivés de change – Trading*	8	10
Dérivés de métaux – Trading*	0	0
<b>Total Passif</b>	<b>51</b>	<b>29</b>

\* Au sens d'IAS 32/39.

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » (voir Note 19) et « Autres passifs financiers courants » (voir Note 24) de l'état de la situation financière consolidée. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de « Couverture de flux de trésorerie », une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture de l'état de la situation financière consolidée avec les montants comptabilisés dans le poste « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

## b. Montants notionnels

### Notionnels des dérivés métaux

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés métaux, décomposé par devise, pour leur contre-valeur euro au 31 décembre 2013 :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013				
	USD	NOK	EUR	Autres	Total
<b>Notionnels Acheteurs</b>					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	171	-	93	23	287
Dérivés de métaux – Trading*	14	-	17	16	47
<b>Total Notionnels Acheteurs</b>	<b>185</b>	<b>-</b>	<b>110</b>	<b>39</b>	<b>334</b>
<b>Notionnels Vendeurs</b>					
Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie*	51	-	20	12	83
Dérivés de métaux – Trading*	37	-	2	7	46
<b>Total Notionnels Vendeurs</b>	<b>88</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>129</b>

\* Au sens d'IAS 32/39.

Les engagements notionnels sur les dérivés métaux au titre des exercices 2013 et 2012 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2013	2012
Notionnels Acheteurs	334	426
Notionnels Vendeurs	(129)	(85)
<b>Positions nettes dérivés de métaux*</b>	<b>205</b>	<b>341</b>

\* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

### Notionnels des dérivés de change

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés de change au 31 décembre 2013 pour leur contre-valeur euro à cette date. Chaque contrat dérivé de change (achat à terme/vente à terme) a été décomposé entre le notionnel de sa jambe courte (le nominal des devises qui seront livrées par le Groupe à terme) et le notionnel de sa jambe longue (le nominal des devises qui seront reçues par le Groupe à terme).

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013				
	USD	NOK	EUR	Autres	Total
<b>Notionnels Acheteurs</b>					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	183	637	285	161	1 266
Dérivés de change – Trading*	342	9	485	390	1 226
<b>Total Notionnels Acheteurs</b>	<b>525</b>	<b>646</b>	<b>770</b>	<b>551</b>	<b>2 492</b>
<b>Notionnels Vendeurs</b>					
Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie*	190	299	521	277	1 287
Dérivés de change – Trading*	499	41	205	477	1 222
<b>Total Notionnels Vendeurs</b>	<b>689</b>	<b>340</b>	<b>726</b>	<b>754</b>	<b>2 509</b>

\* Au sens d'IAS 32/39. Les notionnels présentés sous la rubrique « Couverture de flux de trésorerie » représentent les notionnels des dérivés qualifiés de couverture à l'initiation du dérivé.

Les engagements notionnels sur les dérivés de change au titre des exercices 2013 et 2012 sont résumés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2013	2012
Notionnels Acheteurs	2 492	2 826
Notionnels Vendeurs	(2 509)	(2 794)
<b>Positions nettes dérivés de change*</b>	<b>(17)</b>	<b>32</b>

\* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

### c. Décomposition des flux du compte de résultat

Les flux impactant le compte de résultat sur ces dérivés peuvent être décomposés de la manière suivante :

Exercice 2013 (en millions d'euros)	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*			Total Compte de résultat
			Sous-jacent	Dérivé	Inefficacité*	
Dérivés de métaux	(1)	(33)	-	-	0	(34)
Dérivés de change	11	(2)	(50)	49	(3)	55
Dérivés de taux d'intérêt	0	-	-	-	-	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>(35)</b>	<b>(50)</b>	<b>49</b>	<b>(3)</b>	<b>22</b>

\* Au sens d'IAS 32/39.

Exercice 2012 (en millions d'euros)	Trading*	Reversement Couverture Flux de Trésorerie*	Couverture de juste valeur*			Total Compte de résultat
			Sous-jacent	Dérivé	Inefficacité*	
Dérivés de métaux	0	7	-	-	0	7
Dérivés de change	1	1	-	-	3	5
Dérivés de taux d'intérêt	0	-	-	-	-	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>12</b>

\* Au sens d'IAS 32/39.

Principaux commentaires :

- Dérivés métaux : la documentation permettant la comptabilisation en couverture de flux de trésorerie des dérivés métaux non échus (CFH) porte sur l'essentiel des flux du Groupe.  
Les reversements de CFH métal et d'une façon générale, le résultat réalisé sur les dérivés métaux, sont comptabilisés au niveau de la Marge opérationnelle. Le résultat latent sur les dérivés métaux considérés comme du trading, ou sur la part inefficace des dérivés traités en CFH est pour sa part enregistré sur une ligne spécifique du compte de résultat « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».
- Dérivés de change : le reversement des positions documentées en tant que CFH portant sur les flux commerciaux est comptabilisé au niveau de la Marge opérationnelle. L'ensemble des autres flux relatifs aux dérivés de change, latents ou réalisés, est comptabilisé dans le résultat financier du Groupe soit en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur une des composantes de la dette nette (et sont clairement identifiés comme tels dans les systèmes d'information amont du Groupe), soit sur la ligne « Autres charges financières ».

Les dérivés de change comptabilisés en *trading* correspondent pour l'essentiel :

- Soit à des couvertures économiques d'actifs et de passifs en devises. À noter que les dérivés initialement documentés comme de la couverture de flux de trésorerie perdent cette qualification comptable au moment où la facture sous-jacente est émise.  
Leur impact résultat est dans ce cas compensé, pour leur composante spot, par la revalorisation de ces sous-jacents au cours de clôture (voir Note 27.b).

- Soit à des couvertures de flux futurs non documentés comme de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés de change comptabilisés en « couverture de juste valeur » correspondent pour l'essentiel à des couvertures de prêts et emprunts en devises.

La part inefficace des dérivés de change correspond pour une large part aux points de terme, la documentation de flux de trésorerie portant généralement sur les seuls cours spot.

- Dérivés d'intérêt : ces derniers ne sont pas matériels au niveau du Groupe conformément à la politique de gestion exposée au niveau de la **Note 25.b** ci-avant. Leur impact est comptabilisé le cas échéant sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » du compte de résultat.

#### d. Échéances

Cet échéancier est présenté pour l'ensemble des dérivés ouverts à la date de clôture quelle que soit leur qualification comptable au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012. Les maturités sont essentiellement à court terme.

#### Dérivés de change

En ce qui concerne les dérivés de change, l'échéancier sur base des justes valeurs est le suivant :

(en millions d'euros)	2013		2012	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	28	45	42	23
Entre 1 an et 2 ans	0	0	8	1
Entre 2 ans et 3 ans	0	-	-	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>45</b>	<b>50</b>	<b>24</b>

l'échéancier sur base des montants notionnels est le suivant au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	2013		2012	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
À moins d'un an	2 446	2 463	2 472	2 453
Entre 1 an et 2 ans	45	46	348	335
Entre 2 ans et 3 ans	1	1	5	5
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	1	1
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 492</b>	<b>2 509</b>	<b>2 826</b>	<b>2 794</b>

### Dérivés Métaux

En ce qui concerne les dérivés métaux, le Groupe renversant systématiquement les positions à échéance des dérivés, les justes valeurs sont la meilleure estimation à la date de clôture des flux nets de trésorerie futurs :

(en millions d'euros)	2013		2012	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
À moins d'un an	4	5	9	4
Entre 1 an et 2 ans	1	0	1	1
Entre 2 ans et 3 ans	0	0	0	0
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>5</b>

**Note 27 : Informations complémentaires sur les instruments financiers**
**a. Catégories d'actifs et de passifs financiers**

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2013	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2013
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
<b>Actifs</b>								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	N/A	17	x	✓	x	x	17
Créances commerciales								
- Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts et créances	N/A	218	✓	x	x	x	218
- Créances clients et comptes rattachés	Prêts et créances	N/A	1 012	✓	x	x	x	1 012
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	10	x	x	✓	x	10
			0					0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	17	x	x	x	✓	17
			6					6
Autres actifs financiers courants et non courants	Prêts et créances	N/A	88	✓	x	x	x	88
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	Dépôts à terme : 2 Autres : 1	382	x	x	✓	x	987
			605					

✓ Traitement comptable retenu.

\* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2013	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2013
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
<b>Passifs</b>								
Dette financière brute								
- Emprunts obligataires convertibles	Passifs financiers au coût amorti	N/A	460	✓	✗	✗	✗	519
- Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti	N/A	620	✓	✗	✗	✗	660
- Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	N/A	244	✓	✗	✗	✗	244
Dettes commerciales								
- Dettes sur contrats de construction	Passifs financiers au coût amorti	N/A	126	✓	✗	✗	✗	126
- Fournisseurs et comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	N/A	1 108	✓	✗	✗	✗	1 108
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	8 0	✗	✗	✓	✗	8 0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	37 6	✗	✗	✗	✓	37 6
Autres passifs financiers courants et non courants	Passifs financiers au coût amorti	N/A	42	✓	✗	✗	✗	42

✓ Traitement comptable retenu.

\* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** sont évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des flux de trésorerie futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2016 et 2019 et des emprunts obligataires 2017 et 2018, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur des obligations 2017 et 2018 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2013 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
  - i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2013 (36,83 euros) ;
  - ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2013 (respectivement 59,41 euros et 74,50 euros pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019) ;
  - iii. Taux swap Euro à respectivement deux ans (0,40 %) et cinq ans (1,10 %) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019. L'échéance retenue correspond à celle des *puts* investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
  - iv. Spread de crédit à respectivement deux ans (100 points de base) pour l'OCEANE 2016 sur base d'une volatilité implicite qui ressort à 23,5 %, et cinq ans (225 points de base) pour l'OCEANE 2019 sur la base d'une volatilité implicite qui ressort à 24 %. L'échéance retenue correspond à celle des *puts* investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
  - v. Coût du prêt / emprunt de titres (100 points de base).
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

L'information équivalente est donnée pour l'exercice 2012 ci-dessous :

(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2012	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2012
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
<b>Actifs</b>								
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponibles à la vente	N/A	20	x	✓	x	x	20
Créances commerciales								
- Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts et créances	N/A	335	✓	x	x	x	335
- Créances clients et comptes rattachés	Prêts et créances	N/A	1 080	✓	x	x	x	1 080
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	16 0	x	x	✓	x	16 0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Actifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	34 10	x	x	x	✓	34 10
Autres actifs financiers courants et non courants								
- Actifs financiers court terme	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	83	x	x	✓	x	83
- Autres actifs financiers courants et non courants	Prêts et créances	N/A	0	✓	x	x	x	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par résultat	Dépôts à terme : 2 Autres : 1	22 825	x	x	✓	x	847

✓ Traitement comptable retenu.

\* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».



(en millions d'euros)	Catégories IAS 39	Niveau de juste valeur	Valeurs comptables au 31 déc. 2012	Traitement comptable IAS 39				Juste valeur au 31 déc. 2012
				Coût amorti	Coût	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	
<b>Passifs</b>								
Dettes financières brute								
- Emprunts obligataires convertibles	Passifs financiers au coût amorti	N/A	530	✓	✗	✗	✗	583
- Emprunts obligataires	Passifs financiers au coût amorti	N/A	608	✓	✗	✗	✗	642
- Autres dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	N/A	315	✓	✗	✗	✗	315
Dettes commerciales								
- Dettes sur contrats de construction	Passifs financiers au coût amorti	N/A	210	✓	✗	✗	✗	210
- Fournisseurs et comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	N/A	1 136	✓	✗	✗	✗	1 136
Instr. dérivés non documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Change : 2 Métal : 1	10 0	✗ ✗	✗ ✗	✓ ✗	✗ ✗	10 0
Instr. dérivés documentés comme couverture	Passifs financiers à la juste valeur par résultat*	Change : 2 Métal : 1	14 5	✗ ✗	✗ ✗	✗ ✗	✓ ✗	14 5
Autres passifs financiers courants et non courants	Passifs financiers au coût amorti	N/A	36	✓	✗	✗	✗	36

✓ Traitement comptable retenu.

\* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.

- Les **titres disponibles à la vente** sont évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des flux de trésorerie futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.

- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

- L'**endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013, 2016 et 2019 et des emprunts obligataires 2017 et 2018, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur des obligations 2017 et 2018 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2012 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :

- Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2012 (33,51 euros) ;
- Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2012 (respectivement 86,86 euros, 58,00 euros et 70,10 euros pour l'OCEANE 2013, l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019) ;
- Taux swap Euro à respectivement trois ans (0,38 %) et six ans (0,77 %) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019 ;
- Spread de crédit à respectivement trois ans (269 points de base) et six ans (334 points de base) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019 ;
- Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).

- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

## b. Calculs des gains et pertes nets

Exercice 2013 (en millions d'euros)	Gains / (Pertes) nets					Total 2013
	De réévaluations ultérieures					
	Sur intérêts financiers	À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation	Suite à cession	
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	N/A	(2)	0	(2)
Prêts et créances	1	N/A	12	(12)	-	1
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	48	N/A	N/A	N/A	48
Passifs financiers au coût amorti	(85)	N/A	(61)	-	N/A	(146)
<b>Total</b>	<b>(84)</b>	<b>48</b>	<b>(49)</b>	<b>(14)</b>	<b>0</b>	<b>(99)</b>

Exercice 2012 (en millions d'euros)	Gains / (Pertes) nets					Total 2012
	De réévaluations ultérieures					
	Sur intérêts financiers	À la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation	Suite à cession	
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	N/A	(6)	0	(6)
Prêts et créances	1	N/A	(3)	(5)	-	(7)
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	8	N/A	N/A	N/A	8
Passifs financiers au coût amorti	(89)	N/A	1	-	N/A	(88)
<b>Total</b>	<b>(88)</b>	<b>8</b>	<b>(2)</b>	<b>(11)</b>	<b>0</b>	<b>(93)</b>

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 23**). Dans le cas contraire (dettes et créances d'exploitation), ils figurent au sein de la Marge opérationnelle.
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres charges financières » ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette nette et sont clairement identifiés comme tels au sein des systèmes d'information amont du Groupe.
- Les dépréciations portant sur des prêts et créances d'exploitation sont comptabilisées au sein de la Marge opérationnelle.
- Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 26.c**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de (2) millions d'euros en 2013 et 6 millions d'euros en 2012. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés. La juste valeur dégagée par les « Actifs financiers court terme » (voir **Note 19**) n'est pas matérielle sur l'exercice 2013.

## Note 28 : Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
au 31 décembre 2013	97	32	59	6
au 31 décembre 2012	112	31	72	9

## Note 29 : Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Invexans, actionnaire de référence de Nexans, les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir Note 29.d).

### a. Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Revenus</b>		
- Filiales non consolidées	61	79
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	1	5
<b>Coût des ventes</b>		
- Filiales non consolidées	(6)	(5)
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	(14)	(21)

## b. État de la situation financière

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2013	2012
<b>Actifs</b>		
- Filiales non consolidées	17	9
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	9	2
<b>Dettes / (créances) financières</b>		
- Filiales non consolidées	(6)	(11)
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	(4)	-
<b>Autres passifs</b>		
- Filiales non consolidées	1	2
- Coentreprises	-	-
- Entreprises associées	11	2

## c. Relations avec le groupe Quiñenco

À la suite de l'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco au 30 septembre 2008 et à l'accord conclu le 27 mars 2011 ainsi que l'avenant à cet accord en date du 26 novembre 2012, visant à renforcer le montant de sa participation dans le capital de la Société, le groupe Quiñenco détenait directement près de 22,5 % du capital de Nexans SA au 31 décembre 2012 et disposait de trois représentants au Conseil d'Administration et d'un représentant au Comité des Nominations et des Rémunérations. La participation du groupe Quiñenco est détenue par l'intermédiaire de l'entité juridique Madeco qui a été renommée Invexans SA à la suite d'une réorganisation de ses activités début 2013.

Au 31 décembre 2013, le Groupe Quiñenco détient 26,55 % du capital et des droits de vote de la Société.

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Quiñenco au 31 décembre 2013 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, dont certains restent en vigueur au 31 décembre 2013 (notamment pour l'utilisation de certaines marques et licences).

Par ailleurs, un accord transactionnel a été conclu, le 26 novembre 2012, dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par le groupe Quiñenco au titre du contrat d'acquisition du 21 février 2008 (voir également **Note 30**).

Les flux et positions dans l'état de la situation financière correspondant aux contrats commerciaux et à l'accord transactionnel sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 29.a** et **Note 29.b**.

## d. Rémunération des Principaux Dirigeants

(Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans)

### Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants (tels que définis dans la norme IAS 24) du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2013	2012
Rémunération au titre du mandat social*	1,5	2,0
Jetons de présence*	0,6	0,6
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature*	9,8	10,7
Stock-options**	0,2	0,5
Actions de performance**	1,0	0,4
Indemnités de départ*	-	1,6
PILT**	0,3	-
Charges sur engagements de retraite***	5,4	4,2
<b>Rémunérations totales</b>	<b>18,8</b>	<b>20,0</b>

\* Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

\*\* Charge comptabilisée durant l'exercice.

\*\*\* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants du Groupe (Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans) :

- Il est rappelé que :

- Arnaud Poupart-Lafarge a rejoint le Groupe, le 26 juillet 2013, en tant que *Chief Operating Officer* et a rejoint le Comité Exécutif. Toutes les activités opérationnelles du Groupe lui sont rattachées, couvrant l'ensemble des zones géographiques ainsi que la Ligne de produit Haute Tension. Lui est également rattachée, la Direction Industrie, Logistique et Achats.

- Frédéric Michelland a quitté le Comité Exécutif du Groupe à la suite de son départ du Groupe le 30 novembre 2013.

- Jacques Villemur (Directeur des Ressources Humaines Groupe) a quitté le Comité Exécutif du Groupe au 31 octobre 2012 à la suite de son départ à la retraite. Anne-Marie Cambourieu lui a succédé à ce poste.

- Le montant total des engagements au titre des retraites des Principaux Dirigeants, nets de l'actif de couverture, pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type, dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élevait à 27 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 29 millions d'euros au 31 décembre 2012.
- Le 24 juillet 2013, le Conseil d'Administration a adopté un plan de rémunération à long terme destinés aux principaux managers et dirigeants du Groupe. Ce plan inclut un plan cash d'intéressement long terme (PILT) et un plan d'actions de performance soumis à condition de présence et de performance économique interne et boursière.

Pour les Principaux Dirigeants du Groupe, la provision liée au plan d'intéressement représente 0,3 million d'euros et la charge liée aux actions de performance s'élève à 1 million d'euros.

## Engagements envers Frédéric Vincent, Président-Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général est décrit en détail au paragraphe 7.4 du Rapport de Gestion.

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 :

- En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à un an de rémunération globale (fixe et variable), dont le versement est soumis à deux conditions de performance, dont l'une est liée à la performance économique du Groupe et l'autre fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport un panel de référence. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives. Cet engagement a été provisionné dans les comptes du Groupe depuis le 31 décembre 2009 à hauteur de 2,0 millions d'euros.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

## **Note 30 : Passifs éventuels, litiges**

### **a. Enquêtes Concurrence**

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, la société Nexans France SAS a constitué dans ses comptes sociaux une provision pour risques d'amende de 200 millions d'euros qui figure également dans les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 30 juin 2011.

Ce montant correspond, à ce stade de la procédure, et par application du principe de prudence, à son estimation d'une amende qui pourrait lui être infligée compte tenu de la politique de la Commission en matière de sanctions, de la méthodologie et des éléments sur lesquels la Commission indique envisager de fonder une amende, ainsi que la prise en compte de certaines contestations que la Société et sa filiale Nexans France SAS ont faites dans le cadre de la réponse à la communication des griefs qu'elles ont soumise à la Commission européenne en 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que le montant effectif de l'éventuelle amende soit différent.

Courant juin 2012, la Société et sa filiale Nexans France SAS ainsi que les autres entreprises tierces visées dans la procédure ont été auditionnées par la Commission européenne. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel, mais compte tenu du fait que l'audience est la plupart du temps suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience, il est probable qu'une décision dans cette procédure intervienne en 2014<sup>(1)</sup>.

À la date d'arrêtés des comptes au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'événements nouveaux conduisant à une réévaluation du montant de la provision.

Du fait d'un dénouement probable dans un horizon inférieur à un an, la provision de 200 millions d'euros a été reclassée en provision courante dans les comptes du 31 décembre 2013.

(1) Note au présent Document de référence : Voir section « Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du rapport de gestion 2013 », page 233 du présent Document de référence.

Certaines sociétés du Groupe demeurent aussi sous enquêtes d'autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement), aux États-Unis, au Brésil et au Canada, dans le même secteur d'activité. Les procédures suivent leur cours dans ces pays.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer à ce jour sur les suites qui seront données à ces procédures ni sur les conséquences financières induites, notamment financières, et à ce titre, n'a constitué aucune provision en dehors de celle pour une éventuelle amende de la Commission européenne. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont quant à elles été clôturées en 2011 sans qu'aucune sanction n'ait été prononcée à l'encontre du Groupe.

Dans son communiqué du 12 février 2009 et dans sa communication ultérieure, la Société avait indiqué qu'une issue défavorable à ces différentes procédures ainsi que les conséquences liées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe, même en dehors de l'éventuelle amende de la Commission européenne.

Par ailleurs, comme indiqué ci-avant, des filiales coréennes du Groupe Nexans font l'objet d'enquêtes de concurrence locales portant sur des activités autres que les câbles haute tension. Les filiales coréennes de Nexans ont payé à ce jour des amendes d'un montant d'environ 4 millions d'euros au titre de certaines de ces enquêtes ; ce montant correspond à des procédures administratives et pénales portant sur sept cas, dont six datant de 2007 et un cas de 2013. Dans ce dernier cas, une condamnation pénale est intervenue début 2014 à l'encontre de la filiale coréenne et d'un de ses dirigeants. L'amende infligée à la filiale coréenne, qui fera appel de la décision, s'élève à l'équivalent d'environ 13 millions d'euros. Certains de ces jugements ont fait l'objet d'un appel. Une provision de 7 millions d'euros a été maintenue dans les comptes afin de couvrir les réclamations clients suite aux décisions rendues dans certaines procédures.

En outre, la filiale locale coopère avec les autorités coréennes dans le cadre d'autres enquêtes portant sur des activités autres que les câbles haute tension pour lesquelles une décision n'a pas encore été rendue. Le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer à ce jour le risque encouru en lien avec les enquêtes en cours et les réclamations de clients

## **b. Autres litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions**

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes :

- Lors de l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine en 2009, le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation des câbles avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement à son bord, lequel appartenait à l'une des sociétés du Groupe. Le sous-traitant réclame le paiement des factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. La société du Groupe concernée réclame au sous-traitant le remboursement des préjudices (notamment retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour<sup>(1)</sup>.
- Dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par Invexans (anciennement Madeco) au titre du *Purchase Agreement* du 21 février 2008, laquelle avait donné lieu à une mise en œuvre par la Société et par sa filiale brésilienne (Nexans Brasil), un accord transactionnel a été conclu, le 26 novembre 2012, entre la Société, Nexans Brasil et Invexans en relation avec les montants dus par Invexans à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de cet accord transactionnel, Invexans a versé à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de reals (soit l'équivalent d'environ 9,5 millions d'euros). Parallèlement, Invexans est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnelle restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties.

En raison de cet accord transactionnel et du fait de la limitation de l'obligation d'indemnisation d'Invexans, Nexans Brasil a doté des provisions pour couvrir les procédures civiles et sociales encore en cours.

(1) L'attention du lecteur du présent Document de référence est attirée sur le fait que le 17 février 2014 le tribunal arbitral a rendu une sentence partielle en faveur de la société du Groupe.

- En 2013, une filiale du Groupe a reçu une réclamation alléguant que la fabrication et la commercialisation des produits *top drive service loop* constitue une violation de certains droits de propriété industrielle. La filiale a réfuté ces allégations. Il n'y a pas eu d'autres échanges avec le titulaire des droits de propriété industrielle. Même si cette supposée violation du droit de propriété industrielle n'a pas fait l'objet de procédure judiciaire, cela ne préjuge en rien des suites de cette réclamation. Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la réclamation, Nexans peut appeler un tiers en indemnisation ; tiers qui a été dûment notifié de cette réclamation. Même si aucune procédure judiciaire n'a été initiée par le titulaire des droits de propriété industrielle, un contentieux portant sur un montant supérieur à celui de l'indemnisation ne peut pas être exclu.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

### c. Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figurent :

- La réclamation d'un gestionnaire européen de réseau de transport d'électricité auprès d'une filiale de Nexans visant au remboursement de frais de réparations réalisées ces dernières années sur un câble d'interconnexion installé il y a plus de dix ans (et donc en dehors de la période de garantie) par la filiale de Nexans ainsi que la prise en charge des coûts futurs de remplacement de ce câble.

Le différend entre le gestionnaire et la filiale de Nexans est désormais devant un tribunal arbitral, procédure dans le cadre de laquelle il réclame à la filiale de Nexans un montant global de plus de 100 millions de livres sterling (soit l'équivalent de plus de 118 millions d'euros). Le Groupe confirme la position de sa filiale qui rejette toute responsabilité.

- Nexans Inc. a lancé, en 2012, une procédure d'invalidation de certains brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données, laquelle a elle-même initié des actions en contrefaçon à l'encontre de Nexans Inc.

Bien que l'issue de ces procédures ne soit pas connue, le Groupe considère que celle-ci n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats financiers consolidés du Groupe, bien qu'une telle possibilité ne puisse être exclue.

À fin 2013, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.



## Note 31 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe au 31 décembre 2013 et 2012 sont repris ci-dessous.

### a. Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

- Contrat de rachat de créances commerciales

Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un nouveau contrat de rachat de créances commerciales Euro (tel que décrit dans la **Note 25.a**), Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2013.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2013 pour la première partie à 20 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2013, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

- Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 22** et à la **Note 30**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient, dans certaines opérations d'acquisitions, de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1<sup>er</sup> août 2008, de la société italienne Intercond, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012 et 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2013, 1 million d'euros en 2014).

Dans le cadre de l'acquisition d'AmerCable, réalisée le 29 février 2012, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs sur lequel Nexans a versé à la même date 21 millions de dollars américains, soit 16 millions d'euros aux 31 décembre 2012 et 2013.

- Acquisition des activités Câbles du Invexans (anciennement Madeco)

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (voir **Note 30**).

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Madeco en relation avec les montants dus par le groupe Madeco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Madeco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de reais (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Madeco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverte à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties (voir également **Note 30**).

## b. Engagements liés au financement du Groupe

### • Engagements donnés

- Au 31 décembre 2013, aucune sûreté réelle n'a été consentie par le Groupe. Les sûretés réelles consenties par le Groupe en garantie d'emprunts au 31 décembre 2012 portaient sur des immobilisations corporelles pour un montant de 9 millions d'euros.

- Crédit syndiqué : dans le cadre du nouveau crédit syndiqué (voir **Note 25.a**), Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 660 millions d'euros au 31 décembre 2013.

### • Engagements reçus

Le Groupe bénéficie au 31 décembre 2013 d'une ligne de crédit syndiqué non utilisée d'un montant de 597 millions d'euros à échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2017. Se référer à la **Note 25.a** pour des informations complémentaires.

Comme évoqué ci-dessus en **Note 31.a**, Nexans a mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales. Cette dernière porte sur un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Se référer à la **Note 25.a** pour plus de détail.

## c. Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles (hors garanties de maison-mère – voir ci-après) sont résumés ci-dessous :

Au 31 décembre, en millions d'euros	2013	2012	Références
<b>Engagements donnés</b>			
Instruments dérivés d'achat de devises*	2 492	2 826	Note 26.b
Instruments dérivés d'achat de métal	334	426	Note 26.b
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles	40	65	Note 13.c
Engagements d'indemnisation de tiers	2 065	2 109	Voir 1)
Contrats <i>Take-or-pay</i> sur achat de cuivre (tonnes)	126 100	112 771	Voir 2)
Loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables	97	112	Note 28
<b>Engagements reçus</b>			
Instruments dérivés de vente de devises*	2 509	2 794	Note 26.b
Instruments dérivés de vente de métal	129	85	Note 26.b
Contrats <i>Take-or-pay</i> sur vente de cuivre (tonnes)	102 807	110 656	Voir 2)
Autres engagements reçus	68	26	

\* Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

## (1) Engagements d'indemnisation de tiers

- De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions.

Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 706 millions d'euros et 812 millions d'euros au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012).

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 22** et à la **Note 30**.

- Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison mère pour un montant de 1 359 millions d'euros au 31 décembre 2013 (1 297 millions d'euros au 31 décembre 2012). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

## (2) Contrats *Take-or-pay* (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats *Take-or-Pay* de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer également à la **Note 25.d**.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats *Take-or-Pay* dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

**Note 32 : Liste des principales sociétés consolidées**

Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2013.

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>
<b>France</b>			
<b>Nexans<sup>(2)</sup></b>	100 %	100 %	Consolidante
Nexans Participations	100 %	100 %	
Lixis	100 %	100 %	
Nexans France	100 %	100 %	
Nexans Interface	100 %	100 %	
Eurocable	100 %	100 %	
Recycables	36,5 %	36,5 %	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100 %	100 %	
<b>Belgique</b>			
Nexans Benelux S.A.	100 %	100 %	
Nexans Harnesses	100 %	100 %	
Nexans Network Solutions NV	100 %	100 %	
Nexans Services <sup>(3)</sup>	100 %	100 %	
Opticable S.A. NV	60 %	60 %	
Cablance Belgique	50 %	50 %	Mise en équivalence
<b>Allemagne</b>			
Nexans Deutschland GmbH	100 %	100 %	
Nexans Superconductors GmbH	100 %	100 %	
Metrofunkkabel Union GmbH	100 %	100 %	
Nexans Auto Electric GmbH <sup>(4)</sup>	100 %	100 %	
Confecta GmbH Deutschland <sup>(5)</sup>	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100 %	100 %	
<b>Europe du Nord</b>			
Nexans Nederland BV	100 %	100 %	
Nexans Norway A/S	100 %	100 %	
Nexans Suisse S.A.	100 %	100 %	
Nexans Re <sup>(6)</sup>	100 %	100 %	
Nexans Logistics Ltd	100 %	100 %	
Nexans Sweden AB	100 %	100 %	
Nexans Denmark	100 %	100 %	
Axjo Kabel AG	100 %	100 %	
<b>Europe du Sud</b>			
Nexans Iberia SL	100 %	100 %	
Nexans Italia SpA	100 %	100 %	
Nexans Partecipazioni Italia Srl	100 %	100 %	
Nexans Intercablo SpA	100 %	100 %	
Nexans Hellas S.A. <sup>(2)</sup>	71,75 %	71,75 %	
Nexans Türkiye Endüstri Ve Ticaret AS	100 %	100 %	

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>
<b>Europe de l'Est</b>			
Nexans Russia	100 %	100 %	
<b>Amérique du Nord</b>			
Nexans Canada Inc	100 %	100 %	
Nexans USA Inc	100 %	100 %	
AmerCable Holdings, Inc	100 %	100 %	
Nexans Energy USA Inc	100 %	100 %	
Berk-Tek LLC	100 %	100 %	
Nexans Aerospace USA LLC	100 %	100 %	
Nexans High Voltage USA Inc	100 %	100 %	
<b>Amérique du Sud</b>			
Nexans Indelqui	100 %	100 %	
Optel S.A	100 %	100 %	
Inercable	100 %	100 %	
Nexans Chile S.A. Cerrada	100 %	100 %	
Colada Continua S.A.	41 %	41 %	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100 %	100 %	
Indeco Peru	96 %	96 %	
Cobrecon	33,33 %	32,00 %	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	100 %	100 %	
<b>Afrique et Moyen-Orient</b>			
Liban Câbles SAL	90 %	90 %	
International Cables Company Ltd	97,87 %	88,08 %	
Nexans Maroc <sup>(2)</sup>	83,59 %	83,59 %	
Sirmel Maroc	83,50 %	69,80 %	
Cabliance Maroc	50 %	50 %	Mise en équivalence
Qatar International Cable Company	30,33 %	30,33 %	Mise en équivalence
<b>Asie-Pacifique</b>			
Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co Ltd	100 %	100 %	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	100 %	100 %	
Nexans China Wire & Cables Co Ltd	100 %	100 %	
Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co., Ltd	75 %	75 %	
Nexans Korea Ltd	99,52 %	99,51 %	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	98,10 %	97,90 %	
Daeyoung Cable	100 %	99,51 %	
Nexans (Nanning) Communications Co. Ltd	100 %	100 %	
Nippon High Voltage Cable Corporation	66 %	66 %	
OLEX Australia Pty Ltd	100 %	100 %	
OLEX New Zealand Ltd	100 %	100 %	

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(3) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

(4) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment aux États-Unis, en Roumanie, en Ukraine, en République tchèque, en Slovaquie, en Tunisie et au Mexique.

(5) Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales en Suisse et en France.

(6) Nexans Re est la société de réassurance du Groupe.

### **Note 33 : Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement matériel postérieur à la clôture n'est à signaler.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Nexans, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- a vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Enquêtes des autorités européennes de la concurrence » de la **Note 2.e** et le paragraphe « Enquêtes Concurrence » de la **Note 30** « Passifs éventuels, litiges » de l'annexe aux comptes consolidés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Dépréciation des actifs

Votre Groupe procède à chaque arrêté à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans le paragraphe f.c. « Tests de dépréciation des actifs » de la **Note 1** « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons également vérifié que les **Notes 1.f.c** et **7** « Dépréciations d'actifs nets » de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

### Actifs d'impôts différés

Votre Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats, tel que décrit dans le paragraphe e.e. « Impôts » de la **Note 1** « Principes comptables » et dans la **Note 9** « Impôts sur les bénéfices » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues aux fins de vérifier le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés.

### Provisions pour restructurations et pour avantages accordés au personnel

Votre Groupe enregistre des provisions relatives aux régimes de retraite et assimilés selon les modalités décrites dans le paragraphe f.i. « Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel » de la **Note 1** « Principes comptables » et des provisions pour coûts de restructuration décrites dans le paragraphe f.j. « Provisions » de la même note. Les pensions et indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Les coûts de restructuration provisionnés correspondent à la meilleure estimation de la Direction à la date d'arrêt des comptes sur la base des informations disponibles.

Nos travaux ont consisté, pour ces estimations, à apprécier, les données et hypothèses sur lesquelles elles se fondent et examiner l'information donnée à ce titre dans les **Notes 21** « Retraites, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés » et **22** « Provisions » des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

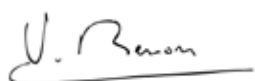
## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes,

Paris-La Défense, le 10 février 2014  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson  
Associée

Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2014  
PricewaterhouseCoopers Audit



Éric Bulle  
Associé





# Comptes SOCIAUX

Bilan	202
Compte de résultat	204
Liste des filiales et participations	206
Inventaire des valeurs mobilières	207
Notes annexes	208
Notes sur le bilan	210
Notes sur le résultat	217
Renseignements divers	219
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	222

## BILAN

## Actif

Au 31 décembre, en milliers d'euros	Montants bruts	Amortissements et Dépréciations	2013	2012
Immobilisations incorporelles	400	(366)	34	124
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation	2 580 914	(165 089)	2 415 825	2 392 092
Créances rattachées à des participations	-	-	-	250
Autres immobilisations financières	1 646	-	1 646	551
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>2 582 960</b>	<b>(165 455)</b>	<b>2 417 505</b>	<b>2 393 017</b>
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	11 547	-	11 547	16 684
Autres créances	663 011	-	663 011	531 470
<b>Divers</b>				
Disponibilités	88	-	88	105
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	87	-	87	87
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>674 733</b>	<b>-</b>	<b>674 733</b>	<b>548 346</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 742	-	7 742	9 532
Primes de remboursement des obligations	2 067	-	2 067	2 609
Écarts de conversion – Actif	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 267 501</b>	<b>(165 455)</b>	<b>3 102 046</b>	<b>2 953 504</b>

# Passif

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2013	2012
Capital social	42 043	29 394
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 646 472	1 378 327
Réserve légale	2 872	2 872
Réserves réglementées	0	0
Report à nouveau	223 466	273 649
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(50 787)</b>	<b>(35 486)</b>
Provisions réglementées	7 251	6 226
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 871 317</b>	<b>1 654 982</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles	502 995	588 099
Autres emprunts obligataires	624 373	613 748
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32	33
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 758	14 672
Dettes fiscales et sociales	88 992	81 393
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	367	303
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	211	274
<b>DETTES</b>	<b>1 230 728</b>	<b>1 298 522</b>
Écarts de conversion – Passif	1	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 102 046</b>	<b>2 953 504</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2013	2012
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>17 899</b>	<b>25 970</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	251	7 046
Autres produits	0	0
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>18 150</b>	<b>33 016</b>
Autres achats et charges externes	(30 162)	(33 020)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 101)	(942)
Salaires et traitements	(6 029)	(10 733)
Charges sociales	(2 387)	(3 530)
<b>Dotations d'exploitation</b>		
- Dotations aux amortissement sur immobilisations	(90)	(90)
- Dotations aux amortissements sur autres actifs	(2 041)	(2 577)
Autres charges	(626)	(590)
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(42 436)</b>	<b>(51 482)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(24 286)</b>	<b>(18 466)</b>

(en milliers d'euros)	2013	2012
Produits financiers de participations	100 635	92 006
Autres intérêts et produits assimilés	568	2 399
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	0
Différences positives de change	6	481
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	4
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>101 209</b>	<b>94 890</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	(80 631)	(73 258)
Intérêts et charges assimilées	(46 155)	(36 555)
Différences négatives de change	(29)	(1 228)
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(126 815)</b>	<b>(111 041)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(25 606)</b>	<b>(16 151)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(49 892)</b>	<b>(34 617)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	58	-
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>58</b>	<b>-</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(28)	(18)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(48)	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1 083)	(1 487)
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(1 159)</b>	<b>(1 504)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 101)</b>	<b>(1 504)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(89)	(142)
Impôts sur les bénéfices	295	777
<b>BÉNÉFICE OU (PERTE)</b>	<b>(50 787)</b>	<b>(35 486)</b>

LISTE DES **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Informations financières au 31 décembre 2013	Capitaux propres		Q.P. du capital	Dividendes	Valeur brute	Valeur nette	Chiffre	Résultat <sup>(5)</sup>
	Capital En milliers de devises	(hors capital) <sup>(5)</sup> En milliers de devises	détenue En % <sup>(6)</sup>	encaissés En milliers d'euros	Titres En milliers d'euros	Titres En milliers d'euros	d'affaires <sup>(5)</sup> En milliers de devises	En milliers de devises
Dénomination								
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société</b>								
<b>1) FILIALES (plus de 50 %)</b>								
<b>Nexans France</b> Clichy - France (SIREN : 428 593 230)	130 000	(57 390)	100,00	-	477 400	353 400	1 702 934	(82 945)
<b>Nexans Participations</b> Paris - France (SIREN : 314 613 431)	385 500	1 455 146	100,00	99 973	1 848 256	1 848 256	-	74 293
<b>Nexans Indelqui SA<sup>(1)</sup></b> Buenos Aires - Argentine	131 873	(61 739)	100,00	-	41 089	-	240 182	(36 407)
<b>InverCable SA<sup>(2)</sup></b> Santiago - Chili	82 400	73 621	100,00	-	194 948	194 948	-	8 184
<b>2) PARTICIPATIONS (10 à 50 %)</b>								
<b>Nexans Korea<sup>(3)</sup></b> Chungcheongbuk - Corée	17 707 074	75 581 973	35,53 <sup>(4)</sup>	497	16 940	16 940	333 446 677	(1 871 280)
<b>B – Renseignements globaux sur les autres titres</b>								
Ensemble des filiales françaises (> 50 %)				-	-	-		
Ensemble des filiales étrangères (> 50 %)				-	-	-		
Ensemble des participations françaises (10 à 50 %)				-	-	-		
Ensemble des participations étrangères (10 à 50 %)				-	-	-		
Autres titres				165	2 281	2 281		

(1) Montant exprimé en milliers d'ARS (peso argentin) : 1 ARS = 0,11136 euro au 31 décembre 2013.

(2) Montant exprimé en milliers d'USD (US dollar) : 1 USD = 0,72511 euro au 31 décembre 2013.

(3) Montant exprimé en milliers de KRW (won coréen) : 1 000 KRW = 0,689 euro au 31 décembre 2013.

(4) Le pourcentage de détention de Nexans Korea est déterminé après déduction des actions autodétenues représentant 3,28 % de son capital.

(5) Données provisoires, les comptes statutaires des filiales n'ayant pas encore été formellement arrêtés à la date du Conseil arrêtant les comptes de la Société.

(6) Pourcentage arrondi à la décimale la plus proche.



# INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2013, en milliers d'euros  
(dont la valeur brute inscrite au bilan  
est supérieure à 100 milliers d'euros)

	Nombre de titres	%	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
<b>1 - Titres de sociétés françaises</b>					
Nexans France	10 000 000	100,00	477 400	(124 000)	353 400
Nexans Participations	25 699 946	100,00	1 848 256	-	1 848 256
<b>2 - Titres de sociétés étrangères</b>					
Nexans Korea	12 169 830	35,53	16 940	-	16 940
Kukdong Electric Wire Co.	131 080	9,72	2 281	-	2 281
Nexans Indelqui SA (Argentine)	131 871 761	100,00	41 089	(41 089)	-
InverCable SA (Chili)	3 993 350	100,00	194 948	-	194 948
<b>3 - Valeurs mobilières de placement</b>					
Néant					

## NOTES ANNEXES

Les notes reprises ci-après constituent l'annexe au bilan, présenté avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dont le total s'établit à 3 102 046 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste. L'exercice d'une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, dégage une perte de 50 787 milliers d'euros.

Les tableaux présentés ci-après sont édités avec des chiffres arrondis au millier d'euros le plus proche.

### Note 1 : Événements significatifs

L'exercice 2013 a été marqué par les événements suivants :

1. Le 15 octobre 2013, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette augmentation de capital a été souscrite au montant envisagé, à savoir pour 283 791 milliers d'euros, se traduisant par la création de 12 612 942 actions nouvelles. Les frais relatifs à cette opération se sont élevés à 4 452 milliers d'euros et ont été imputés sur la prime d'émission.
2. Une augmentation de capital par émission de 36 161 actions nouvelles, consécutive à la levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options.
3. La souscription à l'intégralité de l'augmentation de capital réalisée le 19 décembre 2013 par Nexans France, pour un montant de 100 000 milliers d'euros.
4. La souscription à l'augmentation de capital réalisée par Nexans Indelqui SA, pour un montant de 3 821 milliers d'euros.
5. L'encaissement de dividendes pour 100 635 milliers d'euros, principalement versés par Nexans Participations (99 973 milliers d'euros).
6. Le 25 mars 2013, le Groupe Nexans a annoncé la création de la Fondation d'Entreprise Nexans, socle commun de l'ensemble des actions de mécénat du Groupe.  
L'autorisation administrative de création de la Fondation d'Entreprise Nexans, accordée pour une période de cinq ans par arrêté préfectoral le 31 décembre 2012, a été publiée au journal officiel en date du 16 février 2013 (voir **Note 23**).
7. Une dotation pour dépréciation des titres s'élevant à 80 089 milliers d'euros a été constatée sur l'exercice (voir **Note 3**).

### Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés conformément à la réglementation comptable française.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2013 ont été établis dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- Les « concessions, brevets et droits similaires » valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur leur durée probable d'utilisation, soit 5 à 20 ans.
- Les « logiciels », valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur 3 ans.

#### Immobilisations financières

##### Titres de participation

La valeur brute des titres inscrits à l'actif avant le 31 décembre 2006 est constituée par leur coût d'achat, hors frais accessoires, ou leur valeur d'apport reçu.

Les titres acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont comptabilisés à leur valeur d'achat, augmentée des frais accessoires externes, directement liés à leur acquisition, conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2004-06.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'un titre de participation s'avère inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère qui tient compte notamment de l'actif net ré-estimé et de la valeur de rendement.

## Traitements des frais d'acquisition

Les frais liés à l'acquisition de titres de participation, engagés au cours des exercices clos depuis le 31 décembre 2006 et intégrés au coût de revient des titres, sont fiscalement déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (CGI art. 209-VII).

## Autres immobilisations financières

Ce poste inclut le cas échéant les éléments suivants :

- Actions propres :  
Lorsque la Société procède au rachat de ses actions propres, dans le cadre du plan autorisé par l'Assemblée Générale, les titres ainsi acquis sont portés, pour leur coût d'acquisition, en « autres immobilisations financières », du fait de l'absence d'intention émise par le Conseil d'Administration quant à leur utilisation.  
À la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de bourse du mois de clôture. Une dépréciation est enregistrée si ce cours est inférieur à la valeur comptable nette.
- Des dépôts de garantie consentis par Nexans.

## **Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

## **Autres créances**

Le poste « Autres créances » intègre le montant des excédents de trésorerie placés à court terme auprès de Nexans Services.

## **Créances, dettes et trésorerie en monnaies étrangères**

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours de clôture à date d'arrêt :

- Les créances et dettes couvertes ne génèrent aucun impact en résultat compte tenu de la revalorisation symétrique des couvertures de change (voir ci-dessous).
- Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises non couvertes sont portées au bilan en écart de conversion. Conformément au principe de prudence les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque. Les produits latents restent sans influence sur le résultat.

La trésorerie en monnaie étrangère y compris les comptes courants de Trésorerie centrale est revalorisée par résultat au cours de clôture.

## **Instruments financiers**

Nexans gère les risques de marché, essentiellement liés aux variations des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés et notamment des swaps de devises. Ces instruments sont uniquement utilisés à des fins de couverture.

Les résultats dégagés sur ces instruments financiers de couverture sont comptabilisés au compte de résultat de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts sous-jacents. Les gains latents à date de clôture sont comptabilisés en autres créances et les pertes latentes en autres dettes.

## **Provisions réglementées**

La Société dote, le cas échéant, toutes les provisions admises par la législation fiscale. Les reprises de provisions sont effectuées selon les modalités et délais réglementaires.

## **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsque Nexans a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

## **Emprunts obligataires assortis d'une prime de remboursement**

Les emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, assortis d'une prime de remboursement sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur brute, prime incluse, y compris lorsque le paiement de la prime est conditionné à la non conversion des obligations en actions.

En contrepartie la prime de remboursement est constatée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

## **Frais d'émission d'emprunt**

Les frais engagés lors de l'émission d'un emprunt sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices à l'actif du bilan et amortis linéairement sur la durée de l'emprunt, par fraction égale.

## NOTES SUR LE BILAN

**Note 3 : Immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	Participations et autres titres	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>				
<b>Au 31 décembre 2012</b>	2 477 092	250	551	2 477 893
Acquisitions-augmentations	103 821	-	1 646	105 467
Cessions-diminutions	-	(250)	(551)	(801)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>2 580 913</b>	-	<b>1 646</b>	<b>2 582 559</b>
<b>PROVISIONS</b>				
Au 31 décembre 2012	(85 000)	-	-	(85 000)
Dotations	(80 089)	-	-	(80 089)
Reprises	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>(165 089)</b>	-	-	<b>(165 089)</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES</b>				
Au 31 décembre 2012	2 392 092	250	551	2 392 893
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>2 415 825</b>	-	<b>1 646</b>	<b>2 417 471</b>

La composition du poste « Titres de participations » est décrite dans l'inventaire des valeurs mobilières.

- Le 20 mars 2013, la Société a souscrit à l'augmentation de capital de Nexans Indelqui SA (Argentine) pour 3 821 milliers d'euros.
- Le 19 décembre 2013, la Société a souscrit à l'augmentation de capital de Nexans France, pour un montant de 100 000 milliers d'euros.

Ces opérations se sont traduites par la hausse de la valeur des titres détenus sur chacune de ces filiales.

Sur l'exercice, des dépréciations de titres ont été constatées pour 80 089 milliers d'euros.

**Note 4 : Créances d'exploitation**

Valeurs nettes Au 31 décembre, en milliers d'euros	2013	2012
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>11 547</b>	<b>16 684</b>
<b>Autres créances :</b>		
- Personnel et organismes sociaux	0	8
- État : impôts sur les sociétés	24 506	16 323
- État : taxe sur la valeur ajoutée	4 273	3 110
- Groupe et associés : intégration fiscale	232	1 154
- Groupe et associés : c/c de Trésorerie centrale	633 902	510 772
- Autres débiteurs	97	103
<b>Sous-total Autres créances</b>	<b>663 011</b>	<b>531 470</b>
<b>TOTAL</b>	<b>674 558</b>	<b>548 154</b>

## Note 5 : État des échéances des créances

Valeurs brutes Au 31 décembre 2013, en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Autres immobilisations financières	1 646	1 646	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 646</b>	<b>1 646</b>	<b>-</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients et comptes rattachés	11 547	11 547	-
Autres créances	663 011	663 011	-
<b>TOTAL</b>	<b>674 558</b>	<b>674 558</b>	<b>-</b>

## Note 6 : Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux soldes des comptes bancaires à la date de clôture non placés auprès de Nexans Services.

## Note 7 : Composition du capital

Au 31 décembre 2013, le capital de Nexans SA était composé de 42 043 145 actions de 1 euro nominal.

Ces actions sont toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficient des mêmes droits.

Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire.

## Note 8 : Situation nette

### 8.1 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2012 avant affectation du résultat	29 394	1 378 327	2 872	273 649	(35 486)	6 226	1 654 982
Affectation du résultat 2012	-	-	-	(35 486)	35 486	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(14 697)	-	-	(14 697)
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	12 649	268 145	-	-	-	1 025	281 819
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	(50 787)	-	(50 787)
<b>Situation au 31/12/2013 avant affectation du résultat</b>	<b>42 043</b>	<b>1 646 472</b>	<b>2 872</b>	<b>223 466</b>	<b>(50 787)</b>	<b>7 251</b>	<b>1 871 317</b>

(1) Les autres mouvements sont les suivants :

- Une augmentation de capital souscrite pour 283 791 milliers d'euros, se traduisant par la création de 12 612 942 actions nouvelles. Les frais relatifs à cette opération se sont élevés à 4 452 milliers d'euros et ont été imputés sur la prime d'émission.
- La levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options. Cette dernière a entraînée une augmentation du capital par émission de 36 161 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 1 419 milliers d'euros.
- Les provisions réglementées correspondant à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements.

## 8.2 Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2013. Si jamais l'Assemblée Générale décidait de distribuer un dividende, le montant global du dividende pourrait varier en fonction du nombre d'actions.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la Société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions<sup>(1)</sup>. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a autorisé le 14 mai 2013 la distribution d'un dividende de 0,5 euro par action, mis en paiement le 22 mai 2013 pour un montant de 14 697 milliers d'euros. Cette distribution a été soumise à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des montants distribués codifiée à l'article 235 ter ZCA du CGI (voir Note 24).

(1) Sous réserve, en outre, des éventuelles options levées entre le 15 mai (date anticipée pour l'Assemblée Générale annuelle 2014) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Générale annuelle 2014.

## Note 9 : Options de souscription et attribution d'actions gratuites et de performance

### 9.1 Options de souscription

Au 31 décembre 2013, restent en vigueur 1 408 832 options de souscription, soit 3,4 % du capital, réservées au personnel.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'options en vigueur était de 1 389 395, donnant droit à 4,7 % du capital.

Date d'attribution	Nombre d'options en circulation à la fin de l'exercice	Prix de souscription <sup>(3)</sup>	Échéance
23-nov-06	383 488	65,28 €	23 novembre 2007 <sup>(1)</sup> - 22 novembre 2014
15-févr-07	17 484	86,60 €	15 février 2009 <sup>(2)</sup> - 14 février 2015
22-févr-08	331 161	61,11 €	22 février 2009 <sup>(1)</sup> - 21 février 2016
25-nov-08	314 285	37,29 €	25 novembre 2009 <sup>(1)</sup> - 24 novembre 2016
09-mars-10	362 414	46,30 €	9 mars 2011 <sup>(1)</sup> - 8 mars 2018
<b>TOTAL</b>	<b>1 408 832</b>		

(1) Acquis à raison de 25 % par an.

(2) Acquis à 50 % au bout de deux ans - 25 % chaque année suivante.

(3) Prix d'exercice calculé après augmentation de capital du 12 novembre 2013 (voir partie 7.5 du Rapport de Gestion).

Évolutions du nombre d'options en circulation	Nombre d'options
<b>Options en circulation au début de la période</b>	<b>1 389 395</b>
Options attribuées au cours de la période	(45 526)
Options annulées au cours de la période	(3 161)
Options exercées au cours de la période	(122 697)
Options échues au cours de la période	190 821
<b>Options en circulation à la fin de la période</b>	<b>1 408 832</b>
dont options exerçables à la fin de la période	1 317 968

## 9.2 Actions gratuites et de performance

Au 31 décembre 2013, il existe 587 460 actions gratuites et actions de performance en circulation, soit 1,4 % du capital, donnant droit chacune à une action (232 400 actions au 31 décembre 2012, donnant droit à 0,8 % du capital).

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions attribuées après augmentation de capital <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
21-nov-11	113 180	131 237	128 370	21 novembre 2015 pour les résidents étrangers et 21 novembre 2014 pour les résidents français, assortie pour ces derniers d'une période d'incessibilité de deux ans
20-nov-12	121 370	141 478	140 083	20 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 19 novembre 2016 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24-juil-13	275 000	319 007	319 007	24 juillet 2016 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)

### Évolutions du nombre d'actions gratuites et de performance attribuées

<b>Actions en circulation au début de l'exercice</b>	<b>232 400</b>
Actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	319 007
Actions annulées au cours de l'exercice	(2 562)
Actions acquises au cours de l'exercice	38 615
<b>Actions gratuites et de performance en cours d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>587 460</b>

(1) Attribution d'actions gratuites et actions de performance à hypothèse d'atteinte de la performance cible.

Les actions de performance sont soumises à des conditions de performances boursières et internes. Le détail des plans et des conditions d'obtention est présenté dans la partie 7.5 du Rapport de Gestion.

## Note 10 : Provisions

Les provisions réglementées inscrites au bilan sont constituées de l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements (respectivement 7 217 milliers d'euros et 6 134 milliers d'euros aux 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012) et de l'amortissement fiscal des logiciels (34 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 92 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

**Note 11 : Dettes financières et autres emprunts**

(en milliers d'euros)	Emprunts obligataires	Concours et crédits bancaires court terme	Total
Au 31 décembre 2012	1 201 847	33	1 201 880
Nouveaux emprunts	46 145	0	46 145
Remboursements, diminution	(120 624)	(1)	(120 625)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>1 127 368</b>	<b>32</b>	<b>1 127 400</b>

Les variations du solde des emprunts obligataires sur l'exercice 2013, outre les flux relatifs aux intérêts, sont principalement liées au remboursement à leur échéance le 2 janvier 2013, des OCEANE 2006-2013 en circulation à cette date (85 114 milliers d'euros).

Au cours de l'exercice, la liquidité de la Société a été assurée d'une part par les produits des émissions obligataires convertibles de type OCEANE faites en 2009 et en 2012 pour des montants nominaux de 212 600 milliers d'euros et 275 000 milliers d'euros respectivement et d'autre part par le produit nominal des emprunts obligataires émis en 2007 et 2012 pour des montants respectifs de 350 000 milliers d'euros et 250 000 milliers d'euros. Les OCEANE 2016 et les OCEANE 2019 d'échéance respective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et au 1<sup>er</sup> janvier 2019, prévoient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (1<sup>er</sup> jour ouvré suivant) et au 1<sup>er</sup> juin 2018 (1<sup>er</sup> jour ouvré suivant).

Les excédents de trésorerie sont placés auprès de Nexans Services qui assure le financement et la gestion de la trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2013, Nexans et ses filiales disposaient auprès d'un syndicat de douze banques d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 597 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur le respect de deux ratios financiers, basés sur les données consolidées du Groupe :

- un ratio d'endettement financier par rapport aux capitaux propres qui doit être inférieur à 1,10 ;
- un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA qui doit demeurer inférieur à 3. En novembre 2012, Nexans a demandé et obtenu des banques prêteuses une modification du ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA afin de le porter à 3,5 X du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014.

L'EBITDA s'entend comme la marge opérationnelle du Groupe consolidé, retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.



## Note 12 : Dettes d'exploitation

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2013	2012
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>13 758</b>	<b>14 672</b>
<b>Dettes fiscales et sociales :</b>		
- Personnel et organismes sociaux	2 740	5 504
- État	2 778	2 661
- Compte d'attente d'intégration fiscale	63 222	59 451
- Sociétés du Groupe : intégration fiscale	20 252	13 777
<b>Sous-total Dettes fiscales et sociales</b>	<b>88 992</b>	<b>81 393</b>
<b>Autres Dettes</b>		
- Charges à payer	367	303
<b>Sous-total Autres Dettes</b>	<b>367</b>	<b>303</b>
<b>TOTAL</b>	<b>103 117</b>	<b>96 368</b>

## Note 13 : État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montants au 31/12/2013	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts Obligataires Convertibles	502 995	15 395	212 600	275 000
Autres emprunts obligataires	624 373	24 373	600 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	33	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 758	13 758	-	-
Dettes fiscales et sociales	88 992	88 992	-	-
Autres dettes	367	367	-	-
Produits constatés d'avance	211	63	148	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 230 729</b>	<b>142 981</b>	<b>812 748</b>	<b>275 000</b>

**Note 14 : Charges à répartir – Primes de remboursement****14.1 Charges à répartir**

Nature	Montants (en milliers d'euros)					Méthode d'étalement
	Au 31/12/2012	Inscrits sur l'exercice	Amortis sur l'exercice	Imputation sur prime d'émission	Au 31/12/2013	
- Frais d'émission des emprunts Obligataires Convertibles	5 412	-	1 130	-	4 282	Linéaire par part égale sur la durée des emprunts
- Frais d'émission des autres emprunts Obligataires	2 639	39	488	-	2 190	
- Frais d'émission des autres emprunts	1 480	212	423	-	1 270	
<b>TOTAL</b>	<b>9 532</b>	<b>251</b>	<b>2 041</b>	<b>-</b>	<b>7 742</b>	

Les frais inscrits sur l'exercice 2013 sont relatifs à :

- L'ajustement des frais d'émission de l'emprunt obligataire 2012-2018 pour un montant de 39 milliers d'euros ; ces frais sont amortis linéairement sur sept ans.
- La renégociation du contrat de crédit syndiqué, pour 212 milliers d'euros.

**14.2 Primes de remboursement**

(en milliers d'euros)	Année d'inscription à l'actif	Au 31/12/2012			Au 31/12/2013		
		Prime brute	Amortissements cumulés	Prime nette	Amortie sur l'exercice	Amortissements cumulés	Prime nette
Prime de remboursement Obligations 2007-2017 5,75 %	2007	2 569	1 456	1 113	257	1 713	856
Prime de remboursement Obligations 2012-2018 4,25 %	2012	1 505	9	1 496	285	294	1 211
<b>TOTAL</b>				<b>2 609</b>	<b>542</b>		<b>2 066</b>

Les primes de remboursement sont amorties par fraction égale au prorata de la durée de l'emprunt auquel elles se rattachent. La charge de l'exercice s'élève à 542 milliers d'euros.

**Note 15 : Charges à payer – Produits à recevoir**

Au 31 décembre, en milliers d'euros	2013	2012
<b>Charges à payer au titre :</b>		
- des charges d'intérêts des emprunts obligataires	39 768	29 133
- des fournisseurs (factures à recevoir)	10 829	12 855
- du personnel	1 558	3 150
- des organismes sociaux	471	1 167
- de l'État	2 301	2 009
- des autres dettes	346	185
<b>Produits à recevoir au titre :</b>		
- des clients (factures à établir)	8 667	11 680
- de l'État	1 768	2 106
- du Groupe et associés : intérêts des autres comptes courants	355	92

## NOTES SUR LE RÉSULTAT

### Note 16 : Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires réalisé par la Société Nexans en 2013 (17 899 milliers d'euros) correspond essentiellement à la facturation du coût de prestations rendues à ses filiales.

### Note 17 : Résultat courant avant impôts

#### 17.1 Résultat d'exploitation

Après refacturation des prestations aux filiales, les principales charges constituant le résultat d'exploitation qui représente une perte de 24 286 milliers d'euros, sont constituées de frais de siège, commissions et courtages, dotations aux amortissements et divers frais d'études.

#### 17.2 Résultat financier

Nexans a reçu en 2013 des dividendes pour 100 635 milliers d'euros et perçu de Nexans Services, des produits nets de ses placements pour 501 milliers d'euros.

Les charges d'intérêts des emprunts obligataires se sont élevées à - 46 145 milliers d'euros et se décomposent comme suit :

- OCEANE 2016 : - 8 520 milliers d'euros,
- OCEANE 2019 : - 6 875 milliers d'euros,
- Obligations 2017 : - 20 125 milliers d'euros,
- Obligations 2018 : - 10 625 milliers d'euros.

Sur l'exercice, les provisions pour dépréciation des titres ont été dotées pour 80 089 milliers d'euros (cf. **Note 3**).

Les amortissements des primes de remboursements relatives à l'emprunt 2007-2017 et l'emprunt 2012-2018 se sont élevés respectivement à - 257 milliers d'euros et - 285 milliers d'euros (cf. **Note 14-2**).

### Note 18 : Résultat exceptionnel

Il est principalement constitué des dotations nettes aux amortissements dérogatoires pour - 1 025 milliers d'euros (cf. **Note 10**).

**Note 19 : Impôts sur les bénéfices**

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel, intéressement et participation des salariés	Autres effets d'impôts	Total
<b>Résultat comptable avant IS</b>	<b>(49 892)</b>	<b>(1 189)</b>		<b>(51 081)</b>
Impôts sur les bénéfices :				
- au taux courant	-	-	794	794
- gain/(perte) d'intégration fiscale	(58)	-	-	(58)
- taxes 3 % sur les revenus distribués	-	-	(441)	(441)
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(58)</b>	<b>-</b>	<b>353</b>	<b>295</b>
<b>Résultat comptable net</b>	<b>(49 950)</b>	<b>(1 189)</b>	<b>353</b>	<b>(50 787)</b>

**19.1 Intégration fiscale**

La Société Nexans a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2002, a été signée dans le cadre de l'option prise par Nexans pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223-A et suivants du Code Général des Impôts.

L'option est renouvelable par tacite reconduction par période de 5 ans, la période en cours expirant le 31 décembre 2016. La contribution de chaque filiale à la dette d'impôt sur les sociétés calculée sur le résultat d'ensemble est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés et de contributions complémentaires dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

Dans le cadre de l'intégration fiscale pour laquelle Nexans est redevable de l'impôt pour le résultat d'ensemble, un déficit fiscal a été constaté à la clôture de l'exercice 2013 qui représente un actif d'impôt non reconnu de 121 387 milliers d'euros.

Aucune dépense et charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telle que visée à l'article 39-4 du CGI, n'a été engagée au titre de l'exercice 2013.

**19.2 Créances et dettes futures d'impôts**

La fiscalité latente et différée de la Société n'est pas traduite dans les comptes individuels.

Les créances futures d'impôts traduisent des charges qui seront fiscalement déductibles ultérieurement ou des reports déficitaires qui entraîneront une diminution d'assiette fiscale.

Les dettes futures d'impôts traduisent soit des anticipations de déductions fiscales, soit des produits qui seront ultérieurement taxables et qui augmenteront la base fiscale future.

Considérant uniquement l'entité fiscale Nexans SA, comme si elle n'était pas intégrée fiscalement, les différences temporaires ayant générés des créances futures d'impôts sont essentiellement les reports déficitaires qui s'élèvent à 275 091 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (199 944 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Compte tenu de l'absence de différence temporaire générant des dettes futures d'impôts, la créance future d'impôts, calculé à un taux de 34,43 % est de 94 713 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (68 840 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

## Note 20 : Consolidation – Entreprises liées

La société Nexans publie des comptes consolidés. Les transactions avec les entreprises liées concernent essentiellement les opérations enregistrées avec les filiales et sociétés associées.

Les principaux postes concernés sont les suivants :

Éléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	2013	2012
<b>POSTES DU BILAN</b>		
<b>Actif</b>		
Participations, nettes	2 415 825	2 392 092
Créances rattachées à des participations	-	250
Créances clients et comptes rattachés, nets	11 547	16 684
Autres créances, nettes	633 902	510 778
Comptes courants d'intégration fiscale	232	1 154
<b>Passif</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 506	13 633
Comptes courants d'intégration fiscale	20 252	13 777
<b>POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
Charges financières	0	-
Revenus des participations	101 635	92 006
Produits financiers	501	2 310

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'art.123-198 du Code Commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

## Note 21 : Effectifs (moyenne annuelle)

Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012 l'effectif moyen salarié est de 8 cadres.

## Note 22 : Rémunération des dirigeants

En 2013, la rémunération brute totale versée, avantages et jetons de présence compris, du Président Directeur Général est de 1 270 milliers d'euros avant impôts (base DADS).

Les éléments de la rémunération ont évolué de la façon suivante :

	2013	2012
Salaires de référence	800 <sup>(1)</sup>	800
Rémunération variable due	-	430 <sup>(1)</sup>
Rémunération exceptionnelle	-	455
Jetons de présence	34 <sup>(1)</sup>	34
Autres avantages	6 <sup>(1)</sup>	6
<b>TOTAL</b>	<b>840</b>	<b>1 725</b>

(1) La somme de ces montants correspond à la rémunération brute totale avant impôts (base DADS) citée ci-dessus.

Les administrateurs, autres que le Président Directeur Général, ont reçu la somme de 591 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2013.

## Note 23 : Engagements hors bilan

### 23.1 Engagements réciproques

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, il n'y a aucun engagement réciproque.

### 23.2 Engagements donnés

- La Société a consenti des garanties de Société Mère couvrant les obligations contractuelles de certaines filiales, dont l'encours au 31 décembre 2013 s'élève à 478 millions d'euros (hors engagements liés aux cessions de créances et crédits syndiqués ci-dessous).
- Dans le cadre du crédit syndiqué, Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 660 millions d'euros.
- Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un contrat de rachat de créances commerciales, Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, notamment en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.  
Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2013 pour la première partie à 20 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2013, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.
- L'engagement de versement de la Société Nexans au titre du programme d'action pluriannuel de la Fondation d'Entreprise Nexans, s'élève à la somme totale de 500 milliers d'euros. Cette somme est garantie par une caution bancaire. Au 31 décembre 2013, les dotations restant à verser à la Fondation d'Entreprise Nexans s'élèvent à 400 milliers d'euros.

### 23.3 Engagements reçus

Ligne de crédit non utilisée à échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2016 : 597 millions d'euros.

#### Note 24 : Rémunérations des Commissaires aux Comptes

Pour l'exercice 2013, les honoraires des commissaires aux comptes, au titre de leur mission de certification légale, s'établissent comme suit (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Audit des comptes sociaux	Audit des comptes consolidés	Total
KPMG 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense	19	190	209
PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine	17	300	317
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>490</b>	<b>526</b>

#### Note 25 : Événements postérieurs à la clôture

Néant.

#### Note 26 : Autres informations

La Société, ainsi que sa filiale Nexans France SAS, ont reçu en date du 5 juillet 2011, une communication des griefs de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés, pour des éléments allégués à l'encontre de Nexans France SAS.

En conséquence, une provision pour risques de 200 millions d'euros a été constituée dans les comptes de sa filiale Nexans France SAS au 31 décembre 2011. S'agissant d'une estimation, on ne peut exclure que les conséquences financières finales pour le Groupe puissent être différentes.

Courant juin 2012, la Société et sa filiale Nexans France SAS ainsi que les autres entreprises tierces visées dans la procédure ont été auditionnées par la Commission européenne. Les auditions sont une étape procédurale et ne permettent pas de préjuger de la décision qui sera prise par la Commission suite à ces auditions. La procédure n'est pas soumise à un calendrier officiel mais compte tenu du fait que l'audience est la plupart du temps suivie d'une décision de la Commission dans les six à dix-huit mois suivant l'audience, il est probable qu'une décision dans cette procédure intervienne en 2014<sup>(1)</sup>.

À la date d'arrêt des comptes au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'événements nouveaux conduisant à une modification des états financiers de la Société.

(1) Note au présent Document de référence : Voir section « Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du rapport de gestion 2013 », page 233 du présent Document de référence.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Nexans, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 26 « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société et de sa filiale, Nexans France SAS.

## Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des dépréciations des titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'usage, s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, tel que décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la **Note 2** « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 mars 2014

PricewaterhouseCoopers Audit



Éric Bulle  
Associé

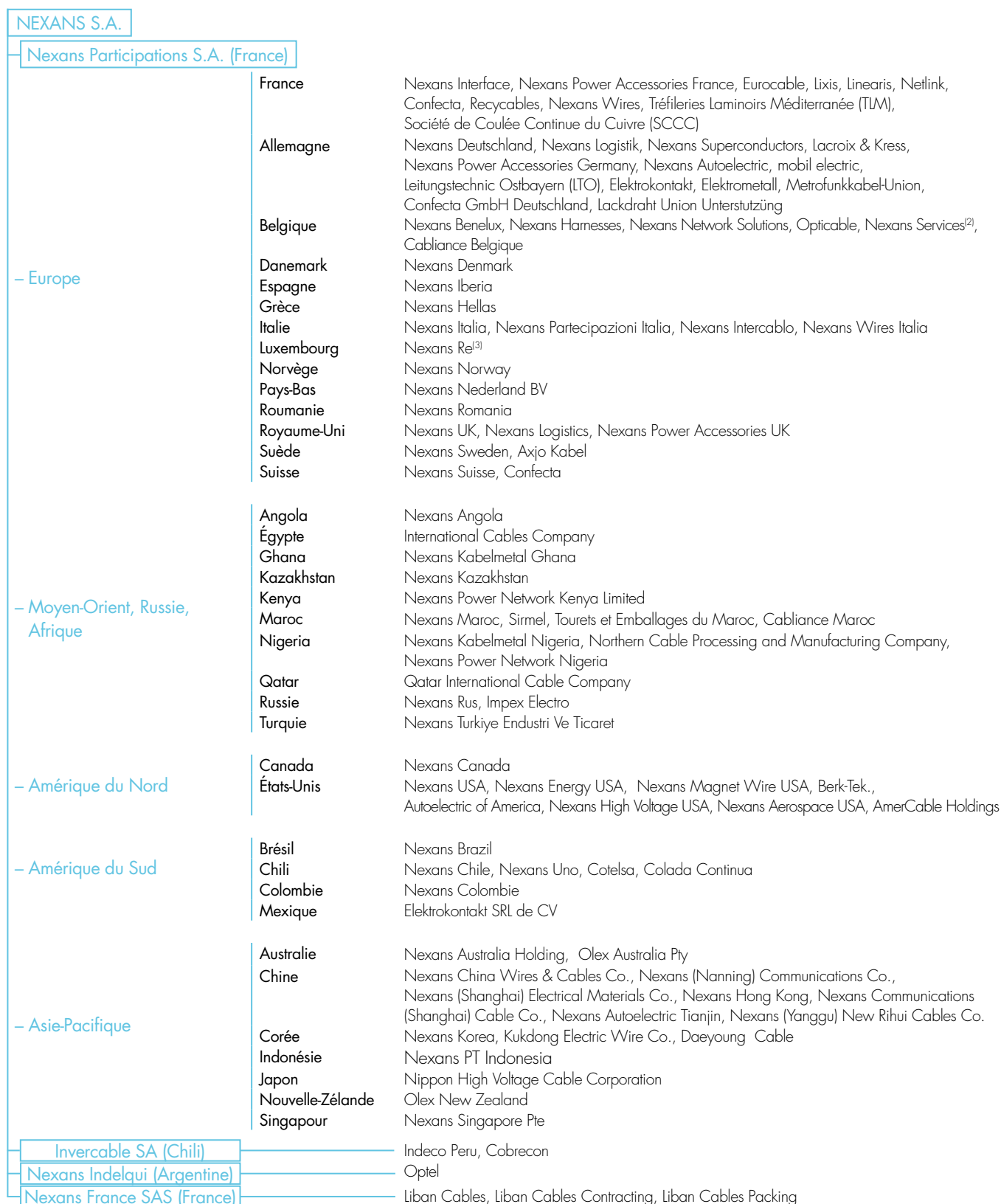
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson  
Associée

# Informations complémentaires

Renseignements sur le Groupe et Nexans S.A.	226
Conventions réglementées	234
Assemblée Générale 2014	243
Information des actionnaires	245

RENSEIGNEMENTS SUR **LE GROUPE ET NEXANS S.A.****Organigramme simplifié<sup>(1)</sup>**

(1) Organigramme opérationnel simplifié au 31 décembre 2013. Les principales filiales et participations directes et indirectes de Nexans sont décrites à la **Note 32** de l'annexe aux comptes consolidés 2013 (pages 194 et 195 du présent Document de référence).

(2) Société assurant la gestion de la trésorerie du Groupe.

(3) Société de réassurance du Groupe.

## Principaux actionnaires

### Répartition estimée du capital au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société s'élevait à 42 043 145 euros entièrement libéré et divisé en 42 043 145 actions.

#### Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2013 :

	Nombre d'actions et de droit de vote détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote <sup>(1)</sup>
Invexans, Groupe Quiñenco <sup>(2)</sup>	11 160 816	26,55 %
Manning & Napier (USA) <sup>(3)</sup>	3 350 863	7,97 %
Bpifrance Participations	3 291 146	7,83 %
Amber Capital (UK) <sup>(4)</sup>	1 556 264	5,29 %
Autres actionnaires institutionnels	17 153 600	40,80 %
Salariés	1 273 399	3,03 %
Autres actionnaires individuels	2 933 034	6,97 %
Actionnaires non identifiés	653 945	1,56 %
<b>TOTAL</b>	<b>42 043 145</b>	<b>100 %</b>

Sources : Euroclear France, Nominatif Nexans, enquête complémentaire et déclarations à l'Autorité des marchés financiers.

(1) Les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 20 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de certaines résolutions d'une Assemblée Générale Extraordinaire portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions ou des augmentations de capital significatives) (article 21 des statuts).

(2) La Société et le groupe Quiñenco sont liés par un pacte conclu le 27 mars 2011 modifié par avenant le 26 novembre 2012. À la date du présent Document de référence, le Groupe Quiñenco détient, par le biais de sa filiale Invexans, 28 % du capital et des droits de vote correspondant au montant maximum de sa participation en vertu de l'accord avec la Société.

(3) Par courrier reçu le 25 novembre 2013, la société Manning & Napier Advisors, LLC, agissant pour le compte de fonds et de clients sous mandat de gestion, a déclaré, avoir franchi à la baisse, le 25 novembre 2013, les seuils de 8 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 3 350 863 actions Nexans, soit 7,97 % du capital et des droits de vote de la Société.

(4) Par courrier reçu le 22 octobre 2013, la société Amber Capital UK, LLP, a déclaré, avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2013, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 1 556 264 actions Nexans, soit 5,29 % du capital et des droits de vote de la Société (basé sur le nombre de titres en circulation au 30 septembre 2013).

L'actionariat de la Société étant soumis à des variations fréquentes, le tableau de répartition du capital ci-dessus peut ne pas être représentatif de l'actionariat de Nexans à la date du présent Document de référence.

À la connaissance de la Société, entre la date du Rapport de gestion 2013 (10 février 2014) et la date de publication du présent Document de référence, il n'existe pas d'autres franchissements de seuils légaux que ceux décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2013, les membres du Conseil détiennent environ 0,1 % du capital de la Société (en direct et par le biais de FCPE).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social qui ne soit pas mentionné ci-dessus.

La Société ne détient aucune de ses actions et chaque membre du Conseil d'Administration détient au moins le nombre d'actions recommandé par les statuts de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Nexans et il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

## Répartition estimée de l'actionnariat par zone géographique

Au 31 décembre 2013, la répartition estimée de l'actionnariat, par zone géographique, était la suivante :

Institutionnels France	16,4 %
Institutionnels États-Unis	24,1 %
Institutionnels Royaume-Uni et Irlande	17,2 %
Autres institutionnels Europe	4,0 %
Institutionnels Reste du Monde (dont Amérique du Sud)	26,7 %
Actionnaires individuels	7,0 %
Actionnaires salariés	3,0 %
Non-identifiés	1,6 %

Sources : Euroclear France, Nominatif Nexans, enquête complémentaire et déclarations à l'Autorité des marchés financiers.

## Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation estimée au 31 décembre 2011			Situation estimée au 31 décembre 2012			Situation estimée au 31 décembre 2013		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires institutionnels	24 519 310	85,4	85,4	24 984 038	85	85	37 182 767	88,4	88,4
Actionnaires salariés	840 786	2,9	2,9	1 277 317	4,3	4,3	1 273 399	3,0	3,0
Membres du Conseil d'Administration	23 621	0,1	0,1	31 358	0,1	0,1	31 292	0,1	0,1
Actionnaires individuels	2 756 389	9,6	9,6	2 849 041	9,7	9,7	2 901 742	6,9	6,9
Autodétention	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non-identifiés	582 974	2	2	283 646	0,9	0,9	653 945	1,6	1,6

Voir également la section 8 du Rapport de gestion 2013 « Information concernant la Société et son capital », en particulier en ce qui concerne le capital social au 31 décembre 2013, les titres donnant accès au capital, l'évolution du capital social au cours des cinq dernières années, les franchissements de seuils durant l'exercice 2013 et l'actionnariat salarié (pages 49 à 53 du présent Document de référence).

## Renseignements de caractère général

### Identité de la Société

Dénomination et siège social :  
Nexans  
8, rue du Général Foy, 75008 Paris  
Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 00

### Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

### Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393525852. Son code APE est 7010Z.

### Documents accessibles au public

Les statuts de la Société, ses comptes annuels sociaux et consolidés, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes, et tous autres documents sociaux pouvant être consultés par les actionnaires en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, sont disponibles pour consultation au siège social de la Société et, le cas échéant, également sur le site Internet de Nexans : [www.nexans.com](http://www.nexans.com) où figurent, notamment, les informations réglementées publiées conformément aux articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF ainsi que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans.

### Date de constitution et durée

5 janvier 1994, sous la dénomination sociale « Atalec » (remplacée par « Nexans » lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2000), pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 7 janvier 2093. Nexans résulte du regroupement de la plupart des activités câbles d'Alcatel, qui n'est plus actionnaire de Nexans, et a été introduit en Bourse en 2001.

## Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

En tous pays, l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés. La prise de participations dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers quels que soient leur objet social et leur activité ; et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## Dispositions particulières des statuts

### Forme et inscription des actions – identification des détenteurs et franchissements des seuils statutaires (article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du capital doit, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un multiple de 2 % est atteint. Pour la détermination des seuils prévus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

En cas d'inobservation des dispositions prévues ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils qui auraient dû être déclarés. Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours et selon les mêmes modalités.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité. Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte. Les inscriptions en compte, virements et cessions s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la Société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

La Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## Assemblées d'actionnaires (résumé de l'article 20 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les statuts. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales fixées par la réglementation en vigueur.

Le droit de participer, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription conformément à la loi de leurs actions à leur nom sur les comptes tenus par la Société ou le mandataire de celle-ci ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, par la délivrance d'une attestation de participation conformément à la loi.

Les formulaires de vote par correspondance et les procurations données pour se faire représenter à une Assemblée pourront comporter une signature électronique de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire prenant la forme d'un procédé conforme aux exigences de l'article 1316-4, al. 2, du Code civil, c'est-à-dire d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance des actionnaires doivent être reçus par la Société au moins un jour ouvré (au plus tard à 15 heures, heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## Droits de vote (article 21 des statuts)

Sous réserve des dispositions de la loi et des statuts, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales.



## Limitations des droits de vote (article 21 des statuts)

Quel que soit le nombre d'actions possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes qu'il émet tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 20 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote des résolutions suivantes par toute Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires :

- (i) toutes résolutions relatives à toute opération de réorganisation à laquelle la société est partie et qui a un impact sur le capital social et/ou les capitaux propres de l'une des entités participant à ou résultant de ladite opération, en ce compris notamment les opérations d'apport partiel d'actif, d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, d'apport en nature, de fusion, de fusion-absorption, de scission, de scission partielle, de reverse merger ou toute autre opération de réorganisation similaire ;
- (ii) toutes résolutions relatives à une offre publique d'achat, d'échange, alternative ou mixte, initiée par ou visant la société, y compris les résolutions relatives aux moyens de défense en cas d'une telle offre publique ;
- (iii) toutes résolutions autres que celles liées aux opérations visées aux (i) et (ii) ci-dessus, relatives à l'augmentation de capital de la société par émission d'actions ordinaires de la société représentant plus de 10 % des actions ordinaires de la société au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires concernée, et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société au sens des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce pouvant conduire à une augmentation de capital de la société représentant plus de 10 % des actions ordinaires de la société au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires concernée ;
- (iv) toutes résolutions relatives à une distribution en nature égalitaire entre actionnaires ;
- (v) toutes résolutions relatives aux droits de vote à l'exception des résolutions relatives à (a) la création de droits de vote double, (b) l'abaissement du plafonnement des droits de vote en deçà du plafond de 20 % ou (c) l'extension de la liste des résolutions soumises au plafonnement des droits de vote à hauteur de 20 %, et
- (vi) toutes résolutions relatives à toute délégation de pouvoirs ou de compétence au Conseil d'Administration concernant les opérations visées aux paragraphes (i) à (v) ci-dessus.

Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limitation devient caduque de plein droit dès lors qu'une personne physique ou morale vient à détenir au moins 66,66 % du nombre total des actions de la Société, à la suite d'une offre publique d'achat ou d'échange visant la totalité des actions de la Société.

## Affectation du résultat (article 23 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice, tel qu'il résulte du compte de résultat. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende. En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

## Contrats importants

Au cours des deux années précédant immédiatement la date de publication du présent Document de référence, la Société et/ou un membre du Groupe n'ont pas signé de contrat autre que dans le cadre normal des affaires conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe autres que ceux visés ci-après.

Les emprunts obligataires en cours et la ligne de crédit confirmée (*Multicurrency Revolving Facility Agreement*) initialement conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2011 sont décrits à la **Note 25** (Risques financiers) de l'annexe aux comptes consolidés 2013 (page 162 du présent Document de référence). Le programme de titrisation de créances commerciales mis en place en avril 2010 est décrit à la **Note 25.a** (Risque de liquidité) de l'annexe aux comptes consolidés 2013 (page 163 du présent Document de référence).

### Accords avec l'actionnaire principal Madeco (renommé Invexans en 2013), société du groupe Quiñenco

Le 21 février 2008, la Société a conclu un accord avec la société Madeco (renommée Invexans en 2013) en vue du rachat des activités câbles de Madeco en Amérique du Sud (Chili, Pérou, Colombie, Argentine, Brésil). Ce rachat a été réalisé au 30 septembre 2008 et a donné lieu à l'émission de 2,5 millions d'actions au profit de Madeco. En vertu du contrat d'acquisition, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale de ses actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans, c'est-à-dire 1,25 million d'actions Nexans. M. Guillermo Luksic Craig, Président du Conseil d'Administration de Madeco, a été initialement nommé administrateur de Nexans en 2008 et son mandat a été renouvelé au cours de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 pour une durée de quatre ans. Suite à son décès début 2013, M. Andrés Luksic Craig a été nommé en remplacement par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2013.

Le 27 mars 2011, Nexans a conclu un nouvel accord avec Madeco, en vue de renforcer la participation de ce dernier en tant qu'actionnaire principal du Groupe et lui conférer une position de référence au sein du capital de Nexans. Pendant toute la durée de cet accord, la Société s'engage à proposer aux actionnaires la désignation de membres proposés par Madeco de manière à ce que Madeco conserve trois sièges d'administrateurs au Conseil d'Administration.

Cet accord a fait l'objet d'un avenant conclu le 26 novembre 2012 ayant pour objet de permettre à Madeco de porter sa participation maximum dans le capital de Nexans à 28 % du capital social et des droits de vote. L'avenant prolonge en outre la durée du pacte, qui arrivera à terme 10 ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022. Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, Madeco s'engage à limiter sa participation à 28 % du capital social (*standstill*) et à conserver une participation minimum de 20 % (*lock-up*). Si la participation de Madeco vient à dépasser 25 % du capital social de Nexans au cours des trois années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation de Madeco sera automatiquement portée à 25 % du capital, ce qui est le cas à la date du présent Document de référence.

Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées. En particulier, le renforcement de Madeco dans le capital de Nexans sera sans effet sur la gouvernance de la Société. En outre, en application des statuts, les voix exprimées par Madeco, comme par tout autre actionnaire, sont plafonnées à 20 % des droits de vote exprimés en assemblée sur les opérations structurantes (telles que fusions et augmentations de capital significatives). Enfin, les parties peuvent mettre fin à l'accord notamment en cas d'offre publique d'un tiers visant les actions de la Société.

À la date du présent Document de référence, Invexans détient environ 28 % du capital, soit le montant maximum de sa participation en vertu de l'accord du 27 mars 2011 tel que modifié.

### Autres contrats importants

Société commune avec Viscas au Japon – En 2006, Nexans a conclu un accord avec la société japonaise Viscas ayant donné lieu à la création au Japon d'une société commune pour la production de câbles haute tension, « Nippon High-Voltage Cable Corporation » (« NVC »). L'activité de cette société est strictement limitée à la production de câbles haute tension en vue de leur vente aux seuls actionnaires directs et/ou indirects de NVC à l'exclusion de toute activité commerciale ou de vente à des tiers. NVC est détenue à 66 % par Nexans Participations et à 34 % par Viscas Corporation. NVC a racheté à Viscas l'équipement et les machines nécessaires à l'exercice de ses activités et loue par ailleurs l'usine à Viscas. Aucune des parties n'a le droit de céder ses titres à un tiers sans l'accord préalable de l'autre partie. Dans plusieurs cas de figure, Viscas aura le droit ou bien l'obligation de céder l'intégralité de ses titres à Nexans à un prix correspondant à la quote-part que représentent ces titres dans la valeur des actifs nets de NVC.

Société commune avec Sumitomo en Belgique – Le 4 décembre 2008, Nexans a conclu un accord de société commune avec la société japonaise Sumitomo Electric Industries afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe par le biais de la société Opticable, filiale préexistante du Groupe. La réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle Sumitomo a acquis 40 % d'Opticable, les 60 % restant détenus par le Groupe Nexans. Un contrat-cadre de fourniture de fibre optique a été conclu simultanément par les parties. Au titre du contrat de société commune, les parties peuvent être soumises à l'obligation de céder leurs titres à l'autre partie dans certaines circonstances.

Société commune avec Alstom au Maroc – En décembre 2011, une filiale belge du Groupe a conclu avec le groupe Alstom un accord ayant donné lieu à la création d'une coentreprise pour produire au Maroc des faisceaux de câbles destinés au marché ferroviaire. La coentreprise est détenue à parts égales par Alstom Transport et par Nexans Harnesses, filiale du Groupe Nexans basée en Belgique, expert dans l'industrialisation et la production de faisceaux. Au titre du contrat de société commune, les parties peuvent être soumises à l'obligation de céder leurs titres à l'autre partie dans certaines circonstances.

Société commune avec Shandong Yanggu en Chine – En août 2012, Nexans a acquis 75 % de Shandong Yanggu New Rihui (désormais dénommée Nexans (Yanggu) New Rihui Cables) dans laquelle le vendeur détient les 25 % restants. Cette coentreprise fabrique et vend des câbles d'énergie de haute moyenne et basse tension. Au titre du contrat de société commune, les parties peuvent être soumises à l'obligation de céder leurs titres à l'autre partie dans certaines circonstances.

## Investissements

Les principales acquisitions et les principaux partenariats conclus par le Groupe sont décrits dans la section « Contrats Importants » ci-avant.

Les dépenses brutes d'investissements corporels et incorporels du Groupe Nexans s'élèvent à 194 millions d'euros en 2013, contre 166 millions d'euros en 2012 et se répartissent de la manière suivante :

**Par marché**, les infrastructures d'énergie représentent 59 % des investissements de Nexans et concernent notamment la nouvelle usine de câbles Extra Haute Tension terrestres en Caroline du Sud (États-Unis), les projets liés aux commandes de câbles sous-marins en Norvège et l'augmentation des capacités du Groupe en câbles de moyenne tension pour les parcs éoliens en Allemagne.

**Par principales zones géographiques**, l'Europe et ses lignes de marché constituent près de 30 % des investissements du Groupe, les principaux projets étant orientés sur les câbles au comportement au feu amélioré et les faisceaux automobiles. Le *business group* Haute Tension a vu des investissements avec la nouvelle usine de câbles Extra Haute Tension terrestres en Caroline du Sud (États-Unis), et l'activité sous-marine en Europe du Nord. Dans la Zone Asie-Pacifique, les investissements ont visé l'optimisation des implantations industrielles.

**En 2014**, le Groupe prévoit notamment de mettre en œuvre un programme important de réduction des coûts de Nexans dans ses sites de production des différentes zones géographiques ainsi que le redéploiement des sites de la Zone Asie-Pacifique.

## Propriétés immobilières

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur 60 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques d'activité très diversifiées. Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe (c'est-à-dire d'un montant supérieur à 6 % des immobilisations corporelles brutes totales – valeur de remplacement à neuf bâtiments et matériel). En tant que groupe industriel, Nexans ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significatif. Nexans a réalisé deux acquisitions en 2012, Amercable et Shadong Yanggu New Rihui Cables, dont les immobilisations corporelles ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe.

Pour les questions environnementales soulevées par l'utilisation des immobilisations corporelles, se reporter au Rapport de gestion 2012, section 9.1 « Démarche environnementale et données environnementales », pages 53 et suivantes du présent Document de référence.

## Procédures judiciaires et arbitrages

Mise à part les éléments visés dans le présent Document de référence, en particulier à la section 6 (Facteurs de risque) du Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, pages 25 et suivantes du présent Document de référence, et aux **Notes 22** (provisions) et **30** (passifs éventuels, litiges) de l'Annexe aux comptes consolidés 2013, pages 156 et suivantes du présent Document de référence, et compte tenu des provisions, des assurances, des recours vis-à-vis des tiers et de l'évaluation de la Direction sur la probabilité d'un impact significatif net de ces paramètres, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de procédure gouvernementale, administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont Nexans serait menacé) qui pourrait avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## Changements significatifs depuis la clôture et l'adoption du rapport de gestion 2013

Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par Nexans le 2 avril 2014, le Groupe a été informé de la décision de la Commission européenne publiée le même jour suite à son enquête pour comportement anticoncurrentiel allégué dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Commission a infligé une amende aux principaux producteurs européens et asiatiques de câbles. L'amende imposée à Nexans France s'élève à 70 670 000 euros, pour le paiement de laquelle Nexans en sa qualité de société-mère est responsable solidairement à hauteur de 65 767 000 euros.

L'enquête de la Commission européenne a été lancée en 2009. La période couverte par la décision prise à l'encontre de Nexans France va de novembre 2000 à janvier 2009. Suite aux soumissions de Nexans sur le périmètre, les câbles visés par la décision ont été réduits par rapport à l'enquête initiale aux câbles d'énergie souterrains de 110 Kv et plus, et aux câbles d'énergie sous-marins de 33 Kv et plus. Nexans France a constitué dans ses comptes sociaux une provision de 200 millions d'euros également incluse dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2011. Le paiement de l'amende devant être effectué dans un délai de trois mois à compter de la décision même en cas d'appel, la dette nette du Groupe sera impactée en 2014.

Nexans va étudier en détail cette décision volumineuse afin de déterminer la suite qu'elle entend y donner, qui pourrait inclure l'appel. Le Groupe va évaluer les conséquences de cette décision pour de possibles actions de suivi, ainsi que l'impact de cette décision et d'autres développements récents sur les autres enquêtes en cours dans le même secteur par des autorités de la concurrence aux États-Unis, au Canada, au Brésil, en Australie et en Corée du Sud, dont les conséquences pourraient, comme indiqué dans les précédentes communications du Groupe, avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière de Nexans. Le Groupe communiquera de nouveau lors de l'annonce des résultats du premier semestre.

Cette information est à lire en complément des informations données à la section 6.1.1 (Enquêtes de concurrence) du Rapport de gestion 2013, page 25 du présent Document de référence, à la **Note 30** « Passifs éventuels et litiges » des comptes consolidés, page 188 du présent Document de référence et à la **Note 26** « Autres informations » des comptes sociaux, page 221 du présent Document de référence.

À la connaissance de la Société et à la date du présent Document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est survenu depuis le 7 février 2014, date d'arrêt des derniers comptes sociaux et consolidés publiés.

# CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES 2013

## Liste des conventions réglementées 2013

### 1. Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2013

#### 1.1 Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)

##### • Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009

Dans le cadre de l'émission le 23 juin 2009 de 4 millions d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes remboursables le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (les « OCEANE 4 % 2016 »), un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 12 juin 2009, a été signé le 15 juin 2009 avec un syndicat de banques dont BNP Paribas est membre. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 212 600 000 euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'est élevée à 3 189 000 euros.

#### 1.2 Mandataire social concerné : Frédéric Vincent (Président-Directeur Général de Nexans)

##### • Indemnité de fin de mandat

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général.

L'indemnité due sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base.

Le versement de l'indemnité sera soumis à deux conditions de performance :

(1) Une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans de date à date sur une période de trois ans, la dernière date de relevé étant la date de décision de révocation, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.

(2) Une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio marge opérationnelle sur ventes (à cours métal réel) sur trois ans (trois exercices complets précédant l'exercice au cours duquel a lieu la révocation) du Groupe, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.

Le panel de référence est constitué des sociétés suivantes : Leoni, Prysmian (Draka), Legrand, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain et Alstom.

La moitié de cette indemnité de fin de mandat sera fonction de la condition de performance boursière et l'autre moitié sera fonction de la condition de performance économique.

Pour chaque condition, la performance du Groupe Nexans sera à rapporter à celle du panel, par l'usage de paliers de performance, dont l'atteinte conditionne l'application d'un pourcentage minorateur du montant de l'indemnité perçue, selon l'échelle suivante :

Palier	Niveau de performance et pourcentage de l'indemnité de départ dû
Nexans supérieur à la médiane	100 %
Nexans supérieur au 4 <sup>e</sup> décile	80 %
Nexans supérieur au 3 <sup>e</sup> décile	50 %
Nexans inférieur ou égal au 3 <sup>e</sup> décile	0 %

Ainsi, une performance inférieure au 3<sup>e</sup> décile ne donnera droit au versement d'aucune indemnité de départ.

Le niveau d'atteinte de ces conditions sera constaté par le Comité des Nominations et Rémunérations.

Il est précisé que le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir (1) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie et (2) avant que le Conseil ne constate, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Président-Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues.

- **Indemnité de non-concurrence**

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité de non-concurrence.

En contrepartie de l'engagement de Frédéric Vincent de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent recevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Il est précisé que l'ensemble des indemnités de départ (à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

L'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2012 a approuvé les engagements réglementés pris par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 7 février 2012 au bénéfice du Président-Directeur Général en lien avec une indemnité de fin de mandat et une indemnité de non-concurrence.

- **Régime de retraite et régime collectif de prévoyance**

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 a confirmé, dans le cadre du renouvellement de mandat, le bénéfice par Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général du régime de retraite à prestations définies mis en place en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de Nexans ainsi que du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) mis en place par la Société. L'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2012 a approuvé ces engagements.

Le régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et dont les modifications des 1<sup>er</sup> octobre et 25 novembre 2008 ont été approuvées par les actionnaires), conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 en particulier a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à cinq ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux.

La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire, soit une limite inférieure à la limite de 45 % prévue par le Code AFEP-MEDEF.

Le régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

La part des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres engagements de même type concernant FV est de 8 591 970 euros au 31 décembre 2013, charges exclues. Le montant des charges sociales et taxes associées s'élève à 4 678 570.

### 1.3 Mandataire social concerné : Guillermo Luksic Craig (Administrateur de Nexans et Directeur Général de Madeco, renommée Invexans en 2013)<sup>(1)</sup>

- **Accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation de Madeco (renommée Invexans en 2013), en tant qu'actionnaire principal**

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011, date à laquelle Invexans détenait moins de 10 % du capital de Nexans, a autorisé la conclusion d'un accord avec Invexans visant à conférer à terme à Invexans une position de référence au sein du capital de Nexans en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital.

Cet accord constituant une convention entre parties liées en raison de la présence d'un administrateur commun en la personne de Guillermo Luksic Craig, sa conclusion a fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et a été soumise à l'approbation des actionnaires. Cet accord, conclu le 27 mars 2011 et ratifié par l'Assemblée Générale du 31 mai 2011, est d'une durée de dix ans à compter de la date à laquelle Invexans a franchi le seuil de 15 % des actions de la Société, c'est-à-dire à compter du 26 août 2011 (voir cependant avenant conclu le 26 novembre 2012 ci-après).

Cet accord s'est accompagné de la nomination à l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2011 d'un deuxième candidat proposé par Invexans en la personne de Francisco Pérez.

Conformément à ses engagements au titre de l'accord, suite au franchissement par Invexans du seuil de 15 % des actions de la Société, une Assemblée Générale des actionnaires s'est réunie le 10 novembre 2011 afin d'une part, de procéder à la nomination d'un troisième candidat proposé par Invexans en la personne de Hubert Porte et d'autre part, à la modification des statuts par la suppression des droits de vote double et à la limitation des voix à 8 % ou 16 % exprimées en assemblée, remplacée par une limitation à 20 % des voix pouvant être exprimées en Assemblée Générale Extraordinaire par un actionnaire sur les opérations structurantes, ceci afin de prévenir tout droit de veto d'un actionnaire.

(1) Le mandat de Guillermo Luksic Craig a pris fin en mars 2013 ; il a été remplacé par Andónico Luksic Craig, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2013.

#### 1.4 Conventions conclues avec un actionnaire détenant plus de 10 % du capital social et des droits de vote

- **Avenant du 26 novembre 2012 à l'accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation de Madeco (renommée Invexans en 2013) en tant qu'actionnaire principal**

Le Conseil, dans ses réunions du 20 et du 23 novembre 2012, a autorisé la conclusion par la Société d'un avenant à l'accord du 27 mars 2011 avec son principal actionnaire Madeco, renommée Invexans en 2013 et appartenant au groupe chilien Quiñenco. Cet avenant a pour objet de permettre à Invexans de porter sa participation maximum dans le capital de la Société de 22,50 % (aux termes de l'accord initial) à 28 % du capital social et des droits de vote, permettant ainsi au principal actionnaire de consolider sa position en tant qu'actionnaire de référence et partenaire de long terme.

L'avenant, conclu le 26 novembre 2012, prolonge la durée du pacte, qui arrivera à terme 10 ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022, au lieu du 26 août 2021 aux termes de l'accord initial. Cet avenant a été ratifié par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2013.

Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, Invexans s'engage à limiter sa participation à 28 % du capital social (standstill) et à conserver une participation minimum de 20 % (lock-up). Si la participation de Invexans vient à dépasser 25 % du capital social de la Société au cours des trois années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation d'Invexans sera automatiquement portée à 25 % du capital.

Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées. En particulier, le renforcement d'Invexans dans le capital de la Société sera sans effet sur la gouvernance de la Société, dont le Conseil d'Administration compte trois membres proposés par Invexans. En outre, en application des statuts, les voix exprimées par Invexans, comme par tout autre actionnaire, sont plafonnées à 20 % des droits de vote exprimés en assemblée sur les opérations structurantes (telles que fusions et augmentations de capital significatives). Enfin, les parties peuvent mettre fin à l'accord notamment en cas d'offre publique d'un tiers visant les actions de la Société.

- **Accord transactionnel du 26 novembre 2012 en relation avec la mise en œuvre de la garantie de passif donnée par Madeco (renommée Invexans depuis 2013) au titre du *Purchase Agreement* du 21 février 2008**

Dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par Madeco au titre du *Purchase Agreement* du 21 février 2008, laquelle avait donné lieu à une mise en œuvre par la Société et par sa filiale brésilienne (Nexans Brasil), un accord transactionnel a été conclu entre la Société, Nexans Brasil et Invexans en relation avec les montants dus par Invexans à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration puis ratifié par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2013.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu qu'Invexans verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reais (soit l'équivalent d'environ 9,5 millions d'euros). Parallèlement, Invexans est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouvertes à la date de conclusion de l'accord transactionnelle restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties.

#### 1.5 Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général délégué de BNP Paribas)

- **Contrat de prise ferme lié à l'émission obligataire 2012**

Dans le cadre de l'émission le 19 décembre 2012 d'un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 250 millions d'euros, portant intérêt au taux fixe de 4,25 % l'an et venant à échéance le 19 mars 2018, un contrat de prise ferme a été conclu en date du 17 décembre 2012 avec un syndicat de banques dont BNP Paribas est membre. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre un emprunt obligataire pour un montant nominal maximal de 250 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même cet emprunt, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate Investment Bank et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2012 et répartie entre les garants s'est élevée à 1,5 million d'euros.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'Administration puis ratifié par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2013.

- **Avenant au Multicurrency Revolving Facility Agreement (crédit syndiqué) du 1<sup>er</sup> décembre 2011 avec inclusion de BNP Paribas comme prêteur**

Le Conseil du 7 décembre 2012 a autorisé la conclusion, en tant que convention réglementée, d'un avenant au contrat de crédit syndiqué du 1<sup>er</sup> décembre 2011 conclu entre la Société et Nexans Services d'une part et un groupe de banques françaises et étrangères d'autre part relatif à la mise à disposition d'une ligne de crédit confirmée de 540 millions d'euros à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2016, consistant en l'élargissement de cette ligne de crédit à BNP Paribas en qualité de prêteur.

Conformément à l'annonce faite le 7 décembre 2012, il est précisé que le contrat de crédit syndiqué a fait l'objet d'un avenant n° 1 conclu le 19 décembre 2012 (non constitutif d'une convention réglementée) ayant pour objet principal l'assouplissement du ratio de leverage prévu au contrat de crédit syndiqué.

La conclusion de l'avenant n° 2 visant à l'élargissement du contrat de crédit syndiqué à BNP Paribas a recueilli l'accord préalable unanime de l'ensemble du syndicat bancaire conformément aux formes prescrites par le contrat de crédit syndiqué et est par suite intervenue le 5 février 2013.

Corrélativement à l'entrée de BNP Paribas en qualité de prêteur au contrat de crédit syndiqué, l'avenant n° 2 prévoit l'augmentation du montant de la ligne de crédit confirmée à près de 600 millions d'euros. Les autres dispositions du contrat de crédit syndiqué tel qu'amendé le 19 décembre 2012 sont inchangées et applicables à BNP Paribas. La conclusion de l'avenant n° 2 donne droit à BNP Paribas au versement d'une commission de participation correspondant à 0,68 % du montant de sa participation, qui s'élève à 56 666 666,67 euros ; cette commission de participation est de 385 333 euros. En sa qualité de prêteur, BNP Paribas percevra la même rémunération pour son engagement que les autres prêteurs au contrat de crédit syndiqué à compter de sa date d'accession audit contrat.

Cet avenant a été ratifié par l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2013.

## **2. Conventions conclues au cours de l'année 2013 et soumises à la ratification de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de mai 2014**

### **2.1 Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)**

- **Contrat global de garantie signé avec le Syndicat bancaire dans le cadre d'une opération d'augmentation du capital social réalisée le 8 novembre 2013**

Dans le cadre d'une opération d'augmentation du capital social de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ayant donné lieu à l'émission de 12 612 942 actions nouvelles le 8 novembre 2013, un contrat global de garantie a été autorisé par le Conseil d'Administration du 30 septembre 2013 et signé le 14 octobre 2013 avec un syndicat des banques dirigé par BNP Paribas et regroupant BNP Paribas, Crédit Agricole et HSBC Bank Plc.

Par ce contrat global de garantie, lesdits établissements bancaires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin de faire souscrire les actions nouvelles n'ayant pas fait l'objet d'une souscription à titre irréductible ou réductible. Ce contrat de garantie prévoit également l'attribution d'engagements à Nexans envers le syndicat bancaire, notamment des engagements d'abstention et certaines déclarations et garanties ainsi que le versement des commissions rémunérant l'engagement des établissements garants.

La conclusion d'un contrat global de garantie avec des établissements financiers de premier plan est une pratique de marché incontournable dans le cadre de la réalisation d'une opération de marché. Une mise en concurrence des banques sur leur rémunération au titre du Contrat Global de Garantie a été présentée aux membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise.

La commission dite de garantie versée au titre de l'exercice 2013 et répartie entre les garants au prorata de leurs engagements respectifs s'est élevée à 2 101 121,78 euros, dont 1 050 560,89 euros pour BNP Paribas. Une commission de succès d'un montant total de 420 224,36 euros a également été répartie entre les garants.

- **Convention de rémunération de BNP Paribas en qualité de Coordinateur Global dans le cadre du contrat global de garantie**

Dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital social de la Société réalisée le 8 novembre 2013, le Conseil d'Administration du 30 septembre 2013 a autorisé la conclusion d'une convention de rémunération distincte du contrat global de garantie et relative à la rémunération de BNP Paribas en qualité de Coordinateur Global de l'opération. Cette convention a été conclue le 14 octobre 2013. Une mise en concurrence des banques sur la rémunération en tant que Coordinateur Global a été présentée au Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise.

Cette convention a donné lieu au versement d'une rémunération (« commission de direction ») au profit de BNP Paribas s'élevant à 1 418 955,98 euros.

### **2.2 Convention conclue avec un actionnaire détenant plus de 10 % du capital social et des droits de vote**

- **Engagement de souscription conclu avec Invexans (groupe Quiñenco) dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 8 novembre 2013**

Dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital social de la Société réalisée le 8 novembre 2013, le Conseil d'Administration du 30 septembre 2013 a autorisé la conclusion par Invexans (Groupe Quiñenco) d'un engagement à souscrire de façon irrévocable une quantité d'actions nouvelles lui permettant de détenir au minimum 24,9 % du capital et droits de vote de la Société post-opération, sous réserve de la disponibilité pour souscription des actions nouvellement émises au-delà de sa souscription à titre irréductible. Cet engagement a été conclu le 14 octobre 2013.

Dans le cadre de cet engagement, Invexans s'est engagé à exercer, à titre irréductible, l'intégralité des droits préférentiels de souscription attachés aux actions existantes de Nexans qu'il détient ainsi que ceux qu'il viendrait à acquérir et à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur d'un montant maximal de 22 307 175 euros. Enfin, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, réductible n'ont pas absorbé la totalité du montant de l'augmentation de capital, Invexans s'est engagé à souscrire, à l'issue de la période de souscription, à un nombre d'actions supplémentaires égal à la différence entre (i) le nombre d'actions représentant 24,9 % du capital et des droits de vote de Nexans postérieurement à l'augmentation de capital et (ii) le nombre d'actions détenues par Invexans (y compris les actions souscrites durant la période de souscription à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ainsi que les actions acquises par Invexans). Invexans a par ailleurs consenti un engagement de conservation de 180 jours calendaires (sous réserve de certaines exceptions usuelles).

La conclusion de cet engagement a permis à la Société de s'appuyer, dans le cadre strict de l'accord conclu le 27 mars 2011 et modifié le 26 novembre 2012, sur l'engagement ferme de son principal actionnaire de participer à l'opération envisagée. À la réalisation de l'augmentation de capital, Invexans détenait 25,3 % du capital social de la Société.

## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

##### 1.1. Convention conclue avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas

- *Contrat global de garantie signé avec le Syndicat bancaire dans le cadre d'une opération d'augmentation du capital social réalisée le 8 novembre 2013.*

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 30 septembre 2013 de votre Société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec un syndicat des banques dirigé par BNP Paribas et regroupant BNP Paribas, Crédit Agricole et HSBC Bank Plc.

#### Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 14 octobre 2013, lesdits établissements bancaires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin de faire souscrire les actions nouvelles n'ayant pas fait l'objet d'une souscription à titre irréductible ou réductible. Ce contrat de garantie prévoit également l'attribution d'engagements à votre Société envers le syndicat bancaire, notamment des engagements d'abstention et certaines déclarations et garanties ainsi que le versement des commissions rémunérant l'engagement des établissements garants.

La conclusion d'un contrat global de garantie avec des établissements financiers de premier plan est une pratique de marché incontournable dans le cadre de la réalisation d'une opération de marché. Une mise en concurrence des banques sur leur rémunération au titre du Contrat Global de Garantie a été présentée aux membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise.

La commission dite de garantie versée au titre de l'exercice 2013 et répartie entre les garants au prorata de leurs engagements respectifs s'est élevée à 2 101 121,78 euros, dont 1 050 560,89 euros pour BNP Paribas. Une commission de succès d'un montant total de 420 224,36 euros a également été répartie entre les garants.

- **Convention de rémunération de BNP Paribas en qualité de Coordinateur Global dans le cadre du contrat global de garantie**

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 30 septembre 2013 de votre Société a autorisé la conclusion d'une convention de rémunération distincte du contrat global de garantie et relative à la rémunération de BNP Paribas en qualité de Coordinateur Global de l'opération.

#### Modalités

Cette convention, conclue le 14 octobre 2013, a donné lieu au versement d'une rémunération (« commission de direction ») au profit de BNP Paribas s'élevant à 1 418 955,98 euros.

##### 1.2. Convention conclue avec la société Invexans, Monsieur Andronico Luksic Craig étant Administrateur de Nexans et d'Invexans, Monsieur Francisco Pérez étant Administrateur de Nexans et d'Invexans et Monsieur Hubert Porte étant Administrateur de Nexans et d'Invexans

- *Engagement de souscription conclu avec Invexans (groupe Quiñenco) dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 8 novembre 2013*

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 30 septembre 2013 a autorisé la conclusion par Invexans (Groupe Quiñenco) d'un engagement à souscrire de façon irrévocable une quantité d'actions nouvelles lui permettant de détenir au minimum 24,9 % du capital et droits de vote de la Société post-opération, sous réserve de la disponibilité pour souscription des actions nouvellement émises au-delà de sa souscription à titre irréductible.



## Modalités

Dans le cadre de cet engagement conclu le 14 octobre 2013 Invexans s'est engagé à exercer, à titre irréductible, l'intégralité des droits préférentiels de souscription attachés aux actions existantes de Nexans qu'il détient ainsi que ceux qu'il viendrait à acquérir et à passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur d'un montant maximal de 22 307 175 euros. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, réductible n'ont pas absorbé la totalité du montant de l'augmentation de capital, Invexans s'est engagé à souscrire, à l'issue de la période de souscription, à un nombre d'actions supplémentaires égal à la différence entre :

- (i) le nombre d'actions représentant 24,9 % du capital et des droits de vote de Nexans postérieurement à l'augmentation de capital et
- (ii) le nombre d'actions détenues par Invexans (y compris les actions souscrites durant la période de souscription à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ainsi que les actions acquises par Invexans).

Invexans a par ailleurs consenti un engagement de conservation de 180 jours calendaires (sous réserve de certaines exceptions usuelles).

À la réalisation de l'augmentation de capital, Invexans détenait 25,3 % du capital social de la Société.

## 2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### 2.1. Conventions conclues avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas

#### • *Contrat de prise ferme lié à l'émission obligataire 2012*

##### Nature et objet

Dans le cadre de l'émission le 19 décembre 2012 d'un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 250 millions d'euros, portant intérêt au taux fixe de 4,25 % l'an et venant à échéance le 19 mars 2018, un contrat de prise ferme a été conclu en date du 17 décembre 2012 avec un syndicat de banques dont BNP Paribas est membre.

##### Modalités

Aux termes de ce contrat, la Société s'est engagée à émettre un emprunt obligataire pour un montant nominal maximal de 250 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même cet emprunt, sur la base de certaines déclarations et garanties de la Société et en contrepartie du versement d'une rémunération par la Société.

Les garants sont BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate Investment Bank et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2012 et répartie entre les garants s'est élevée à 1,5 million d'euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2013.

#### • *Avenant au Multicurrency Revolving Facility Agreement (crédit syndiqué) du 1<sup>er</sup> décembre 2011 avec inclusion de BNP Paribas comme prêteur*

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2012 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué du 1<sup>er</sup> décembre 2011 conclu entre la Société et Nexans Services d'une part, et un groupe de banques françaises et étrangères d'autre part relatif à la mise à disposition d'une ligne de crédit confirmée de 540 millions d'euros à échéance 1<sup>er</sup> décembre 2016, consistant en l'élargissement de cette ligne de crédit à BNP Paribas en qualité de prêteur.

##### Modalités

La conclusion de l'avenant visant à l'élargissement du contrat de crédit syndiqué à BNP Paribas a recueilli l'accord préalable unanime de l'ensemble du syndicat bancaire conformément aux formes prescrites par le contrat de crédit syndiqué et est par suite intervenue le 5 février 2013.

Corrélativement à l'entrée de BNP Paribas en qualité de prêteur au contrat de crédit syndiqué, l'avenant n° 2 prévoit l'augmentation du montant de la ligne de crédit confirmée à près de 600 millions d'euros. Les autres dispositions du contrat de crédit syndiqué tel qu'amendé le 19 décembre 2012 sont inchangées et applicables à BNP Paribas. La conclusion de l'avenant n° 2 donne droit à BNP Paribas au versement d'une commission de participation correspondant à 0,68 % du montant de sa participation, qui s'élève à 56 666 666,67 euros ; cette commission de participation est de 385 333 euros. En sa qualité de prêteur, BNP Paribas percevra la même rémunération pour son engagement que les autres prêteurs au contrat de crédit syndiqué à compter de sa date d'accession au dit contrat.

#### • *Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009*

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 12 juin 2009 de votre Société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont est membre la société BNP Paribas, dans le cadre de l'émission des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

##### Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 15 juin 2009, votre Société s'est engagée à émettre des OCEANE, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, souscrire lui-même les OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre Société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre Société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'est élevée à 3 189 000 euros. Aucune commission n'a été versée à ce titre par votre Société en 2013.

## 2.2. Engagements conclus avec Monsieur Frédéric Vincent dans le cadre du renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général

- **Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de fin de mandat**

### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 de votre Société a autorisé l'attribution à Monsieur Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général de Nexans d'une indemnité de fin de mandat en cas de révocation dont les conditions et modalités sont détaillées ci-dessous. Suite à l'approbation par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 du renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric Vincent, cette convention remplace et rend caduque l'indemnité de fin de mandat consentie par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009.

### Modalités

L'indemnité de fin de mandat de Président-Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base. Le versement de l'indemnité sera soumis à deux conditions de performance, à savoir :

- 1) Une condition de performance boursière consistant à mesurer l'évolution du titre Nexans de date à date sur une période de trois ans (la dernière date de relevé étant la date de décision de révocation), cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.
- 2) Une condition de performance économique consistant à mesurer l'évolution du ratio marge opérationnelle sur ventes (à cours métal réel) sur trois ans (trois exercices complets précédant l'exercice au cours duquel a lieu la révocation) du Groupe Nexans, cette évolution étant rapportée au même indicateur calculé pour le panel de référence.

Le panel de référence est constitué des sociétés suivantes : Leoni, Prysmian (Draka), Legrand, General Cable, Rexel, ABB, Schneider Electric, Saint Gobain et Alstom.

La moitié de cette indemnité de fin de contrat sera fonction de la condition de performance boursière et l'autre moitié sera fonction de la condition de performance économique.

Pour chaque condition, la performance du Groupe Nexans sera à rapporter à celle du panel, par l'usage de paliers de performance, dont l'atteinte conditionne l'application d'un pourcentage minorateur du montant de l'indemnité perçue, selon l'échelle suivante :

Palier	Niveau de performance et pourcentage de l'indemnité de départ dû
Nexans supérieur à la médiane	100 %
Nexans supérieur au 4 <sup>e</sup> décile	80 %
Nexans supérieur au 3 <sup>e</sup> décile	50 %
Nexans inférieur ou égal au 3 <sup>e</sup> décile	0 %

Ainsi, une performance inférieure au 3<sup>e</sup> décile ne donnera droit au versement d'aucune indemnité de départ.

Le niveau d'atteinte de ces conditions sera constaté par le Comité des Nominations et Rémunérations.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir (i) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie et (ii) avant que le Conseil d'Administration ne constate, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Président-Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues ci-dessus.

- **Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de non-concurrence**

### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 de votre Société a autorisé l'attribution d'une indemnité de non-concurrence au profit de Monsieur Frédéric Vincent dont les conditions et modalités sont détaillées ci-dessous. Suite à l'approbation par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 du renouvellement du mandat de Monsieur Frédéric Vincent, cette convention remplace et rend caduque l'indemnité de non-concurrence consentie par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009.

### Modalités

Monsieur Frédéric Vincent s'engage à ne pas exercer, pendant une durée de deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général tel que renouvelé par le Conseil d'Administration lors de sa première séance suivant la présente assemblée, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société.

En contrepartie de cet engagement de non-concurrence, Monsieur Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de vingt-quatre mensualités égales et successives.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDF et aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de votre Société, l'ensemble des indemnités de départ (à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

- **Bénéfice au profit de Monsieur Frédéric Vincent du régime collectif de prévoyance et du régime de retraite à prestations définies**

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 7 février 2012 de votre Société a confirmé et reconduit, dans le cadre du renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général, approuvé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012, le bénéfice par Frédéric Vincent du régime de retraite à prestations définies en faveur de certains salariés et mandataires sociaux ainsi que du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) applicable aux salariés de Nexans.

#### Modalités

Le régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et modifié les 1<sup>er</sup> octobre et 25 novembre 2008) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire.

Le bénéfice du plan est subordonné à cinq ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Ce régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code AFEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations. La part des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres engagements de même type concernant Frédéric Vincent est de 8 591 970 euros au 31 décembre 2013, charges exclues. Le montant des charges sociales et taxes associées s'élève à 4 678 570 euros.

### **2.3. Convention conclue avec la société Invexans (anciennement nommée Madeco), Monsieur Guillermo Luksic Craig étant Administrateur de Nexans et Directeur Général d'Invexans**

- **Accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation d'Invexans en tant qu'actionnaire principal**

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 (date à laquelle l'actionnaire Invexans détenait moins de 10 % du capital social de votre Société) a autorisé la conclusion d'un accord avec l'actionnaire principal de votre Société, la société chilienne Invexans, visant à lui conférer à terme une position de référence au sein du capital social de votre Société en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital social.

#### Modalités

Cet accord conclu le 27 mars 2011 est d'une durée de dix ans à compter de la date à laquelle Invexans a franchi le seuil de 15 % des actions de votre Société, c'est-à-dire à compter du 26 août 2011.

Cet accord s'est accompagné de la nomination à l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2011 d'un deuxième candidat proposé par Invexans en la personne de Francisco Pérez.

Conformément à ses engagements au titre de l'accord, suite au franchissement par Invexans du seuil de 15 % des actions de votre Société, une Assemblée générale mixte des actionnaires s'est réunie le 10 novembre 2011 afin d'une part, de procéder à la nomination d'un troisième candidat proposé par Invexans en la personne d'Hubert Porte et d'autre part, à la modification des statuts par la suppression des droits de vote double et à la limitation des voix à 8 % ou 16 % exprimées en assemblée, remplacée par une limitation à 20 % des voix pouvant être exprimées en Assemblée Générale Extraordinaire par un actionnaire sur les opérations structurantes, ceci afin de prévenir tout droit de veto d'un actionnaire.

### **2.4. Convention conclue avec la société Invexans, Monsieur Guillermo Luksic Craig étant Administrateur de Nexans et Président du Conseil d'Administration d'Invexans et Monsieur Francisco Pérez étant Administrateur de Nexans et Invexans**

- **Avenant du 26 novembre 2012 à l'accord du 27 mars 2011 en vue du renforcement de la participation d'Invexans en tant qu'actionnaire principal**

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration, dans ses réunions du 20 et du 23 novembre 2012, a autorisé la conclusion par la Société d'un avenant à l'accord du 27 mars 2011 avec son principal actionnaire, la société chilienne Invexans. Cet avenant a pour objet de permettre à Invexans de porter sa participation maximum dans le capital de la Société de 22,50 % (aux termes de l'accord initial) à 28 % du capital social et des droits de vote.

#### Modalités

L'avenant, conclu le 26 novembre 2012, prolonge la durée du pacte, qui arrivera à terme 10 ans après la conclusion de l'avenant, soit le 26 novembre 2022, au lieu du 26 août 2021 aux termes de l'accord initial.

Aux termes de l'accord modifié, pendant une durée de trois ans expirant le 26 novembre 2015, Invexans s'engage à limiter sa participation à 28 % du capital social (standstill) et à conserver une participation minimum de 20 %. Si la participation d'Invexans vient à dépasser 25 % du capital social de la Société au cours des trois années suivant la conclusion de l'avenant, l'obligation de conservation d'Invexans sera automatiquement portée à 25 % du capital. Les autres principales dispositions de l'accord initial restent inchangées.

- *Accord transactionnel du 26 novembre 2012 en relation avec la mise en œuvre de la garantie de passif donnée par Invexans au titre du Purchase Agreement du 21 février 2008*

#### Nature et objet

Dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par Invexans au titre du Purchase Agreement du 21 février 2008, laquelle avait donné lieu à une mise en œuvre par la Société et par sa filiale brésilienne (Nexans Brasil), un accord transactionnel a été conclu entre la société, Nexans Brasil et Invexans en relation avec les montants dus par Invexans à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

#### Modalités

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu qu'Invexans verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reais. Parallèlement, Invexans est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2014

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson  
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Eric Bulle  
Associé

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

L'avis de convocation comportant en particulier l'ordre du jour, les modalités de participation à l'Assemblée du 15 mai 2014, le texte des résolutions qui seront présentées aux actionnaires et le rapport du Conseil sur le projet de résolutions sont publiés sur le site Internet de la Société [www.nexans.com](http://www.nexans.com), rubrique Finance / Espace Actionnaires / Assemblées / Assemblée Générale 2014.

## Gouvernance – Renouvellement et nominations

Outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés, les actionnaires seront notamment appelés à décider du renouvellement pour une durée de quatre ans du mandat de Madame Véronique Guillot-Pelpel (administrateur indépendant) et de la nomination pour une durée de quatre ans également, de deux nouveaux administrateurs, Madame Fanny Letier et Monsieur Philippe Joubert.

Le Conseil, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise, a décidé de proposer aux actionnaires la candidature de Monsieur Philippe Joubert en tant qu'administrateur indépendant afin de renforcer les compétences du Conseil dans le domaine de l'industrie et de l'énergie.

Par ailleurs, Bpifrance, actionnaire de premier plan du Groupe depuis 2009 détenant actuellement environ 7,8 % du capital social et partenaire stratégique de long terme, a proposé la candidature de Madame Fanny Letier en tant qu'administrateur lié à Bpifrance, au lieu de Monsieur Jérôme Gallot qui reste administrateur indépendant. Le Conseil, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d'entreprise, a examiné cette candidature et a décidé de la soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2014.

Une présentation de ces candidats figure dans l'avis de convocation.

Si ce renouvellement et ces nominations sont approuvés par les actionnaires, et compte tenu par ailleurs du non-renouvellement, à sa demande, du mandat de Monsieur François Polge de Combret et du départ de Monsieur Nicolas de Tavernost<sup>(1)</sup>, le Conseil serait composé, après l'Assemblée Générale, de 14 administrateurs, dont plus de 53 % d'administrateurs indépendants au regard des qualifications retenues par la Société. Le taux de féminisation du Conseil serait de 36 %.

Enfin, ces renouvellements permettent de conserver un échelonnement des mandats, qui serait le suivant :

AG 2015	Robert Brunck, Georges Chodron de Courcel, Cyrille Duval, Hubert Porte <sup>(2)</sup> , Mouna Sepehri
AG 2016	Frédéric Vincent, Colette Lewiner, Lena Wujek <sup>(3)</sup>
AG 2017	Jérôme Gallot, Francisco Pérez Mackenna <sup>(2)</sup> , Andrónico Luksic Craig <sup>(2)</sup>
AG 2018	Véronique Guillot-Pelpel, Fanny Letier, Philippe Joubert

Les actionnaires seront par ailleurs amenés à approuver, en application de l'article L. 225-40 alinéa 2 du Code de commerce, les conventions dites « réglementées » conclues au cours de l'exercice 2013, dont il est fait état dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes présenté à l'Assemblée. Il s'agit d'un engagement de souscription avec l'actionnaire principal Madeco (renommé Invexans début 2013) et d'un contrat global de garantie conclu avec BNP Paribas, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires réalisée le 8 novembre 2013.

## Vote consultatif des actionnaires sur les éléments de rémunération du Président-Directeur Général en 2013

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé de juin 2013, auquel la Société adhère, la 9<sup>e</sup> résolution vise à soumettre à l'avis de l'Assemblée Générale les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 au dirigeant-mandataire social, M. Frédéric Vincent, Président-Directeur Général.

Pour fixer les éléments de la rémunération du dirigeant-mandataire social, le Conseil d'Administration s'appuie sur des études de consultants spécialisés indiquant les pratiques de marché pour des sociétés comparables.

Le vote des actionnaires est sollicité sur les éléments de rémunérations suivants, dus ou attribués au titre de 2013 : rémunération fixe, jetons de présence, avantages en nature et actions de performance. Le Président-Directeur Général n'a pas reçu de rémunération variable au titre de 2013.

Ces éléments sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et sont détaillés dans le présent Document de référence, pages 40 à 45 (Principes généraux, rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général), et repris dans un tableau récapitulatif publié dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale.

(1) Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF limitant le nombre de mandats exercés par un dirigeant mandataire social.

(2) Proposé par l'actionnaire Invexans (Groupe Quiñenco).

(3) Représentant les salariés actionnaires.

## Autorisations financières – Actionnariat salarié – Plan d’actions de performance

Outre le renouvellement de la délégation arrivant à échéance permettant à la Société de disposer de la capacité de procéder à des rachats d’actions, les actionnaires seront invités à renouveler pour une durée de 18 mois expirant au 15 novembre 2015 les délégations permettant au Conseil de mettre en œuvre la politique d’actionnariat salarié ainsi que la politique de rémunération long terme de la Société.

S’agissant de la politique de rémunération long terme, elle consiste en l’adoption d’un plan d’actions pouvant donner lieu d’une part, à l’attribution d’un maximum de 311 000 actions de performance et d’autre part, à l’attribution d’un nombre maximum de 15 000 actions gratuites non soumises à conditions de performance (et réservées à des cadres à haut potentiel, hors *Management Council*, sans caractère récurrent). L’acquisition définitive des actions de performance sera soumise à une condition de présence ainsi qu’à des conditions de performance exigeantes, mesurées sur une période de trois ans. Les conditions de performance sont réparties en deux compartiments, boursier et économique ; elles sont décrites en détail dans le rapport du Conseil sur les résolutions figurant dans l’avis de convocation de l’Assemblée Générale du 15 mai 2014.

La part réservée au dirigeant-mandataire social représenterait moins de 20 % de l’enveloppe d’attribution totale de 311 000 actions du plan d’actions de performance, soit environ 0,15 % du capital social au 31 décembre 2013. L’impact dilutif global du plan envisagé serait d’environ 0,78 % sur la base du capital social au 31 décembre 2013.

## Synthèse des autorisations financières soumises à l’Assemblée du 15 mai 2014

Le tableau ci-dessous résume les propositions d’autorisations soumises à l’Assemblée du 15 mai 2014 pour une durée de 18 mois :

Résolutions	Plafond par résolution	Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions	Plafond global
Attribution d’actions de performance (R13)	311 000 €		
Attribution d’actions gratuites (R14)	15 000 €	326 000 €	826 000 € soit 1,96 % du capital social
Émission d’actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d’épargne d’entreprise (R15)	400 000 €	500 000 €	
Émission d’actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à une catégorie de bénéficiaires dans le cadre des plans d’actionnariat salarié (R16)	100 000 €		

## Comités du Conseil (effectif au 15 mai 2014 sous réserve du vote de l’Assemblée)

### Comité d’Audit et des Comptes

Georges Chodron de Courcel (Président)  
Cyrille Duval  
Jérôme Gallot

### Comité des Nominations, des Rémunérations et du Gouvernement d’Entreprise

Robert Brunck (Président)  
Jérôme Gallot  
Véronique Guillot-Pelpel  
Francisco Pérez Mackenna

### Comité Stratégique

Frédéric Vincent (Président)  
Robert Brunck  
Jérôme Gallot  
Colette Lewiner  
Francisco Pérez Mackenna

# L'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Nexans s'attache à établir des relations confiantes et constructives avec ses actionnaires par une information transparente et un dialogue de qualité.

## Des moyens diversifiés

Nexans publie un Rapport Annuel, un Document de Référence et trois à quatre Lettres de l'Actionnaire par an.

Toute l'information économique et financière est disponible sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) qui propose, dès la page d'accueil, une rubrique dédiée.

Pour mieux connaître le Groupe, ses réalisations et ses marchés, l'E-Club de l'actionnaire offre sur internet des reportages et des interviews vidéo. Il suffit de détenir une action Nexans et de disposer d'une adresse e-mail valide pour s'inscrire et recevoir des alertes régulières par courriel sur l'actualité de Nexans et ses rendez-vous. [www.eclub.nexans.com](http://www.eclub.nexans.com)

Le numéro vert gratuit à partir de la France  ou l'envoi d'un courriel à [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com) permettent d'obtenir rapidement une réponse à toute question.

## Un dialogue ouvert

Nexans a organisé trois réunions d'information pour ses actionnaires individuels en 2013, à Lyon, à Lille et à Bordeaux. Plusieurs rencontres ont également favorisé les échanges avec les analystes et les investisseurs.

L'Assemblée Générale s'est tenue sur première convocation le 14 mai au musée du quai Branly à Paris. Elle a été rediffusée sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com)

## La détention nominative des actions

L'inscription des titres Nexans au nominatif pur, c'est-à-dire enregistrées au nom de leur propriétaire, dispense l'actionnaire des droits de garde et lui permet de bénéficier d'une diffusion personnalisée de l'information du Groupe : lettres de l'actionnaire, convocations à l'Assemblée Générale, réunions d'information, actualités.

Pour inscrire ses titres au nominatif pur, il convient de contacter la Société Générale qui assure le service des titres de Nexans :

Société Générale Service des Titres  
32, rue du Champ de Tir - BP 81236  
44312 Nantes Cedex 3  
Tél. : +33 (0) 2 51 85 67 89, puis ★122  
Fax : +33 (0) 2 51 85 53 42

## L'agenda de l'actionnaire

6 mai 2014 : information financière du premier trimestre 2014  
15 mai 2014 : Assemblée Générale des actionnaires  
25 juillet 2014 : résultats du premier semestre 2014

# Contrôle des comptes



## Commissaires aux Comptes titulaires

### KPMG

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)

3, Cours du Triangle, 92939 Paris-La Défense Cedex,  
représenté par Valérie Besson.

Date de nomination : 26 mai 2009.

Échéance du mandat : AG 2015.

### PricewaterhouseCoopers Audit

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes  
de Versailles)

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex,  
représenté par Éric Bulle.

Date de nomination : 15 mai 2012.

Échéance du mandat : AG 2018.

## Commissaires aux Comptes suppléants

### Denis Marangé

3, Cours du Triangle, 92939 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 26 mai 2009.

Échéance du mandat : AG 2015.

### Étienne Boris

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 15 mai 2012.

Échéance du mandat : AG 2018.

## Honoraires versés par Nexans aux responsables du contrôle des comptes

(en milliers d'euros)	KPMG International				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés								
Société-mère	211	287	9 %	13 %	369	391	12 %	13 %
Filiales intégrées globalement	1 298	1 371	58 %	61 %	2 029	2 083	66 %	68 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Société-mère	160	286	7 %	13 %	132	60	4 %	2 %
Filiales intégrées globalement	293	244	13 %	11 %	270	273	9 %	9 %
<b>Sous-total</b>	<b>1 962</b>	<b>2 188</b>	<b>88 %</b>	<b>97 %</b>	<b>2 800</b>	<b>2 807</b>	<b>91 %</b>	<b>92 %</b>
<b>Autres Prestations</b>								
Juridique, Fiscal, social	263	67	12 %	3 %	283	157	9 %	5 %
Autres	0	1	0 %	0 %	0	86	0 %	3 %
<b>Sous-total</b>	<b>263</b>	<b>68</b>	<b>12 %</b>	<b>3 %</b>	<b>283</b>	<b>243</b>	<b>9 %</b>	<b>8 %</b>
<b>Total</b>	<b>2 225</b>	<b>2 257</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>3 084</b>	<b>3 051</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

# Attestation de la personne responsable

## Attestation du responsable du Document de référence contenant un rapport financier annuel

Paris, le 7 avril 2014

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion figurant en pages 14 à 70 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

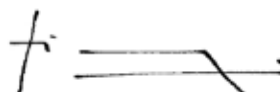
Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2012 sous le numéro D.12-0275, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 205 et 206 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « enquêtes de concurrence » de la **Note 2 d)** et « Passifs éventuels, litiges » de la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre Groupe ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2013 sous le numéro D.13-0273, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 219 et 220 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la **Note 3** de l'annexe aux comptes consolidés « Changements de méthodes comptables : IAS 19 Révisée » qui expose un changement de méthode comptable relatif à l'adoption anticipée de la norme IAS 19 Révisée « Avantages du personnel » ;
- les paragraphes « Enquêtes de concurrence » de la **Note 2 f)** et « Passifs éventuels, litiges » de la **Note 32** de l'annexe aux comptes consolidés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 197 et 198 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Enquête des autorités européennes de la concurrence » de la **Note 2.e** et le paragraphe « Enquêtes Concurrence » de la **Note 30** « Passifs éventuels, litiges » de l'annexe aux comptes consolidés qui font état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société.

Les comptes annuels de la société Nexans relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 222 et 223 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la **Note 26** « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées à l'encontre de votre société et de sa filiale, Nexans France SAS ».



Frédéric Vincent,  
Président-Directeur Général

# Tables de concordance

Table de concordance du document de référence	251
Table de concordance du rapport financier annuel	253

# TABLE DE CONCORDANCE DU **DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant respectivement aux pages 114 et suivantes et 24 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'AMF en date du 3 avril 2013 sous le n° D.13-0273.
- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant respectivement aux pages 110 et suivantes et 22 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 4 avril 2012 sous le n° D.12-0275.

Les parties non incluses des Documents de référence 2012 et 2011 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans une autre partie du Document de référence 2013.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document de référence de Nexans déposé auprès de l'AMF, sauf mention contraire.

## Table de concordance

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Européen n° 809/2004	Pages
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	249
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	247
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	6-7 ; 10-11
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	25-33
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1. Histoire et évolution de la Société	229
5.2. Investissements	233
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1. Principales activités	1 ; 16-18
6.2. Principaux marchés	1 ; 144-145
6.3. Événements exceptionnels	1 ; 126-127
6.4. Dépendance éventuelle	23 ; 28
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	16-18 ; 29
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	
7.1. Description sommaire du Groupe	16 ; 22 ; 159-160 ; 162-163 ; 219-220 ; 226
7.2. Liste des filiales importantes	194-195
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	140-141 ; 239
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	30-31 ; 53
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	6-7 ; 10-11
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	49-50 ; 146-150 ; 159-162
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	114
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	159-162
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	162-175
10.5. Sources de financement attendues	50 ; 159-162

<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	24
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	25 ; 233
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	N/A
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1. Organes d'administration et de direction	34-38 ; 80-87
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	88
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	38-48
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	151-156
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	81-87
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	244
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	90-94
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	80
<b>17. SALARIÉS</b>	
17.1. Nombre de salariés	57-62
17.2. Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction	40-43 ; 46-48 ; 81-88
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	52
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	51-52 ; 227-228
18.2. Existence de droits de vote différents	N/A
18.3. Contrôle de l'émetteur	N/A
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1. Informations financières historiques	114 et suivantes du DDR 2012 110 et suivantes du DDR 2011
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers	108-221
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	197-198 ; 222-223
20.5. Date des dernières informations financières	108-221
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	22 ; 146
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	25-31 ; 188-190 ; 233
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	233
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1. Capital social	8-9 ; 49-50 ; 146-150
21.2. Acte constitutif et statuts	229-231
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	232-233
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	N/A
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	229
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	194-195 ; 226

## TABLE DE CONCORDANCE DU **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

	Pages
Comptes annuels de la Société Nexans	200-221
Comptes consolidés du Groupe Nexans	106-196
Rapport de gestion	14-77
Attestation du responsable du Rapport financier annuel	249
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	222-223
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	197-198
Honoraires des Commissaires aux Comptes	247
Rapport du Président du Conseil d'Administration (article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce) sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	78-103
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne	104





## Pour plus d'information

Vous pouvez consulter les publications financières et institutionnelles de Nexans directement sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) ou vous les procurer en nous contactant directement :

### Direction de la Communication

Nexans

8, rue du Général Foy

75008 Paris (France)

- Tél. : +33 (0)1 73 23 84 00
- Fax : +33 (0)1 73 23 86 38
- E-mail : [communication.institutionnelle@nexans.com](mailto:communication.institutionnelle@nexans.com)
- Site Internet : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)
- Fondation : [www.fondationnexans.com](http://www.fondationnexans.com)
- Nexans sur les réseaux sociaux :



### Contact presse

- Tél. : +33 (0)1 73 23 84 12
- E-mail : [communication.direction@nexans.com](mailto:communication.direction@nexans.com)

## Contact Investisseurs

### Direction Financière

Nexans

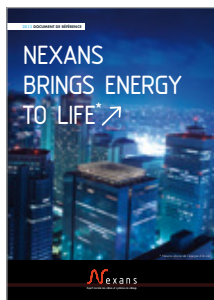
8, rue du Général Foy

75008 Paris (France)

- Tél. : +33 (0)1 73 23 84 56
- Fax : +33 (0)1 73 23 86 39
- E-mail : [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com)
- Numéro Vert  **0800 898 898**  
appel gratuit, France uniquement
- Site Internet : [www.nexans.com/finance](http://www.nexans.com/finance)
- E-Club : [www.eclub.nexans.com](http://www.eclub.nexans.com)



L'Essentiel 2014



Document de Référence 2013



Brochure RSE 2014

## Crédits

Publié par Nexans :

Direction de la Communication – Avril 2014

Conception-réalisation : **TERRE DE SIENNE**

Conseil éditorial et rédaction : Information & Conseil

Crédits photos et infographie : Getty Images

Document imprimé sur du papier PEFC 100 %

N° de certification PEFC : 10-31-1375 / Certifié PEFC/

Ce produit est issu de forêts gérées durablement

et de sources contrôlées / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)



L'accès à l'énergie et à l'information, la mobilité des personnes et des biens, la sécurité des infrastructures et des bâtiments conditionnent le développement et la qualité de vie. Acteur mondial de l'industrie du câble, Nexans contribue à satisfaire ces besoins essentiels et croissants avec des câbles et des systèmes de câblage qui transportent l'électricité et les données indispensables au fonctionnement de nos sociétés. Evoluant avec nos besoins et nos modes de vie, les câbles intègrent toujours plus de technologie pour satisfaire des exigences toujours plus élevées.

À l'avant-garde de son industrie depuis plus d'un siècle, le Groupe apporte à ses clients des solutions pour les applications les plus complexes et les environnements les plus exigeants. Leadership technologique, expertise mondiale, ancrage local : Nexans satisfait des besoins essentiels et s'engage à le faire dans les meilleures conditions de sécurité, de performance, de respect des personnes et de l'environnement.

[www.nexans.com](http://www.nexans.com)

The logo for Nexans, featuring a stylized orange 'N' followed by the word 'exans' in a white, lowercase, sans-serif font.

Expert mondial des câbles et systèmes de câblage